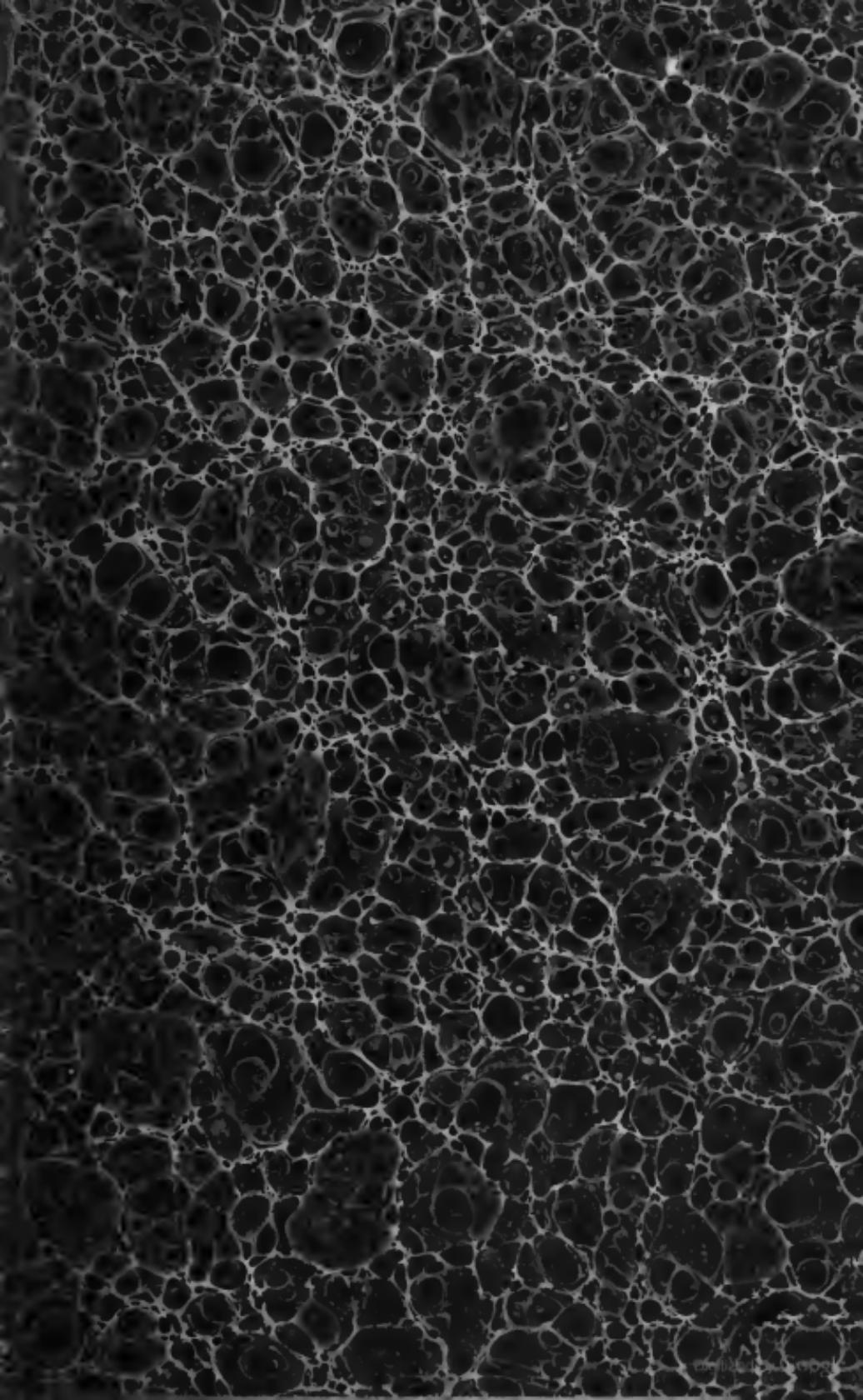




201
29 D
16



6-29-C-45

~~64
D
6-29-45~~



HISTOIRE
DE
SAINT AUGUSTIN.

Imprimerie DONDY-DUPAT, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

HISTOIRE
DE
SAINT AUGUSTIN,
SA VIE, SES ŒUVRES,

SON SIÈCLE, INFLUENCE DE SON GÉNIE,

PAR M. POUJOLAT,

L'un des deux auteurs de la Correspondance d'Orient, auteur de la Bédouine,
de Toscane et Rome, de l'Histoire de Jérusalem, etc., etc.

OUVRAGE APPROUVÉ

PAR MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.



J. LABITTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI VOLTAIRE, 3.

—
1843





HISTOIRE DE SAINT AUGUSTIN.

CHAPITRE PREMIER.

Les deux conférences de saint Augustin avec Félix le manichéen.

Au moins, avec les manichéens, la polémique demeurait dans la région des idées et ne se traduisait pas chez les adversaires par des scènes de brigandage. En 404, un manichéen renommé, appelé Félix, était venu à Hippone pour y répandre ses erreurs; la secte le comptait parmi ses docteurs; il ne se distinguait point par la science des belles-lettres, mais il avait plus de ruse¹ que Fortunatus, dont il a déjà été question. Félix est très-probablement ce prêtre manichéen à qui Augustin écrivit² dans cette même année (404). Le grand évêque lui disait que ses dissimulations étaient inutiles, et qu'on le reconnaissait du plus loin qu'on le voyait. Félix croyait

¹ *Revue*, liv. II, ch. VIII.

² C'est l'avis des Bénédictins. Cette lettre forme la LXXIX^e de leur édition.



échapper à tout en confessant que la mort n'est autre chose que la séparation de l'âme et du corps; mais il ajoutait qu'elle est la séparation de la bonne et de la mauvaise substance. « Si » l'âme est un bien, et le corps un mal, disait » Augustin à Félix, celui qui a uni l'un à l'autre » n'est pas bon; vous dites néanmoins que c'est » Dieu, et même que ce n'est pas le mauvais » Dieu, mais le bon. Il faut donc qu'il ne soit » pas bon lui-même ou qu'il ait craint le mauvais Dieu. Quoi! vous vous vantez de ne pas » craindre les hommes, et vous vous forgez un » Dieu que la crainte de je ne sais quelle race » de ténèbres a réduit à unir le bien au mal? » Comme on s'occupait soigneusement d'empêcher la propagation de ses doctrines, Félix se laissait aller à croire que les catholiques le prenaient pour quelque chose de grand. Augustin veut le détromper en lui rappelant le mot de saint Paul aux Philippiens: *Prenez garde aux chiens*¹. Il le somme au nom de Jésus-Christ de conférer avec lui sur les points où, quelques années auparavant, il avait embarrassé Fortunatus.

Félix accepta la pressante invitation d'Augustin; l'évêque catholique et l'élu manichéen disputèrent ensemble dans la basilique d'Hip-

¹ Philip., III, 2.

pone au milieu du peuple assemblé. Possidius ¹ parle de trois conférences; les *actes avec Félix* n'en marquent que deux, qui furent recueillies par des notaires. Il est possible que Possidius donne le nom de conférence à une simple conversation préliminaire à laquelle les deux champions n'avaient pas admis le public. La première réunion eut lieu le 7 décembre 404, la deuxième, le 12 du même mois. Les actes de ces deux jours sont consignés dans les œuvres de saint Augustin. L'évêque d'Hippone, par les questions ou les réponses qu'il adresse, serre son adversaire, l'enlace, le subjugue; Félix nous apparaît tout chancelant sous le poids de la vérité, et à la fin il succombe. On assiste à la conférence; on admire la force des preuves, le calme puissant, la précision, la netteté du docteur catholique.

Au début de la discussion, Augustin remet à Félix un exemplaire de la lettre de Manichée, cette lettre *fondamentale* dont nous avons parlé dans un précédent chapitre. Il demande au prêtre manichéen s'il la reconnaît, et celui-ci répond affirmativement. Félix lit le premier paragraphe de cette lettre, où Manichée prend le titre d'*apôtre de Jésus-Christ par la Providence de Dieu le*

¹ Chap. xvi, *Vita Augustini*.

père. Le manichéen ne peut pas justifier la qualification d'apôtre de Jésus-Christ dont son maître se pare; Augustin lui prouve que le Paraclet est descendu bien avant que Manichée vint au monde, et que Manichée n'est pas l'accomplissement vivant de la promesse du Sauveur. Saint Paul, dans une épître à Timothée, annonce des temps où des hommes séduits s'éloigneront de la foi; Félix répond que Manichée ne s'est éloigné d'aucune religion et qu'il est resté dans la sienne. Augustin le fait ressouvenir des nombreux catholiques que Manichée a arrachés à la foi. Saint Paul avait dit¹ : « Nous savons d'un » côté, nous prophétisons d'un côté : mais lorsqu' » que ce qui est parfait sera venu, les choses » incomplètes disparaîtront. » D'après Félix, Manichée est arrivé pour réaliser la perfection annoncée par le grand apôtre, perfection qui n'est autre chose que l'œuvre du Paraclet; Manichée a été celui qui devait venir aux termes de saint Paul, il a enseigné le commencement, le milieu et la fin; il a révélé l'origine du monde et la raison de sa création; il a expliqué la succession des jours et des nuits, le cours du soleil et de la lune. Toutes ces choses-là ne se trouvent ni dans Paul ni dans les autres apôtres.

¹ I Corinth., XIII, 9, 10.

Voilà pourquoi Manichée a été reçu comme l'envoyé promis.

Augustin expose le vrai sens des paroles de saint Paul dont les manichéens abusaient si étrangement. Quant à l'explication de l'origine de l'univers, du cours du soleil et de la lune, il importait peu qu'elle se trouvât ou ne se trouvât point dans les écrits des apôtres. Le Maître n'avait pas dit : Je vous enverrai le Paraclet qui vous enseignera le cours du soleil et de la lune ; il voulait faire des chrétiens et non pas des mathématiciens. Lorsque saint Paul disait que nous ne savons qu'un côté des choses, il songeait à la faible condition humaine qui nous empêche d'atteindre à tout ici-bas ; quand nous aurons franchi les bornes de cette vie, l'esprit divin nous introduira dans la possession de toute vérité. Nous voyons maintenant à travers les voiles de l'énigme, mais plus tard nous verrons Dieu face à face, comme parle saint Paul. « Mais » dites-moi, ajoute Augustin en s'adressant à » Félix, si l'apôtre annonçait les temps futurs » de Manichée, vous voyez donc aujourd'hui » Dieu face à face. » Félix, confondu, répond qu'il se sent comme effrayé devant la force d'Augustin, devant l'autorité épiscopale et les lois des empereurs, mais il prie le grand évêque de lui apprendre la vérité et de l'aider à se dé-

pouiller de ses mensonges. Augustin lui dit que sa propre force n'est rien; que si elle est quelque chose, il l'a reçue pour combattre l'erreur au nom de celui qui soutient les fidèles et les humbles. L'autorité épiscopale ne doit pas épouvanter Félix; il peut reconnaître avec quelle paix on agit, avec quelle tranquillité on dispute; le peuple présent à la conférence ne fait aucune violence au prêtre manichéen, n'inspire aucune frayeur, mais écoute paisiblement comme il convient à des chrétiens. Pourquoi redouter les lois impériales? Celui qui est rempli de l'esprit divin demeure au-dessus de toute crainte. L'apôtre Pierre renia son Seigneur durant sa passion; mais après la descente du Paraclet, il sut mourir sur la croix pour la foi de son maître.

Félix réplique qu'il ne fuit pas la vérité, mais qu'il la cherche. Augustin veut lui faire condamner toutes les perversités manichéennes; il faut qu'un vase soit vidé pour qu'on puisse le remplir d'une liqueur nouvelle. La lecture de la suite de la lettre de Manichée amène une série de questions où Félix, acculé par la logique d'Augustin, se trouve en plein panthéisme. *Hoc unum sunt omnes* (ils ne forment tous qu'une même chose), répond le manichéen à propos de Dieu, des créatures humaines et de la terre. Augus-

tin montre la différence qu'il y a entre l'ouvrier et ses ouvrages, entre la substance divine et les œuvres extérieures créées librement par le pouvoir divin. Il reproduit le fameux argument contre l'existence des deux éternels principes. Si la nation de ténèbres a pu nuire au bon principe, ce bon principe n'était donc pas d'une nature immuable, incorruptible, invincible; il n'était donc pas Dieu, et s'il était Dieu, et par conséquent inaccessible à toute atteinte, à quoi bon une lutte, et pourquoi parler de la nécessité d'un combat éternel? Félix, demeuré muet, demande un délai de quelques jours pour réfléchir.

Le 12 décembre, voilà de nouveau Félix en présence du grand évêque, au milieu du peuple qui inonde la basilique d'Hippone. Le manichéen commence par dire que, depuis le jour de la dernière assemblée, il a cherché inutilement à recouvrer les écrits dont il avait besoin pour répondre à Augustin; or, on ne peut combattre sans armes, et tout plaideur a besoin de ses papiers. Augustin ne voit dans ce motif qu'un prétexte pour échapper à une défaite; lorsque Félix a demandé cinq jours de délai, il n'a pas demandé ses livres, gardés sous le sceau public. « Qu'on me rende mes livres, et j'arrive au combat dans deux jours, réplique le manichéen;

» et si je suis vaincu, je me soumettrai à tout. »

Ces subterfuges sont vains; la discussion s'engage; Augustin rappelle l'argument contre la co-éternité des deux principes par où s'était terminée la première conférence. Félix soutient avec Manichée, son maître, l'existence éternelle de deux natures, celle du bien et celle du mal; il cite le Christ, qui parle du bon arbre produisant toujours un bon fruit, et du mauvais arbre produisant toujours un mauvais fruit, et qui a dit encore : « N'avez-vous pas semé dans le champ » une bonne semence? D'où est donc venue l'» vraie? C'est l'ennemi qui a fait cela. » L'Évangile annonce la séparation des brebis et des boucs, qui doit s'accomplir dans les derniers temps; pour les uns, le royaume de Dieu s'ouvrira; pour les autres, l'abîme du feu éternel, préparé par le démon et par ses anges. De plus, saint Paul a dit : « La prudence de la chair est » ennemie de Dieu¹; » et ailleurs² : « Le Dieu » de ce siècle a aveuglé les esprits des infidèles, » pour qu'ils ne contemplent point la clarté de » l'Évangile du Christ, qui est l'image de Dieu. » Cet ennemi dont parlent l'Évangile et l'apôtre appartient-il à Dieu? Telles sont dans toute leur

¹ Rom., VIII, 7.

² Corinth., II, IV, 4.

force les objections de Félix. La réponse d'Augustin sera complète.

Dans les citations de l'élu manichéen, il n'y a rien qui prouve que Dieu, voulant chasser de ses royaumes une nature ennemie, ait été obligé, afin d'avoir du repos, de se laisser souiller par le mélange du mauvais principe. C'est là toute la question. Félix est allé chercher les passages de l'Écriture relatifs aux pécheurs qui ne sont pas faits pour la vie bienheureuse, promise aux bons et aux fidèles. Toutes les choses visibles et invisibles sont l'ouvrage de Dieu ; les créatures raisonnables, hommes ou anges, ont reçu le libre arbitre. Le bon ou le mauvais usage de la liberté naturelle constitue la vertu ou le vice. Augustin prouve la vérité du libre arbitre, reconnu d'ailleurs par Manichée lui-même, comme à son insu, dans un de ses écrits intitulé *le Trésor*. Il fait toucher du doigt l'existence d'une volonté humaine indépendante de toute contrainte absolue. Mais nous avons remué à fond ces questions dans des chapitres précédents.

« Si rien ne pouvait nuire à Dieu, dit Félix, » pourquoi a-t-il envoyé son fils en ce monde ? » Félix ne répondait jamais et interrogeait toujours. Augustin, répondant à la dernière question du manichéen, prononce cette belle parole : « Ce » n'est pas le besoin, c'est la miséricorde qui a

» causé la passion du Christ¹. » Jésus-Christ est venu délivrer des captifs; ces captifs étaient enchaînés dans le mal; ce mal avait été le produit d'une volonté libre. « Si nous avons un libre arbitre, dit Félix, que nulle violence ne soit faite à personne : je serai chrétien quand je le voudrai. La volonté nous pousse à être chrétiens ou à ne pas l'être. » L'évêque se hâte de lui répondre que personne ne le force, qu'il est arrivé là par sa propre volonté et qu'il dispute par sa volonté seule. Malheur à la volonté mauvaise! paix à la bonne volonté! A celle-ci la couronne, à celle-là la peine! Dieu est le juge des volontés, mais il est le créateur des natures. « Si donc, dit Augustin à Félix, si donc vous vous croyez forcé de devenir chrétien, apprenez de nous le contraire. Repassez plutôt ce que vous entendez, examinez, vous êtes dans votre volonté; voyez si la vérité est venue appuyer nos paroles, si vous-même vous n'avez pas défailli dans la défense de votre Manichée, et, quand vous le voudrez, soyez ce que vous n'êtes pas encore et cessez d'être ce que vous êtes. » Félix se montre tout disposé à recevoir la vérité de la bouche d'Augustin. Le grand docteur récapitule les principales erreurs auxquelles il faut renon-

¹ Non est ergo passio Christi ex indigentia, sed ex misericordia.

cer. La corruptibilité de la nature et de la substance divine sont anathématisées par Félix lui-même. La confusion de ce que Dieu engendre et de ce qu'il fait, du Verbe né de Dieu et de l'âme humaine produite par la volonté de Dieu, fournit des subtilités et des échappatoires au prêtre manichéen à qui Augustin dit : Anathématisiez l'opinion qu'une portion de Dieu ait pu être souillée et liée par la race des ténèbres. L'âme humaine, avec son libre arbitre, a pu se souiller, mais elle ne fait pas partie de la nature divine. L'erreur de Maniché, c'était d'imaginer qu'une autre puissance pouvait porter atteinte à l'essence divine. Félix insiste pour soutenir que les œuvres de Dieu sont égales à Dieu lui-même, immuables comme lui, et que l'âme humaine est une portion de Dieu.

Vaincu par l'argumentation lumineuse et irrésistible du grand évêque, Félix s'écrie enfin : « Dites-moi ce que vous voulez que je fasse. — Je veux, lui répond Augustin, que vous anathématisiez Maniché, dont les blasphèmes sont si grands. Si vous le faites d'esprit, faites-le, car personne ne vous y oblige. — Dieu voit, reprend Félix, si je le fais d'esprit; l'homme ne saurait le voir : mais je vous demande de m'aider. — En quoi voulez-vous que je vous aide? — Anathématisiez le premier, et puis j'anathématiserai

après. — Voilà que j'écris de ma main, réplique Augustin, écrivez de votre côté.— Anathématiser de telle sorte, ajoute Félix, que l'esprit qui fut dans Manichée et parla par son organe, soit anathématisé. »

Augustin, prenant alors du papier, écrivit ces paroles : « Augustin, évêque de l'Église catholique, j'ai déjà anathématisé Manichée et sa doctrine, et l'esprit qui, par son organe, proféra d'exécrables blasphèmes, parce que c'était un esprit séducteur, non de vérité, mais d'erreur détestable ; et maintenant j'anathématise le susdit Manichée et l'esprit de son erreur. » Et Augustin ayant remis le papier à Félix, celui-ci ajouta de sa main ces paroles : « Moi, Félix, qui avais donné ma foi à Manichée, maintenant je l'anathématise, lui et sa doctrine, et l'esprit séducteur qui fut en lui, qui a dit que Dieu avait mêlé une portion de lui-même à la nation de ténèbres et qu'il la délivrait honteusement en transformant ses vertus en femmes contre les hommes, ensuite en hommes contre les démons féminins¹, de manière qu'après cela il clouait à jamais les restes de sa portion divine au fond du globe de ténèbres. J'anathématise

¹ Ces hymens monstrueux sont décrits avec détails dans l'écrit de Manichée, intitulé *le Trésor*, au VII^e livre.

» toutes ces choses et les autres blasphèmes de
» Maniché. »

Puis viennent les deux signatures d'Augustin et de Félix.

Telles furent les deux conférences qui avaient réuni une multitude nombreuse dans la basilique d'Hippone. Les assistants suivaient ces débats avec une attention profonde et un très-vif intérêt; il s'agissait de s'instruire, d'avoir raison de sa foi et de marcher tête levée au milieu des ennemis de la religion catholique. Les matières de la philosophie religieuse étaient aussi familières aux chrétiens de cette époque que le sont à nos contemporains les matières politiques; les discussions sérieuses sur le manichéisme et le donatisme attachaient les fidèles Africains aussi fortement que nous attachent aujourd'hui les débats d'où dépendent la paix ou la guerre, la gloire ou l'humiliation des empires, la prospérité ou la ruine des nations.

CHAPITRE II.

Le livre de la Nature du bien contre les manichéens. — Le livre
contre Secundinus.

(405)

Il y aurait un ouvrage à faire sur les perpétuels obstacles que la vérité rencontre sur sa route, et cet ouvrage serait la meilleure histoire de l'esprit humain. L'ignorance, la mauvaise foi, l'habitude, l'orgueil, se liguent entre eux pour empêcher la vérité de passer; les intérêts se mêlent au complot, et donnent mille prétextes à une immobilité calculée. La marche du monde est une immense conjuration contre la vérité; aussi ses moindres progrès, ses moindres conquêtes coûtent d'inexprimables efforts; elle a besoin de recommencer des luttes pour chaque pas qu'elle fait, et c'est surtout de la vérité qu'on peut dire que son passage en ce monde est un combat continu. Les hommes dévoués à sa défense sont donc condamnés à des travaux qui n'ont pas de fin sur la terre; il faut que leur voix crie sans cesse, et qu'on l'entende à chaque aurore et à

chaque soir, comme le son des cloches de nos églises. Il faut qu'ils soient la tour de guerre avec ses créneaux toujours armés. Tel fut le grand Augustin d'Hippone vis-à-vis des manichéens et des donatistes ; ce qu'il avait prouvé vingt fois , il le prouvait encore : après avoir abattu, il frappait encore les ruines, car l'erreur renversée est semblable au serpent coupé en morceaux, qui s'épuise en efforts pour réunir ses tronçons sanglants.

Plus d'une fois le grand docteur avait établi que Dieu est le souverain bien, la source de tous les biens visibles et invisibles ; il avait établi ce qu'est le bien, ce qu'est le mal, ce qu'est le péché. Dans son livre de *la Nature du bien contre les manichéens*¹, composé au commencement de l'année 405, il revint sur ces questions avec une remarquable netteté, et s'efforça de faire toucher la vérité à ses adversaires. Augustin leur répétait que Dieu est immuable, mais que la mutabilité est le partage de toutes les choses créées de rien ; que la puissance divine se déploie dans la création de tous les biens grands ou petits ; que tout

¹ Fénelon, dans sa *Réfutation du système du P. Malebranche sur la Nature et la Grâce*, s'est appuyé de plusieurs passages de ce livre de saint Augustin pour prouver au célèbre oratorien que Dieu n'est pas obligé de donner à ses ouvrages la plus haute perfection possible, et qu'une créature, par cela seul qu'elle a reçu l'être, est bonne et digne de Dieu.

ce qui existe est bon à divers degrés. Saint Paul avait dit : Toute créature de Dieu est bonne ¹ : le mode, l'espèce, l'ordre, représentent la généralité des biens dans la création. Le mal n'a pas de nature propre; ce n'est que la diminution ou le retranchement du bien. La matière primitive appelée Hyle², et dont les manichéens avaient fait une puissance créatrice, était elle-même un bien, car elle était susceptible de recevoir des formes, par conséquent susceptible de beauté. Quand notre Dieu a dit à son serviteur : « Je suis celui » qui suis, » il a donné une magnifique et complète définition de lui-même, il a révélé sa nature immuable. Ce caractère de la nature divine se retrouve en plusieurs passages de nos livres inspirés. « Vous changerez les choses, et elles » seront changées, dit le Psalmiste ³ au Seigneur, » mais vous, vous demeurez le même. » La Sagesse, dans le livre ⁴ qui porte son nom, a dit : « Demeurant en elle-même, la sagesse renouvelle » toutes choses. » L'apôtre Paul parle de Dieu, *comme étant seul incorruptible*. L'apôtre Jacques ⁵ dit, en parlant du Père des lumières, qu'en lui, il n'y

¹ Timot., I, IV, 4.

² ἵλη.

³ Ps. CI, 27.

⁴ XI, 21.

⁵ I, 17.

a pas de changement, ni un seul moment d'ombre.

Après avoir mis à nu toutes les abominations qui étaient au fond des croyances des manichéens, et qui outrageaient la nature divine, Augustin nous apprend un fait curieux ; c'est qu'il y avait dans les Gaules des sectateurs de cette doctrine ; l'évêque d'Hipponne le tenait d'un chrétien catholique de Rome. Il cite la Paphlagonie, comme un des pays d'Asie qui étaient particulièrement infectés de manichéisme. C'est là, en effet, que Manichée, poursuivi par la cour de Perse, avait subi son premier exil, et le sectaire avait dû y laisser des traces. Augustin termine son livre de la *Nature du mal* par une prière où il demande instamment à Dieu de délivrer, au moyen de son ministère, ce qui reste de manichéens, comme il en a déjà délivré un grand nombre. « Telle est, dit-il, la grandeur de votre » miséricorde et de votre puissance, telle est la » vérité de votre baptême, et telle est la force » des clefs du royaume des cieux dans votre » sainte Église, qu'il ne faut pas désespérer » d'eux, tant qu'ils sont sur la terre, par votre » patience, etc., etc. »

La réponse à Secondinus suivit de près le livre de la *Nature du mal*. Secondinus était un auditeur manichéen ; nous pensons qu'il n'habitait pas l'Afrique, mais l'Italie, d'après un passage de la

réponse d'Augustin, où le grand docteur le renvoie à son ouvrage sur le *Libre Arbitre*, qu'il pourra trouver, lui dit-il, à *Nole en Campanie*, auprès de *Paulin, noble serviteur de Dieu*. Augustin ne le connaissait pas même de figure, ce qui n'empêcha pas l'auditeur de lui écrire, comme à un ami, pour le presser de mettre fin à ses luttes contre le manichéisme, et de revenir à la doctrine des deux principes. Cette lettre est fort curieuse; Secondinus considérait l'évêque d'Hippone comme une grande intelligence jetée dans une fausse voie. La main de la vérité avait placé une lampe dans le cœur d'Augustin, mais il ne fallait pas que les voleurs vinssent piller son trésor; c'était à l'amitié à ne pas permettre que cette maison, bâtie sur la pierre de la science, s'écroulât. En lisant les écrits d'Augustin, Secondinus y avait partout reconnu le *grand orateur et presque le dieu de l'éloquence*. « J'avoue, lui disait-il encore, que » les marbres de la demeure d'Anicius brillent » moins d'art et d'ordre que vos écrits ne brillent d'éloquence. Si vous aviez voulu la faire » servir à la vérité, cette éloquence eût été pour » nous une grande gloire. Je vous en prie, n'allez pas contre votre nature, ne soyez pas la » lance de l'erreur, qui perça le côté du Sauveur..... Qui vous défendra au tribunal du » souverain juge; lorsque, sur votre propre té-

» moignage, vous serez convaincu de vos dis-
 » cours et de vos œuvres? Le Perse (Manichéé)
 » que vous avez accusé, ne sera point présent.
 » Excepté lui, qui vous consolera dans vos lar-
 » mes? Qui sauvera le punique?... Plût à Dieu
 » qu'en quittant Manichéé, vous fussiez allé à l'A-
 » cadémie, ou que vous eussiez commenté les
 » guerres des Romains, qui triomphèrent de
 » tout: Que de grandes et de belles choses vous y
 » auriez trouvées! et vous, qui aimez la chasteté
 » et la pauvreté, vous ne seriez pas allé à cette
 » nation juive aux mœurs barbares, etc., etc...»

Secondinus, dans sa pitié pour un grand génie égaré, ajoutait ces paroles, en s'adressant à Augustin : « Oh! je vous en prie, je vous en sup-
 » plie, daignez m'accorder mon pardon, si vo-
 » tre cœur d'or est fâché de ce discours; c'est un
 » accès de zèle qui me presse; je ne veux pas que
 » vous soyez séparé de notre troupeau, de ce
 » troupeau dont j'étais écarté, et loin duquel
 » j'aurais péri si je n'avais, en toute hâte, re-
 » noncé à une communion inique..... Laissez là
 » la gloire des hommes, si vous voulez plaire au
 » Christ. Soyez, pour notre âge, un second Paul
 » qui, étant docteur de la loi juive, obtint du
 » Seigneur la grâce de l'apostolat, et méprisa
 » comme de la boue toutes les douceurs pour
 » gagner le Christ. Venez au secours de votre

» âme si brillante; vous ne savez pas à quelle
» heure le voleur doit venir. Cessez d'orner les
» morts, vous qui êtes l'ornement des vivants.
» Ne marchez point dans la grande route qui fait
» face au pays des Amorrhéens, mais hâtez-vous
» d'entrer dans la voie étroite, pour gagner l'é-
» ternelle vie. Cessez d'enfermer le Christ dans
» le sein d'une femme, de peur que vous n'y
» soyez renfermé vous-même une seconde fois.
» Cessez de faire de deux natures une seule na-
» ture, parce que le jugement du Seigneur ap-
» proche. Malheur à ceux qui changent en amer-
» tume ce qui est doux ! » Si Augustin nourris-
sait quelques doutes, Secondinus était tout prêt
à lui rendre raison dans un paisible entretien.
Toutefois, on ne doit pas s'attendre à tout expli-
quer : la raison divine surpasse les cœurs des
mortels. Après avoir essayé de montrer ce qu'il
entend par la vraie doctrine, Secondinus termine
ainsi sa lettre :

« Lorsque j'expose de telles choses à votre
» admirable et sublime prudence, c'est comme
» si le Jourdain prêtait son eau à l'Océan, une
» lampe sa lumière au soleil, et le peuple sa sain-
» teté à l'évêque. C'est pourquoi il faut supporter
» tout ce que renferme cette lettre. Si je n'avais
» connu votre divine patience, qui pardonne fa-
» cilement à chacun, jamais je n'aurais écrit de

» la sorte, quoique vous puissiez voir que j'ai
 » rapidement touché aux opinions les meilleures,
 » et que j'ai pris garde de n'être pas long. Que
 » ces choses trouvent donc créance auprès de
 » votre sainteté, pour que nous soyons sauvés
 » ensemble, sinon vous pourrez tirer de là des
 » milliers de volumes, ô maître bien digne d'être
 » loué et honoré ! »

Telle est cette étonnante lettre, que nous devons croire l'expression d'un sentiment vrai, et qui annonce la considération, l'admiration profonde dont jouissait Augustin dans les rangs même de ses adversaires. Secundinus, tranquille dans son erreur, éprouva pour l'évêque d'Hippone cet intérêt vif et tendre que la vérité a fait éprouver plus d'une fois à l'égard des génies entraînés sur les routes du mal. Deux mots de cette lettre auraient été pourtant de nature à blesser le cœur d'Augustin; c'était l'insinuation d'avoir quitté le manichéisme par *crainte*¹, et dans l'espérance d'avoir part à la gloire des hommes. Secundinus avait pu lire les *Confessions* et reconnaître quelle voie avait conduit Augustin au baptême catholique.

Ce qu'il y a de prodigieux dans cette pièce,

¹ *Recessionem tuam ad veritatem, quæ per timorem facta est, converte.* Dans la même phrase, Secundinus dit à Augustin : « Laisse » la perfidie de la nation punique. »



c'est le reproche adressé au saint docteur de n'être pas *chrétien* et de ne rien faire pour plaire au Christ : la pleine adoption des doctrines manichéennes était donc la seule manière de se conformer exactement à la foi évangélique !

Il est intéressant de voir comment l'évêque d'Hippone répondit aux avances affectueuses et à la singulière invitation de l'auditeur manichéen. Cette réponse forme un livre que saint Augustin, dans sa *Revue*¹, préfère à tout ce qu'il a écrit contre le manichéisme.

« La bienveillance pour moi qui se montre
 » dans votre lettre, m'est douce, dit Augustin à
 » Secundinus en commençant ; mais plus il me
 » faut vous rendre amour pour amour, plus je
 » suis triste de votre ténacité dans de faux soup-
 » çons, les uns contre moi, les autres contre la
 » vérité, qui ne peut pas changer. Je dédaigne
 » facilement ce qui n'est pas vrai dans vos ju-
 » gements sur mon caractère : quoiqu'ils ne
 » soient pas exacts pour moi, ils peuvent l'être
 » cependant pour l'homme. Vos erreurs sur mon
 » compte ne sont donc pas de nature à me re-
 » trancher du nombre des humains ; ce que vous
 » supposez à tort en moi, peut se rencontrer
 » dans un caractère d'homme. Ainsi, il n'est pas

¹ Livre II, chap. x.

» nécessaire que je m'efforce d'enlever ce soup-
 » çon de votre esprit. Ce n'est pas de moi que
 » dépend votre espérance, et vous n'avez pas
 » besoin que je sois bon pour le devenir vous-
 » même. Pensez sur Augustin tout ce qui vous
 » plaira, pourvu que ma conscience ne m'accuse
 » point devant Dieu. » Passant ensuite au soup-
 çon d'avoir abandonné le manichéisme par crainte
 et par désir de la gloire, Augustin l'accepte pieu-
 sement comme une utile correction.

Il dit ensuite que la crainte lui a fait quitter le
 manichéisme, mais que c'est la crainte de ces
 paroles de saint Paul, qui atteignent le mani-
 chéisme avec tant de force : « Or, l'Esprit dit
 » expressément que, dans les temps à venir,
 » quelques-uns abandonneront la foi, en suivant
 » des esprits d'erreur et des doctrines diaboli-
 » ques, enseignées par des imposteurs pleins
 » d'hypocrisie, dont la conscience est noircie de
 » crimes; qui interdiront le mariage et l'usage
 » des viandes que Dieu a créées pour être reçues
 » avec action de grâce par les fidèles et par ceux
 » qui ont reçu la connaissance de la vérité. Car
 » tout ce que Dieu a créé est bon, et on ne doit
 » rien rejeter de ce qui se mange avec action de
 » grâces, parce qu'il est sanctifié par la parole
 » de Dieu et par la prière¹. » Quant à l'amour de

¹ Saint Paul, Éplt. à Tim., chap. IV.

l'honneur, oui, Augustin a brûlé de cet amour en se séparant de la société des manichéens; mais l'honneur qui le pressait, c'est celui dont parle l'Apôtre : « L'honneur, la gloire, la paix, dit » saint Paul, sont pour tout homme qui fait le » bien¹. »

L'évêque d'Hippone combat Secundinus avec sa propre lettre, et, prenant la fleur des idées et des preuves éparses dans ses nombreux travaux contre les manichéens², il établit ce qu'il faut penser de Dieu, du Christ et de l'âme; il caractérise le péché, et reprend sa profonde et belle manière d'entendre le mal; savoir que le mal n'est pas une substance, mais la diminution ou la défaillance du bien. Si de tous les ouvrages par lesquels le grand docteur a sapé le manichéisme, il n'était resté à la postérité que la réponse à Secundinus, cette réponse suffirait pour nous mettre en possession des arguments invincibles qui ruinent la doctrine des deux principes. Nous ajouterons que l'expression en est limpide, vive et forte. Dans les dernières pages de sa réponse, Augustin exhorte l'auditeur manichéen à ne pas repousser ses avis, à revenir à ce Dieu qui

¹ Rom. II, 10.

² Les ouvrages contre les manichéens sont contenus dans le 8^e vol. des *OEuvres de saint Augustin*, édit. des Bénédictins.

ne change pas, afin qu'on puisse lui appliquer ces paroles de l'Apôtre : « Vous étiez autrefois » ténèbres, vous êtes maintenant lumière en » Notre-Seigneur ¹. »

¹ Eph., v, 8.



CHAPITRE III.

Dispute de saint Augustin avec saint Jérôme.

Nous n'avons rien voulu dire encore de la dispute d'Augustin avec Jérôme; nous aurions été obligé de devancer les dates de notre récit pour étudier et suivre les développements et la conclusion de cette dispute mémorable. Elle se termine en 405; c'est la date à laquelle nous sommes parvenus, et, jetant maintenant nos regards en arrière, nous pourrions tout saisir sans interruption et sans désordre.

Citons d'abord le passage de l'Épître de saint Paul aux Galates, qui donna lieu à cette vive correspondance entre deux grands hommes, deux grands saints : « Or, Céphas (Pierre) étant » venu à Antioche, je lui résistai en face parce » qu'il était répréhensible. Car avant que quel- » ques-uns fussent venus d'auprès de Jacques, il » mangeait avec les Gentils; mais après leur ar- » rivée, il se retirait et se séparait des Gentils, » ayant peur de blesser les circoncis. Les autres » Juifs usèrent aussi de cette dissimulation, et » Barnabé même s'y laissa aussi entraîner. Mais

» quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit selon
 » la vérité de l'Évangile, je dis à Céphas devant
 » tout le monde : Si vous qui êtes Juif, vous vivez
 » comme les Gentils et non pas comme les Juifs,
 » pourquoi contraignez-vous les Gentils à judaï-
 » ser ? »

Dans son commentaire des Épîtres de saint Paul, Jérôme, arrivant au passage que nous venons de transcrire, avait pensé que le blâme infligé à saint Pierre fut une sorte de mensonge officieux. La piété d'Augustin repoussait cette interprétation. Au commencement de l'année 395, Augustin étant encore simple prêtre de l'église d'Hipponne, âgé de quarante et un ans, écrivit¹, pour la première fois, à l'illustre solitaire de Bethléhem, âgé alors de soixante-quatre ans; il avait eu de ses nouvelles par son cher Alype, qui en 395 s'était rendu en Palestine. Dans cette lettre, Augustin commençait par dire à Jérôme qu'il connaissait les paisibles joies de ses études dans le Seigneur aussi bien qu'on peut connaître quelqu'un en ce monde. Ce qu'il ignore de Jérôme, c'est la moindre partie de lui-même : sa personne. Encore peut-il dire que la peinture faite par Alype, cette moitié d'Augustin, lui a tracé Jérôme

¹ Ch. II, v. 11, 12, 13, 14.

² Lettre XXVIII.

tout vivant devant les yeux. Le prêtre d'Hippone, au nom de tous les chrétiens studieux d'Afrique, demandait à Jérôme qu'il voulût bien traduire en latin les interprètes grecs des Livres saints. Il aurait voulu le détourner d'une traduction nouvelle des Livres sacrés sur l'hébreu, pensant que rien d'important n'avait pu échapper aux Septante. Augustin arrivait ensuite au passage de l'Épître aux Galates. Il lui paraissait pernicieux de pouvoir admettre que les auteurs inspirés eussent usé de mensonge sur un point. Ce serait une porte ouverte aux plus désastreuses tentatives contre la foi. Les endroits de l'Écriture dont on s'est servi pour prouver qu'il est parfois bon ou permis de mentir, ont souffert une interprétation violente. Augustin appelle sur cette question l'attention sérieuse du grand commentateur de Bethléhem. Cette lettre devait être confiée à Profuturus, qui se préparait à partir pour la Palestine; il s'était chargé de porter à Jérôme quelques ouvrages d'Augustin, dont celui-ci demandait l'examen sévère. Augustin lui rappelait ces paroles de David : « Le juste me reprendra et me corrigera avec miséricorde; mais l'huile du pécheur ne touchera point ma tête. » Il avoue à Jérôme qu'il est presque toujours mauvais juge de ses propres ouvrages, tantôt par trop de défiance, tantôt par contentement

de lui-même; il voit quelquefois ses fautes, mais il préfère que des hommes plus habiles les lui signalent. Au moment où Profuturus se préparait à se mettre en route, il fut forcé d'accepter le gouvernement épiscopal de l'Église de Constantine, et la lettre d'Augustin demeura bien longtemps sans prendre le chemin de Bethléhem.

Deux ans plus tard (597), Augustin, successeur de Valère, s'adressait encore à Jérôme¹. Il se félicitait d'avoir reçu du célèbre docteur une petite lettre en échange d'une simple salutation; Augustin offre à Jérôme un commerce de lettres en des termes pleins de respect et d'affection; si ce n'était pas le connaître que de ne pas voir son visage, Jérôme ne se connaîtrait pas lui-même, car il ne se voit pas. C'est par l'esprit que Jérôme se connaît, et c'est aussi par là qu'Augustin le voit; il bénit Dieu d'avoir fait Jérôme tel qu'il est. On avait dit à Augustin que le livre des *Écrivains ecclésiastiques* portait le titre d'*Épitaphe*; il est surpris d'un pareil titre, puisqu'il s'applique à un ouvrage qui parle des vivants comme des morts. Puis revient la grande question de l'Épître aux Galates. L'évêque d'Ilippone rappelle les inconvénients graves d'une supposition qui fait entrer le mensonge, ne fût-ce que pour

¹ Lettre XL.

une fois, dans les livres divins. Il croit inutile de s'étendre là-dessus avec un homme qui a besoin d'un seul mot pour découvrir toute la portée des choses. Il n'a pas l'ambition d'enrichir de son humble obole le brillant génie que Jérôme a reçu par un présent divin : nul n'est plus propre que lui, Jérôme, à corriger ce qui a pu lui échapper en cet endroit de ses commentaires. L'Apôtre a dit qu'il s'est fait juif avec les Juifs pour les gagner ; mais ceci n'indique qu'une charité compatissante au lieu d'une dissimulation : c'est ainsi qu'en servant un malade on se fait en quelque sorte malade avec lui pour mieux comprendre ses besoins. Paul avait gardé quelques cérémonies de la loi juive et les autorisait, mais il avertissait qu'il ne fallait pas y mettre son espérance ; ces cérémonies n'étaient que des figures de l'avènement du seigneur Jésus. Voilà aussi pourquoi le grand Apôtre ne voulait pas charger les Gentils du pesant et inutile fardeau des observations légales auxquelles ils n'étaient pas accoutumés. Saint Paul ne reprit donc point saint Pierre de ce que celui-ci suivait les traditions de ses pères, mais de ce qu'il *obligeait les Gentils à judaïser*. Cette obligation marquait fort à tort la nécessité des cérémonies juives après la venue de Jésus-Christ. Saint Pierre savait ce que saint Paul lui dit alors : sa condescendance aux habi-

tudes juives lui fit commettre cette faute. La correction que reçut Pierre fut réelle. Ce que Paul avait rejeté chez les Juifs, c'était leur ignorance de la véritable justice de Dieu, c'était l'idée que les sacrements de l'ancienne loi demeuraient nécessaires après la passion et la résurrection du Sauveur; Paul rejetait chez les Juifs leur haine pour les prédicateurs de la grâce de Jésus-Christ. Voilà ce que Paul réprouvait.

Augustin veut donc que Jérôme s'arme d'une sainte sévérité contre lui-même, qu'il corrige son propre ouvrage, qu'il chante la *palinodie*, puisque la vérité des chrétiens est plus belle que l'Hélène des Grecs. Les martyrs ont combattu plus courageusement pour la vérité chrétienne contre la Sodome du siècle, que les héros de la Grèce ne combattirent pour Hélène contre la ville de Troie. Quand même Jérôme aurait raison, il devrait pardonner à Augustin ses craintes; si un autre peut faire servir la vérité à favoriser le mensonge, ce serait de la part de l'évêque d'Hippone une bien légère faute de s'être laissé prévenir d'une erreur qui favoriserait la vérité: A la fin de sa lettre, Augustin demande à Jérôme de lui marquer les diverses aberrations d'Origène, et regrette que, dans le livre des *Écrivains ecclésiastiques*, il n'ait pas indiqué les erreurs des auteurs hérétiques.

Le porteur de cette lettre était un prêtre d'Afrique appelé Paul. Malheureusement des copies de la lettre, contre l'intention d'Augustin, circulèrent en Italie, avant même qu'elle arrivât en Palestine. Le bruit de l'épître d'Augustin et une copie même de cette épître étaient parvenus à Jérôme avant le message à son adresse. On lui avait parlé d'un livre fait contre lui par l'évêque d'Hippone et envoyé à Rome. Augustin eut vent de toutes ces méprises, et connut les fâcheux retards des deux messages. Il se hâta d'écrire à Jérôme¹; c'était dans les premiers mois de 402. Il prit Dieu à témoin qu'il pouvait se rencontrer dans ses ouvrages quelques opinions contraires à celles de Jérôme, mais qu'il ne l'avait jamais attaqué; il gémissait qu'une si longue distance le séparât de ce grand homme et le privât du bonheur de ses entretiens.

Il y avait sept ans qu'Augustin avait entamé la question de l'Épître aux Galates, et Jérôme n'avait encore rien répondu. Enfin, cette même année (402), une lettre², arriva de Bethléhem: c'était une réponse à la précédente. Jérôme avait appris d'Augustin qu'il n'était l'auteur d'aucun ouvrage contre lui; quant à la lettre de 397,

¹ Lettre LXVII.

² Lettre LXVIII.

Jérôme croyait y reconnaître le style de l'évêque d'Hippone ; dans le doute cependant, il s'abstenait d'y répondre. La longue maladie de la vénérable Paula ne lui aurait pas permis d'ailleurs de traiter ces questions. « Un discours important, dit l'Ecclésiaste, c'est de la musique en des jours de deuil¹. » Jérôme demande qu'Augustin l'éclaire sur l'origine de cette lettre, afin qu'il puisse y répondre. A Dieu ne plaise qu'il ose censurer quelque chose dans les ouvrages de l'évêque d'Hippone ! il se contente de critiquer les siens sans toucher à ceux d'autrui. Le solitaire parle de la vanité puérile qui pousse à attaquer les renommées. Des avis contraires aux siens ne le blessent pas ; mais il veut qu'on regarde les deux besaces de Perse, afin que la contemplation des défauts des autres ne nous fasse pas oublier les nôtres. « Aimez-moi donc comme je vous aime, poursuit Jérôme ; et, jeune, ne provoquez pas un vieillard dans le champ des Écritures. J'ai eu mon temps et j'ai couru autant que j'ai pu. Aujourd'hui, pendant que vous courez et que vous franchissez les longs espaces, le repos m'est dû. Mais pour que vous ne soyez pas seul à me parler des poètes, permettez-moi de vous faire souvenir de Darès et d'En-

¹ XXII, 6.

» telles, et de ce proverbe vulgaire : Le bœuf
 » las pose un pied plus ferme. Je vous écris ceci
 » dans une tristesse profonde; plutôt à Dieu que je
 » méritasse vos embrassements, et que nous pas-
 » sions, en de mutuels entretiens, apprendre
 » quelque chose l'un de l'autre! » Jérôme envoie
 à Augustin sa réponse à une partie d'une attaque
 de Rufin, qui avait passé par l'Afrique. Il termine
 en lui demandant de se souvenir de lui, et lui
 fait remarquer combien il l'aime, puisqu'il refuse
 de relever sa provocation jusqu'à plus ample ex-
 plication de la part d'Augustin.

On a pu reconnaître dans cette lettre un mé-
 lange d'aigreur et de tendre bienveillance; l'im-
 pétueux Jérôme a fait effort pour ne pas éclater,
 et, sous des formes dont la douceur n'est que
 légèrement altérée, on sent bouillonner le sang
 du vieux Dalmate. On voit s'ouvrir une lutte
 entre le cœur de Jérôme, sincèrement attaché à
 Augustin, et la violence de son naturel.

La correspondance entre l'Afrique et la Pales-
 tine n'était pas facile; il fallait attendre des oc-
 casions toujours rares, et parmi ces rares oc-
 casions, choisir les plus sûres. On confiait les
 lettres à des prêtres ou à des diacres qui s'en
 allaient visiter les contrées où s'était accomplie
 la mystérieuse rédemption du genre humain.
 Le départ d'un diacre d'Afrique, appelé Cyprien,

détermina Augustin, en 403, à expédier à Jérôme une nouvelle copie des deux lettres de 396 et de 397 ; l'évêque d'Hipponne pria Dieu¹ de tourner le cœur du solitaire en sa faveur, afin que celui-ci ne le jugeât pas indigne d'une réponse. Il parlait à Jérôme de sa traduction de Job sur l'hébreu, et de nouveau exprimait le désir que l'illustre vieillard s'occupât d'une version de l'Ancien Testament, sur les Septante plutôt que sur l'hébreu. Le motif de ce désir était une pensée de paix et d'unité pour les catholiques ; l'admission dans plusieurs églises d'une traduction nouvelle sur l'hébreu introduirait deux textes différents parmi les mêmes fidèles ; les églises latines auraient un texte qui ne s'accorderait pas quelquefois avec celui des églises grecques. De plus, dans la controverse, il était plus facile de produire le texte de l'Écriture dans une langue connue comme le grec, que de le produire dans l'hébreu. Et les juifs, à quelles chicanes n'auraient-ils pas recours pour contredire la version de Jérôme sur les points qui ne leur conviendraient pas ! Augustin racontait à ce sujet un trait qui montre toute la pieuse susceptibilité des chrétiens de cette époque, pour le texte des livres saints. Un évêque d'Afrique faisait lire

¹ Lettre LXXI.

dans son église la version du livre de Jonas, faite par Jérôme sur l'hébreu ; or , il se rencontra un passage où Jérôme avait traduit autrement qu'on ne se souvenait d'avoir vu et d'avoir entendu lire de tout temps. On soupçonna une falsification, les Grecs surtout se plaignaient. Cela fit un si grand bruit parmi le peuple, que l'évêque fut contraint de consulter les juifs de la ville. Ceux-ci, par malice ou par ignorance, répondirent que les textes hébreux étaient parfaitement conformes aux textes grecs et latins. L'évêque, menacé de se voir abandonné de tout son peuple, fut obligé de rayer et de corriger comme une faute de copiste le mot qui avait soulevé cette tempête.

Jérôme, dans sa piété profonde et son amour pour Augustin, aurait trouvé la force de réprimer les mouvements de son âme offensée ; mais il y avait à Jérusalem et en Judée des amis que Jérôme appelle avec bienveillance de *grands serviteurs de Jésus-Christ*, et dont les sentiments et les avis ne furent point alors inspirés par la charité. Ils disaient que ce n'était pas sans dessein qu'Augustin avait laissé courir en Italie la lettre de 397, et qu'il espérait réduire le vieillard de Bethléhem à l'humiliation du silence. Il est probable que les ennemis de Jérôme avaient semé ces bruits menteurs : la Judée chrétienne n'au-

rait pas dû les accueillir. Jérôme, écrivant à Augustin en 404, lui expose ces rumeurs étranges, et lui avoue que s'il ne lui a point répondu, c'est qu'il ne voyait pas clairement que la lettre vint de lui ; il ne se croyait pas d'ailleurs capable de l'attaquer, comme on dit, avec une épée trempée dans le miel. La lettre de 397 lui paraissait renfermer des choses hérétiques ; il aurait craint qu'on ne le trouvât trop dur à l'égard d'un évêque de sa communion. Jérôme attendait une copie de cette lettre, signée de la main d'Augustin ; sinon il demande qu'on respecte le repos d'un vieillard, dont toute l'ambition est de demeurer caché au fond de sa cellule. Si l'évêque d'Hipponne veut faire éclater son savoir, qu'il cherche des jeunes gens nobles et diserts, fort nombreux à Rome, et qui pourront et oseront disputer avec un évêque sur les saintes Écritures. Pour ce qui est de lui, Jérôme, soldat jadis, il est aujourd'hui vétérans ; il ne peut plus combattre avec son corps cassé, et n'est propre qu'à chanter les victoires d'Augustin et celles des autres. Trop d'instances pour obtenir une réponse pourraient bien le faire songer à Q. Maximus, qui brisa par sa patience le jeune orgueil d'Annibal.

Le vieillard de Bethléhem rappelle les vers de la neuvième églogue de Virgile, où un autre

vieillard se plaint de l'âge qui affaiblit tout, jusqu'à l'esprit. Autrefois, quand il était jeune, il passait souvent des journées entières à chanter; maintenant il a oublié ses chants : Méris a presque entièrement perdu la voix. Après s'être rappelé le vieux Méris, Jérôme se rappelle le vieux Berzellaï de Galaad, qui ne voulut rien accepter de David, à cause de son grand âge.

Jérôme demande à Augustin comment il peut lui dire qu'il n'a rien écrit contre lui, puisqu'une censure de ses ouvrages, qui lui est attribuée, circule d'Orient en Occident, puisque lui-même sollicite une réponse et l'invite à chanter la palinodie! Il faut s'expliquer avec netteté et ne pas avoir l'air de combattre comme des enfants. Jérôme ne veut rien garder dans le cœur qui puisse démentir ses paroles. Après avoir passé sa jeunesse avec les saints, dans les austérités du cloître, lui conviendrait-il d'écrire quelque chose contre un évêque de sa communion, contre un évêque qu'il a commencé à aimer avant de le connaître, qui le premier lui a demandé son amitié, et qu'il s'est réjoui de voir s'élever après lui dans la science des Écritures divines? La lettre de 397 doit donc être désavouée ou signée franchement. Jérôme ne connaît d'Augustin que les *Soliloques* et quelques commentaires des Psaumes; il ne peut donc pas entreprendre de censurer les

ouvrages de l'évêque d'Hippone. Dans le peu qu'il connaît, il trouverait des interprétations qui ne s'accordent pas avec les anciens commentateurs grecs. Jérôme termine par ce trait : « Ayez » soin, je vous prie, toutes les fois que vous m'é- » crirez, de faire en sorte que je reçoive vos let- » très le premier. »

Comme on voit, la correspondance de Jérôme devient vive et blessante; des amitiés mal inspirées ont irrité sa plaie; l'ironie et quelque chose d'injurieux se mêlent à son langage; les expressions affectueuses adressées à Augustin semblent n'arriver que pour faire passer d'amères dérisions. Une certaine contradiction se montre dans la lettre de Jérôme : d'un côté, il ne veut pas répondre, parce qu'il ne pense pas que l'écrit dont il se plaint soit de l'évêque d'Hippone; de l'autre, il se fâche contre lui, comme s'il le croyait coupable.

Le caractère d'Augustin est mis à une solennelle épreuve; l'évêque est offensé, il ne peut se méprendre sur le langage de Jérôme; que fera-t-il? il sera humble et doux. Augustin ne peut pas imaginer que Jérôme l'ait maltraité sans motif; il reconnaît sa faute, il confesse qu'il a offensé Jérôme le premier, en écrivant une lettre qu'il ne saurait nier. Augustin le conjure, par la mansuétude du Christ, de lui pardonner s'il l'a of-

fensé, et de ne pas lui rendre le mal pour le mal en l'offensant à son tour. C'est ce que nous trouvons dans les premières pages de sa lettre ¹ au solitaire de Bethléhem, écrite en 404. Ce grand homme, qui fauchait l'erreur avec tant de puissance, sollicite une réprimande bienveillante, et déclare qu'il ne manquera ni de gratitude vis-à-vis de son censeur, ni de docilité pour se corriger. Les paroles de Jérôme, dures peut-être, Augustin ne les redoutera point comme les cestes d'Entelles; celui-ci meurtrissait son rival, mais ne le guérissait pas; les coups de Jérôme profiteront à Augustin: le vieillard de Judée s'est comparé au bœuf dont le pied ne devient que plus fort avec l'âge; voilà Augustin: s'il a dit quelque chose de mal, que le bœuf pose fortement son pied sur lui! Augustin ne se plaindra pas du poids de l'âge de Jérôme, pourvu que ce poids brise la paille de sa faute. Tel est le vœu de l'évêque africain; et voilà pourquoi il ne peut lire ni se rappeler sans soupirs les derniers mots où Jérôme souhaite de l'embrasser. Il n'ose pas prétendre à tant de bonheur, mais il voudrait que Dieu lui fit la grâce d'être assez près de Jérôme pour échanger de fréquentes lettres. Des années se sont écoulées depuis qu'Augustin écrivit à Jé-

¹ Lettre LXXIII.

rôme sur les paroles de l'Apôtre aux Galates, et aucune réponse n'est venue de Bethléhem ! Le porteur de la lettre ne l'a ni remise ni rapportée. L'évêque a trouvé tant de choses dans les épîtres de Jérôme tombées entre ses mains, que, pour l'avancement de ses études, il souhaiterait d'être attaché à ses côtés. Aussi a-t-il le projet d'envoyer à Jérôme et de mettre sous sa discipline un de ses enfants dans le Seigneur. « Il » n'y a pas, lui dit-il, et ne pourra jamais y avoir » en moi autant de science des divines Écritures » que j'en reconnais en vous. Le peu que j'ai » acquis dans cette science, je le dispense au » peuple de Dieu ; les occupations ecclésiastiques » m'empêchent de me livrer à ces études au delà » des besoins des peuples que je dois instruire. »

Augustin parle ensuite de l'attaque de Rufin et de la réponse de Jérôme dont il loue la modération. Mais ce cœur si tendre, fait par l'amitié, ne peut se défendre d'une impression pénible en voyant un tel orage éclater entre deux anciens amis. « Quelles âmes, s'écrie-t-il, pourront désor- » mais s'épancher l'une dans l'autre en sûreté ? » Qui pourra-t-on aimer en toute confiance ? » Quel ami ne craindra-t-on pas comme un en- » nemi futur, si une querelle qui fait notre dou- » leur a pu s'élever entre Jérôme et Rufin ! O » condition misérable et digne de pitié ! O qu'il

» y a peu de fondement à faire sur ce que l'on
 » voit au cœur de ses amis, puisqu'on ne sait
 » rien de ce qui arrivera dans la suite! Mais
 » pourquoi gémir sur la fragilité d'une récipro-
 » cité affectueuse, lorsque l'homme ne se connaît
 » pas lui-même pour l'avenir? Peut-être sait-il
 » un peu ce qu'il est à présent, mais ce qu'il sera
 » plus tard, il l'ignore. »

|| L'évêque revient au désir de se voir et de s'embrasser, et puis l'exemple de Rufin passe devant lui comme un noir nuage. L'union de deux amis s'est brisée au milieu d'une vie dégagée des affaires du siècle; sur ce sol même que le Christ a foulé de ses pieds humains et où il a dit : *Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix.* Augustin voudrait rencontrer quelque part Jérôme et Rufin; dans son émotion et sa douleur, il se jetterait à leurs pieds, pleurerait autant qu'il pourrait, prierait autant qu'il aimerait! Il supplierait chacun d'eux pour soi-même, il supplierait l'un pour l'autre, il les supplierait pour les faibles, au nom du Christ mort pour eux, et leur demanderait de ne plus répandre l'un contre l'autre des écrits qu'on ne pourra plus détruire quand on voudra faire la paix. Augustin dit à la fin que s'il lui est arrivé d'offenser Jérôme, c'est qu'il n'était pas avec lui comme avec un ami à qui on peut se livrer. Avec un ami, Augustin se

donne tout entier; il se repose dans son sein sans aucune inquiétude, parce qu'il sent que Dieu y est, que c'est vers Dieu qu'il se jette, que c'est en Dieu qu'il trouve son repos. Dans cette heureuse tranquillité, il ne redoute point l'incertitude du lendemain sur laquelle il gémissait tout à l'heure. Lorsqu'un homme embrasé de la charité chrétienne est devenu pour lui un fidèle ami, Augustin ne voit plus un homme dans ce confident intime de ses desseins et de ses pensées, mais il ne voit que Dieu en qui il demeure et qui l'a fait ce qu'il est; *car Dieu est charité, et quiconque demeure dans la charité demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui.* La rupture de Jérôme et de Rufin occupe Augustin dans les dernières lignes de sa lettre : « C'est un grand et triste miracle, dit-il, » que de descendre d'une telle amitié à une inimitié pareille; mais c'en serait un bien consolant et bien plus grand encore, de revenir d'une telle inimitié à l'union première. »

Cette lettre est un monument de la douceur d'Augustin. Comme il s'humilie aux pieds de l'illustre vieillard! Comme il cherche à l'apaiser! Il est touchant dans ses pieux remords, dans ses tendres inquiétudes, et sa pensée s'élève lorsqu'il nous montre l'amitié chrétienne prenant les proportions de l'infini.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Continuation du même sujet.

(404)

Voici enfin Jérôme qui répond. Il n'a pas pu recevoir encore (et c'est regrettable) la précédente lettre, si pleine d'humilité et d'amour, mais il a reçu les trois lettres que le diacre Cyprien avait été chargé de lui remettre. L'hôte des saints déserts va passer en revue les diverses questions posées par l'évêque d'Hippone; le porteur ne lui a demandé ses lettres que trois jours avant son départ; Jérôme s'est donc vu forcé de répondre, non pas avec la maturité de quelqu'un qui écrit, mais avec la rapidité hardie de quelqu'un qui dicte. Cette excuse de Jérôme n'en était pas une pour lui; le trait saillant de son génie, c'est une ardente verve qui produit vite. On va voir que sa défense ne souffrira point de la nécessité d'une dictée rapide.

Les armes de Jérôme, ces armes qu'il a à peine le temps de saisir, c'est le Christ, c'est l'enseignement de l'apôtre Paul, qui dit aux Éphésiens :

Que la vérité soit la ceinture de vos reins; la justice, votre cuirasse; que vos pieds soient chaussés pour vous préparer à l'Évangile de paix. Prenez le bouclier de la foi..., le casque du salut, le glaive spirituel, qui est la parole de Dieu. Voilà de quels traits s'arma le jeune David; il choisit dans le torrent cinq pierres polies, pour montrer qu'il ne s'était pas souillé au milieu des flots orageux du siècle; il but en chemin de l'eau du torrent, et voilà pourquoi il éleva la tête et frappa au front son superbe ennemi. Jérôme demande à Dieu de remplir son cœur de sa parole; il ne doute pas qu'Augustin ne demande aussi à Dieu de faire triompher la vérité dans cette dispute, car il cherche, non pas sa gloire, mais celle du Christ. Si Augustin est victorieux, Jérôme le sera aussi, pourvu qu'il comprenne son erreur. Si Jérôme triomphe, Augustin triomphera également : « Ce ne sont pas, » dit l'Apôtre¹, les enfants qui thésaurisent pour » leurs pères, mais les pères qui thésaurisent » pour leurs enfants. »

Jérôme arrive d'abord à ce titre d'*Épitaphe* qu'on avait inscrit à tort en tête de son livre *des Hommes illustres*; le mot d'*Épitaphe* ne pouvait pas convenir à un tel ouvrage; le livre de Jérôme est intitulé *des Hommes illustres*, ou proprement *des Écrivains ecclésiastiques*.

¹ Corinth. II, XII, 14.

Il aborde ensuite la principale question sur l'Épître aux Galates. Augustin lui demande pourquoi il a dit que Paul n'avait pu condamner dans l'apôtre Pierre ce qu'il avait fait lui-même, ni le blâmer d'une dissimulation dont il était lui-même réputé coupable. Augustin soutient que la réprimande de Paul n'était point simulée, mais véritable; que Jérôme nedoit pas enseigner le mensonge, et que les Écritures doivent rester ce qu'elles sont. Si Augustin avait eu la prudence de lire la petite préface des commentaires de l'Épître aux Galates, il aurait vu que l'opinion de Jérôme était tout simplement celle d'Origène¹ et des auteurs grecs; Jérôme a mêlé ses propres pensées à leurs pensées; il a exprimé les impressions de ses lectures; ses paroles laissaient au lecteur la liberté d'approuver ou de rejeter l'opinion des auteurs grecs. Augustin a changé la face de la question, en soutenant que les Gentils qui avaient cru en Jésus-Christ étaient délivrés du joug de la loi; que les juifs devenus chrétiens étaient soumis à cette même loi; que Paul, comme docteur des Gentils, avait raison de reprendre les observateurs des cérémonies

¹ Origène a écrit quatre volumes sur l'Épître aux Galates, et son dixième livre des *Stromates* est une explication abrégée de cette épître.

légales, et que Pierre, comme chef de la circoncision, avait tort de vouloir contraindre les Gentils à l'observation d'une loi obligatoire pour les juifs seulement. Si Augustin pense que les juifs chrétiens soient tenus de suivre l'ancienne loi, il est du devoir d'un évêque comme lui, connu dans tout l'univers, de publier cette opinion et d'engager tous les autres évêques à la suivre. Quant à lui, Jérôme, caché sous un pauvre petit toit avec des moines, c'est-à-dire avec des pécheurs comme lui, il n'ose pas prononcer sur ces grandes questions; il se contente d'avouer ingénument qu'il lit les ouvrages des anciens, et que, selon la coutume de tous les interprètes, il marque dans ses commentaires leurs différentes explications, afin que chacun adopte celle qui lui plaira.

Le but de l'interprétation d'Origène, interprétation adoptée par les autres auteurs, c'était de répondre aux blasphèmes de Porphyre, qui prétendait que Paul n'avait pu sans insolence reprendre en face le prince des apôtres pour une faute où lui-même était tombé. Jérôme cite l'autorité de saint Jean Chrysostome, qui, dans un commentaire étendu sur le passage de l'Épître aux Galates, avait adopté le sentiment d'Origène et des anciens. Voilà les hommes avec lesquels s'égaré le solitaire de Judée: il demande à Au-

gustin de produire une autorité à l'appui de son propre jugement.

Toutefois, Jérôme ne se bornera pas à s'abriter derrière de grands noms; il entrera directement en lutte avec Augustin. Il rappelle la voix d'en haut qui disait à Pierre : *Lève-toi, tue et mange*¹; et qui, se faisant entendre une seconde fois, avertissait Pierre de ne pas appeler impur ce que Dieu a purifié. Jérôme cite divers traits des Actes des Apôtres qui montrent de la part de Pierre une parfaite connaissance de l'inutilité de l'ancienne loi après l'Évangile. Il fut lui-même l'auteur du décret qu'on l'accuse d'avoir violé; il fit semblant de l'enfreindre pour ne pas offenser les juifs qui s'étaient attachés à l'Évangile. Paul, qui a repris Pierre, n'avait-il pas fait comme lui? Le grand Apôtre rencontre à Listra, dans l'Asie-Mineure, le disciple Timothée, fils d'une veuve chrétienne et d'un père gentil. Paul veut l'emmener avec lui, mais il *le circoncit à cause des juifs qui se trouvaient en ces lieux-là*. Paul n'eut donc pas pour Pierre l'indulgence qu'il avait eue pour lui-même. De plus, l'Apôtre qui avait laissé croître ses cheveux pour accomplir un vœu, se fit raser la tête à Cenchrée. Pourquoi laissa-t-il croître sa chevelure dans un vœu?

¹ Actes des Apôtres, xi, 7.

n'était-ce pas une concession à la loi de Moïse ¹ qui ordonnait cela aux nazaréens consacrés à Dieu? A l'arrivée de Paul dans la ville de Jérusalem, Jacques et tous les prêtres qui étaient avec lui, après avoir approuvé son évangile, lui dirent que des milliers de juifs croyaient en Jésus-Christ, tout en pratiquant avec zèle l'ancienne loi; ces juifs ont entendu répéter que Paul enseigne aux juifs qui sont parmi les Gentils, de ne pas circoncire leurs enfants et de ne pas suivre l'ancienne coutume. Jacques et les prêtres engagent Paul à prouver le contraire par son exemple: « Nous avons ici, lui disent-ils, quatre » hommes qui ont fait un vœu; prenez-les avec » vous, purifiez-vous avec eux, faites-leur raser » la tête, afin que tous sachent que ce qu'ils ont » entendu de vous est faux, mais que vous mar- » chez vous-même dans l'observation de la loi ² ». Paul suivit ce conseil, et le jour suivant, il entra dans le temple avec les quatre hommes.

« Dites-moi donc encore, Paul, s'écrie ici » Jérôme : pourquoi vous êtes-vous rasé la tête? » pourquoi avez-vous marché nu-pieds selon les » cérémonies judaïques? pourquoi avez-vous » offert des sacrifices et immolé pour vous des

¹ Livre des Nombres, vi, 18.

² Actes des Apôtres, xxi, 17-26.

» victimes selon la loi? Vous répondez sans
» doute que c'était pour ne pas scandaliser les
» juifs qui avaient cru. Vous avez donc fait sem-
» blant d'être juif pour gagner les juifs, et Jac-
» ques et les autres prêtres vous ont appris cette
» dissimulation, qui ne vous a point sauvé de ce
» que vous appréhendiez. Car, une sédition
» s'étant élevée, vous alliez être tué lorsqu'un
» tribun vous arracha des mains du peuple; il
» vous envoya à Césarée, escorté par des sol-
» dats, de crainte que les juifs ne vous fissent
» mourir comme un imposteur et un destruc-
» teur de la loi. Arrivant ensuite à Rome, dans
» une maison que vous aviez louée, vous pré-
» châtes le Christ aux juifs et aux Gentils, et sous
» le glaive de Néron, vous scellâtes de votre
» sang ce que vous aviez enseigné. »

Nous venons de voir que, dans la crainte des juifs, Pierre et Paul ont tous les deux fait semblant d'observer la loi. De quel front, par quelle audace, Paul eût-il donc repris dans un autre ce qu'il avait fait lui-même? La feinte des deux apôtres n'était pas un mensonge officieux, comme le prétend Augustin, car Origène et ceux qui l'ont suivi ne plaidaient pas la cause du mensonge, mais ils reconnaissent, dans la conduite des deux apôtres, la sagesse et la prudence. Ils réfutent les insolents blasphèmes de Por

phyre, qui dit que Pierre et Paul avaient eu entre eux une querelle d'enfants, et que la jalousie avait inspiré Paul.

D'après l'opinion exprimée dans la lettre d'Augustin, l'erreur de Pierre semble ne pas consister dans la doctrine qui rendait la loi de Moïse obligatoire pour les juifs, devenus chrétiens, mais seulement dans l'idée de vouloir obliger les Gentils à judaïser : en ce cas, Paul aurait eu le droit de reprendre Pierre, car jamais il n'avait contraint les Gentils à la pratique de la loi mosaïque. Jérôme fait observer à Augustin qu'il tomberait ainsi dans l'hérésie des Cérinthiens et des Ébionites. Cérinthe et Ébion avaient voulu mêler à l'Évangile les cérémonies judaïques, et les anciens docteurs de l'Église les avaient anathématisés. Au temps même de Jérôme, on rencontrait dans les synagogues de l'Orient la secte des minéens ou des nazaréens, qui, voulant être à la fois juifs et chrétiens, n'étaient ni chrétiens ni juifs. Jérôme insiste sur les passages de la lettre d'Augustin qui ont l'air d'autoriser les sacrements des juifs parmi les chrétiens; l'évêque d'Hippone ne trouvait rien de pernicieux dans les cérémonies judaïques. « Mais au contraire, dit Jérôme, je dirai et je crierai contre le monde entier que les » cérémonies des juifs sont nuisibles et mortelles » aux chrétiens, et que l'observateur de ces céré-

» monies, soit juif, soit Gentil, est tombé dans le
 » gouffre du démon, car le Christ est la fin de la
 » loi pour la justification de tout croyant ¹... La
 » loi et les prophètes ont duré jusqu'à Jean-Bap-
 » tiste ², etc. » Paul, qui fait le sujet de la dis-
 pute, avait dit : « Voilà que moi, Paul, je vous
 » déclare que, si vous vous faites circoncire, le
 » Christ ne vous sert de rien ³. »

Augustin, dans sa lettre, avait marqué ce que saint Paul avait rejeté de mauvais chez les juifs; il ne dit pas ce qu'il en avait retenu de bon. Paul suivait, répondra Augustin, les cérémonies anciennes, quoiqu'elles ne fussent pas de *nécessité de salut*. Que veulent dire ces mots? Pourquoi observer des cérémonies qui ne font rien pour mener au salut? L'observation des cérémonies légales ne saurait être de ces choses indifférentes qui tiennent le milieu entre le bien et le mal, comme parlent les philosophes.

Entre deux docteurs si excellents, un désir de rapprochement était naturel. Jérôme le sent lui-même. « Après tout, dit-il, il n'y a pas une
 » grande différence entre votre sentiment et le
 » mien. Je dis que Pierre et Paul, par crainte des
 » juifs, ont fait semblant de remplir les préceptes

¹ Rom., x, 4.

² Luc, xvi, 16.

³ Galat., v, 7.

» de la loi. Vous, vous prétendez qu'ils ont fait
» cela charitablement, non par dissimulation,
» mais par affectueuse compassion. Que ce soit
» crainte ou miséricorde, il sera établi que les
» deux apôtres feignirent d'être ce qu'ils n'étaient
» pas. »

Jérôme prie Augustin de lui pardonner cette petite discussion, qu'il a lui-même provoquée. Il ne veut pas être pris pour un docteur de mensonge, lui qui marche à la suite du Christ, *la voie, la vérité et la vie*. Il demande à Augustin de ne pas soulever contre lui le peuple qui l'honore comme son évêque, ce peuple qui l'écoute avec admiration, mais qui compte pour peu un homme au déclin de la vie, enfermé dans la solitude des champs et d'un monastère. « Cherchez, dit Jérôme à Augustin, cherchez d'autres gens à instruire et à reprendre ; quant à nous, nous sommes séparés par une si grande étendue de terre et de mer, que le son de votre voix nous parvient à peine ; et, si vous m'écriviez des lettres, Rome et l'Italie les recevraient avant moi. »

On se souvient du désir d'Augustin de détourner Jérôme d'une traduction nouvelle de l'Écriture sur l'hébreu. Augustin lui disait : Ou les textes traduits par le Septante sont obscurs, ou bien ils sont clairs ; s'ils sont obscurs, il est permis de croire que vous pouvez vous tromper vous

aussi; s'ils sont clairs, les erreurs n'ont pas été possibles. Jérôme répond à Augustin par son propre dilemme. Les choses expliquées par tous les anciens interprètes des Écritures sont obscures ou bien sont claires : si elles sont obscures, comment Augustin a-t-il osé à son tour entreprendre l'explication de ce qu'ils n'avaient pu comprendre? si elles sont claires, il était inutile de travailler à mettre en lumière ce qui n'avait pu leur échapper, particulièrement sur les Psaumes, qui ont été le sujet de nombreux volumes des auteurs grecs, Origène, Eusèbe de Césarée, Théodore d'Héraclée, Astérius de Scytopolis, Apollinaire de Laodicée, Didyme d'Alexandrie. Chez les latins, Hilaire de Poitiers, Eusèbe, évêque de Verceil, ont traduit Origène et Eusèbe de Césarée, et le grand Ambroise a suivi Origène. Pourquoi donc Augustin est-il revenu sur les Psaumes après tant d'illustres interprètes? — Avec une telle règle, il n'y aurait plus moyen d'écrire après les anciens. Jérôme n'a point songé à abolir les versions anciennes, puisqu'il les a corrigées et mises en latin, à l'usage de ceux qui n'entendent que cette langue; mais il a voulu rétablir les passages que les juifs avaient supprimés ou altérés, et faire connaître aux latins la vérité hébraïque tout entière. Nul n'est forcé de lire sa version nouvelle. On peut boire délicieusement le vin vieux

et mépriser le vin nouveau de Jérôme, c'est-à-dire son travail pour l'éclaircissement des anciens et l'intelligence des endroits qu'on ne comprenait pas. Pour ce qui est des juifs, dont la malice paraît préoccuper Augustin, il ne faut pas croire que tous les juifs de la terre ressemblent à ceux de la petite ville d'Afrique dont on a parlé. En terminant sa lettre, Jérôme prie Augustin de ne plus forcer au combat un vieux soldat qui se repose; Augustin est jeune encore, il est placé sur une chaire pontificale; qu'il instruisse les peuples, et qu'il enrichisse les greniers romains des nouvelles moissons de l'Afrique; il suffit au pauvre Jérôme de parler bas dans un coin de monastère, avec quelque pécheur comme lui, qui l'écoute ou le lit.

Telle est cette réponse, où nulle question n'est omise, réponse éloquente où l'esprit, l'imagination, la force de la pensée, se mêlent aux fleurs des livres divins, pour charmer et entraîner. Jérôme avait alors soixante-et-treize ans, et, sous ce front chauve, labouré par de profondes rides, dans cette poitrine amaigrie, desséchée, meurtrie par la pénitence, on sent tout le feu de la jeunesse. L'éloquence s'échape ici de la bouche du vieux Jérôme, pareille à ces sources de Judée qui, parfois, sortent d'une terre aride et nue où la dévastation a passé.

Dans une petite lettre adressée à Augustin peu de temps après, Jérôme lui demande pardon de cette réponse à laquelle il a été si vivement sollicité ; ce n'est pas lui qui a parlé, c'est sa cause qui s'est défendue contre celle d'Augustin. Il l'invite à laisser là ces querelles, et veut que leurs lettres ne soient plus que des lettres d'amitié. Jérôme a repoussé avec le *style* un ami qui, le premier, l'avait attaqué avec l'*épée* : il appartient à la bonté et à la justice d'Augustin de donner tort à l'agresseur, et non pas à celui qui se défend.

La réponse d'Augustin en 405 est d'une grande importance. Elle est empreinte d'un esprit fin, d'une raison ferme et d'un noble amour de la vérité et de la justice. Jérôme voulait qu'Augustin *jouât* avec lui dans le champ des Écritures, de manière à ne pas se blesser l'un l'autre. L'évêque ne comprend guère ce jeu dans des recherches aussi sérieuses que celles de la vérité de l'Écriture. Si quelque chose semble manquer d'exactitude dans les écrits des autres, il faut bien le dire, sous peine de perdre son temps en conférences inutiles ; et alors on s'expose à être accusé de *vouloir se faire une réputation en attaquant les grands hommes*, et de *tirer une épée trempée dans le miel*. Augustin ne cache pas à Jérôme que les livres canoniques sont les seuls dont il reconnaisse l'infaillibilité, et qu'il n'accepte les autres livres

qu'après examen : Jérôme ne peut pas prétendre qu'on lise ses ouvrages comme ceux des prophètes et des apôtres.

Augustin persiste à soutenir que Paul a repris sérieusement l'apôtre Pierre, et qu'il n'a pu mentir dans cette épître où nous trouvons ces paroles : « Je prends Dieu à témoin que je ne vous » mens point en tout ce que je vous écris. » Paul a dit que Pierre ne marchait pas selon la vérité de l'Évangile; ce sont là des termes positifs. Pierre agissait de manière à obliger les Gentils à judaïser, et à faire croire que les cérémonies mosaïques étaient nécessaires au salut. Pour ce qui est de Paul, s'il a fait circoncire Timothée, s'il a acquitté un vœu à Cenchrée, si, à Jérusalem, d'après le conseil de Jacques, il se conforme, avec des nazaréens, aux usages de la loi, il ne veut pas faire entendre par là que les sacrements juifs opèrent le salut des chrétiens. Il veut seulement empêcher qu'on le soupçonne de regarder comme une idolâtrie païenne des choses que Dieu avait ordonnées pour les temps auxquels elles convenaient, et qui étaient les ombres des choses à venir. On disait de lui, en effet, qu'il enseignait à se séparer de Moïse. Et c'eût été criminel que ceux qui croyaient au Christ se séparassent des prophètes du Christ, comme détestant et condamnant la doctrine de celui dont

le Christ lui-même a dit : « Si vous croyiez à » Moïse, vous croiriez aussi en moi ; car c'est de » moi qu'il a écrit. » Les Juifs qui accusaient Paul accusaient surtout en lui le véhément prédicateur de la grâce de Jésus-Christ, sans laquelle il n'y avait pas de justification possible pour l'homme. Voilà pourquoi ils voulaient le faire passer pour un ennemi des divins préceptes de la loi.

Après la venue du Messie, les cérémonies de l'ancienne loi n'étaient ni bonnes ni mauvaises ; Paul, qui avait fait circoncire Timothée, ne fit pas circoncire Tite. Par là, il montrait que les observations légales n'étaient ni sacrilèges ni nécessaires. Quoiqu'on ne dût pas les imposer aux Gentils, on ne devait pas les interdire aux juifs comme quelque chose de détestable, mais les laisser mourir peu à peu, à mesure que la grâce du Christ aurait été prêchée. Il y a loin de la tolérance des cérémonies judaïques à l'opinion des Corinthiens, des Ébionites et des Minéens, qui ne croyaient pas le salut possible sans les observations de l'Ancien Testament. Augustin ne permettrait à aucun juif devenu chrétien d'observer sérieusement les cérémonies mosaïques. Paul et les autres chrétiens de la foi la plus pure devaient recommander véritablement les sacrements anciens, en les observant quelquefois, de peur que

des observances d'un sens prophétique, gardées par la piété des pères, ne fussent détestées par leurs descendants comme des sacrilèges diaboliques. Depuis l'avènement de la foi, ces préceptes avaient perdu leur vie. Il fallait les conduire comme des corps morts à la sépulture, non point par dissimulation, mais par religion, et ne pas les abandonner tout d'un coup aux calomnies des ennemis comme aux morsures des chiens. Si maintenant, ajoute Augustin, quelque chrétien, fût-il même né juif, voulait célébrer ces cérémonies, ce ne serait plus leur faire une pieuse conduite ni les porter dans la tombe, mais ce serait déterrer des cendres endormies et violer avec impiété la sainteté des sépulcres.

Augustin avoue qu'il ne s'était pas suffisamment expliqué en disant que Paul, dans l'observance des cérémonies judaïques, avait voulu montrer seulement qu'elles n'avaient rien de pernicieux. Il avait plus complètement développé sa pensée dans son ouvrage contre le manichéen Fauste. L'évêque d'Hippone se joint à Jérôme pour déclarer nuisible et mortelle aux chrétiens l'observation des cérémonies de l'ancienne loi.

La lettre d'Augustin, écrite avec un esprit de paix, offre un seul passage marqué d'une certaine intention; c'est le passage où il est question de l'humble soumission de Pierre et de la coura-

geuse liberté de Paul. Pierre a laissé un grand et saint exemple en souffrant d'être repris par un apôtre moins ancien que lui, et Paul n'a pas craint de résister aux anciens pour la défense de la vérité évangélique, sauf la charité fraternelle qu'on ne doit jamais blesser : il est plus admirable cependant de recevoir volontiers une réprimande que d'oser la faire. C'est avec son humilité qu'il aurait fallu défendre Pierre contre les calomnies de Porphyre, et cela eût mieux valu que de répondre à ses blasphèmes en supposant la dissimulation dans les Écritures. Lorsque Augustin a dit que Paul avait été juif avec les juifs, Gentil avec les Gentils, il n'a pas pu croire à une pensée de dissimulation de la part du grand Apôtre ; il a donné à entendre qu'il n'y avait pas plus de feinte dans ce que Paul faisait pour se conformer aux juifs, que dans ce qu'il faisait pour se conformer aux Gentils. Pour les gagner tous, Paul sut se faire tout à tous par affection et miséricorde.

Les dernières pages de la lettre exhalent un délicieux parfum de charité. On a induit en erreur Jérôme, en lui faisant croire que la lettre répandue à Rome et en Italie, avant d'être arrivée à Bethléhem, avait été détournée de son but par malignité. Augustin prend Dieu à témoin qu'il est resté étranger à tout cela. Les frères de Judée, s'ils sont des vases du Christ, ajouteront foi

à sa protestation. Augustin demande de nouveau pardon à Jérôme s'il l'a offensé en quelque chose; il s'accuse d'avoir montré plus d'imprudence que de littérature, en rappelant le souvenir du prêtre Stésichore, devenu aveugle pour avoir mal parlé d'Hélène, et supplie qu'on le reprenne hardiment dès qu'il le méritera. L'épiscopat est au-dessus de la prêtrise; « cependant Augustin est, » en beaucoup de choses, au-dessous de Jérôme. »

Passant à une autre question soulevée dans cette correspondance, l'évêque d'Hippone reconnaît les grands avantages de la version de Jérôme faite sur l'hébreu. Il lui demande sa version des Septante et son traité sur *la meilleure manière de traduire*. S'il ne fait pas lire dans les églises la traduction de Jérôme, c'est pour éviter le grand scandale qui troublerait le peuple du Christ accoutumé à la version des Septante, dans le cas où l'on voudrait introduire quelque nouveauté dans l'explication du texte hébraïque.

Ainsi se termina la dispute entre les deux plus grands hommes de cette époque; et ce qui prouve la sainteté de Jérôme, malgré son impétuosité naturelle, c'est que, reconnaissant la vérité du côté d'Augustin, il se rangea de son avis. Nous n'avons pas les lettres dans lesquelles le grand solitaire acceptait l'opinion de l'évêque d'Hippone,

mais le docteur africain nous l'apprend dans une lettre ¹ à Océanus, ce Romain ami de Jérôme, écrite en 416; il cite l'ouvrage de Jérôme contre Pélage, publié sous le nom de *Critobule*, où le grand homme de Bethléhem juge peu d'évêques irrépréhensibles, *puisque saint Paul trouva quelque chose à reprendre même dans saint Pierre*. Augustin, pour ne pas se donner l'honneur de la victoire, dit que Jérôme s'est rangé du côté de saint Cyprien, qui, dans une lettre ² à Quintus, exprime un sentiment conforme à celui du docteur de Tagaste. Dans la suite nous aurons occasion de retrouver toute la tendresse et l'admiration de Jérôme pour Augustin, sans nulle trace des dissentiments et des vives impressions du passé.

Notre analyse de la correspondance d'Augustin et de Jérôme a dû suffire pour montrer à la fois toutes les faces des questions agitées et la remarquable différence du caractère de ces deux grands docteurs. Augustin, confiant et bon, accoutumé à controverser dans toute la plénitude de la liberté, poussé par le seul amour du vrai, s'en va heurter tout à coup l'âpre nature de Jérôme, dont il paraissait n'avoir qu'une imparfaite idée; le malheur veut que toute l'Italie connaisse avant Jérôme lui-même une lettre de

¹ Lettre CLX.

² Lettre LXXI.

polémique, adressée à l'illustre solitaire; puis les insinuations perfides font leur œuvre, et le saint vieillard de Palestine s'abandonne à sa fougue! Peu à peu il apprend à connaître le cœur et les intentions d'Augustin; les nuages d'un doute injurieux s'effacent, et cette forte et impétueuse nature que le christianisme avait si merveilleusement domptée, s'adoucit à l'égard du tendre et pacifique génie d'Hippone. Jérôme, dans la discussion du fameux passage de l'Épître aux Galates, montre plus d'érudition que son adversaire; Augustin eut le bonheur de rencontrer la vérité, et la gloire de la soutenir avec une grande élévation de raison, une constante fermeté d'idées, et ce long regard qui avait pénétré dans les dernières profondeurs du génie chrétien. Paul, qu'il citait toujours avec tant de complaisance et dont la puissante pensée avait en quelque sorte créé la sienne, Paul est présenté comme un homme capable de dissimuler, et le mensonge va s'introduire dans nos livres saints! Augustin s'en émeut; il avait deviné le christianisme; jeune encore, il trouve la vérité, dans cette circonstance solennelle, mieux que les vétérans de la milice du Seigneur. Il entre admirablement dans l'esprit de Paul, et la vérité religieuse l'inspire quand il dit qu'il fallait enterrer avec honneur la synagogue.

Il était tout simple en effet que l'ancien monde hébraïque disparût peu à peu, à mesure que se produisait le monde chrétien. La suppression du culte judaïque ne pouvait pas être soudaine. La nuit ne plie pas tout de suite ses voiles à l'approche du jour; quelque temps encore les ombres obscurcissent le ciel du côté du couchant. Si telle est l'image des grandes institutions humaines, destinées à faire place à d'autres plus parfaites, à plus forte raison cela est-il vrai des institutions marquées du sceau divin ! Par égard pour leur céleste origine, on doit leur dire un adieu respectueux. Le mosaïsme méritait de belles funérailles, et c'est ce qui explique la conduite des Apôtres. Mais Pierre fit plus qu'il ne convenait; il fut trop fidèle au passé en obligeant les Gentils à judaïser, et c'est pour cela que Paul eut le courage de le reprendre, et Paul se montra alors le parfait interprète de la pensée chrétienne.

CHAPITRE V.

Cruautés des donatistes et bienveillante intervention de saint Augustin. — Les quatre livres contre Cresconius. — Émeute païenne contre les chrétiens de Calame. — Description de Calame.

(405-408)

A mesure que la double puissance du génie et de la modération d'Augustin relevait l'Église d'Afrique, les donatistes donnaient libre carrière à leurs passions jalouses ou haineuses. Les circoncellions et leurs atroces imitateurs ne laissaient plus de paix aux catholiques. Les coups de bâton et les coups d'épée ne suffisant plus à leur vengeance, ils avaient imaginé de brûler les yeux des fidèles avec de la chaux détrempée dans du vinaigre¹. Ils avaient inventé des armes nouvelles pour accomplir des maux plus grands. L'évêque de Thubursy, tombé entre les mains de donatistes armés, n'échappa qu'avec peine à la mort. Maximien, évêque catholique de Bagaï en Numidie (l'ancienne Bagasis), coupable de s'être mis en possession d'une basilique vendue judiciaire-

¹ Possidius et Lettre LXXXVIII^e de saint Augustin. *Contra Cresconium donat.*, lib. III, n^o 46.

ment aux fidèles, faillit périr sous les coups des donatistes. L'autel qui lui servit de refuge fut renversé et l'écrasa de ses débris. Les bourreaux traînèrent dans la poussière le corps sanglant du pontife; le hasard voulut que la poussière amoncelée sur les blessures de l'évêque arrêtât le sang : c'est ainsi que Maximien conserva la vie. Les catholiques du lieu étant venus chercher leur évêque au bruit du chant des psaumes, les donatistes recommencèrent leur œuvre avec une rage nouvelle. Au milieu de la nuit, ils précipitèrent le pontife du haut d'une tour; il tomba sur un amas de fumier et ne périt point. Un pauvre homme et sa femme ramassèrent le martyr à la lueur d'une lampe, avec le projet de le céder aux catholiques mort ou vif : ils espéraient en tirer profit. Maximien survécut à ses blessures; quand il eut recouvré ses forces, il s'en alla demander justice à l'empereur Honorius, à Rome, où s'était répandue, ainsi qu'à Constantinople, la nouvelle de sa mort : les fidèles des bords du Tibre crurent voir un martyr ressuscité.

Un prêtre du diocèse d'Hippone, appelé Restitutus, qui, de son propre mouvement, était revenu du parti des donatistes à la communion catholique, avait été en butte à d'horribles violences. Les donatistes l'arrachèrent de sa de-

meuré, le battirent, le traînèrent dans un bournier, et puis, voulant en faire un objet de risée, ils l'habillèrent de natte et le promenèrent aux yeux de la multitude. Le prêtre ne sortit des mains ennemies qu'après douze jours de persécution.

Possidius, évêque de Calame, s'en était allé à une petite cité, appelée Figuli, pour visiter des catholiques et chercher à ramener à l'unité des chrétiens errants. On lui dressa une embuscade sur le chemin; comme il l'évita, il retrouva ses ennemis dans le village de Lîves. On mit le feu à la maison où était logé Possidius; l'incendie fut trois fois éteint et trois fois rallumé; à la fin, les habitants du village triomphèrent des flammes et des malfaiteurs, et l'évêque se sauva.

Augustin, le chef et l'âme de la lutte contre les donatistes, n'opposait à cette guerre odieuse qu'un esprit de paix et le désir de rétablir l'unité dans un concile. Il inspirait sa miséricorde à ses frères dans le sacerdoce ou l'épiscopat. Crispinus, évêque donatiste de Calame, avait été convaincu d'hérésie devant le proconsul; il devait payer l'amende de dix livres d'or, à laquelle les lois de Théodose condamnaient les hérétiques. Possidius, malgré le danger qu'il avait couru, intervint auprès du procureur ou juge ¹

¹ Cognitor.

pour que l'amende de Crispinus fût légère; on eut égard à sa demande. Mais Crispinus eut la malheureuse idée d'en appeler à l'empereur, pour ne pas laisser s'établir un précédent qui soumettait les donatistes à la condition des hérétiques. Le résultat de cet appel fut une condamnation plus solennelle à l'amende de dix livres d'or prononcée contre Crispinus et ses pareils.

L'intervention des évêques catholiques et surtout la haute influence d'Augustin parvinrent à décharger les donatistes du poids de cette amende. Des députés du concile de Carthage, tenu le 26 juin 404, avaient demandé à l'empereur que la peine tombât seulement sur ceux dans le territoire desquels il se commettrait des violences contre les catholiques. Le complément de la peine était l'impuissance de recevoir ou de donner par legs ou testament. Cette résolution avait été inspirée par l'évêque d'Hippone, qui, contrairement à l'opinion d'autres évêques africains, ne voulait recourir à l'autorité impériale qu'afin de mettre les populations catholiques à l'abri des violences des donatistes. La plupart des autres pontifes étaient d'avis d'employer le pouvoir temporel pour forcer les donatistes à rentrer dans la communion catholique. En sollicitant dans ces termes la mise en vigueur du décret de Théodose, on ne contraignait point à la

foi par voie de politique, mais on invoquait le secours des lois dans le dessein de protéger la vie, les intérêts, la liberté d'une portion considérable de sujets africains. Sous prétexte de tolérance eût-il fallu donner aux méchants le droit d'opprimer les faibles? Nous tenons à constater la part d'influence d'Augustin dans le concile de 404, parce qu'elle fut glorieuse; le pontife d'Hippone fit triompher ses pensées de modération dans la grande assemblée épiscopale; il bannit de l'ordre spirituel l'intervention de la force politique, et ne songea à s'appuyer sur les lois que pour défendre des milliers de catholiques en butte à d'horribles fureurs.

Les plaintes de tant d'évêques frappés par les donatistes, et surtout la sanglante histoire de Maximien, évêque de Bagai, avaient irrité l'empereur Honorius; les deux députés du concile de Carthage, Théase et Évode, que Pétilien appelle les *coureurs* et les *émissaires des traditeurs*, eurent peu de succès avec la bienveillance de leur message; la mansuétude d'Augustin, qui avait prévalu dans le concile de Carthage, fut mal accueillie au milieu des vifs mécontentements de la cour impériale.

Des lois publiées en 405 et datées de Ravenne, condamnaient énergiquement les donatistes et les classaient parmi les hérétiques. Dans les pré-

liminaires des lois d'Honorius, on trouve, au sujet de la non réitération du baptême, ces paroles citées plus tard par Augustin : « Si le baptême doit être réputé défectueux et nul parce que ceux qui l'ont administré sont regardés comme des pécheurs, il faudra donc réitérer ce sacrement toutes les fois qu'il aura été conféré par un ministre indigne. Ainsi, notre foi ne dépendra plus de la disposition de notre volonté, ni du bienfait de la grâce de Dieu ; mais du mérite des évêques et des ecclésiastiques. » — « Que ces évêques fassent mille conciles, disait Augustin aux donatistes, et s'ils répondent seulement à ces lignes, nous nous soumettons à tout ce que vous voudrez. »

Les clercs et les circoncellions du diocèse des Cases Noires, dans la Numidie, se livraient à de coupables violences. Le clergé catholique d'Hippone en souffrait; il s'en plaignit à Janvier, évêque donatiste de cette ville, dans une lettre datée de 406 et rédigée par Augustin¹. Quoique Janvier, à cause de son grand âge, ne dût pas ignorer ce qui s'était passé, cette lettre lui rappelait les principaux détails du procès fait à Cécilien, et les échecs successifs de ses accusateurs. Les donatistes vaincus répétaient que leurs affaires ne

¹ Lettre LXXXVIII.

regardaient pas l'empereur ; mais ne furent-ils pas les premiers à traduire Cécilien devant Constantin, et à solliciter les jugements des princes temporels ? La lettre leur dit qu'ils se plaignent à tort des ordonnances impériales portées contre eux, et qu'ils sont victimes de leurs propres calculs. Ceux qui firent jeter Daniel aux lions furent jetés eux-mêmes dans la fosse terrible, après que le jeune prophète fut délivré : auraient-ils eu le droit de crier contre Daniel ? Il en est de même des donatistes, qui s'en prennent à l'Église catholique, après que l'autorité impériale a prononcé contre eux. D'ailleurs, la nécessité de ne pas se laisser tout à fait écraser par les clercs donatistes et les circoncellions a seule déterminé les catholiques à s'armer des ordonnances des empereurs. A la fin de sa lettre, le clergé propose une conférence pour résoudre la question religieuse, ou supplie que le pays d'Hippone soit délivré d'intolérables brigandages.

Nous retrouvons les mêmes plaintes et quelques-unes des mêmes idées dans une lettre d'Augustin de la même année¹, adressée à Festus, officier de l'empire, possesseur de grands domaines aux environs d'Hippone. L'évêque insiste sur l'absurdité de se séparer du monde chrétien

¹ Lettre LXXXIX.

pour un fait qui ne peut être apprécié qu'en Afrique. Le parti de Donat anathématise toute la terre, parce qu'elle ne se prononce pas sur des crimes qu'elle ne connaît pas ! Il faudra rebaptiser toutes les nations, parce que des évêques africains sont accusés d'avoir livré les Écritures divines aux païens ! Augustin parle de conversions sincères et durables obtenues par la crainte des lois ; on ne se contente pas, dit-il, de battre le rempart de la mauvaise habitude par la terreur des puissances séculières, on travaille en même temps à édifier la foi. L'évêque exprime à Festus le désir de le voir mettre plus activement son crédit à ramener doucement les gens du pays d'Hippone, placés sous sa dépendance. L'année auparavant, l'évêque avait recommandé son cher troupeau d'Hippone à la vigilance de Cécilien, gouverneur de Numidie.

Nous avons parlé d'une lettre de Pétilien, évêque donatiste de Constantine, et des trois livres de réponse d'Augustin. Un grammairien donatiste, appelé Cresconius, après avoir lu le premier livre d'Augustin, entreprit la défense de Pétilien, et adressa son ouvrage en forme de lettre à l'évêque d'Hippone. Cresconius accusait l'éloquence d'Augustin d'égarer les intelligences faibles ; il faisait un crime au grand docteur de sa puissante dialectique, qu'il regardait comme dan-

gereuse pour la vérité. L'évêque d'Hippone lui répondit par quatre livres, en 406. Il commença par venger l'éloquence attaquée par le grammairien donatiste, qui avait appelé à son secours des passages de l'Écriture dont il altérait le texte. Le livre des *Proverbes* dit : « Vous n'éviterez » point le péché en parlant beaucoup. » *Ex multiloquio non effugies peccatum* ¹. Cresconius avait substitué au mot *multiloquio*, ces mots *multa eloquentia*. Or, le bavardage et l'éloquence ne sont pas une même chose. L'un est un défaut, l'autre est une belle faculté. Si l'éloquence a été quelquefois employée à la défense des erreurs, ce n'est pas une raison pour l'accuser. Faudrait-il proscrire les armes parce qu'il s'est rencontré des hommes qui les ont tournées contre leur patrie? Mais, dit Augustin à Cresconius, je crois que vous avez songé à accuser l'éloquence, parce que vous avez vu que je passais pour éloquent; vous avez espéré éloigner ainsi de moi ceux qui me lisent ou ceux qui m'écoutent, en leur inspirant de la défiance. — Cresconius a confondu ainsi l'éloquence avec cet art du sophiste que Platon aurait voulu proscrire de la cité et de la société du genre humain, et que l'Écriture avait déjà flétri : « Celui qui parle d'une façon sophistique,

¹ 1, 19.

dit l'Ecclésiaste ¹, est odieux. » Augustin dit à Cresconius que ce n'est pas sincèrement, mais par esprit de contradiction, qu'il a eu l'idée d'attaquer l'éloquence, lui qui a vanté l'éloquence de Donat, de Parménien et d'autres chefs de ce parti; combien elle eût été utile si elle avait coulé en aussi grand fleuve pour la paix du Christ, pour l'unité, la vérité, la charité! Cresconius lui-même ne s'est-il pas efforcé d'être éloquent dans ses accusations contre l'éloquence?

Le grammairien donatiste s'était étonné de l'orgueilleuse prétention d'Augustin de vouloir terminer lui seul une question qui avait déjà occupé tant d'évêques des deux partis sans résultat définitif. Augustin répond qu'il n'est pas seul dans la lutte, qu'il n'est pas seul à vouloir que cela finisse, bien plus, à vouloir faire reconnaître que cela est fini. Cresconius jugeait infructueux les efforts de l'évêque d'Hippone. S'il avait pu voir jusqu'à quel point l'erreur s'était étendue sur l'Afrique, et combien peu il restait de donatistes en dehors de la paix catholique, il n'aurait pas déclaré inutiles les travaux des défenseurs de l'unité chrétienne!

Le donatisme, à bout de raisons, proclamait lui-même sa propre défaite, en voulant bannir

¹ xxxvii, 23.

toute dispute et mettre la dialectique en suspicion. Augustin répondait que le Christ, notre divin modèle, avait lui-même disputé avec les juifs, les pharisiens, les saducéens; que les prophètes de l'ancienne loi avaient agi ainsi pour ramener, et que saint Paul avait disputé avec les juifs et les gentils. La dialectique, qui n'est que la science de la dispute, était en honneur parmi les anciens philosophes. Les docteurs donatistes engageaient à fuir Augustin comme dialecticien; il aurait mieux valu essayer de le réfuter. « J'examine votre discours, celui-
» là même que vous m'avez adressé, dit l'évêque
» d'Ilippone à Cresconius; j'y trouve une parole
» abondante et ornée, c'est là de l'éloquence; j'y
» vois de l'adresse et de la subtilité dans la dis-
» cussion, c'est là de la dialectique : et cependant
» vous blâmez l'éloquence et la dialectique. Si
» ces choses sont dangereuses, pourquoi en
» usez-vous? Si elles ne le sont pas, à quoi bon
» vos reproches? » Le dialecticien digne de ce nom est celui qui sépare le vrai du faux, et non pas celui qui cherche à tromper avec des pièges subtils et des questions captieuses : il a besoin de l'appui divin pour atteindre à la vérité. Il amène les hommes, par voie de déduction et de conséquence, à ce qu'ils ignoraient ou à ce qu'ils refusaient de croire. Les dialecticiens n'ont rien

de commun avec ces disputeurs à qui le Christ disait : « Pourquoi me tentez-vous, hypocrites ? » La doctrine chrétienne ne redoute pas la dialectique ; le grand Apôtre n'eut pas peur des stoïciens, qui possédaient cet art à un rare degré. Le reste du premier livre contre Cresconius est une démonstration de l'unité du baptême et de l'indépendance de son efficacité.

Le deuxième livre est une suite de l'examen de la lettre ou de l'ouvrage de Cresconius. Le grammairien, voulant avoir raison au moins une fois, s'était mis à soutenir que les partisans de Donat auraient dû s'appeler *donatiens* plutôt que *donatistes*, comme les partisans d'Arius se nomment ariens et ceux de Novat novatiens. Augustin répond que Cresconius peut avoir raison, mais qu'il a trouvé le mot *donatiste* reçu en Afrique lorsqu'il a commencé ses travaux, et qu'il n'a pas eu l'idée de le changer. Il ajoute plaisamment que celui à qui on accorde tant d'éloquence ne sait pas encore décliner, et que désormais on ne doit plus craindre un homme qui a encore besoin de recevoir des leçons de grammaire. Cresconius ne voulait pas que les donatistes fussent appelés hérétiques, mais seulement schismatiques. Il n'y a pas hérésie, disait-il, lorsque la religion et les sacrements sont les mêmes, lorsqu'il n'y a aucune différence dans la

pratique chrétienne. — Mais si nous avons les mêmes sacrements, s'écrie Augustin, pourquoi donc rebaptisez-vous? Vous vous séparez de nous sur la question du baptême, et par là vous êtes hérétiques. — Pétilien avait dit : « Il » faut faire attention à la conscience de celui qui » donne, puisqu'elle doit purifier la conscience » de celui qui reçoit. » L'évêque donatiste de Constantine appliquait cette parole à l'administration du baptême. Cresconius l'avait défendue, mais Augustin ruine cette défense et montre que c'est la vertu du Christ qui purifie et non pas la bonne conscience de celui qui baptise. Cresconius invoquait à l'appui du donatisme le grand nom de Cyprien; Augustin répond à ce sujet dans le sens que nous avons indiqué ailleurs. C'est par là qu'il termine son deuxième livre et qu'il commence son troisième. Ce troisième livre rappelle des faits importants dans la question du donatisme, soit pour la controverse, soit pour les brutalités souvent sanglantes que les catholiques d'Afrique eurent à subir.

Nous avons parlé des maximianistes, qui formaient une des sectes du parti donatiste. Maximien avait été élevé au siège épiscopal de Carthage contre le donatiste Primien, qui occupait ce siège. Le concile de Bagaï, composé de trois cent dix évêques de ce parti, condamna en 394

Maximien comme ennemi de l'Église, comme ministre de Dathan, Coré et Abiron, et condamna aussi les douze évêques qui avaient concouru à son ordination. Le quatrième et dernier livre d'Augustin contre Cresconius est une réfutation du grammairien donatiste, par le seul examen de la condamnation de Maximien et de ses adhérents. Cresconius proscrivait la dispute, mais il y avait eu dispute pour retrancher Maximien du sein de la communion donatiste. Les donatistes ne reconnaissent que le baptême conféré dans leurs rangs, et nient l'efficacité du sacrement administré par des mains qui ne sont pas saintes; mais les maximianistes baptisés dans un schisme sacrilège (*schismata sacrilega*, ce sont les termes de la sentence du concile), qui sont revenus à la communion donatiste, n'ont pas été soumis à un nouveau baptême! Pourquoi une telle contradiction? Augustin se sert ainsi de la cause de Maximien pour achever de mettre en déroute son adversaire. Dans l'ouvrage étendu dirigé contre Cresconius, nous avons retrouvé beaucoup de choses que nous avons déjà vues dans les trois livres contre les lettres de Pétilien: cette répétition était inévitable, puisqu'il s'agissait de réfuter le défenseur de l'évêque donatiste de Constantine. En lisant les quatre livres contre le grammairien, nous admirions une intarissable

abondance de preuves, d'interprétations et de pensées dans un sujet que l'évêque d'Hippone a traité si souvent et qu'il semble épuiser toutes les fois qu'il le traite¹.

La mort de saint Jean Chrysostome, le 14 septembre 401, à Comane, dans le port où les exils l'avaient rejeté, affligea sans doute le cœur d'Augustin; il n'était pas resté insensible aux persécutions du grand pontife de Constantinople, pour lequel il témoignait une vive admiration. On sait que Rome se sépara de Théophile d'Alexandrie, coupable des malheurs du saint archevêque. L'Église d'Afrique ne cessa pas la communion avec le patriarche d'Alexandrie par des considérations qui tenaient aux intérêts religieux des peuples.

En vertu d'une loi d'Honorius, du 24 novembre 407, le paganisme agonisant perdit le droit de célébrer ses solennités. Les païens d'une cité d'Afrique, Calame, ne tinrent aucun compte du décret impérial; ils célébrèrent le 1^{er} juin de l'année 408 leur fête solennelle, peut-être la fête

¹ La *Revue de saint Augustin* (livre II, ch. xxvii, xxviii et xxix) fait mention de trois écrits qui ne sont point parvenus jusqu'à nous, et dont l'examen eût trouvé ici sa place : ces trois écrits sont : 1° *Probationum et testimoniorum contra donatistas liber unus*; 2° *Contra nescio quem donatistam liber*; 3° *Admonitio donatistarum de maximianista*.

de Flore. Mais le plus répréhensible, ce furent les outrages et les violences dont ils accablèrent les chrétiens de la ville. Les troupes de danseurs de la fête passèrent devant la porte de l'église pour insulter à la majesté de Jésus-Christ : ce qui ne s'était pas fait même au temps de Julien l'Apostat. Les clercs ayant essayé d'empêcher cette insulte impie, on fondit à coups de pierres sur eux et sur tous ceux qu'on trouva dans l'église. Au bout de huit jours, l'évêque de Calame notifia à l'assemblée de la ville les lois impériales, quoiqu'elles ne fussent ignorées de personne ; mais l'exécution des lois réveilla la fureur populaire ; on attaqua l'église à coups de pierres. Deux jours après, les magistrats de la cité refusèrent l'audience aux clercs qui demandaient mention de leurs protestations et de leurs plaintes dans les actes publics. Le même jour, une grosse grêle tomba sur la ville ; les païens voulant se venger de cet orage contre les chrétiens, les poursuivirent à coups de pierres pour la troisième fois. Non contents de les lapider, ils mirent le feu à leur église et aux maisons des prêtres ; un de ces prêtres fut tué. L'évêque se sauva avec peine dans un trou d'où il entendait les cris de ceux qui le cherchaient pour le faire mourir. Cela dura depuis dix heures du matin jusqu'à la nuit bien avancée, sans que l'autorité s'occupât d'arrêter

le désordre. Seulement un étranger se présenta pour délivrer quelques prêtres des mains des païens et arracher aux furieux beaucoup d'objets pillés.

Il y avait à Calame bien des douleurs à consoler, et aussi de la fermentation à apaiser parmi la population chrétienne. Augustin s'y rendit, et sa présence fut pour la ville tout entière comme une bénédiction. Les victimes oubliaient leurs maux, les projets de vengeance s'évanouissaient : tout semblait devenir meilleur en présence de tant de génie et de vertu ! Les païens de Calame connaissaient la haute autorité et la modération du grand évêque d'Hippone ; leurs chefs demandèrent à être admis auprès de lui pour détourner l'expiation terrible qui les menaçait ; Augustin ne refusa pas de les recevoir, s'entretint doucement avec eux, et ne bornant pas son attention aux intérêts du moment, il leur fit entrevoir le chemin de Dieu dans ce langage à la fois suave et ferme qui remuait le cœur des peuples.

Je songeais à cette émeute païenne, à l'illustre Augustin traversant Calame en messager de paix, à son ami Possidius, qui avait là son siège, et dont le nom demeure impérissable en s'attachant à une pieuse biographie du grand évêque ; je songeais aux fréquents voyages du docteur

d'Hippone au milieu de ce peuple dont le cœur avait tant de peine à s'arracher au polythéisme, lorsque je cherchais sur les hauteurs de Ghelma, à dix-huit lieues au sud d'Hippone, les vestiges de Calame, une des villes les plus importantes de la Numidie. Bâtie aux derniers penchans d'une montagne appelée *Maouna*, et dont le sommet est nommé *Selle de la jument* par les Arabes, dont les désignations sont des images, Calame voyait la Seybouse couler à ses pieds du nord-ouest au sud-est. L'enceinte de la cité, formant un carré long assez régulier, présente une étendue d'environ 2500 mètres. Le camp actuel des Français s'élève sur l'emplacement de l'ancien castellum. Il est défendu par une muraille dont une portion est ancienne quoique appartenant à divers âges, et dont le reste a été construit à la hâte avec des pierres antiques à l'époque de notre occupation de Ghelma. A l'extrémité du camp, une belle ruine encore debout m'a semblé représenter la basilique de Calame¹; une nef

¹ Au lieu d'un église, c'est un établissement hydraulique que les officiers du génie veulent voir dans ces ruines. Ils donnent pour preuve le ciment hydraulique qu'on y trouve; et la position de ces ruines, qu'ils croient être au milieu du castellum. Nous répondrons d'abord qu'aux dernières époques de l'empire romain cette sorte de ciment a pu être employée à d'autres constructions qu'à des bassins, et ensuite que les restes de cet édifice n'ont rien de commun avec la forme d'un réservoir; de plus, rien n'indique que ces ruines soient

du couchant à l'orient et deux chapelles latérales forment la croix latine. L'ancien théâtre de Calame, situé au nord-est de la ville, frappe l'attention du voyageur ; les gradins, les loges, les passages par où entraient et sortaient les acteurs, sont d'une remarquable conservation. Nous voudrions ne pas dire que les Français ont enlevé les assises en marbre des gradins pour restaurer les murs de leur camp. Le théâtre pouvait contenir environ 1200 spectateurs. La construction de ce monument est fort curieuse, en ce sens qu'on l'a précisément tourné vers le point où le paysage se déploie avec le plus de grâce, d'animation et d'éclat : de ce côté, les charmants contours de la Seybouse tracent un demi-cercle à travers une magnifique plaine, au pied de riantes collines qui perdent graduellement leurs riches teintes à mesure qu'elles s'élevèrent, et dont la magnificence finit par se fondre dans le gris des montagnes à l'horizon. Les Grecs

au milieu de l'ancien castellum ; nous les croyons en dehors et seulement voisins du castellum tel qu'il était au quatrième et au cinquième siècle. Nous garderons notre opinion jusqu'à ce que l'opinion contraire nous soit démontrée. Quant aux débris couchés à terre, situés à l'extrémité orientale de Calame, et auxquels l'opinion commune donne le nom d'église, ils sont dans un état de trop complète destruction pour qu'on soit fondé à leur assigner une destination primitive. J'ai eu pour guides à Ghelma M. Eug. Grellois, médecin en chef de l'hôpital, jeune homme plein de mérite, et un lieutenant du génie, fort instruit, dont le nom m'a échappé.

donnaient à leurs théâtres les plus beaux points de vue, et les Romains, qui avaient hérité de ce goût, le portèrent dans toutes leurs conquêtes.

La partie des anciens murs de Calame dont la trace seule existe, se présente sur deux mètres de largeur; une forte maçonnerie unit les pierres. On remarque, de distance en distance, des vestiges de tours. La partie des murailles qui environne le camp français offre aussi des abris réservés aux défenseurs de la place; mais, construits à des époques postérieures, ils sont carrés au lieu d'être ronds. Trois époques, sans parler des travaux français, se montrent dans les murailles de Calame : la première époque romaine, dont les pierres cimentées, renversées par les révolutions et le temps, sont descendues aujourd'hui au niveau du sol; la deuxième époque romaine, où le ciment apparaît moins, et qui nous présente de grandes pierres de taille, rangées solidement et avec art; enfin la troisième époque, que nous croyons se rapporter à la domination des Vandales, et dont le caractère est celui d'une grossière barbarie : les pierres de taille sont imparfaitement unies les unes aux autres et sans aucune trace de ciment; des inscriptions, souvent renversées, placées çà et là dans les murailles, attestent l'ignorance de ceux qui, les derniers, ont remué ces pierres.

Deux arcades faisant suite l'une à l'autre attirent les regards et produisent un certain effet sur le point où l'enceinte de Calame se creuse et forme comme un grand ravin : à la vue de cet espace dépouillé, on sent qu'une ville a passé par là ; c'est comme le lit funèbre d'une cité.

Nous n'avons pas le temps de nous arrêter aux débris de colonnes, aux autels votifs, aux chapiteaux, aux inscriptions tumulaires païennes qui abondent à Calame¹ ; nous aimons mieux mentionner le chandelier et la croix² en bronze massif trouvés non loin de la cité romaine, et quelques inscriptions chrétiennes, dont l'une³, sur une pierre de la muraille de Ghelma, brisée dans toute sa hauteur, redit les noms de *Vincent* et de *Clément, martyrs*. Ces souvenirs catholiques donnent en quelque sorte une patrie à nos frères de France que la conquête retient dans de loin-

¹ Nous avons vu à Ghelma plusieurs médailles en cuivre, presque toutes à l'effigie de Constantin, trouvées sur l'emplacement de Calame. Nous avons vu aussi quelques médailles numides en plomb, représentant un cheval nu. M. Grellois nous écrit de Ghelma qu'un Arabe vient d'y trouver une fort belle médaille en or, appartenant aux âges chrétiens.

² La croix en bronze a été trouvée dans des fouilles près de la briqueterie, le 3 janvier 1843. Nous possédons un dessin de cette croix.

³ Cette inscription, qui est de six lignes, a plusieurs lettres entièrement effacées ou mutilées. Elle est fort difficile à saisir dans son ensemble.

tains pays souvent déserts ! ils nous charment et nous ravissent, pendant que nous remplissons la grande tâche à laquelle nous nous sommes dévoués.

Peu de temps après son retour à Hippone, Augustin reçut d'un vieillard païen de Calame, appelé Nectarius, une lettre qui sollicitait sa pitié en faveur des coupables. Le vieux Nectarius, rappelant un mot tiré de *la République* de Cicéron, disait que l'homme de bien ne croyait jamais assez faire pour sa patrie, et ajoutait qu'avant de mourir il voudrait laisser Calame dans une situation prospère. Augustin, dans une réponse¹ d'où nous avons tiré le récit des désordres de Calame, lui fit entendre que ce sont les bonnes mœurs et l'exécution des lois qui rendent les pays prospères; que Calame devait être punie, et que les beaux jours de sa patrie seraient ceux où les abominations païennes feraient place à la religion de Jésus-Christ. Quelles mœurs peut-on espérer avoir avec un Jupiter adultère, avec une déesse Flore qui exige l'immolation de la pudeur ? Augustin rappelle l'exemple du jeune homme d'une comédie de Térence, qui, brûlant d'une flamme illégitime, donna cours à sa passion après avoir vu dans un tableau

¹ Lettre XCI.

l'adultère de Jupiter. Augustin convie le vieillard païen à tourner ses pas vers la céleste république des saints; il faut renaître par la foi et conquérir cette patrie où les fidèles, après l'hiver des travaux de cette vie, fleuriront dans le printemps de l'éternité. La nécessité de pourvoir aux sûretés de l'avenir oblige de punir les païens de Calame, mais pourtant on se ressouviendra de la modération chrétienne. L'évêque d'Hippone donne lui-même dans cette lettre un grand exemple de douceur; Nectarius désirait une sorte d'enquête pour reconnaître les vrais coupables dans ces journées où aucun des païens n'avait fait son devoir. Augustin ne voudrait pas creuser une affaire dont toute la vérité ne pourrait être arrachée que par des tourments à ceux qui la savent.

CHAPITRE VI.

Lettre à Vincent le Rogatiste. — Quelques mots sur la question des peines temporelles portées contre les hérétiques.

Vincent, surnommé *le Rogatiste* parce qu'il appartenait à la secte de Rogat, dont il fut le successeur sur le siège de Cartenne, aujourd'hui Ténès, avait connu Augustin dans sa jeunesse à Carthage; il l'avait trouvé *ami du repos*, comme nous l'avons dit ailleurs. Il écrivit à l'évêque d'Hippone pour reproduire les griefs des donatistes contre les catholiques, griefs tant de fois réduits à néant. La réponse d'Augustin à Vincent (408)¹ est une des lettres les plus éloquantes du grand évêque; son étendue lui donne l'importance d'un livre. Ce qui doit nous occuper dans cette lettre, c'est la question de la répression des hérétiques par les puissances séculières. Augustin, si modéré, si profondément pénétré du vrai génie chrétien, n'imaginait pas qu'on pût forcer personne à revenir à l'unité du Christ; sa première opinion, son opinion naturelle l'avait porté à ne vouloir d'autres armes que la parole et la

¹ Lettre XCIII.

raison : il craignait que la violence n'enfantât que des hérétiques déguisés en catholiques. Longtemps il résista aux évêques qui soutenaient des idées contraires. A la fin l'expérience lui prouva ce que nul raisonnement n'avait pu lui prouver, et l'évêque d'Hippone se rendit à des sentiments différents, tout en n'oubliant jamais les devoirs de la charité chrétienne. Augustin fut témoin du retour sincère d'un très-grand nombre de donatistes, retour accompli par les menaces des lois. Entrons avec Augustin au fond des choses, et mettons de côté pour un moment nos idées de tolérance philosophique au dix-neuvième siècle : jugeons au point de vue d'une société chrétienne, et non pas au point de vue d'une société pour qui la religion n'est plus qu'une idée spéculative. Plaçons-nous en Afrique dans les premières années du cinquième siècle.

Les populations donatistes vivaient nonchalamment sous l'empire de la coutume ; la force de la coutume est une chaîne qu'ils n'auraient jamais rompue si la terreur des puissances séculières ne les avait frappés. Cet effroi appliquait leur esprit à la recherche sérieuse de la vérité ; il les pressait de s'enquérir de la valeur des doctrines pour lesquelles leur repos et leurs biens étaient menacés. Les donatistes avaient à se préoccuper de savoir si c'était pour la justice ou par entêtement qu'ils se

voyaient près de souffrir. Dans la question agitée, il ne fallait pas un long examen ni un merveilleux effort d'esprit pour s'assurer de la vérité; il fallait savoir si réellement, d'après les divines promesses; l'Église devait être répandue par toute la terre, et si les nations chrétiennes de l'Occident et de l'Orient étaient coupables de ne pas savoir ce qu'on avait fait dans un coin de l'Afrique. Toute la question se réduisait à ces mots. La terreur des lois toute seule eût été impie; l'instruction l'accompagnait: en même temps qu'on donnait l'éveil aux populations, on leur offrait les moyens de dissiper les ténèbres de leur erreur. C'est ainsi qu'on les amenait à bénir Dieu de ce qu'ayant fait plier les rois de la terre sous le joug de Jésus-Christ, il se servait d'eux pour guérir les malades et aiguillonner les faibles et les paresseux. On amenait les donatistes à comprendre que l'unité de Dieu demande qu'on l'adore dans l'unité. Par là l'Église ne cessait pas d'aimer, elle imitait Dieu lui-même, dont l'amour est grand pour les hommes, et qui mêle pourtant aux douceurs de ses enseignements la terreur de ses menaces.

Jésus-Christ a dit que nul ne vient à lui si son père ne l'entraîne. Le cœur humain est ainsi fait, qu'il a besoin d'une sorte de violence pour aller au bien.

Vincent faisait observer à Augustin que ni le Sauveur ni les apôtres n'ayaient jamais eu recours aux rois. Mais l'évêque répond à cela qu'à cette époque les rois de la terre n'étaient pas instruits de la vérité, et que les paroles de l'Écriture n'avaient point atteint leur accomplissement.

« En m'opposant au sentiment de mes collègues, dit Augustin à l'évêque Rogatiste, qu'aurais-je fait, sinon d'empêcher l'Église de regagner tous ces peuples à Jésus-Christ, et de ramener au bercail de la paix, où il n'y a qu'un troupeau et un pasteur, les brebis errantes dans les montagnes, c'est-à-dire dans les hauteurs de votre orgueil? Devais-je empêcher qu'on ne confiscât ce que vous appelez vos biens, pendant que vous proscrivez impunément Jésus-Christ; qu'on ne vous ôtât la liberté de disposer de vos biens par testament, selon le droit romain, pendant que, par vos accusations calomnieuses, vous foulez aux pieds le testament de Dieu même en faveur de nos pères, le testament où il est écrit : *Toutes les nations seront bénies dans votre race?* Devais-je m'occuper de vous conserver la liberté des contrats de vente et d'achat, pendant que vous divisez l'héritage que Jésus-Christ a acheté de son sang, et pour lequel il a bien voulu être vendu? Fallait-il vous laisser le droit de disposer de vos biens par

donation, pendant que vous niez la valeur de la donation que le Dieu des dieux a faite à ses enfants, qu'il a appelés de l'aurore au couchant? Enfin, devais-je soutenir qu'il ne fallait pas vous bannir des lieux de votre naissance temporelle, vous qui prétendez bannir Jésus-Christ de son royaume, qui s'étend d'une mer à l'autre, et depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de l'univers? Pourquoi les rois de la terre qui servent Jésus-Christ ne feraient-ils pas des lois pour Jésus-Christ, après que vos chefs, accusateurs injustes, ont exposé Cécilien et ses frères au courroux des puissances temporelles? »

Quand le glaive des puissances temporelles attaque la vérité, il est pour les forts une épreuve glorieuse, et pour les faibles une dangereuse tentation; mais, ajoute Augustin, quand il est tiré contre l'erreur, il est pour les gens sages engagés dans l'erreur un avertissement salutaire.

Le reste de la lettre est une éloquente défense de l'Église catholique contre les donatistes et leurs sectes diverses. Et rappelant les paroles si expresses des livres divins: « L'entendez-vous? » s'écrie l'évêque d'Hippone, c'est le Seigneur » qui parle; ce n'est ni Donat, ni Vincent, ni » Hilaire, ni Ambroise, ni Augustin... et vous, » vous restez assis à Cartenne, et vous répétez » avec une douzaine de rogatistes : *Qu'il n'en soit*

» rien, qu'il n'en soit rien. » Ailleurs le grand docteur met en regard l'autorité de Jésus-Christ répandue aux quatre coins de l'univers, et l'autorité d'un certain Vincent caché dans un coin de la Mauritanie césarienne! Il s'étonne de tout ce que peut l'orgueil d'une petite peau cadavéreuse¹, et jusqu'où peut se précipiter la présomption de la chair et du sang. Obligé de revenir sur l'illustre Cyprien, invoqué par les donatistes, Augustin « finit par dire qu'il y a quelque chose à re-
 » trancher dans cette branche si féconde, le fer
 » du père de famille y a passé, et le feu du mar-
 » tyre l'a consumé. »

La répression des hérétiques par la force matérielle est une mesure dont l'exécution serait aujourd'hui peu conforme aux vœux et aux pensées du monde chrétien. L'office de l'historien est d'expliquer les choses du temps passé. On a vu l'évêque d'Hippone protester contre les violences à l'égard des hérétiques; il a fallu toute l'irrésistible puissance des faits pour modifier ses idées sur ce point. Parmi les donatistes, les uns demeuraient éloignés de la communion catholique par les menaces de ceux de leur parti; les autres, peu soucieux de la sincérité de ces grands débats, ne se donnaient pas la peine d'ouvrir les

¹ Quid non audeat typhus morticinæ pelliculæ?

yeux pour reconnaître de quel côté était la vérité; d'autres enfin vivaient dans la profonde nuit de l'ignorance. Des lois sévères suspendues sur la tête de tous vinrent rendre la liberté à la portion des donatistes dont le parti opprimait la conscience; elles imprimèrent l'énergie à des cœurs languissants saisis tout à coup de la peur de perdre des biens temporels; et comme la lumière religieuse accompagnait la menace, l'ignorance vit s'effacer devant elle les ténèbres qui lui cachaient la magnifique unité du christianisme et l'universalité de la foi¹.

Il est aussi une importante remarque dont il faut tenir compte, sous peine de ne rien comprendre à l'histoire religieuse de nos vieux siècles; c'est que le christianisme tenait aux entrailles même de la société, c'est qu'on était bon citoyen quand on était bon catholique, et qu'en se séparant de la foi on se séparait en quelque

¹ Les questions agitées en Afrique au sujet de la répression des donatistes au temps d'Honorius se sont reproduites, en France, au sujet de la contrainte des protestants sous Louis XIV. Les nouveaux convertis du dix-septième siècle refusaient d'aller à la messe par les mêmes motifs dont se servaient les donatistes pour ne pas entrer dans l'unité catholique. L'Église de France, sous Louis XIV, s'inspira de la conduite de l'Église d'Afrique, au temps de saint Augustin. Voir à la fin de ce volume de très-curieux fragments de la correspondance ou des mémoires de Bossuet, de Lamignon de Basville, des évêques de Mirepoix, de Nîmes, de Rieux, de Montauban.

sorte de l'état. L'unité religieuse faisait partie de l'unité politique de l'empire ; les hérésies étaient alors ce que sont les factions aujourd'hui. Les donatistes et les circoncillions, ces farouches auxiliaires du parti, déchiraient le sein de l'Afrique ; une moitié du pays était liguée contre l'autre moitié, qui ne se défendait pas, et les ennemis de la foi d'Augustin donnaient volontiers la main aux rébellions contre les empereurs. Les lois de Constantin, de Théodose et d'Honorius avaient donc, outre un intérêt de religion, un intérêt de société ; elles pourvoaient au repos de l'empire. Les ordonnances parties de Constantinople, de Rome ou de Ravenne, avaient quelque chose du caractère de nos lois modernes dirigées contre les perturbateurs de l'état.

Nous désirons qu'il soit définitivement établi, comme vérité historique, que la répression des hérétiques par les peines temporelles fut l'œuvre de la politique impériale et non pas de l'Église ; la nécessité de se défendre arma les princes ; l'Église s'adressait à la conscience, mais ne touchait pas au corps de l'homme. Lorsqu'elle fut amenée à solliciter le maintien des lois répressives, ou même à solliciter des lois nouvelles, c'est qu'il importait de ne pas se laisser écraser par les violences de l'ennemi. Le vrai génie catholique éclate dans un fait solennel qui répond

à tout : après trois siècles d'horribles persécutions, quand la foi de Jésus-Christ monte à l'empire avec Constantin chrétien, comment marque-t-elle sa bienvenue? Par la liberté des cultes proclamée à la face du monde, et l'histoire vous dira que cette liberté fut vraie!

Il est plus facile de crier à l'intolérance que de découvrir la raison des choses. Quand les passions s'offrent à nous avec leurs traces violentes, nous les déplorons ; mais quelle époque n'a pas, sous des noms et des prétextes divers, des passions terribles dont le retentissement se prolonge péniblement dans l'histoire ! Le philosophe vraiment digne de ce nom, au lieu de se trainer dans la vulgarité des déclamations, s'élève à des hauteurs d'où l'on aperçoit mieux les motifs des actions humaines et le sens des institutions.

Au temps où nous sommes, la religion, séparée moralement de l'état, et vivant de sa propre vie, n'est plus soumise à la triste condition de recourir à la force matérielle pour achever ses triomphes. Dégagée des liens temporels, elle a été rendue à son essence première et s'envole d'une aile plus légère d'un bout du monde à l'autre. Sa première gloire a commencé dans les souffrances et la pauvreté ; c'est par les souffrances et la pauvreté que s'accompliront ses dernières conquêtes. O merveilleuse puissance des

idées vraies ! elles n'ont pas besoin d'armées ni de lois impériales, et les cités leur ouvrent les portes sans que les béliers ébranlent leurs murailles. Les royaumes n'ont pas de frontières qui les arrêtent ; elles passent, elles s'avancent, et les nations leur opposent en vain leurs limites ; elles ne suspendent leur marche ni devant la diversité des langues, des lois et des mœurs, ni devant les espaces infranchissables des montagnes, des forêts et des mers ; elles sont à la fois patientes, infatigables et rapides, et leur course à travers la création ne finit que là où finit l'œuvre de Dieu !



CHAPITRE VII.

Correspondance de saint Augustin sur des sujets divers.

(408-410.)

Entre Augustin, saint Paulin et sa femme Thérésie, il s'était établi une affectueuse correspondance pleine de charme. Augustin avait senti un vif attrait pour cet homme si doux, si lettré, si fervent, que ne purent retenir les emplois les plus élevés de l'empire, et qui, de concert avec sa femme, devenue désormais pour lui une sœur, vendit au profit des pauvres des biens immenses. Paulin et Thérésie, dont les noms ne se séparaient point en tête des lettres adressées à l'évêque d'Hippone, ne trouvaient rien de plus grand, de plus admirable, de plus complet qu'Augustin. Il leur avait fait parvenir la plupart de ses ouvrages, et ne manquait pas de leur adresser chacune de ses productions nouvelles : la réception d'un livre d'Augustin était une pieuse fête pour Paulin et Thérésie. En 408, un ouvrage de ce grand homme, remis au saint personnage de Nole par

un diacre d'Hippone appelé Quintus, renouvela ces joies pures comme les joies des anges. Paulin reçut l'ouvrage à Rome, où il était allé, après Pâques, visiter les tombeaux des apôtres et des martyrs. Il écrivit, à cette occasion, à l'évêque d'Hippone pour le remercier de lui avoir envoyé ces fleurs de son génie, dont le parfum lui faisait goûter quelque chose des délices du paradis. Il s'était imposé la privation de ne pas lire l'ouvrage à Rome, où le tumulte l'eût empêché de jouir pleinement de cette œuvre; il ne commença à l'ouvrir que lorsqu'il fut hors de Rome et dans sa première halte à Formes, en revenant à Nole. Paulin parle de son impuissance à louer convenablement Augustin; un homme tout de terre comme lui ne-dira rien qui réponde à la haute sagesse que Jésus-Christ a mise dans son docteur. Il fait l'éloge de Mélanie l'Ancienne, qui fut maîtresse de sa douleur en voyant mourir son petit-fils Publicola, et dont la courageuse fermeté eut Augustin pour témoin. Le grand docteur put comprendre mieux que personne le peu de larmes échappées des yeux de Mélanie, lui qui avait un cœur de mère en même temps qu'une mâle vigueur d'esprit. Paulin dit quelques mots sur l'occupation des élus dans le siècle-futur, mais il demande à être instruit de ces mystères à venir par Augustin, qu'il appelle l'homme

de Jésus-Christ, le docteur du peuple de Dieu dans l'Église de la vérité.

La réponse ¹ de l'évêque d'Hippone fut confiée à quelques prêtres d'Afrique; ceux-ci s'en allaient à Rome avec Possidius (année 408) pour demander justice à l'empereur à la suite des désordres de Calame dont nous avons parlé plus haut. Augustin s'exprime avec beaucoup d'affliction sur le sujet du voyage de Possidius, qui aura le bonheur de voir Paulin tous les jours; mais, au milieu de leurs maux, ce bonheur ne sera qu'une consolation pour les amis d'Augustin. L'évêque dit ailleurs ² que le voyage de Possidius et de ses compagnons a été plutôt une fuite qu'un voyage. Le grand docteur voudrait bien passer la mer, mais les liens qui l'attachent au service des faibles ne lui permettent pas de s'éloigner d'eux, à moins que leurs besoins même et leurs infirmités le demandent. Il touche dans sa lettre à diverses questions. La question de l'utilité des peines à prononcer contre les coupables lui fournit des observations où se montre un doute remarquable : quelles bornes faut-il garder dans ces châtimens, non seulement par rapport à la qualité ou à la quantité

¹ Lettre XCV.

² Lettre XCVIII, à Olympius.

des fautes, mais encore par rapport à la force et à la disposition de chacun ? Qui sait si les peines prescrites ne nuiront pas au lieu de profiter ? Quelles ténèbres, quelle profondeur, s'écrie Augustin, lorsqu'on veut sonder ces choses ! Quant à lui, il ne saurait dire si la verge levée sur les pécheurs n'a pas empiré plus de situations qu'elle n'en a guéri. On expose un coupable à périr si on le punit ; on en expose beaucoup d'autres si on laisse sa faute impunie : quelles transes ! quelles angoisses ! « Qui êtes-vous, pour » juger le serviteur d'autrui ? nous dit saint Paul ; » s'il tombe ou s'il demeure ferme, cela regarde » son maître : mais il demeurera ferme, car Dieu » est tout-puissant pour l'affermir. » Jésus-Christ avait déjà dit : « Ne jugez point, et vous ne serez » point jugés. » Ces paroles et d'autres jettent Augustin dans des inquiétudes. Les ténèbres l'attristent ; il en trouve aussi dans les Écritures, où l'on ne marche qu'à tâtons. Les Écritures offrent beaucoup plus de choses où nous cherchons ce que nous devons croire que de choses où nous rencontrons la certitude. Augustin observe admirablement que les hommes avancés dans la science spirituelle doivent se montrer fort retenus en matière religieuse avec les hommes qui vivent encore selon le monde. Il parle des ténèbres qui nous cachent nos devoirs, des difficultés

qui nous empêchent de les remplir, et dont la source est l'infinie variété des faiblesses et des replis secrets de nos cœurs. Le grand évêque demande à saint Paulin de dissiper ses doutes sur les points qu'il a indiqués ; s'il ne le peut pas lui-même, qu'il les soumette à quelqu'un de ceux que Dieu a pu rendre propre à exercer la médecine spirituelle, soit à Nole, soit à Rome où saint Paulin a coutume de se rendre tous les ans.

Depuis le commencement de l'année 408, Alaric avait mis le pied en Italie ; Stilicon fut accusé de l'y avoir attiré pour le faire servir à des projets d'usurpation. Ce soupçon lui coûta la vie. Le ministre d'Honorius périt à Ravenne le 25 août 408, de la main d'Héraclien, qui reçut en récompense le gouvernement de l'Afrique. Comme la mémoire de Stilicon était détestée, les hérétiques et les païens de l'Afrique répandirent le bruit qu'Honorius n'était pour rien dans les lois publiées contre eux et qu'elles avaient été l'œuvre personnelle de son ministre. Ces inventions troublaient le repos des catholiques africains. A la suite d'un concile tenu à Carthage le 15 octobre 408, deux évêques, Restitutus et Florentius, furent envoyés à l'empereur.

Dans une lettre écrite à Olympe, un des offi-

Lettre XCVIII. Cette lettre, qui précéda évidemment la loi du

ciers les plus considérables de l'empire, le même qui avait eu le courage de dénoncer les projets de Stilicon et qui mourut dans l'exil, assommé à coups de bâton, Augustin le pria de faire entendre sans retard aux ennemis de l'Église que la mort de Stilicon n'avait point ôté leur force à ces lois, qu'elles n'avaient pas été l'ouvrage de celui dont on détestait la mémoire, mais de l'empereur lui-même, le fils de Théodose. Augustin exprimait ainsi les vœux de tous les évêques catholiques de l'Afrique, contre lesquels les donatistes ourdissaient des trames nouvelles depuis la mort du puissant ministre. Le 24 novembre 408, une loi fut publiée qui maintenait les décrets relatifs aux donatistes.

A peu près à la même époque, le grand évêque répondait à diverses questions proposées par Boniface, évêque de Cataigue, questions relatives au baptême, à l'incertitude de la future conduite de l'enfant dont les parrains répondent au point de vue religieux. Dans ses raisonnements théologiques sur les sacrements, Augustin laisse échapper des mots dont les calvinistes ont fort abusé : « De même, dit-il, que le sacrement du

24 novembre 408, n'a pas pu être écrite à la fin de cette année; les Bénédictins, dont il est si rare de rencontrer l'érudition en défaut, n'ont pas été exacts sur ce point; cette lettre à Olympius doit être de la fin d'octobre.

» corps de Jésus-Christ est son corps selon une
» certaine manière, et que le sacrement de son
» sang est son sang, de même le sacrement de la
» foi est la foi¹. » Ces expressions n'empêchent
pas que le corps de Jésus-Christ ne se trouve
joint au sacrement qui en est le signe visible. La
doctrine d'Augustin sur la présence réelle est
d'ailleurs fortement établie dans beaucoup de ses
écrits.

Le conquérant, qui se sentait mystérieusement
porté à détruire Rome, avait déjà ravagé plusieurs
villes de l'Italie et forcé la métropole du monde
à se racheter à prix d'or. Des bruits de malheur
étaient parvenus en Afrique. Augustin, écrivant²
à Italica, pieuse dame de Rome, lui demandait,
aux derniers jours de 408, ce qu'il y avait de
vrai dans les tristes nouvelles répandues au mi-
lieu des contrées africaines, afin de pouvoir se
mettre en communauté de peines et d'épreuves
avec les fidèles de la grande métropole.

En même temps, l'évêque d'Hippone recom-
mandait les donatistes à la clémence de Donat,
proconsul d'Afrique; il le suppliait de ne pas
proportionner les peines à la grandeur de leurs
crimes, mais de les adoucir selon l'esprit du

¹ Lettre XCIX.

² Lettre C.

christianisme : il l'en conjurait *par le sang de Jésus-Christ*. « Nous ne cherchons pas ici-bas, disait- » il au proconsul, à nous venger de vos ennemis, » et nos souffrances ne doivent pas nous faire » perdre de vue les préceptes de celui pour qui » nous souffrons. » L'évêque demande au proconsul d'oublier qu'il a puissance de vie et de mort, et de se souvenir seulement des prières qu'il lui adresse : ce n'est pas une petite chose de vouloir empêcher qu'on ôte la vie à ceux dont on désire le retour à Dieu. Les ecclésiastiques seuls portaient devant le proconsul les affaires qui regardaient l'Église ; si le proconsul applique la peine de mort aux donatistes dont on aura à se plaindre, les prêtres et les évêques refuseront de traduire les coupables devant son tribunal ; et les ennemis de l'Église, voyant que les catholiques aiment mieux se laisser ôter la vie que de la leur faire perdre par la sévérité des jugements, se déchaîneront contre eux en liberté. « Quand » même je ne serais pas évêque, ajoute Augustin, » et quand même vous seriez encore plus haut » placé que vous n'êtes, j'aurais toujours le droit » de m'adresser à vous avec une grande con- » fiance. » L'évêque désire qu'il n'y ait pas de condamnation sans explication ou conférence qui éclaire l'esprit du coupable. Il finit sa lettre par ces paroles, où sa nature douce et compa-

tissante se révèle : « Quoique tout cela ait pour » but de ramener d'un grand mal à un grand » bien, c'est un travail plus triste qu'utile, de » réduire les hommes par la force, au lieu de les » gagner par voie d'instruction et de persuasion. »

Dans une lettre¹ au prêtre Deogratias, en réponse à des questions posées par un païen, Augustin, s'expliquant sur la destinée des âmes avant l'avènement de Jésus-Christ le *seul Sauveur*, dit ces belles paroles : « Comme la diversité des » sons à l'aide desquels on se fait entendre à » des gens de pays et de langues différents, » n'est d'aucune importance, pourvu que ce que » l'on dit soit vrai; ainsi la diversité du culte » extérieur selon les temps et les lieux importe » peu; pourvu que ce qu'on adore soit saint. » Entre ces deux choses il n'est qu'une seule différence, savoir : que les hommes sont maîtres » d'établir des sons et des mots, et d'en convenir » entre eux pour s'entendre; au lieu que la » volonté de Dieu a été la règle constante de tous » les sages pour le choix des pratiques religieuses » avec lesquelles on pouvait lui plaire. Or, cette » volonté n'a jamais manqué de se faire connaître à ce qu'il y a eu d'hommes justes et » pieux, et de leur montrer le chemin du salut. »

¹ Lettre CII.

Le Christ, dit encore Augustin dans cette lettre, est la parole éternelle de Dieu, qui a toujours été et sera toujours la même, d'abord figurée par la loi mosaïque, puis réalisée par la loi chrétienne. Les Hébreux furent une nation toute prophétique.

Les désordres de Calame n'étaient point encore expiés; les coupables ignoraient le sort qui les attendait; mais des craintes vives régnaient parmi les païens de la ville. Le vieux Nectarius, au mois de mars 409, s'adressa une seconde fois à l'évêque d'Hippone, dont il avait éprouvé déjà la miséricorde. Il lui parle de sa réponse à la première lettre, réponse où il avait cru retrouver Cicéron lui-même. Il a lu avec plaisir et reconnaissance ce qu'Augustin lui a dit de la religion, du culte du Dieu souverain et de la céleste patrie. La merveilleuse ville que le grand docteur lui présentait comme but de ses efforts n'est pas fermée de murailles; ce n'est pas même celle que des philosophes appellent la commune patrie, et qui n'est autre que le monde; c'est celle que Dieu même habite, et avec lui toutes les âmes qui l'ont servi: nos pensées peuvent y atteindre, mais nos paroles seraient impuissantes à la décrire. Quoique cette invisible patrie doive être l'objet principal de notre ambition et de nos

1 Lettre CIII.

vœux , il ne faut pas pourtant négliger celle qui nous a vus naître , qui nous a nourris et formés , puisque , d'après plusieurs grands hommes , il y a dans le ciel d'éternelles demeures préparées pour ceux qui auront servi leur patrie sur la terre. Nectarius part de là pour revenir à sa ville de Calame , dont la destinée le préoccupe. Il dit que les coupables demandent pardon , et que tous les péchés étant égaux selon l'opinion des stoïciens , le repentir doit les effacer tous également. Il trace la peinture d'une ville dont les citoyens sont traînés au supplice , et sollicite la générosité d'Augustin. « Je prie le grand Dieu » du ciel , ajoute-t-il en terminant sa lettre , qu'il » vous conserve pour le soutien de sa loi et pour » l'ornement de notre siècle. » Tout cela est bien curieux dans la bouche d'un païen.

L'évêque d'Ilippone , dans sa réponse¹ à cette lettre , demande à Nectarius à quoi bon la peinture d'une ville dont les citoyens sont livrés aux supplices , et quelles nouvelles ont pu le porter à de sinistres pressentiments ; s'il sait que Possidius ait obtenu quelque chose d'aussi sévère contre les païens de Calame , pourquoi n'en informe-t-il pas positivement Augustin , qui travaillerait à empêcher l'exécution de pareils

¹ Lettre CIV.

jugements ? Augustin n'a jamais pensé qu'il fallût condamner les païens de Calame à la mort, ni même à la dernière misère ; il se regarde comme outragé par certaines instances de Nectarius. Seulement, le vieillard de Calame doit trouver bon que les païens qui pillent les catholiques ou les tuent, et qui brûlent leurs maisons, soient au moins retenus par la crainte, non pas d'être réduits au sort de Quintius, de Fabricius ou de Rufin, deux fois consul, mais de perdre leur superflu ! L'évêque explique que les peines infligées au nom du christianisme ont toujours pour but de rendre les hommes meilleurs. Pour ce qui est de l'issue de l'affaire de Calame, Augustin l'ignore ; elle est dans le secret des desseins de Dieu. Augustin réfute ensuite l'opinion sur l'égalité des péchés : c'est en invoquant non pas les inspirations stoïciennes, mais les inspirations chrétiennes, que Nectarius parviendra à attirer la miséricorde sur Calame.

Les sollicitudes pastorales dans un temps de désordre, la lutte contre les donatistes, qu'il fallait à la fois vaincre et protéger, les sombres nuages qui chargeaient l'horizon de l'empire romain, répandaient de l'amertume sur les jours d'Augustin. Dieu était sa force et sa joie ; mais parfois la nature humaine faiblit, même chez l'homme le plus saint, et les témoignages de

l'amitié arrivaient alors à l'évêque d'Hippone comme des consolations. On dit qu'il ne faut accepter que la moitié des louanges d'un ami, mais quand ces louanges s'accordent avec la voix des contemporains, on doit les accueillir comme complétant le concert de tout un siècle. Sévère, évêque de Milève, qu'on appelait une moitié d'Augustin, tant ces deux âmes étaient unies, exprimait dans ses lettres¹ au pontife d'Hippone (409) le bonheur qui naissait pour lui de la lecture de ses ouvrages. Quelque douce que fût pour lui la présence d'Augustin, Sévère le possédait plus en le lisant qu'en le voyant, car à la lecture il jouit paisiblement du grand docteur, et les agitations des affaires temporelles ne viennent pas le dérober à son amour. Il est ravi d'être si étroitement uni à Augustin, et de se voir en quelque sorte collé à ses mamelles pour recevoir ce qui coule de leur plénitude. « O industrieuse abeille de Dieu, dit-il à Augustin, qui » savez former des rayons de miel doux comme » un nectar divin, des rayons d'où distillent la » miséricorde et la vérité, où mon âme trouve » ses délices, et d'où elle tire de quoi remplir » son vide et soutenir sa faiblesse! Le Seigneur » est béni par votre bouche et par votre ministère

¹ Lettre CIX.

» fidèle. Vous écoutez ce que le Seigneur chante
» dans votre cœur, et vous y répondez par votre
» voix, afin que ce qui se répand sur vous de
» la plénitude de Jésus-Christ nous devienne
» plus suave en passant par votre élégante inter-
» prétation, par la netteté et la chaste simplicité
» de votre parole. Telle est la splendeur de vos
» raisonnements et de l'ordre de vos discours,
» que vous frapperiez les regards et les attache-
» riez sur vous, si vous-même vous n'étiez pas
» toujours tourné vers le Seigneur, pour que
» nous lui rapportions tout ce qui plaît en vous,
» et que nous reconnaissons que vous êtes bon,
» pur, simple et beau, en recevant toutes ces
» choses de Dieu lui-même. »

Sévère parle à l'évêque d'Hippone de ce que produit le bien qui est en lui. Augustin nous porte à l'amour du prochain, qui est le degré par où on s'élève à l'amour de Dieu. Ces deux sentiments se tiennent. On est pour ainsi dire sur le bord de l'amour de Dieu quand on aime le prochain.

Augustin ¹ se plaignait de tant d'éloges, quoiqu'ils fussent dictés par la sincérité. Lorsqu'il se voit loué par un ami intime, il lui semble qu'il se loue lui-même, et cela ne lui paraît pas

¹ Lettre CX.

soutenable. Les deux âmes d'Augustin et de Sévère n'en font qu'une. Sévère a pu se tromper en croyant voir dans Augustin ce qui n'y est point, comme on peut se tromper sur soi-même. L'évêque d'Hippone voudrait qu'on lui épargnât de faire de longues lettres, afin que les loisirs de son épiscopat fussent employés à de plus utiles écrits. A son premier voyage à Hippone, Sévère pourra voir à combien d'ouvrages travaille Augustin au milieu des soins de son ministère, et sans doute alors il voudra lui-même empêcher que son ami soit détourné de tant d'œuvres commencées.

Cependant les Goths inondaient l'Italie, les Alains et les Suèves les Gaules, et les Vandales l'Espagne; les retraites de la piété n'étaient pas respectées au milieu des désastres des nations. Au mois de novembre 409, Augustin écrivait ¹ sur ces calamités au prêtre Victorien, qui lui avait raconté les maux des serviteurs et servantes de Dieu. L'évêque disait que ces désastres demandaient une abondance de larmes plutôt qu'une abondance de paroles. En attendant les invasions terribles, les clercs donatistes et les circoncellions, par leurs indomptables fureurs, faisaient l'office des barbares dans le pays d'Hip-

¹ Lettre CXI.

pone. Augustin montrait le genre humain dans les désolations comme l'olive sous le pressoir : on en voyait sortir l'écume et la lie, c'est-à-dire les blasphèmes de ceux qui murmuraient contre la Providence de Dieu ; on voyait couler aussi l'huile pure, c'est-à-dire les prières humbles et ferventes de ceux qui adoraient la justice et imploraient la miséricorde de Dieu.

On entendait déjà des voix s'élever contre le christianisme qu'on accusait des malheurs du monde ; Augustin répondra plus tard à ces injustes murmures dans la *Cité de Dieu*. Ses lettres à Victorien offrent quelques consolations tirées des saintes Écritures. Il raconte l'histoire d'une jeune religieuse, nièce de l'évêque Sévère, qui, dans le pays de Steffe, fut emmenée par des barbares. Ses trois ravisseurs, tous trois frères, à peine revenus dans leur demeure, se virent frappés d'une dangeureuse maladie ; ils avaient une mère qui, ayant remarqué la pieuse ferveur de leur nouvelle esclave, conjura la vierge chrétienne de prier pour eux afin d'obtenir la guérison des trois malades : la mère promettait en échange la liberté. La jeune fille pria, fut exaucée et rendue à sa famille sans que le souffle du malheur dans cette aventure eût altéré la virginale blancheur de sa vertu.

Toutes les fois qu'Augustin espérait toucher

une intelligence au profit de la vérité, sa bienveillance était sans bornes. Un Grec¹, nommé Dioscore, encore païen, frère de Zenobe, maître de mémoire de l'empereur, après avoir visité l'Italie et l'Afrique, allait s'embarquer pour les pays d'Orient, lorsqu'il eut l'idée d'adresser à l'évêque d'Hippone plusieurs questions tirées des dialogues de Cicéron. Dioscore n'avait trouvé ni à Rome ni à Carthage personne qui lui témoignât du goût pour la solution de ces problèmes philosophiques ou littéraires. Les écoles d'Italie et d'Afrique ne se souciaient plus de ces sortes d'études qui étaient devenues le partage des écoles de la Grèce. Chose curieuse ! il ne se trouvait pas à Hippone un seul exemplaire des œuvres de Cicéron. Dioscore avait ouï dire que la jeunesse de l'évêque d'Hippone s'était écoulée dans les études profanes, et voilà pourquoi il avait

¹ Quelques annotateurs ont fait de ce Dioscore un jeune homme, et les mêmes auteurs pensent que c'est de la conversion de ce même Dioscore qu'il est question dans la lettre de saint Augustin à Alype, écrite en 429. Or, de deux choses l'une, ou, à l'époque de sa correspondance avec le saint évêque d'Hippone, Dioscore n'était pas un jeune homme, ou le Dioscore dont il s'agit dans la lettre de 429 n'est pas le même; car saint Augustin parle du Dioscore converti comme d'un vieillard: le jeune homme de 410 n'aurait pas pu être vieillard dix-neuf ans plus tard. Mais rien dans la lettre de Dioscore ni dans la réponse de saint Augustin n'indique que le Grec voyageur fût un jeune homme, et dès lors nous devons croire que c'est sa conversion qui est racontée dans la lettre de 429.

songé à lui soumettre des questions de ce genre. Le motif qui le poussait, c'était la honte de passer pour incapable ou ignorant auprès des hommes qui pourraient l'interroger sur ces différents points. Le premier sentiment d'Augustin en recevant une prière semblable fut de la surprise : comment un homme osait-il demander à un évêque de se détourner des devoirs importants de son ministère pour lui expliquer Cicéron ! Voyant ensuite que le principal but de cette demande de Dioscore était de se mettre à même d'obtenir les louanges des hommes, Augustin eut pitié de ce Grec lettré qui s'inquiétait si vivement d'être bien jugé dans le monde ; il lui adressa au commencement de l'année 410 une lettre fort étendue¹ et fort remarquable où sont examinés et démolis tous les systèmes philosophiques de l'antiquité, et où Jésus-Christ s'élève comme la grande autorité devant laquelle a disparu l'erreur. Augustin était souffrant lorsqu'il reçut la lettre de Dioscore ; il avait cherché du repos hors d'Hippone pendant quelques jours, et sa belle réponse au jeune Grec sortit de ce repos qui ne le mettait pas à l'abri de la fièvre. C'est dans cette lettre que le grand docteur parle pour la première fois de sa *tête blanchie* par les travaux religieux. Il

¹ Lettre CXIX.

avait alors cinquante-six ans. La parole touchante et forte du grand évêque ne retentit pas inutilement dans l'âme de Dioscore; elle n'eut pas tout de suite un effet décisif; mais dix-neuf ans plus tard, elle vibra sans doute encore dans l'âme de Dioscore, lorsque des miracles répétés, sur sa fille et sur lui-même, le déterminèrent à accomplir son vœu de se faire chrétien.

CHAPITRE VIII.

Le livre sur le Baptême unique. — Consentius. — Saint Paulin. — Attale. — Lettre de saint Augustin à son clergé et à son peuple. — Retentissement en Afrique de la prise de Rome par Alaric. — Sermon de saint Augustin. — Affaire de Pinien à Hippone.

(410-411.)

Les combats contre les donatistes touchent à leur terme. Le livre sur le *Baptême unique* est un des derniers ouvrages de controverse où l'évêque d'Hippone réfute le parti de Donat. Pétilien de Constantine venait de composer un écrit sur le *Baptême unique*; Augustin se trouvant à la campagne, un prêtre de ses amis, appelé Constantin, lui remit cet ouvrage en le conjurant d'y répondre. Il y avait dans l'écrit de Pétilien un grand fracas de paroles et un amas de calomnies. Le saint évêque consentit à descendre une dernière fois dans le champ du combat contre des adversaires dont il avait tant de fois triomphé. Il adressa son livre à Constantin. Nous n'entrerons pas dans l'examen d'un livre qui reedit avec des formes plus ou moins nouvelles ce que nous avons entendu de tant de

manières. Pétilien soutenait qu'il n'y avait qu'un baptême, et que le parti de Donat avait seul le privilège de le conférer avec efficacité; Augustin enseigne aussi l'unité du baptême, mais il reconnaît la validité du baptême des hérétiques et des schismatiques. Ceux-ci ne peuvent pas plus anéantir le sacrement qu'ils ne pourraient anéantir Dieu. Augustin revient à Agrippinus de Carthage, à son successeur le grand Cyprien, aux soixante et dix évêques qui, réunis en concile sous la présidence d'Agrippinus, soutinrent l'inefficacité du baptême des hérétiques. Pétilien s'appuyait sur l'autorité de ces évêques, principalement sur le grand nom de Cyprien, et l'évêque d'Hippone redisait ce que nous avons vu ailleurs. Pétilien accusait gratuitement le pape Melchiade et plusieurs évêques catholiques d'avoir livré aux païens les Écritures saintes et brûlé de l'encens aux dieux; Augustin venge leur mémoire ¹. Une phrase de ce livre renferme une petite inexactitude qui ferait croire que Félix d'Aptunge, poursuivi par les donatistes, avait été jugé après Cécilien de Carthage; le saint évêque l'a rectifiée dans le deuxième livre, chapitre 34, de la *Revue de ses ouvrages*.

¹ Le II^e livre, ch. xxxv, de la *Revue de saint Augustin*, indique, après le livre du *Baptême unique*, le livre des *Maximianistes contre les donatistes*, qui est perdu.

Il n'est rien resté, à notre connaissance, des ouvrages d'un contemporain d'Augustin, nommé Consentius, qui écrivit sur l'unité de Dieu et la Trinité des personnes divines. En tête de ses travaux, il avait mis une lettre en forme de préface, dans laquelle il déclarait « que c'était par » le poids des sentiments du saint évêque Augustin qu'il prétendait fixer la nacelle flottante » de sa foi. » Consentius était des îles voisines de l'Afrique, ce qui nous fait croire qu'il appartenait aux îles Baléares. Le peu que nous savons de ce personnage, qui était apparemment laïque, nous l'avons trouvé dans une lettre qu'il adressa en 410 à l'évêque d'Hipponne; il appelle Augustin *très-honoré seigneur et très-saint pape*. Consentius, dans sa lettre, expose au grand docteur des questions sur la Trinité, et s'adresse à lui avec d'autant plus de confiance qu'Augustin jouissait en ce moment du *repos de la solitude*. Il dit que le Père céleste, seul possesseur du secret des mystères et de la *clef de David*, a rendu Augustin capable de pénétrer, par la pureté de son œil intérieur, jusque dans le sanctuaire du ciel et d'y voir à découvert la gloire du Seigneur; à moins d'avoir Augustin pour guide dans la recherche de la nature de Dieu, nos esprits n'oseraient s'élever si haut, et nos yeux sont trop faibles pour soutenir l'éclat d'une si vive lumière. C'est au

grand évêque d'Hippone qu'il appartient de percer la nuée obscure des mystères. Consentius aime mieux suivre avec soumission et foi l'autorité du grand docteur que de s'égarer en suivant la fausse lueur de ses propres pensées. Il désire un redressement public de ses erreurs sur ces hautes matières, afin que ses compatriotes des îles et tous ceux qui se trompent soient instruits et corrigés par le profond savoir et l'autorité d'Augustin. La lettre de Consentius est d'un style clair, élégant et facile; sa latinité est meilleure que celle de la plupart de ses contemporains, et, sous le rapport de la forme au moins, la perte de ses livres est regrettable.

Augustin, en commençant sa réponse ¹, vante l'esprit et la facilité de Consentius; il voudrait que Consentius, dont l'éloignement n'est pas considérable, se rendit à Hippone pour y lire les ouvrages d'Augustin dans les meilleures copies et communiquer à l'évêque tous ses doutes, toutes ses observations. Consentius avait fort bien remarqué qu'on arrive à la vérité chrétienne par la foi plutôt que par le raisonnement, car si l'on ne parvenait à la foi que par les savantes discussions, le bonheur éternel serait exclusivement réservé aux orateurs et aux philosophes. Augustin répond que Dieu ne hait point en nous

¹ Lettre CXX.

la raison, cette prérogative par laquelle il nous a élevés au-dessus des autres animaux ; que la soumission religieuse ne doit pas nous empêcher de demander raison de ce que nous croyons, puisque sans la raison nous ne serions pas même capables de croire ; mais dans l'étude des doctrines du salut, la foi doit précéder la raison, et voilà pourquoi le prophète disait : *Si vous ne croyez, vous ne comprendrez pas*. La foi a ses yeux qui lui font voir en quelque sorte la vérité de ce qu'elle ne voit pas encore, comme ils lui font voir clairement qu'elle ne découvre pas encore ce qu'elle croit. Nous avons développé ces idées sur la raison et la foi dans l'examen d'autres ouvrages d'Augustin. L'évêque d'Hippone est, parmi les Pères, celui qui a le mieux et le plus constamment défendu les droits de la raison humaine dans la recherche de la vérité. Sa lettre à Consentius abonde en vues philosophiques très-élevées sur la nature de Dieu. Augustin travaillait déjà à cette époque et depuis plusieurs années à son traité de la Trinité : les questions de Consentius avaient trouvé le grand docteur avec le regard attaché sur le magnifique mystère du Dieu en trois personnes.

Augustin avait dans le monde religieux quelque chose de l'autorité des prophètes dans l'ancien monde hébraïque ; on consultait les prophètes

pour connaître les volontés de Dieu, on consultait Augustin pour connaître la nature de Dieu et tous les mystères de sa loi révélée. Quand les Voyants d'Israël parlaient, on écoutait ce que Dieu disait en eux ou par eux ; quand l'évêque d'Hippone, sublime Voyant du règne évangélique, éclaircissait les questions difficiles et chassait la nuit par sa parole, on s'inclinait pieusement comme si on avait senti passer devant soi l'esprit divin. Augustin, que nous pouvons appeler prophète de la vérité, puisque son regard perça tant de nuages, apparaissait comme un pèlerin du ciel qui, campé un moment sur la terre, serait interrogé de toutes parts sur les secrètes merveilles d'une patrie inconnue.

Saint Paulin de Nole fut un de ceux qui aimèrent le plus à se rapprocher, par le cœur et l'intelligence, de cette belle étoile africaine qui répandait un jour si brillant. Il s'était établi un commerce de lumière entre Augustin et Paulin ; l'évêque d'Hippone, bon pour tous, laissait voir une prédilection particulière pour ce saint ami qu'il n'avait jamais vu. Une lettre de l'évêque de Nole, de 410, renferme douze questions tirées des Psaumes, des Épîtres de saint Paul et de l'Évangile ; Augustin y fit d'abord des réponses qui ne parvinrent pas à Paulin, et qui ne sont point parvenues non plus à la postérité ; nous n'avons

qu'une réponse de l'année 414, écrite dans le but de remplacer les lettres perdues.

Il était difficile que les questions religieuses qui partageaient en deux l'Afrique ne fussent pas de temps en temps soumises aux nécessités politiques de l'empire romain. On se souvient d'Attale, ce préfet de Rome, dont il avait plu à Alaric de faire un empereur; à la fin de 409, Attale, tout incapable qu'il était, fit quelque mouvement pour s'assurer la possession de l'Afrique; les donatistes, comme nous l'avons remarqué, s'offraient comme les auxiliaires de toute rébellion contre les empereurs; Attale avait jeté les yeux sur eux; mais Honorius, d'après les conseils de quelques hommes considérables, prévint les projets du nouvel empereur en rendant aux donatistes leurs églises et la liberté de faire ce qu'ils voudraient en religion. C'était remettre tout en question et replacer les catholiques sous les coups de leurs ennemis. Mais cette situation ne dura que huit ou neuf mois; le concile de Carthage, en 410, demanda la révocation d'un édit désastreux pour l'Église d'Afrique; il chargea quatre évêques, Possidius, Florentus, Prosidius et Benenatus, de porter sa prière à Honorius, qui, n'ayant plus rien à craindre d'Attale dépouillé de la pourpre impériale, publia contre les donatistes des lois d'une excessive sévérité.

C'est lorsqu'il était retenu à Carthage par le concile de 410, qu'Augustin adresse à son clergé et à son peuple cette touchante lettre ¹ où il les conjure de ne pas s'affliger de son absence, motivée par d'inévitables nécessités, et reproche à ses frères tant aimés d'avoir manqué cette année à la pieuse coutume de vêtir les pauvres d'Hippone. Le bruit des ravages et des menaces d'Alaric avait rempli l'Afrique de terreur; Hippone songeait à se fortifier et à se mettre en garde; en l'absence du grand et saint évêque, la charité, moins vive, avait laissé les pauvres dans l'oubli. Augustin, dans sa lettre, engageait son cher troupeau à ne pas se laisser abattre par les coups de la main de Dieu sur le monde, mais à redoubler leurs bonnes œuvres. « De même, disait-il, qu'on » se hâte de se rendre à des lieux plus fortement » abrités lorsqu'on voit les murs de sa maison » s'ébranler et menacer ruine, de même les » cœurs chrétiens, à mesure qu'ils sentent la fin » du monde s'approcher au milieu de tant de » tribulations nouvelles, doivent sans retard » transporter dans le céleste trésor les biens » qu'ils se disposaient à cacher dans la terre, » afin que si une catastrophe humaine éclate, il » y ait de la joie pour celui qui aura émigré de

¹ Lettre CXXII.

» ce monde croulant. » En présence de tant de maux, les fidèles d'Hippone doivent se ressouvenir de ce mot de l'Apôtre : « Le Seigneur est » proche, ne vous mettez en peine de rien. »

Le bruit de la prise de Rome par Alaric ¹ avait retenti en Afrique comme un immense coup de tonnerre. Les peuples étaient consternés ; d'horribles destinées se déroulaient devant eux. Les païens considéraient les calamités de Rome comme un argument en faveur des dieux exilés ; les chrétiens courbaient la tête et n'osaient interroger la Providence. Augustin interrompit les murmures accusateurs des polythéistes et la stupeur muette des catholiques pour juger des hauteurs éternelles les événements humains et montrer quelle doit être la fermeté immobile des chrétiens au milieu des malheurs du monde. Les sermons du grand évêque sur la prise de Rome furent le développement éloquent de ces pensées. En apprenant comment un vrai disciple de l'Évangile reçoit les afflictions d'ici-bas, comment il garde sa sérénité au milieu des orages, les fidèles s'accoutumèrent peu à peu à regarder en face les désastres de l'Occident. Les païens, qui attribuaient la chute de Rome à la chute des dieux, trouvaient dans Augustin un redoutable

¹ Alaric entra dans Rome la nuit du 24 août 410.

adversaire ; il prouvait que leurs accusations étaient des mensonges contre la raison et contre l'histoire, et faisait voir de lamentables calamités dans les âges antérieurs au christianisme. Il jetait ainsi dans des sermons la première idée de la *Cité de Dieu*.

Arrêtons-nous à un de ces sermons¹ ; nous en reproduirons l'esprit dans une rapide analyse. Le prophète Daniel prie Dieu et confesse non-seulement les péchés de son peuple, mais ses propres péchés ! Êtes-vous plus sage que Daniel ? et direz-vous avec Ézéchiël : Daniel est un des trois saints personnages qui représentent les trois genres d'hommes que Dieu juge dignes de la délivrance quand de grands désastres tombent sur l'univers. Les deux autres personnages sont Noé et Job. Noé représente ceux qui gouvernent sagement l'Église comme il gouverna l'arche au milieu des eaux du déluge ; Daniel est l'image de ceux qui vivent dans une sainte continence ; Job, l'image de la vie des époux vertueux. Tout élevé que soit Daniel, il a des péchés à confesser : l'orgueil de toute conscience doit en être brisé. Dès lors on ne s'étonne plus que Dieu fasse sentir au genre humain le fouet de son châtiment, avant le jour de la suprême justice. On cite l'exemple

¹ De urbis excidio. *Oeuvres de saint Augustin*, tome VI ; edit. Benedict.

de Sodome qui n'eût pas péri si elle avait renfermé au moins dix justes ! Rome avec ses communautés religieuses, ses prêtres, ses nombreux chrétiens, ne renfermait donc pas dix justes qui l'aient préservée du céleste courroux ! Augustin répond que le Seigneur, en demandant au moins dix justes à Sodome, menaçait de *perdre la ville* et non pas de la corriger. Or, Sodome coupable périt tout entière ; nul n'échappa ; le feu dévora toute chose ; rien de pareil n'est arrivé à Rome. Rome est debout, et de plus, combien d'hommes ont échappé au désastre ! que d'hommes ont été protégés par les autels chrétiens devenus d'inviolables asiles pour les vainqueurs !

« D'horribles choses nous ont été annoncées,
» dit Augustin à son peuple ; il y a eu des incendies, des rapines, des massacres, des martyres
» d'hommes. C'est vrai, nous avons entendu dire
» beaucoup de choses, nous avons gémi sur tous
» les malheurs, nous avons souvent pleuré, c'est
» à peine si nous sommes consolés ; je ne discon-
» viens pas, je ne nie pas que beaucoup de maux
» se soient accomplis à Rome. Cependant, mes
» frères (que votre charité fasse bien attention
» à ce que je dis), nous avons écouté l'histoire du
» saint homme ; après avoir perdu ses biens et
» son fils, il ne put garder saine sa chair qui
» seule lui était restée ; frappé d'une horrible

» plaie de la tête aux pieds, il était assis dans l'or-
» dure, couvert de pourriture et de sang noir,
» livré aux vers, en proie à d'atroces douleurs.
» Si on vous annonçait qu'une cité est ainsi assise,
» sans que plus rien de sain demeurât en elle,
» souffrante d'une horrible plaie, et que les vers
» y dévorent les vivants comme ils ont coutume
» de dévorer les morts : laquelle des deux villes
» trouveriez la plus malheureuse? celle-ci ou bien
» Rome après la dernière guerre?... Job supporta
» sa misère, et sa patience lui fut comptée comme
» une grande justice. Homme, ta puissance n'est
» pas dans ce que tu souffres : c'est dans ce que
» tu fais que se trouve ta volonté innocente ou
» coupable. »

Augustin dit que tout ce que l'imagination peut produire en fait de tourments dans ce monde est bien léger à côté de la géhenne éternelle; l'un passe, l'autre ne passe pas. Ceux qui ont souffert à l'époque de la dévastation de Rome ne souffrent plus; et le mauvais riche souffre encore aux enfers. Quand l'homme devient meilleur par ses souffrances, elles sont pour lui une correction utile; s'il ne devient pas meilleur, elles forment comme une double damnation. Le chrétien malheureux ne doit pas murmurer contre Dieu ni lui dire : Dieu, que vous ai-je fait? pourquoi donc je souffre ces choses? Mais plutôt il doit dire comme Job tout

saint qu'il était : *Vous avez recherché tous mes péchés, et vous les avez mis en réserve comme dans un sac cacheté.* Il y eut à Rome cinquante justes, il y en eut mille si l'on considère les jugements humains; il n'y en eut pas un seul, si l'on a égard à la règle de la perfection. Voyait-on à Rome quelqu'un de plus sage que Daniel qui confessait ses fautes? Rome a été épargnée à cause des justes qu'elle renfermait. Ceux qui sont morts dans la justice et la foi ont été affranchis des tourments humains et conduits aux divines consolations. Ils sont morts après la tribulation, ainsi que le pauvre de l'Évangile devant la porte du riche; comme eux, le pauvre souffrit la faim et les blessures et mourut; mais l'Évangile ajoute que des aubes emportèrent le pauvre dans le sein d'Abraham. L'évêque d'Hippone montre les pieuses victimes de la guerre se réjouissant dans le ciel et rendant grâces à Dieu de les avoir mises à l'abri des tourments de la vie, des coups des barbares et des pièges du démon, de les avoir placés au-dessus de la faim, de la grêle, de l'ennemi, du licteur, de l'oppresseur. Augustin raconte ensuite les phénomènes arrivés à Constantinople dans la seconde année du règne d'Arcadius, effrayantes menaces qui, en quelques heures, multiplièrent les chrétiens, et que le docteur considère comme de grandes leçons pleines de miséricorde, car la

ville, un moment abandonnée par les habitants et l'empereur, ne souffrit aucun dommage. Il termine par un éloquent rapprochement entre les souffrances de Rome et les souffrances du Christ, le roi des rois et le maître des dominateurs.

C'est ainsi que l'Église consolait les nations aux jours des désastres; il faut avouer qu'elle avait seule alors le secret de se faire doucement écouter du genre humain.

Augustin passa à Carthage les derniers mois de l'année 410. Les plus grands intérêts de l'Église d'Afrique pouvaient seuls le retenir loin d'Hippone, à une époque où les progrès des barbares inquiétaient son cher troupeau. Le grand évêque ne revint au milieu des siens qu'au commencement de l'hiver. Il trouva le peuple d'Hippone abattu et travaillé par des méchants qui voulaient le soulever contre son pontife¹. C'est alors que Pinien, fils de Sévère, préfet de Rome, sa femme Mélanie et sa belle-mère Albine, illustres personnages romains, venus de la Sicile pour voir Augustin, étonnaient les fidèles de Tagaste par le spectacle de leur ferveur chrétienne et de leur humilité profonde. Ils avaient enrichi de plusieurs dons magnifiques l'église de Tagaste et fondé deux monastères, dont l'un renfermait quatre-

¹ Lettre CXXIV, à Pinien.

vingts religieux, l'autre cent trente vierges. Le saint évêque aurait bien voulu se mettre en route pour prendre part à la joie religieuse de la ville où il était né. Au commencement de 411, il écrivait aux illustres et pieux voyageurs, que le froid de l'hiver, intolérable pour sa santé débile, ne lui avait pas permis d'aller à Tagaste, que les pluies lui interdisaient maintenant ce voyage, et que pourtant, malgré le froid et les torrents, il volerait vers sa cité natale si les tribulations et les tristesses de son peuple ne lui faisaient pas un impérieux devoir de rester à Hippone.

Pinien et Mélanie, impatientes de voir l'homme dont le nom remplissait le monde chrétien, se rendirent eux-mêmes de Tagaste à Hippone, et ce voyage devint un sujet de troubles pour Augustin. Voici quelle fut cette affaire.

Le fils de Sévère, assistant à la célébration des saints mystères dans l'église d'Hippone, fut reconnu par le peuple. Tout à coup la multitude voulut avoir Pinien pour prêtre et sollicita à grands cris son ordination. Augustin, descendu de son siège, déclara au peuple qu'il n'ordonnerait point Pinien malgré lui, et que si les fidèles trouvaient moyen d'avoir Pinien pour prêtre contre son consentement, ils n'auraient plus Augustin pour évêque. Après ces mots, Augustin retourna à son siège. Un moment déconcertée par la déclara-

ration de l'évêque, la multitude recommença ses bruyantes instances, ajoutant que si Augustin refusait d'ordonner Pinien, un autre évêque l'ordonnerait. Augustin répondit à ceux dont il était entouré, qu'il avait promis à Pinien de ne pas l'élever au sacerdoce malgré lui, qu'il était le maître dans son église, et que nul évêque n'avait le droit de l'ordonner prêtre dans l'église d'Hippone sans son autorisation. Cependant les cris redoublaient, et le saint évêque ne savait plus quel parti prendre. L'évêque de Tagaste, le vénérable Alype, vieil ami d'Augustin, était présent; des injures éclatèrent contre lui; on l'accusait sans doute de vouloir garder Pinien pour son église de Tagaste, afin de profiter de son opulence. Les inquiétudes d'Augustin étaient vives; dans le but d'épargner une profanation du lieu saint par quelque crime, il avait songé à se retirer; mais il craignait que la multitude échauffée, n'étant plus retenue par sa présence, ne se portât plus facilement à des violences; il se détermina à rester. Qui sait du reste si quelque furieux n'aurait pas osé mettre la main sur Alype, pendant que les deux évêques auraient traversé la foule pour sortir? Augustin souffrait beaucoup au milieu de ces horribles clameurs, lorsqu'un moine l'aborda de la part de Pinien; celui-ci désirait annoncer au peuple que si on l'ordonnait prêtre

malgré lui, il quitterait l'Afrique. Augustin ne pensait pas que cette déclaration fût de nature à produire un bon effet; d'après l'invitation de Pinien, il alla lui-même le trouver, et reçut la promesse que l'époux de Mélanie demeurerait à Hippone, pourvu qu'on ne le forçât point d'entrer dans la cléricature.

Augustin espéra que cette promesse dissiperait la tempête; il en fit part à son ami Alype; celui-ci ne voulant prendre aucune responsabilité dans une décision qui pouvait déplaire à Albine, la belle-mère de Pinien, demanda qu'on ne le consultât point là-dessus. Alors l'évêque d'Hippone se tourna vers le peuple, fit signe qu'il voulait parler, et, au milieu du silence, communiqua l'offre de Pinien, à laquelle l'époux de Mélanie devait ajouter l'autorité d'un serment. Le peuple, qui voulait avoir Pinien pour prêtre, ne se trouva point satisfait; après une consultation de quelques instants, les chefs de la sédition demandèrent que Pinien ajoutât à sa promesse celle d'entrer dans l'église d'Hippone, si jamais il se décidait à accepter le sacerdoce. Augustin retourne auprès de Pinien, et lui propose cette seconde condition; Pinien l'accepte. Augustin le déclare au peuple, qui se montre content. Il ne restait plus que la question du serment. Il y eut des pourparlers entre Augustin et Pinien, qui

souhaitait qu'on précisât des circonstances, comme celle d'une invasion ennemie, où il lui serait permis de quitter Hippone; Augustin lui fit observer que ce motif pourrait paraître au peuple le présage de quelque calamité; qu'en cas d'invasion, chacun s'en irait d'Hippone, et qu'il serait mieux de ne pas en parler. Mélanie, qui était là, crut qu'il fallait prévoir le cas de maladies pestilentiennes; Pinien lui imposa silence sur ce point. On convint d'ajouter au serment de rester à Hippone : *si ce n'est en cas de besoin*, quoique l'évêque prévût que cette précaution serait considérée par le peuple comme un faux-fuyant destiné à le tromper.

En effet, la promesse de Pinien, dont un diacre donna lecture à haute voix, fut accueillie avec ravissement jusqu'à ces mots : *si ce n'est en cas de besoin*, d'où sortit un nouvel orage. Pinien ramena le calme par la suppression de ces paroles. Accompagné d'Augustin, il s'approcha du peuple, et dit qu'il s'obligeait par serment à l'exécution de la promesse que le diacre avait récitée; il en répéta solennellement les termes. Le peuple répondit : *Dieu soit béni*, et demanda que Pinien signât sa promesse. On fit sortir les catéchumènes, et Pinien signa. Quelques fidèles exprimèrent au nom du peuple le désir que les deux évêques, Augustin et Alype, si-

gnassent aussi. Au moment où Augustin commençait à écrire son nom, Mélanie s'y opposa, et la signature de l'évêque d'Hippone demeura inachevée; personne n'insista pour en obtenir davantage.

C'est ainsi que les choses se passèrent. Augustin les raconta avec de longs détails, en y joignant les discours du peuple, dans un mémoire adressé à Albine; ce mémoire ne nous est point parvenu; nous avons composé notre récit avec les faits indiqués dans une lettre ¹ de l'évêque d'Hippone à la belle-mère de Pinien, qui se montra fort mécontente de cette aventure. Albine, mal informée, croyait qu'Augustin avait provoqué le serment; elle croyait aussi qu'une infâme cupidité avait poussé le peuple à ce mouvement. Augustin, dans sa lettre, disait à Albine que le serment s'était fait en sa présence, mais qu'il ne l'avait pas provoqué; que rien de semblable à la cupidité n'avait inspiré le peuple, puisqu'il n'aurait eu rien à voir aux trésors dont il aurait plu à Pinien d'enrichir l'église d'Hippone, et qu'en définitive ces clameurs n'avaient eu pour but que l'œuvre de Dieu, car la consécration d'un prêtre est toujours une œuvre de Dieu; ce n'est point l'argent de Pinien, c'est son mépris pour l'ar-

¹ Lettre CXXVI. *De oblationibus et de sermone in synodo facta*

gent qui avait touché le peuple d'Hippone; ce même peuple s'était réjoui de posséder un évêque qui, en entrant au service de Dieu, renonça à la part d'héritage que son père lui avait laissée; c'était quelques arpents de terre. Augustin les donna à l'église de Tagaste, son lieu natal, et les fidèles d'Hippone n'envièrent pas ce petit domaine! La pauvreté de Jésus-Christ paraissait aimable et pure, surtout dans Pinien, si comblé de richesses; Augustin, évêque d'Hippone, après avoir tout quitté, a l'air d'être opulent; le patrimoine auquel il a renoncé n'égale pas la vingtième partie du bien de l'église dont on le regarde comme seigneur. Mais placez Pinien à la tête d'une église en Afrique, quelle qu'elle soit, il sera toujours pauvre en comparaison des biens avec lesquels il est né! Il y avait sans doute des pauvres parmi ceux qui demandaient Pinien pour prêtre, et ceux-là espéraient tirer de la pieuse famille romaine quelque soulagement à leur indigence : mais est-ce là ce qu'on peut appeler de la cupidité? On aime voir Augustin prendre ainsi la défense de son peuple et le venger d'un odieux soupçon.

Du moment que le peuple d'Hippone n'a que faire des trésors de Pinien, si le soupçon de cupidité peut tomber avec quelque ressemblance, il faut qu'il tombe sur le clergé, et principalement sur l'évêque! Augustin est admirable de

douceur, lorsqu'il oppose à ces soupçons le désintéressement de son âme, connu de Dieu seul; lorsqu'au lieu de se plaindre, il ne songe qu'à guérir le cœur d'Albine, ce cœur malade, qui s'était laissé surprendre par des pensées outrageantes. Il prend Dieu à témoin que l'administration des biens de l'église d'Hippone lui est à charge, qu'il la regarde comme une servitude, et qu'il voudrait s'en affranchir; Dieu lui est aussi témoin qu'il croit Alype dans les mêmes sentiments, et qu'Alype ne mérite pas les injures dont l'a accablé le peuple d'Hippone. Albine avait demandé au saint évêque s'il croyait qu'un serment obtenu par la force fût obligatoire; Augustin s'était déjà formellement expliqué là-dessus, dans une lettre à Alype¹; il répète à Albine qu'un chrétien, même en présence d'une mort certaine, ne doit pas faire servir à un mensonge le nom de son Seigneur et de son Dieu. Les chrétiens d'Hippone ne prétendent pas retenir Pinien en esclavage; il peut aller et venir selon ses besoins, pourvu qu'à chaque absence il soit en disposition de retourner à Hippone. Le séjour à Hippone n'est donc pas un bannissement pour Pinien, et, s'il consentait à entrer dans la cléricature, le sacerdoce pourrait-il jamais être considéré comme un exil? Le serment contre lequel s'élève si vi-

¹ Lettre CXXV.

vement Albine a été, en dernier lieu, offert volontairement, et non pas arraché de force. Si un homme aussi considérable que Pinien oubliait son serment, un tel exemple serait une grande leçon de parjure. Augustin n'a pas dû empêcher Pinien de jurer; il ne lui appartenait pas de laisser bouleverser son église plutôt que d'accepter ce que lui offrait un homme de bien.

Il paraît que le fils de Sévère fut relevé de son serment, car il passa avec sa femme et sa belle-mère sept ans à Tagaste, au milieu d'une surprenante austérité, et ces pieux enfants de Rome terminèrent leurs jours à Jérusalem.

Le récit de la petite sédition qui éclata à l'occasion de Pinien, dans l'église d'Hippone, nous introduit dans les mœurs catholiques de ces vieux âges. Le peuple y forme comme une république qui a sa volonté, et avec laquelle l'évêque est obligé de traiter. L'intervention du peuple dans le gouvernement de l'Église africaine, intervention qui n'était pas un droit, mais un abus, renfermait des éléments de désordre et des causes de ruine. Quand la multitude s'écriait : *Ambroise évêque!* ou qu'elle poussait Augustin au sacerdoce, sa voix retentissait comme la voix de Dieu; mais combien de fois les intérêts les plus saints et les plus graves pouvaient se trouver compromis par les fantaisies passionnées de la foule!

CHAPITRE IX.

Carthage et ses ruines. — La Conférence de Carthage entre les catholiques et les donatistes. — Résumé des actes de la conférence par saint Augustin.

(411-412)

Jusqu'ici dans notre œuvre il n'est pas un nom de ville qui ait plus retenti que celui de Carthage, et ce nom retentira souvent encore au milieu de nos récits. C'est à Carthage que vont se réunir, pour la solution de la question des donatistes, les évêques de tous les points [de l'Afrique chrétienne ; efforçons-nous donc de nous former quelque idée de la grande cité qui posséda l'empire des mers dans l'ancien monde, fit trembler Rome et représenta une force si haute, un si vaste foyer d'activité et de génie.

Les ravages du temps et de la conquête ont profondément bouleversé l'emplacement de Carthage; les incertitudes des lieux refusent à la pensée du voyageur une reconstruction entière et précise de la seconde ville de l'univers. Mais il est des points qui éclairent et fixent l'esprit.

C'est ainsi que la colline, jadis couronnée par la fameuse citadelle Byrsa, marque le milieu de l'emplacement de Carthage. La lagune au fond de laquelle s'élève l'industrielle Tunis, avec ses cent mille habitants, et la mer au cap Kamart, forment une presqu'île ; là, sur cette péninsule, depuis la côte de la Goulette jusqu'à Kamart, l'imagination relève les palais et les temples, les théâtres et les thermes de la capitale africaine.

Au temps de saint Augustin, des églises et des monastères couvraient le sol rempli des souvenirs de Didon et de Sophonisbe, de Syphax et de Massinissa, d'Annibal et de Scipion. Un double port, appelé quelquefois *Cothon*, à cause de la petite île de ce nom, abritait les vaisseaux dominateurs des mers ; rien de plus difficile à reconnaître aujourd'hui que les traces de ces deux ports : le temps s'est plu particulièrement à détruire ce qui fit surtout la puissance des Carthaginois. Des huttes de Maures, des débris dispersés, des figuiers, des caroubiers et des vignes, des touffes d'acanthé comme sur la colline d'Hippone, occupent la place de la ville proprement dite, qui se nommait *Megara*. Plus rien ne reste de ces murailles où pouvaient se loger trois cents éléphants et quatre mille chevaux, où étaient pratiqués des greniers, des entrepôts, de vastes casernes pour vingt mille fantassins et quatre mille

cavaliers. Les seuls monuments de l'ancienne Carthage demeurés debout ou reconnaissables, c'est un amphithéâtre (l'amphithéâtre de *Leggem*), ce sont des cippes puniques, et les citernes dont la beauté frappe les voyageurs; l'aqueduc qui portait aux citernes l'eau des sources de Zauvan, à cinquante milles de Carthage, présente des arches de soixante et dix pieds de haut. A part ces ruines qui peuvent être nommées, l'emplacement de Carthage forme comme une profonde nuit; c'est la poussière d'un cadavre de géant. Il y a onze siècles que Carthage fut renversée par les Sarrasins, et depuis ce temps les barbares, maîtres du pays, n'ont pas cessé d'arracher des débris à l'illustre métropole. L'héroïsme et les malheurs d'une armée française ont rendu cette terre plus auguste, plus vénérable à nos yeux : la mort de saint Louis plane sur l'immense sépulcre de Carthage, comme le plus pur rayon de gloire¹.

¹ Tout le monde a lu le beau travail de M. de Chateaubriand sur Carthage dans l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Un long séjour à Tunis a permis à M. Falbe, consul général de Danemark, de réunir les documents les plus exacts et les plus complets sur l'emplacement de Carthage. M. Falbe a publié ses recherches dans un mémoire; il y a joint des planches qui renferment un plan des ruines de Carthage, des vues et des croquis, des cippes puniques, des dessins de médailles. Plusieurs inscriptions puniques se trouvent traduites dans ce mémoire.

Cette Carthage, détruite par Scipion, et qui n'avait offert à Marius que des cabanes et des ruines, s'était relevée sous Auguste; c'est la ville rebâtie par Auguste et déjà florissante au temps de Strabon, qui vit Tertullien, Lactance, Victorin, saint Cyprien, la jeunesse de saint Augustin, ses travaux, ses combats glorieux. Elle n'offrait plus la magnificence d'autrefois; mais elle avait encore des monuments, une population considérable et un centre d'études qui la rendaient digne des regards du monde.

De tous les pays soumis à l'empire romain, le pays d'Afrique était le plus riche et le moins difficile à conquérir; les forces romaines ne s'y trouvaient pas considérables; une bataille gagnée suffisait pour l'enlever. Soit qu'Alaric crût important de saisir l'Afrique, grenier de l'empire, soit qu'il n'eût encore rien d'arrêté sur la possession de l'Italie, il reste à peine quelques jours à Rome tombée à ses pieds; et, sans songer à vaincre Honorius, tout pâle d'effroi à Ravenne, il tourne ses yeux vers l'Afrique. On sait comment la mort arrêta tout à coup le fier conquérant. Cette menace contre l'Afrique avait été pour Honorius un avertissement; afin que cette contrée devînt une proie moins facile, il importait de recourir aux meilleurs moyens d'y rétablir l'unité religieuse. C'est ce qui explique l'or-

donnance d'Honorius, du 14 décembre 410, par laquelle les évêques catholiques et donatistes étaient convoqués à une réunion solennelle et décisive. Les intérêts de l'empire s'accordaient ici avec les intérêts de la foi chrétienne, et d'ailleurs, la plus saine partie des populations donatistes, fatiguée de longs troubles, soupirait après un jugement suprême. Depuis plusieurs années, les évêques catholiques appelaient de leurs vœux les plus ardents cette conférence d'où la paix devait sortir.

Le décret du 14 octobre 410, adressé à Flavius Marcellin, est au nom des empereurs Honorius et Théodose, *pieux, heureux, vainqueurs et triomphateurs*. C'est un mois et demi après la prise de Rome par Alaric, que de tels titres étaient donnés à de faibles princes tremblants de frayeur! Honorius commençait par dire que le respect de la loi catholique était le premier de ses soins; que le but de ses travaux dans la guerre et de ses méditations dans la paix, était de maintenir la religion véritable; il parle des donatistes qui déshonorent l'Afrique, la plus grande portion de son empire. Il veut mettre un terme à leur schisme injurieux à la foi, pour ne pas encourir les reproches de la postérité. Il ordonne qu'une conférence solennelle établisse enfin la vérité, enlève leurs basiliques aux évêques dona-

tistes qui ne se rendront pas à l'appel , et réunit de force leurs peuples. Honorius nomme Flavius Marcellin juge et souverain ordonnateur de la conférence.

- Quelque temps après , Marcellin publia un édit qui annonçait les intentions de l'empereur , convoquait tous les évêques d'Afrique à quatre mois d'intervalle , promettait de rendre leurs basiliques aux évêques donatistes qui se réuniraient à Carthage , proposait aux donatistes de leur adjoindre un juge de leur communion , et déclarait , au nom de *l'admirable mystère de la Trinité* et du *sacrement de l'incarnation* , qu'il s'en tiendrait sincèrement à l'examen des faits dans ce grand débat.

Aurèle , évêque de Carthage , et Silvain , primat de Numidie , par ancienneté d'ordination , adressèrent leur acceptation à Marcellin , au nom de tous les évêques catholiques ; ce fut Augustin qui rédigea la lettre ¹. Après s'être soumis à tous les règlements , les évêques catholiques promettaient d'empêcher que leurs peuples ne pénétrassent dans la salle de la conférence ; leur présence pourrait apporter du trouble ; ils se contenteront du récit de ce qui se sera passé. Les évêques catholiques déclaraient que si les donatistes parvenaient à prouver l'anéantissement de la véritable église sur la terre , de telle sorte qu'elle n'existât

¹ Lettre CXXVIII.

plus que dans le parti de Donat , ils étaient prêts à se démettre de leur dignité , et à se laisser conduire par ceux qui leur auraient révélé la vérité. Ils déclaraient en outre que s'ils confondaient les évêques du parti de Donat , ces évêques , réunis à l'unité de l'Église , pourraient conserver leur dignité. Il arrivera ainsi que beaucoup d'églises africaines auront deux évêques ; ces deux évêques rempliront alternativement les fonctions , et la place restera au survivant. Dans le cas où des populations n'aimeraient pas à avoir deux évêques à leur tête , ces deux évêques donneraient leur démission , et l'on procéderait ensuite à une élection nouvelle. « Pourquoi ne ferions-
» nous pas à notre Rédempteur ce sacrifice d'humilité ? dit la lettre épiscopale ; il est descendu
» du ciel pour se former un corps et nous en
» faire les membres , et nous hésiterions à descendre de nos sièges pour mettre un terme aux
» maux qui déchirent son corps et qui en divisent les membres ! C'est assez pour nous d'être
» des chrétiens fidèles et soumis. Nous avons été
» ordonnés évêques pour le compte du peuple
» de Jésus-Christ , et nous abandonnerons l'épiscopat , si ce sacrifice peut aider à rétablir la
» paix parmi les chrétiens. » On reconnaît dans ces belles paroles la haute inspiration d'Augustin.

Les évêques donatistes , qui si souvent avaient

reculé devant des explications, ne purent échapper à cette grande épreuve. Le 18 mai 411, ils étaient tous rendus à Carthage; leur primat les avait fortement stimulés; on voyait parmi eux jusqu'à des vieillards se soutenant à peine; les malades seuls restèrent dans leurs foyers.

Les évêques donatistes firent leur entrée dans la ville avec un pompeux appareil. De leur côté, les évêques catholiques avaient montré un pieux empressement; mais ils étaient arrivés à Carthage humblement et sans fracas. Les évêques donatistes se trouvèrent au nombre de deux cent soixante-dix-huit; les catholiques, au nombre de deux cent quatre-vingt-six; l'âge ou la maladie avaient retenu chez eux cent vingt évêques catholiques. Soixante-quatre sièges catholiques étaient alors vacants; ce qui nous offre un total de quatre cent soixante et dix évêchés catholiques en Afrique. Joignons-y les deux cent soixante-dix-huit évêques donatistes, et nous aurons pour l'Afrique à cette époque, sept cent quarante-huit sièges épiscopaux. De plus, les donatistes prétendirent que beaucoup de leurs évêques étaient absents, et plusieurs de leurs sièges vacants. D'après ces calculs, il est aisé de comprendre qu'il y avait en Afrique des évêchés, non-seulement dans toutes les villes, mais encore dans des lieux de peu d'importance.

Il fallait préparer le peuple catholique de Carthage au grand événement religieux qui réunissait dans cette métropole toute une légion de pontifes. Nul aussi bien qu'Augustin ne pouvait remplir une tâche semblable; l'évêque de Carthage la lui confia. Augustin prononça un sermon sur la paix, sujet heureusement choisi à la veille d'une assemblée formée pour rétablir l'union religieuse dans les contrées africaines. Ce sermon où la langue de l'Église est si élevée, si grave et si douce, ne dut pas être écouté sans émotion; il devait y avoir des larmes dans les yeux des auditeurs lorsque Augustin leur disait: « Priez pour les évêques, les évêques parleront et disputeront pour vous; faites des aumônes; les aumônes sont les ailes par lesquelles la prière s'élève jusqu'à Dieu. En travaillant ainsi pour la cause de l'Église, vous nous servirez peut-être plus que nous ne nous servirons nous-mêmes, car personne de nous ne compte sur ses forces pour triompher dans cette dispute, et notre espérance est en Dieu seul! »

La présence de cinq cent soixante-quatre évêques à la conférence pouvait amener quelque confusion. Marcellin ordonna¹ que chacun des deux partis se fît représenter par dix-huit évê-

¹ Second édit de Marcellin.

ques, sept pour parler, sept pour servir de conseil, quatre pour surveiller l'exactitude des notaires. Dans cet édit, Marcellin marquait le lieu de la conférence : les catholiques souscrivirent à cette décision, mais les donatistes écrivirent une lettre à Marcellin pour le supplier de leur permettre à tous d'assister à la réunion. Une telle demande parut aux catholiques comme un projet de faire échouer la conférence par le désordre; toutefois, pour ne pas condamner à l'avance des intentions, et dans un esprit de charité et de condescendance fraternelle, les catholiques déclarèrent à Marcellin qu'ils consentaient au désir des donatistes. Seulement ils persistaient à se faire représenter à la conférence par dix-huit évêques, afin qu'on ne pût leur imputer le tumulte si le malheur voulait qu'il en éclatât¹.

Enfin arriva le 1^{er} juin; les destinées et la gloire de l'Église d'Afrique allaient se décider, les peuples étaient en suspens. On se réunit dans une salle des thermes Gargilianes², situés au centre de Carthage. Augustin, Aurèle, Alype, Possidius, Vincent, Fortunatus, Fortunatien, étaient les sept évêques chargés de prendre la

¹ Lettre CXXIX.

² In secretario thermarum Gargilianarum.

parole au nom des catholiques; les donatistes avaient confié leur cause à Pétilien, à Emérite, évêque de Césarée, à Fortunius, évêque de Tubursy, Primitus, Prothasius, Montanus, Gaudentius, Adeodatus. L'épiscopat du schisme africain, rassemblé là tout entier, dut longtemps arrêter ses regards sur cet Augustin qui, depuis treize ans, combattait le parti de Donat avec tant de force et de génie, et qui venait à Carthage pour porter à l'erreur le dernier coup. La séance s'ouvrit avec un grand appareil et une imposante solennité. Un officier ayant demandé les ordres de Marcellin pour que les évêques entrassent dans la salle, les évêques s'avancèrent majestueusement. Dans un discours d'ouverture, Flavius Marcellin se reconnut indigne d'être placé juge au milieu de tant d'hommes vénérables par lesquels il conviendrait plutôt qu'il fût lui-même jugé; mais la cause qui les avait réunis allait être agitée sous les yeux de Dieu, les anges en seraient les témoins, et le juge n'avait que des faits à constater. On fit ensuite lecture de l'ordonnance d'Honorius, datée de Ravenne; des deux édits de Marcellin, des réponses des donatistes et des catholiques, et d'un écrit (*mandatum*) par lequel les évêques catholiques, rassemblés dans l'église de Carthage, avaient choisi sept d'entre eux pour défendre la cause catholique et précisaient les

points qui devaient être la matière de la discussion. On lut aussi un écrit de ce genre rédigé par les donatistes. Le reste de la séance se perdit en chicanes.

Les donatistes élevèrent des doutes sur les signatures des évêques catholiques qui avaient nommé leurs représentants à la conférence; ces doutes amenèrent une vérification qui constata la sincérité des signatures des catholiques, et la fausseté de plusieurs signatures de donatistes qui avaient usé de la fraude pour faire croire à un plus grand nombre d'évêques de leur parti, présents à Carthage.

Dans la seconde séance, qui eut lieu le 3 juin, rien de sérieux ne fut entamé; tous les efforts des donatistes tendaient à gagner du temps comme pour reculer leur défaite; ils eurent l'idée de solliciter un délai afin d'examiner à loisir les actes de la première séance, et de se mieux préparer à la discussion; le président de la conférence leur accorda un délai de cinq jours à la prière d'Augustin, et la troisième séance fut ajournée au 8 juin. Un bizarre incident marqua le début de la troisième séance; lorsque Marcellin eut prié les évêques de s'asseoir, les donatistes, par l'organe de Pétilien, imaginèrent de le refuser en invoquant l'Écriture, probablement parce que le juste ne doit pas s'asseoir au mi-

lieu des impies; les dix-huit évêques catholiques ne crurent pas devoir rester assis pendant que les deux cent soixante-dix-huit évêques donatistes étaient debout, et Marcellin lui-même, par respect pour les évêques, fit disparaître son siège.

Les donatistes auraient bien voulu, dans la séance du 8 juin, recommencer leurs chicanes; mais le grand évêque d'Hippone, impatient de voir la vérité sortir victorieuse de la lutte, coup court aux divagations stériles et amena ses adversaires à la question de savoir où était l'Église catholique. Chose curieuse! Les donatistes avaient osé se plaindre qu'on les eût amenés à la cause! « Oh! quelle est forte la vérité! s'écriait à ce » sujet Augustin; sa force est plus puissante » que les chevalets et les ongles de fer pour » pousser à l'aveu de toute chose. » A de misérables subtilités, à des tergiversations perpétuelles, Augustin opposait une parole ferme, lumineuse et précise, et retenait dans la question ses adversaires toujours prêts à en sortir. Pétilien crut l'embarrasser en lui demandant s'il était, oui ou non, le fils de Cécilien. — Il est écrit, lui répondit Augustin, que notre père n'est pas sur la terre. Pourquoi me demandez-vous si je suis le fils de Cécilien? Si Cécilien fut innocent, qu'il s'en réjouisse comme je m'en réjouis, mais ce n'est pas

dans son innocence que j'ai mis mon espoir. S'il fut coupable, il a été dans l'Église comme la paille sur l'aire, comme les boucs qui paissent dans les mêmes pâturages que les brebis, comme les poissons dans les filets : nous ne devons pas, à cause des méchants, désertier l'aire du Seigneur, briser les filets divins par la haine des divisions, et les tirer avant le temps sur le rivage! — Sur de nouvelles interrogations de Pétilien, l'évêque d'Hippone ajouta que Cécilien n'était qu'un frère dont il vénérât la mémoire, et que son père était Dieu, Christ et Rédempteur; que le Christ était le chef et la racine des catholiques et non pas Cécilien. Augustin dominait Pétilien et ses injures de toute la hauteur du ciel et de la vérité. Les donatistes répétèrent les griefs et les objections auxquels tant de fois on avait répondu. Ils ne pouvaient faire autrement que de convenir que l'Église catholique était celle qui était répandue par toute la terre. Dès lors il ne restait plus qu'à examiner laquelle des deux communions de l'Afrique était en rapport avec les catholiques des diverses parties de l'univers; le résultat de cet examen ne pouvait pas être douteux. Les donatistes passèrent brusquement à l'affaire de Cécilien. Ils lurent un mémoire dans le but de prouver la mutuelle responsabilité morale des hommes d'une même communion, et la

culpabilité de Cécilien, qui aurait dû rester seul après sa faute. Augustin ne laissa aucun des points de ce mémoire sans réponse, et montra par l'Écriture et par l'autorité de saint Cyprien lui-même, que l'Église sur la terre serait toujours mêlée de bons et de méchants; il fit voir que ce principe avait inspiré les donatistes dans leur conduite avec les maximianistes, et lorsque les adversaires enlacés par ce souvenir, s'écrièrent qu'une cause ¹ ne nuisait pas à une autre cause, et que les fautes étaient personnelles! « Cette réponse est » courte, dit Augustin, mais elle est claire et » précise en faveur des catholiques!... Combien » aurions-nous donné de montagnes d'or pour » arracher aux donatistes cette réponse! » Ils prononçaient eux-mêmes leur condamnation. Ils établissaient par là que la culpabilité de Cécilien n'aurait pu porter aucun tort à l'Église. Mais on procéda à l'examen de la question de la culpabilité de Cécilien; la production des pièces originales fit éclater son innocence, déclarée tour à tour par les jugements des conciles de Rome et d'Arles, et le jugement de l'empereur Constantin. L'innocence de Félix, évêque d'Ap-tunge, fut également proclamée. Ainsi toutes les questions se trouvaient résolues. Les évêques

¹ Nec causa cause, nec persona personæ præjudicat.

se retirèrent pour laisser Marcellin écrire sa sentence, et rentrèrent pour en écouter la lecture.

Le président de la conférence exprimait sa joie de la guérison inespérée d'un mal aussi ancien et proclamait l'innocence de Cécilien et de Félix; il interdisait aux donatistes toute assemblée religieuse et ordonnait que leurs églises seraient livrées sans retard aux catholiques dont le triomphe avait été appuyé sur tant de preuves; chaque évêque donatiste pouvait retourner chez lui sans inquiétude pour se ranger ensuite sous la loi de l'unité; ceux qui avaient sur leurs terres des troupes de circoncellions devaient tout faire pour les contenir sous peine de voir ces terres occupées par le fisc; il fallait que les fureurs insensées des circoncellions eussent un terme, autant dans l'intérêt du repos public que de la foi catholique. Marcellin disait aux évêques, en finissant, qu'un examen des actes de la conférence leur donnerait la pleine certitude que le parti de Donat avait été une erreur, et que Cécilien et les autres avaient été faussement accusés. Le président de l'assemblée de Carthage payera cher la sincérité de sa sentence ¹!

¹ On peut lire utilement François Baudouin, sur la conférence de Carthage, en 421.

Ainsi Augustin achevait son œuvre contre les donatistes; Alype et Possidius n'avaient pris la parole que pour des questions de formalités et pour des incidents; l'évêque d'Hippone porta seul le poids de la conférence dans ce qu'elle eut de grave et de théologique; en lisant les actes de la célèbre séance du 8 juin 411, nous avons admiré la merveilleuse présence d'esprit, la science profonde, le langage net et plein et l'angélique douceur de cet homme aux pieds de qui venaient mourir toutes les attaques, qui ne laissait aucune ombre autour de l'image de la vérité, et qui montra dans ce jour une patience grande comme son génie. Les peuples et surtout les peuples donatistes avaient oublié l'origine du schisme; le grand but des habiles de ce parti était d'empêcher que le jour ne pénétrât dans les ténèbres de leur affaire; chaque rayon de lumière leur donnait de l'épouvante. Augustin, dans ses écrits, avait établi la vérité contre les donatistes, plus invinciblement qu'il ne put le faire dans la conférence; mais il est surprenant qu'au milieu de tant d'interruptions et d'interpellations, il ait eu encore la puissance de faire triompher les principes de la foi chrétienne! Le monde chrétien tenait les yeux attachés sur cette assemblée de Carthage; lorsque l'évêque d'Hippone voyait de pitoyables chicanes prendre la

place des intérêts immenses de la foi : « On nous » attend ! s'écriait-il ; ce n'est pas seulement cette » ville, c'est presque le genre humain tout en- » tier ; on désire apprendre quelque chose sur » l'Église, et nous sommes là discutant des for- » mules de barreau et plaidant misérablement » sur des riens ! » On peut faire un rapproche- ment curieux. Ce fut en 511 que soixante et dix évêques, à Carthage, condamnèrent Cécilien sans l'entendre. Ce fut en 411 que deux cent soixante-dix-huit évêques donatistes furent condamnés à Carthage, après avoir été entendus !

Les actes de la conférence de Carthage offrent un remarquable caractère d'exactitude dans les plus petits détails. On ne saurait imaginer plus de soins et de précautions. Ils sont parvenus jusqu'à nous, sauf la dernière partie de la séance du 8 juin. Ces actes fermaient éternellement la bouche aux donatistes, mais leur énorme étendue en rendait la lecture bien difficile à la plupart des chrétiens. Nul ne songeait à remuer cette masse de pièces et de discours au profit des intelligences avides de savoir ce qui s'était passé. Augustin, chargé de travaux, faible de santé, fit un acte de zèle admirable¹ en touchant à ces comptes rendus auxquels les donatistes avaient donné une

¹ Lettre CXXXIX, à Marcellin ; lettre CLXXXV, au comte Boniface.

fastidieuse longueur pour que personne n'eût le courage d'y chercher la vérité. Un abrégé avait été tenté, mais il était mal fait. Augustin voulut donc en rédiger un lui-même, et son travail, qui nous est parvenu sous le titre de *Breviculus collationis cum donatistis*, est une succincte et excellente exposition des trois séances de la conférence de Carthage. Comme nous l'avons dit, ce fut presque toujours Augustin qu'on entendit dans la défense de la foi en face des évêques donatistes; mais dans son travail d'abréviation il s'efface, et met sous le nom général des *catholiques* tous ses discours, toutes ses réponses. A l'aide de cet abrégé, à la fois substantiel et net, tout le monde en Afrique put connaître la vérité sur la conférence avec les donatistes. Les évêques catholiques eurent soin d'en répandre des milliers de copies. Les plus zélés d'entre eux décidèrent que, chaque année, au temps du carême, on lirait dans leurs églises les actes de la conférence¹. L'empereur Honorius autorisa ces actes par une loi du 30 août 414.

La vérité, dans cette question, perçait les yeux des aveugles, comme dit Augustin², et pénétrait de force dans les oreilles des sourds. Le schisme

¹ Le livre des *Gestes avec Emeritus*.

² *Actes de la Conférence*.

n'aurait pas pu se prolonger durant tant d'années si les chefs du parti de Donat avaient témoigné la moindre sincérité. Le jour où ils furent contraints de s'expliquer, ils furent vaincus. Il ne restait plus aux catholiques qu'à tirer parti de la victoire et à aider les peuples donatistes à s'échapper des liens de ceux de leurs pasteurs qui se révoltaient contre l'évidence en semant des mensonges. Beaucoup d'évêques donatistes, à l'exemple des plaideurs qui ont perdu leur procès, firent courir le bruit et cherchèrent à persuader à leurs populations que les catholiques avaient gagné Marcellin à prix d'argent. Des évêques catholiques, réunis en concile à Zerte en Numidie, adressèrent à ce sujet aux donatistes une lettre¹ qui fut rédigée par l'évêque d'Hippone. Cette lettre, écrite le 14 juin 412, rappelait la fraude que les évêques donatistes avaient commise à Carthage en inscrivant dans leur *mandement* des noms de collègues absents ou morts; indiquait en quelques pages les traits les plus saillants de la conférence, et, à la fin, raillait les accusateurs des catholiques et de Marcellin. « Si » nous devons la sentence du juge aux présents » que nous lui avons faits, disaient les pontifes » catholiques, quels présents avons-nous donc

¹ Lettre CXXI.

» faits aux évêques donatistes pour les obliger,
» non-seulement d'avouer, mais même de justi-
» fier par tant de pièces tout ce que nous soute-
» nions contre eux ? » Les pontifes de la foi in-
vitaient les chrétiens du schisme à revenir dans
l'unité que Dieu aime, à lire ou à permettre qu'on
leur lût les actes de la conférence : les donatistes,
après cela, auront-ils le droit d'imputer aux ca-
tholiques les coups de la loi ?

Peu de temps après, Augustin publia un livre adressé aux donatistes¹, et dans ce livre le grand évêque faisait un dernier et puissant effort pour ouvrir les yeux des populations schismatiques trompées par leurs évêques. Il montrait la vérité catholique claire comme le soleil, non pas née en Afrique, mais partie de Jérusalem et répandue à travers le monde; il donnait des voix aux Églises du Pont, de la Bithynie, de l'Asie-Mineure, de la Cappadoce, à toutes les Églises d'Orient, et ces voix redisaient au parti de Donat : Nous ne savons pas ce que vous avez dit; pourquoi ne communiquez-vous pas avec nous? pourquoi nous faites-vous un crime de ce que nous n'avons pu connaître? — L'évêque d'Hippone tirait un grand parti de ces paroles échappées à la conscience des évêques donatistes : *une cause ne nuit pas à*

¹ Ad donatistas post collationem liber.

une autre cause, et les fautes sont personnelles; il les développe de manière à faire toucher du doigt, même à des enfants, la vérité contre les donatistes; puis il revient sur le mélange des bons et des méchants en ce monde, sur les conditions qui font le martyr. Les donatistes, on le sait, se proclamaient martyrs, mais *martyr* veut dire témoin, et les témoins du Christ, ce sont les témoins de la vérité. Il ne suffit pas de souffrir, il faut souffrir pour la justice. Augustin, plein de charité et d'onction, invite ces populations endormies à sortir d'un long sommeil. « Mettez- » vous d'accord avec la paix, leur dit-il, attachez- » vous à l'unité, ayez égard à la charité, cédez à » la vérité. » En parlant de la difficulté de tirer de leur erreur les évêques donatistes, Augustin dit que l'argile où ils ont mis le pied est si épaisse et qu'ils y sont tellement enfoncés qu'on ne peut les en arracher. L'évêque d'Hippone repasse rapidement les principaux points des disputes de la conférence de Carthage; il nous apprend que les débats furent clos la nuit, que la sentence de Marcellin fut rendue la nuit; « mais, ajoute-t-il, » cette sentence resplendissait de la lumière de » la vérité. » Les donatistes s'étaient plaints d'avoir été enfermés dans les thermes Gargilianes comme dans une prison, ce qui donne occasion à Augustin de nous apprendre que la salle

de la conférence, loin d'être une prison, était un vaste espace inondé de lumière et d'une agréable fraîcheur au milieu des ardeurs du mois de juin en Afrique.

Augustin écrira plus tard sur les donatistes encore quelques lettres et remontera parfois encore sur la brèche¹, dans l'intérêt de l'unité religieuse; en 418, il disputera² à Césarée avec Emeritus, évêque donatiste de cette ville, en présence de la multitude des fidèles; en 420, il réfutera en deux livres³ deux lettres de Gaudentius, évêque donatiste de Thamugade⁴; mais dès ce moment nous pouvons considérer comme finie l'œuvre d'Augustin contre les donatistes. Ses écrits avaient fait l'éducation de tous les esprits en Afrique pour la question du schisme; la sentence prononcée à Carthage le 8 juin 411 fut comme la conséquence solennelle tirée des ouvrages du pontife d'Hippone. Après la conférence dont il avait été l'âme, l'inspiration et la gloire, il ne recula devant aucun soin, aucune

¹ La Revue de saint Augustin nous parle d'un *livre contre Emerite, évêque des donatistes, après la conférence*; ce livre est perdu.

² *De gestis cum Emerito liber unus.*

³ *Contra Gaudentium libri duo.* Les ouvrages contre les donatistes forment le 9^e vol. des *Œuvres de saint Augustin*.

⁴ Thamugade, sur la route de Lambèse à Constantine; offrait au temps de Bruce un arc de triomphe et un temple, tous les deux d'ordre corinthien.

fatigue, pour que les populations égarées recueillissent les fruits de la vérité. Un pareil retour, une telle révolution dans les mœurs et les habitudes ne pouvait s'accomplir soudainement; il fallut des années, et le bienveillant génie d'Augustin présida à cette reconstruction morale. La victoire des catholiques à Carthage fit pousser un dernier cri de haine aux circoncellions; la vengeance arma leurs bras; un prêtre fut tué à Hippone; les démons de l'abîme ne se laissent pas enchaîner sans pousser des rugissements, et les vagues de l'Océan grondent quelque temps encore après que le vent de la tempête s'est tu. Augustin eut la sainte joie de voir tomber peu à peu le mur de mensonge qui tenait la moitié de l'Afrique séparée de la foi chrétienne; l'unité évangélique se refaisait, la justice et la paix se donnaient le baiser divin, la grande famille chrétienne de l'Afrique se reconstituait : on se retrouvait frères après un siècle de division! Et cette union magnifique était surtout l'œuvre d'Augustin! Jamais un plus grand bien n'honora les efforts d'un homme. C'est ainsi que l'Église d'Afrique monte avec Augustin au plus haut point de sa gloire!

CHAPITRE X.

Consolations à Proba. — Anecdote de Firmus. — Le livre sur le Don prophétique des démons. — Lettres à Volusien et à Marcellin. — Intercession de saint Augustin en faveur des donatistes.

(411-412).

L'Orient était couvert des débris du naufrage de l'empire romain. On sait quels furent les gémissements de saint Jérôme en apprenant les calamités des bords du Tibre, et avec quel soin pieux il recueillit en Palestine les vivantes ruines échappées aux barbares¹. L'Afrique semblait être un sûr asile; elle avait vu arriver un grand nombre de fugitifs emportant avec eux les biens qui leur restaient. Le temps n'était plus où la fierté romaine ne pouvait supporter des revers, où le cœur se brisait à la vue des maux de la patrie, où loin d'elle, tout paraissait amer et triste, tout paraissait indigne d'amour. La plupart des Romains fugitifs ne songeaient qu'à demander des joies aux trésors qu'ils avaient pu dérober à la

¹ *Histoire de Jérusalem*, tome II.

conquête; ils s'en allaient promenant leurs vices, ces vices dont Salvien ¹ nous fait une si énergique peinture. L'ombre de leurs ancêtres généreux eût bien souffert en voyant des enfants de Rome, après la chute de la patrie, se précipiter dans les plaisirs, et remplir de leurs transports joyeux les théâtres de Carthage! *Le peuple romain meurt et il rit*, disait Salvien ². Ceux qui portaient dignement le poids du malheur ne se rencontraient que parmi les chrétiens; les pensées éternelles leur avaient donné la mesure des douleurs humaines; ils se consolaient de leurs désastres avec un crucifix à la main, et ce sont ceux-là qui représentaient le plus noblement Rome tombée. Comme la cupidité rongait les âmes, les chefs politiques devaient en être particulièrement atteints. Héraclien, ce maître de l'Afrique, qui obtint son poste pour avoir rempli vis-à-vis de Stilichon le rôle de bourreau, et qui donnait l'exemple de toutes les turpitudes, vendit cher sa protection aux fugitifs romains. Il leur fit regretter plus d'une fois de ne s'être pas résignés à la domination des Goths. Augustin, dont le crédit était presque aussi grand que sa charité, intervint souvent pour défendre les faibles et soutenir

¹ De la Providence.

² De la Providence, livre VII.

leurs droits; mais que peut la plus sublime et la plus sainte influence sur un cœur tombé trop bas ! Les consolations religieuses de l'évêque et ses conseils avaient une plus irrésistible efficacité que ses prières aux grands; il ne les refusait à personne. En 411, Augustin écrivait à une des victimes de la cupidité d'Héraclien, à Proba, surnommé Faltonie, veuve d'un préfet du prétoire, et mère de trois consuls ¹. Proba n'était parvenue qu'au prix des plus grands sacrifices à garder l'honneur de sa fille Julienne, à laquelle l'évêque d'Hippone adressa plus tard un livre sur le *veuvage*, et l'honneur de sa fille Démétriade, dont le nom est célèbre dans les annales religieuses de la première moitié du cinquième siècle.

Proba avait donc demandé à Augustin de vouloir bien lui écrire quelque chose sur la prière; l'évêque le lui avait promis; l'accomplissement de cette promesse donna lieu à une de ses plus belles lettres ². L'évêque d'Hippone disait à l'illustre et pieuse dame romaine que, malgré les anathèmes et les sentences de l'Évangile, les riches pourraient aussi entrer dans le royaume des cieux; une parole de Jésus-Christ, qui avait effrayé ses disciples sur le sort du genre humain, proclama

¹ Probin, Olybrius et Probe.

² Lettre CXXX.

l'impossibilité du salut des riches ; mais le Sauveur ajouta : Ce qui est impossible aux hommes est facile à Dieu. Cette lettre nous offre de douces paroles sur les consolations qu'on peut tirer des gens de bien. Dans la pauvreté et l'affliction, dans les douleurs du corps ou de l'exil, dans quelque misère qu'on soit, si l'on a auprès de soi des gens de bien qui sachent pleurer avec ceux qui pleurent et se réjouir avec ceux qui sont dans la joie, qui ont un langage en harmonie avec chacun de nos besoins, alors l'amertume des maux s'adoucit, leur poids devient moins lourd, et nous nous trouvons assez forts pour triompher de nos épreuves. Augustin ne veut pas qu'on oublie que Dieu seul est la source et le père de toute consolation. Tant que nous sommes dans les ténèbres de cette vie mortelle, loin du Seigneur et de la patrie, marchant dans l'obscurité de la foi et non pas dans la claire vision, nous ne devons pas perdre de vue notre pauvreté ; l'âme chrétienne ne cessera pas de prier. En attendant le lever du jour et la lumière de l'étoile du matin, l'âme tient son regard attaché sur les saintes Écritures comme sur un flambeau posé en un lieu obscur. L'évêque appelle cette vie une vie mourante, véritable terre déserte, sans chemin et sans eau, malgré les consolations passagères qu'on s'y donne, malgré la foule des voyageurs avec qui l'on marche, et l'a-

bondance des faux biens dont on y jouit. Augustin arrivant à la prière, cette *mystérieuse affaire* qui se traite plutôt par des gémissements et des larmes que par des paroles, enseigne à l'illustre Romaine ce qu'on doit demander à Dieu, et lui montre que tous nos besoins sont renfermés dans l'Oraison dominicale. Ce n'est pas la longueur du discours, mais le mouvement du cœur, qui doit faire durer la prière. Les prières des solitaires d'Égypte étaient fréquentes mais courtes; c'étaient des élans vers Dieu. Les solitaires craignaient que la ferveur de l'âme ne vint à s'affaiblir dans une oraison trop prolongée. Le saint évêque conjure Proba de prier pour lui.

Une pieuse correspondance s'était établie entre Augustin et Proba. Dans une de ses lettres, la mère de Julienne exprimait à l'évêque les ennuis d'une âme que sa captivité dans un corps mortel entraînait vers la terre; ainsi courbée et affaissée, l'âme se porte plutôt vers les objets d'en bas que vers l'objet unique placé dans les hautes régions, et principe de tout bonheur. Augustin, répondant à cette lettre au commencement de l'année 412, cite l'Écriture¹, qui nous montre l'âme appesantie par le corps corruptible: cette maison de terre abat l'esprit, qui est fait pour beau-

¹ Livre de la Sagesse, ix, 15.

coup penser. Le divin maître, dont la puissante parole redressa une femme courbée depuis dix-huit ans ¹, est venu pour nous rendre capables de comprendre ce chant de nos saints mystères ; *Que nos cœurs s'élèvent en haut !* et pour nous faire dire avec vérité : *Nous tenons nos âmes élevées vers le Seigneur* ² ! Augustin termine en rendant grâces à Proba de l'intérêt bienveillant qu'elle prenait à sa santé toujours débile.

Possidius rapporte, sans date précise, un fait curieux qui pourrait correspondre à l'époque où nous sommes dans ce travail. Un jour, tandis que Possidius et tous ses frères du monastère d'Hippone étaient à table, Augustin, l'homme de Dieu, leur dit : « Vous avez dû remarquer » qu'aujourd'hui à l'église, le commencement et » la fin de mon sermon se sont produits d'une » façon contraire à mes habitudes, car j'ai laissé » inachevé ce que j'avais d'abord entrepris d'ex- » pliquer et de montrer. — En effet, lui répon- » dirent les frères, nous avons été tout surpris. — » Je crois, poursuivit Augustin, que Dieu, entre » les mains de qui sont nos personnes et nos dis- » cours, a voulu se servir de notre oubli et de no- » tre distraction, pour instruire et ramener quel-

¹ Luc, XIII, 12.

² Préface de la messe.

» que âme errante au milieu de son peuple.
» Comme j'étais occupé à creuser une question
» dans ses profondeurs les plus cachées, tout à
» coup j'ai passé à un autre sujet; j'ai terminé
» mon discours, bien plus en combattant les ma-
» nichéens, dont je ne me proposais pas de par-
» ler, qu'en traitant la question que j'avais eu en
» vue de résoudre. »

Un ou deux jours après que ces paroles furent échangées à table, voilà qu'un étranger arrive au monastère, se jette aux pieds d'Augustin en présence des frères, et le conjure de prier Dieu avec tous ses pieux amis pour obtenir le pardon de ses péchés. Il confesse qu'il a suivi jusque-là, et depuis plusieurs années, la doctrine des manichéens; qu'il leur avait, inutilement pour lui-même, donné beaucoup d'argent, ainsi qu'à leurs élus, et que le dernier discours de l'évêque l'avait tiré de ses erreurs et fait catholique. Cet homme s'appelait Firmus; il était commerçant. « Le vénérable Augustin et nous tous qui étions
» présents, dit Possidius, ayant demandé à cet
» homme de quelle partie du discours il avait été
» particulièrement satisfait, il nous fit une réponse
» qui nous remplit de surprise et d'admiration
» pour les profonds desseins de Dieu en faveur
» du salut des âmes, et nous glorifiâmes son saint
» nom. Nous bénîmes Dieu, qui opère le salut des

» âmes quand il veut, comme il veut, par le moyen
 » de ceux qui le savent et de ceux qui ne le savent
 » pas. » Firmus renonça au commerce, et se
 prépara au sacerdoce; au temps où écrivait Pos-
 sidius, le nouveau catholique remplissait les fonc-
 tions de prêtre dans les pays d'Occident.

Pour ne pas interrompre notre récit des derniers
 coups portés contre les donatistes, nous n'avons
 rien dit d'un livre d'Augustin sur le don prophéti-
 que des démons¹, dont la composition se place va-
 guement entre l'année 406 et l'année 411. Un jour
 de la semaine de Pâques, beaucoup de chrétiens
 laïques se trouvant le matin réunis chez l'évêque
 d'Hippone, on parlait du christianisme, de la
 grande et merveilleuse science des païens et des
 démons qui paraissaient doués de la connaissance
 des choses futures. Chacun se mêlait à la conver-
 sation; des objections étaient faites au nom du pa-
 ganisme, et l'évêque y répondait. Il écrivit, avec
 le souvenir de cette conversation, un livre de
 quelques pages. On avait cité le renversement de
 la statue et du temple de Sérapis à Alexandrie, à
 la suite de l'édit de Théodose, renversement an-
 noncé d'avance par les démons. Augustin répon-
 dit qu'ils pouvaient prédire cet événement et
 d'autres de ce genre, si Dieu le voulait. Un des

1.

De Dæmonatione demonum liber unus.

assistants fit observer que ces sortes de prédications étaient donc bonnes et saintes, puisque Dieu les permettait; l'évêque prouva que le Dieu puissant et juste pouvait permettre l'accomplissement de choses mauvaises, comme l'homicide, l'adultère, le vol, etc., l'accomplissement de choses contraires à la religion dans laquelle il veut être adoré. Recueillons quelques traits du livre sur les esprits du mal.

Les démons, avec leurs corps aériens, sont supérieurs aux hommes qui ont des corps de terre; ils surpassent en vitesse les hommes, les bêtes des bois, les oiseaux du ciel; grâce à leur pénétration et à la rapidité de leurs mouvements, ils savent et annoncent beaucoup de choses plus tôt que nous, qui sommes enchaînés par des liens pesants. La longue vie des démons leur donne une expérience que nous ne pouvons avoir nous-mêmes avec la brièveté de nos jours. La merveille de quelques-unes de leurs œuvres leur a valu l'adoration des hommes. Toutefois rien, dans les privilèges des démons, ne doit nous faire envier leur sort; serait-ce leur puissance physique? mais envieriez-vous le chien, si habile à découvrir la bête cachée et à la livrer au chasseur? le vautour qui vient de si loin sur un cadavre qu'il a senti? l'aigle qui, de la hauteur sublime de son vol, aperçoit le poisson nageant au sein des mers, se

précipite, l'arrache des eaux et l'emporte dans ses serres? enverrez-vous tant d'animaux qui, paissant à travers une foule d'herbes mauvaises pour eux, ne touchent à rien de nuisible, tandis que nous tâtonnons et nous craignons de cueillir des plantes funestes? Quant à la faculté des démons d'annoncer beaucoup de choses à l'avance, nous ne devons pas les confondre avec les lumières de la vérité *la plus vraie*; des adolescents vertueux sont préférables à d'indignes vieillards, malgré leur longue expérience; le médecin marquera longtemps à l'avance l'issue d'une maladie; le navigateur prédira des tempêtes; l'homme des champs vous dira ce que deviendront tels arbres et tels fruits : ils passeront pour prophètes aux yeux d'un ignorant, et cependant ils peuvent être des hommes pervers! Le sage méprisera les œuvres des démons comme leurs prophéties. Il sait que des hommes aux mœurs dépravées exécutent chaque jour des tours, qu'on a de la peine à croire. Que de choses étonnantes exécutées par les funambules, les mécaniciens, les gens de la place publique! que de merveilles dans les arts!

Les démons peuvent corrompre l'air, donner de mauvais conseils aux hommes attachés à la terre, et connaître les dispositions humaines, même celles qui sont restées dans la pensée intérieure; Augustin avait dit que les démons démê-

laient les sentiments par des signes corporels qui demeureraient cachés pour nous ; dans sa Revue ¹, il se reproche sur ce dernier point une affirmation trop audacieuse, et avoue qu'il est bien difficile, sinon impossible de se prononcer là-dessus. L'évêque d'Hippone, après avoir caractérisé le genre de prophéties échu en partage aux démons, montre l'immense distance qui le sépare des divines prophéties manifestées par les anges et les Voyants d'Israël. Ici c'est l'immuable vérité qui parle ; les anges et les prophètes ne trompaient pas et n'étaient pas trompés ; ils n'en est pas de même des démons ; ils sont soumis à une puissance plus haute, qui peut déjouer leurs méfaits et les faire mentir ; leurs oracles demeurent incertains, et de plus ce n'est pas le bien, ce n'est pas la vérité, c'est le mal et l'erreur que les démons soufflent aux oreilles et au cœur des mortels. Les prophètes de Dieu avaient annoncé la ruine du polythéisme ; à la veille du renversement des statues et des temples, le démon de Sérapis a pu révéler quelque chose à quelqu'un de ses adorateurs, comme pour lui recommander, en s'en allant, sa divinité menacée. Il était écrit ² :

« Le Seigneur prévaudra contre eux, il exterminera tous les dieux des nations de la terre. »

¹ Livre II, chap. xxx.

² Sophon., II, II.

« Que nos ennemis raillent notre ignorance et notre folie, dit Augustin dans les dernières lignes de son livre, et qu'ils vantent leur doctrine et leur sagesse. Ce que je sais, c'est que nos railleurs sont en plus petit nombre cette année que l'année dernière. Depuis que les nations ont frémi et que les peuples ont médité des choses vaines contre le Seigneur et son Christ, quand ils répandaient le sang des justes et dévastaient l'Église; depuis ces grandes persécutions jusqu'à ce jour, le nombre de nos ennemis diminue sans cesse. Les oracles de notre Dieu, qui s'accomplissent tous les jours, nous rendent forts contre leurs attaques et leurs railleries superbes. Dieu nous dit par son prophète : « Écoutez-moi, ô mon » peuple! écoutez-moi, vous qui savez le jugement, vous qui gardez ma loi dans votre cœur: » ne craignez point les outrages des hommes, ne » vous laissez point vaincre par leurs insultes; » ne vous préoccupez pas trop de ce que maintenant ils me méprisent. Le temps les consumera comme un vêtement; ils seront mangés comme la laine par la teigne : mais ma » justice demeure éternellement. » Qu'ils lisent ces choses, s'ils le daignent, ajoute Augustin, et lorsque leurs contradictions nous seront parvenues, nous leur répondrons autant que Dieu nous aidera. »

Cette fin nous place au cœur du christianisme poursuivant énergiquement le cours de ses victoires sur l'ancien monde, malgré les blasphèmes et les plaintes injurieuses de ce monde expirant, et nous montre Augustin debout sur les hauteurs évangéliques, servant d'instrument à Dieu pour établir la vérité. Nous avons analysé ce que dit l'évêque d'Hippone sur les démons, pour constater quelles étaient sur ces matières les idées catholiques du cinquième siècle; ce sont encore les idées catholiques d'aujourd'hui. Si nous nous occupions ici de démonologie, nous aurions à parcourir un cercle immense de vieilles imaginations chez tous les peuples; la mythologie, symbolisation universelle de la création, aurait sa part dans une excursion de ce genre. Mais un traité pareil n'a que faire dans notre œuvre. Il nous suffit de constater que depuis les premiers temps de l'univers jusqu'à nos jours, et dans toutes les régions connues, les peuples ont cru aux démons. Le mosaïsme, le christianisme, l'islamisme, le bouddhisme s'accordent sur ce point : l'Égypte et la Judée, la Grèce, l'Afrique, l'Inde, le Japon, la Chine, l'Amérique, ont proclamé l'existence des mauvais génies.

Il n'est pas de plus curieux sujet d'étude que de voir les païens réfléchissant sur la religion nouvelle, posant des questions diverses dont ils

attendaient la solution, cherchant à s'instruire à fond de ce grand débat qui s'agitait entre le Dieu crucifié et les dieux brillants de l'Olympe. Volusien, encore païen, oncle de la jeune Mélanie, fille d'Albine, parlait en 412¹ à l'évêque d'Hippone, d'une conversation qu'il avait eue avec des amis païens comme lui; après avoir causé de rhétorique, de poésie et de philosophie, leur entretien s'était élevé à des hauteurs graves. L'un d'eux, prenant la parole, avait demandé s'il ne se rencontrait là personne qui fût versé dans la doctrine du christianisme, et qui pût résoudre des difficultés dont son esprit était occupé; nul n'avait répondu à son appel, et cet homme avait exposé ses doutes. Comment croire que le créateur et le maître du monde se soit enfermé dans le sein d'une vierge? Celui que l'univers ne peut contenir aurait été caché dans le corps d'un enfant soumis à toutes les infirmités de notre nature! Et ce Dieu-enfant ne serait parvenu à l'âge viril qu'en passant lentement par les divers degrés de la vie! Le roi de toute chose était donc alors absent de son trône! Cet homme-Dieu aurait eu besoin de sommeil et de nourriture! Aucun signe proportionné à une aussi grande majesté ne l'aurait révélé au monde,

¹ Lettre CXXXV.

car les démons chassés, les malades guéris, les morts ressuscités, sont peu de chose pour un Dieu, puisque des hommes en ont fait autant !

Ainsi parlait le païen ; il aurait voulu aller plus avant. On interrompit son discours et on se sépara, avec le projet d'interroger sur ce point des personnes éclairées, afin de ne pas s'aventurer légèrement dans le secret des divins mystères. C'est pour la solution de ces problèmes que Volusien écrit à l'évêque d'Hippone : « Vo-
» tre renommée, lui disait-il, est intéressée à la
» solution de ces difficultés ; l'ignorance se to-
» lère en quelque sorte dans les autres évêques,
» sans que la religion en souffre ; mais quand on
» vient à l'évêque Augustin, on est autorisé à
» ne pas regarder comme appartenant à la loi
» tout ce qu'il ignore. »

Marcellin, que nous avons vu présider la conférence de Carthage, écrivit à Augustin pour appuyer la demande de Volusien ; il suppliait l'évêque de résoudre pour le compte de plusieurs païens les difficultés sur le mystère de l'incarnation, et surtout de s'attacher à répondre à ceux qui ne voyaient dans les œuvres de Jésus-Christ rien de supérieur aux œuvres d'Apollonius et d'Apulée. Marcellin ajoutait d'autres dif-

¹ Lettre CXXXVI.

difficultés proposées par Volusien lui-même. Pourquoi, disait Volusien, pourquoi Dieu, s'il est le même que celui qui était adoré sous l'Ancien Testament, veut-il maintenant un nouveau culte? Il y a du désordre et de l'injustice à changer ce qui est bon. La diversité du culte de l'ancienne loi et de la loi nouvelle nous donne l'idée d'un Dieu inconstant et léger. Volusien disait encore que la doctrine de Jésus-Christ ne saurait convenir aux états, puisqu'elle défend de rendre le mal pour le mal, et qu'elle nous ordonne, après avoir été frappé sur une joue, de tendre l'autre, et de donner notre manteau quand on veut nous ôter notre robe, etc. La pratique des maximes de la religion chrétienne serait donc funeste aux empires. Toutes ces difficultés avaient été proposées en présence d'un des principaux habitants des environs d'Hippone; celui-ci parlait avec ironie du génie d'Augustin, qu'il accusait de n'avoir pu répondre suffisamment à ces mêmes questions. Marcellin conjure l'évêque de traiter ce sujet sérieusement, parce que beaucoup de gens attendent la réponse : « Au temps où nous sommes, dit Marcellin, vous ne pouvez rien faire de plus utile à l'Église, »

Augustin répondit à Volusien; c'était répondre aux païens ses contemporains. Cette lettre si vi-

¹ Lettre CXXXVII.

vement désirée est complète; l'évêque nous apprend qu'en ce moment il se trouvait assez libre des affaires du dehors; il était heureux d'employer son loisir à la solution de difficultés qu'il avait lui-même appelées.

Augustin reproche à Volusien de lui avoir adressé trop de louanges; quoique ces louanges naissent d'un grand fonds d'amitié, il les repousse et prie le frère d'Albine de les lui épargner. « Telle est, dit-il, la profondeur des saintes lettres que si, depuis mon enfance jusqu'à la dernière vieillesse, j'avais passé tout mon temps à les étudier avec beaucoup plus de pénétration que je puis en avoir, j'y trouverais encore tous les jours quelque chose de nouveau. On a bien vite appris ce qu'il est nécessaire de savoir pour son salut; mais après que la foi vous a conduit aux choses sans lesquelles il n'y a ni piété ni bonne vie, il reste à découvrir tant de choses cachées sous des voiles et de mystérieuses figures; le langage même des Écritures renferme une si grande profondeur de sagesse, que les esprits les plus puissants, les plus avides et les plus laborieux éprouvent chaque jour la vérité de cette parole de nos livres saints; *Quand l'homme croira avoir achevé, il n'en sera qu'au commencement.* »

Augustin reprend ensuite une à une toutes les questions. Dieu, en se faisant homme, n'a pas pour cela abandonné le gouvernement de l'univers; il n'en a pas transporté le soin dans le corps qu'il a revêtu. Ce sont là des conceptions grossières. Quand on dit que Dieu remplit l'immensité, ce n'est pas à la façon de la lumière, de l'air ou de l'eau. Il est partout, sans qu'aucun lieu le contienne; il vient sans sortir d'où il était; il s'en va sans sortir d'où il vient. Si l'homme ne comprend pas son Dieu, s'il le méconnaît, qu'il se considère lui-même. L'âme ne vit que dans son corps, et pourtant elle sent ce qui est hors de son corps. Nous voyons les astres semés dans le ciel si loin de nous; or, voir n'est-ce pas sentir? Faudra-t-il dire pour cela que l'âme est dans le ciel aussi bien que dans son corps; ou qu'elle sent au delà du lieu où elle vit? Voilà déjà un mystère que nous offre le sens de la vue. Il en est de même de l'ouïe, qui entend du bruit au loin, et qui nous fait vivre en quelque sorte là où nous ne sommes pas. Que sera-ce si nous réfléchissons à l'action de notre âme, intelligence pure qui s'élançe à travers l'infini? Pouvons-nous alors trouver incroyable que le Verbe divin ait pris un corps semblable au nôtre, sans rien perdre de son immortalité et de sa nature éter-

nelle, sans déchoir de sa puissance, sans abandonner le soin et le gouvernement de l'univers, sans sortir du sein de son père, c'est-à-dire de cette lumière inaccessible où il habite, en lui et avec lui ! Ce verbe, cette parole ineffable de Dieu, gardez-vous de la concevoir comme une parole qui passe.

Le Verbe de Dieu demeure ce qu'il est ; il est tout entier partout. Dire qu'il vient, ou qu'il s'en va, c'est dire qu'il se montre, ou qu'il se cache ; visible ou caché, il est toujours présent comme la lumière est présente aux yeux d'un aveugle aussi bien qu'aux yeux d'un homme clairvoyant, comme la même voix est présente aux oreilles d'un sourd aussi bien qu'aux oreilles d'un homme qui entend. La parole humaine demeure ainsi entière ; elle est entendue d'une seule personne, comme de deux personnes, comme d'une multitude, sans que le son, de la voix se partage entre tous et se distribue à la manière de l'argent ou de la nourriture. Pourquoi donc le Verbe de Dieu, qui subsiste éternellement, ne serait-il pas à l'égard de toute chose ce qu'est à l'égard des oreilles la parole fugitive de l'homme ?

Le peu d'étendue du corps de Jésus-Christ enfant ne doit donc pas nous faire craindre qu'une aussi grande majesté que celle de Dieu y ait été

resserrée; la grandeur de Dieu n'est pas une grandeur d'étendue, mais de vertu et de puissance; aussi s'est-il plu à faire éclater ses merveilles dans les plus petites choses. Sa providence n'a-t-elle pas donné un sentiment plus exquis aux fourmis et aux abeilles, qu'aux ânes et aux chameaux? N'a-t-elle pas donné à un aussi petit organe que la prunelle, la vertu de parcourir en un moment la moitié du ciel? C'est cette puissance qui a fait sortir le corps d'un enfant du sein de Marie, sans porter atteinte à sa virginité, comme plus tard elle fit entrer dans le cénaire, les portes fermées, ce même corps devenu grand.

Si l'homme-Dieu s'est soumis à toutes nos infirmités, c'était pour prouver qu'il était véritablement homme, ce qui n'a pas empêché les opinions hérétiques contre sa nature humaine. Dieu a élevé l'homme jusqu'à lui, mais sans sortir de lui-même et sans cesser d'être ce qu'il est. Ceux qui demandent raison de ce mystère devraient nous expliquer auparavant notre propre nature. De même que la personne d'un homme est l'union d'une âme et d'un corps, de même la personne du Christ est l'union d'un Dieu et d'un homme. La première merveille s'accomplit tous les jours pour multiplier le genre humain; la seconde s'est accomplie une seule fois pour le

sauver. Le verbe de Dieu est venu instruire les hommes en confirmant les paroles des prophètes, en confirmant aussi ce que les philosophes et les auteurs païens avaient dit de vrai. Les hommes étaient tourmentés du désir d'arriver à Dieu, mais ils avaient imaginé l'entremise et le culte des puissances aériennes, des démons qui se faisaient passer pour anges de lumière. Jésus-Christ leur enseigna qu'on pouvait aller à Dieu sans recourir à des puissances intermédiaires ; il leur a appris que Dieu était si près d'eux et si accessible à leur piété, qu'il avait daigné s'unir à l'homme !

Quant aux œuvres de Jésus-Christ et aux œuvres de ceux qui l'ont précédé, voici les pensées d'Augustin. Apulée s'est défendu de magie. Les magiciens d'Égypte furent vaincus par Moïse. Le législateur et les prophètes du peuple hébreu ont annoncé la venue de Jésus-Christ ; ils n'en parlaient pas comme d'un personnage qui dût les égaler ou les surpasser en miracles, mais ils en parlaient comme du Seigneur et du Dieu de tous, fait homme pour l'amour des hommes. Si Jésus-Christ a opéré des miracles pareils à ceux des prophètes, c'est qu'il lui convenait d'accomplir par lui-même ce qu'il avait fait par eux. Mais le Sauveur accomplit des merveilles qui lui furent particulières : il naquit d'une vierge, il se res-

suscita lui-même, il monta au ciel. De tels signes ne suffisent-ils pas pour prouver un Dieu? Le Verbe n'a pas créé un monde nouveau en témoignage de sa puissance divine, mais il a fait quelque chose de plus grand peut-être que d'avoir fait le monde : en s'unissant à l'homme, il lui a donné une vierge pour mère, il a passé de la mort à l'immortelle vie et s'est élevé au-dessus des cieux ! Cela n'est pas arrivé, dira-t-on. Mais alors que répondre à ceux qui méprisent les miracles ordinaires et refusent de croire les plus grands?

L'évêque d'Hippone rappelle en quelques mots l'origine du peuple hébreu, sa multiplication merveilleuse en Égypte, son établissement dans le pays de promission, l'avènement du Sauveur prédit de point en point, les travaux, les espérances, les persécutions des premiers chrétiens qui se répandent jusqu'aux extrémités de la terre. Les chrétiens, obscurs, ignorants, grossiers, instruisent les plus illustres génies, triomphent des orateurs les plus élégants. « Au milieu de l'alternative des malheurs et des prospérités des temps, dit Augustin, ils ne cessent de pratiquer la patience et la tempérance ; le déclin du monde, à ces époques extrêmes, l'approche du dernier âge sollicité par la lassitude des choses humaines, ne font que redoubler leur foi, parce

» que cela aussi a été prédit : ils attendent l'éternelle félicité de la cité céleste. »

L'évêque rappelle ensuite la dispersion des juifs, la naissance des hérésies qui se couvrent cependant du nom de Jésus-Christ, et s'écrie que nul esprit réfléchi ne saurait se méprendre sur le caractère d'événements semblables. Les livres des philosophes et les lois des plus sages républiques n'offrent rien de comparable à ces deux préceptes qui, d'après Jésus-Christ, renferment la loi et les prophètes : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit, et votre prochain comme vous-même. » Pour ce qui est du style des Écritures, dans les passages où ne se rencontrent pas de mystérieuses profondeurs, c'est un ami qui ne cherche qu'à se faire entendre à son ami ; lorsque l'Écriture se cache sous des figures, elle ne cesse pas d'être simple ; elle n'emprunte pas ses expressions de ce qu'il y a de plus savant et de moins connu, ce qui pourrait effrayer les personnes de peu de savoir, comme on voit les pauvres n'oser approcher des riches quand trop de magnificence les environne. Les obscurités de l'Écriture cachent des vérités exprimées clairement en d'autres passages ; elles ont pour but d'exciter en nous le goût de la vé-

rité qui s'affaiblirait dans une étude trop facile. Nous nous sentons entraînés à déchirer les voiles qui s'offrent à nous, et les vérités ainsi découvertes nous deviennent nouvelles, quoique nous les connussions déjà.

Nous avons reproduit avec soin tout ce qu'il y a de remarquable et d'important dans cette belle lettre à Volusien. Le lecteur a dû être frappé de l'admirable manière dont l'évêque d'Hippone rend compte du mystère de l'Incarnation. Quelle magnifique abondance d'images pour faire toucher aux plus petites mains les plus hautes vérités du monde religieux ! Il est impossible d'imaginer plus de clarté avec autant de profondeur. Augustin marche d'un pas ferme à travers la nuit du mystère, comme si tous les anges du ciel éclairaient sa course. La réponse à Volusien fut un événement ; elle détermina sans doute la conversion de plus d'un païen. Il est des chrétiens de notre temps qui sont aussi chancelants sur le mystère d'un Dieu fait homme que les païens du temps d'Augustin, et la parole du grand évêque peut leur découvrir des horizons nouveaux.

Il restait à résoudre les objections renfermées dans la lettre de Marcellin sur l'abolition de l'ancienne loi, sur la doctrine évangélique qu'on supposait contraire au bien des empires, sur la su-

périorité des miracles d'Apollonius et d'Apulée. Augustin répondit¹ à Marcellin.

On ne doit pas, dit-on, changer ce qui est bon et surtout ce que Dieu a fait. Mais le changement d'une chose ne suppose pas qu'elle soit mauvaise, mais seulement qu'elle ne convient plus. La vie de l'homme et la vie des empires sont pleines d'exemples de cette vérité. Dieu, qui connaît l'homme mieux que l'homme ne se connaît lui-même, n'a pas voulu révéler tout de suite le dernier mot de sa loi religieuse; il s'est borné à faire pressentir et prophétiser la perfection de la loi; il a proportionné ses révélations aux besoins et aux progrès de ses créatures. Tout immuable qu'il est, Dieu, selon chaque époque et chaque révolution, ajoute et enlève, abolit, augmente et diminue, jusqu'à ce que le cours des siècles, en formant toute chose proportionnée aux divers temps, et coulant avec un ordre admirable comme un grand et harmonieux poëme, s'achève et nous fasse passer de cette vie, qui est le temps de la foi, à la pleine contemplation de Dieu. Cette pensée d'Augustin, que nous avons retrouvée plus d'une fois dans ses livres, est d'une frappante beauté: on ne peut juger de plus haut les révolutions humaines et les œuvres de Dieu.

¹ Lettre CXXXVIII.

L'évêque d'Hippone dit qu'un homme ne serait pas accusé de légèreté ni d'inconstance pour faire autre chose le matin et autre chose le soir, autre chose ce mois et cette année, autre chose un autre mois et une autre année : de même on ne saurait reprocher à Dieu d'avoir demandé des sacrifices différents dans les premiers et les derniers temps du monde; il n'a fait que placer dans la variété des âges et pour l'instruction des hommes des institutions mystérieuses, conformes aux mœurs et aux besoins des siècles. Mais ces changements divers se trouvaient, dès le commencement, dans les desseins de Dieu. (1)

Les païens, qui voulaient soutenir qu'avec la doctrine de Jésus-Christ un état serait ingouvernable, n'étaient pas difficiles à réfuter. Augustin passe en revue les diverses objections. L'oubli des injures paraîtrait-il incompatible avec l'ordre? Mais les historiens latins¹ n'ont-ils pas parlé des vieux Romains qui aimaient mieux pardonner les injures que d'en tirer vengeance? Cela les a-t-il empêchés de faire d'une république petite et pauvre la plus grande et la plus riche république de l'univers? Cicéron², louant les mœurs de César, n'a-t-il pas dit que César n'ou-

¹ Salluste.

² Pro Ligario.

bliait que les injures ? Ce noble dédain pour la vengeance, c'est ce que l'Évangile appelle *ne pas rendre le mal pour le mal*. Quelle heureuse et puissante république que celle où tous les citoyens mettraient constamment en pratique l'oubli des injures ! L'union des cœurs serait le fondement d'une république vraiment chrétienne ; cette union n'eût pas été possible chez les païens, qui adoraient des dieux en guerre les uns contre les autres. Il ne faut pas prendre à la lettre ces préceptes de l'Évangile : Si on vous frappe sur une joue, tendez l'autre joue ; si on veut vous ôter votre robe, donnez encore votre manteau ; si quelqu'un veut vous forcer de faire mille pas avec lui, faites-en deux millé : le but de ces préceptes, c'est de nous porter à la patience et de nous inviter à vaincre le mal par le bien. D'ailleurs une telle manière de supporter les outrages ou les violences serait une grande leçon qui porterait infailliblement des fruits d'union et de fraternité parmi les hommes. Ce qui prouve qu'il suffit de pratiquer l'enseignement moral de l'Évangile au lieu de s'attacher à la lettre, c'est que Jésus-Christ lui-même n'a pas suivi à la lettre ces préceptes ; frappé sur une joue chez le grand-prêtre, il a dit : « Si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ? » Saint Paul, frappé par l'ordre du prince des prêtres, lui répondit : « Dieu vous

» frappera, muraille blanchie ! » Sous l'inspiration évangélique, la guerre elle-même pourrait garder de la charité, car on ne ferait la guerre que pour ramener les vaincus à la justice. L'Évangile n'a pas interdit la profession des armes. Saint Jean, répondant aux soldats qui viennent le consulter, se borne à leur dire : « Ne faites ni » violence ni fraude, et contentez-vous de votre » paye. » Donnez-nous une république composée de chrétiens remplissant tous leurs devoirs, et vous aurez l'ordre, l'honneur et la prospérité.

L'évêque d'Hiippone ne dit qu'un mot d'Apulée dont les païens d'Afrique voulaient placer les miracles au-dessus des miracles de Jésus-Christ. On prétend qu'Apulée accomplit de grandes merveilles par la force de la magie ; or, Apulée a déployé beaucoup d'éloquence pour prouver qu'il n'a jamais été magicien. Augustin fait observer que le philosophe de Madaure, malgré le merveilleux pouvoir qui lui est attribué, ne put jamais parvenir à aucune charge dans la république, à aucune dignité dans la magistrature ; il lui fallut vaincre, à force d'éloquence, une rude opposition pour arriver seulement à se faire dresser une statue dans la ville d'Oca, où il s'était marié.

A la même époque où le génie d'Augustin expliquait et justifiait le christianisme auprès des

païens dont le cœur flottait encore incertains, sa charité veillait sur le sort des donatistes vaincus à Carthage. Il recommandait à Marcellin¹ de se ressouvenir qu'il était un juge chrétien et qu'il devait être à la fois juge et père. Il y a des crimes de circoncellions à punir, mais l'humanité impose des devoirs. Ces crimes doivent être regardés moins comme des objets de vengeance que comme des plaies qu'il faut guérir. Augustin invite Marcellin à continuer à ne faire usage ni des chevalets, ni des ongles de fer, ni du feu, pour arracher la vérité de la bouche des coupables, mais à se contenter des verges, châtiement dont les pères usent envers leurs enfants, les maîtres envers leurs écoliers, et *souvent même les évêques dans les affaires qui se traitent devant eux.* Ce dernier détail est curieux, et nous donne quelque idée de la justice épiscopale dans ces temps où beaucoup d'affaires se traduisaient devant les évêques.

Augustin écrivait dans les mêmes sentiments au proconsul Apringius. Des circoncellions et des clercs donatistes avaient attaqué deux prêtres catholiques d'Hippone, Restitute et Innocent; ils avaient assommé l'un dans une embuscade, et enlevé l'autre de sa maison pour lui arracher un

¹ Lettre CXXXIII.

œil et lui couper un doigt avec une pierre tranchante. Les coupables avaient avoué leur crime; Augustin supplie le proconsul, au nom de la miséricorde de Jésus-Christ, de ne pas les punir de mort. Il lui répugne que la justice rende le mal pour le mal avec des chrétiens, et demande que les coupables ne reçoivent ni la mort ni aucune mutilation. On pourrait les condamner à quelque ouvrage utile. Augustin va jusqu'à dire que si les coupables sont trop sévèrement punis, il s'en plaindra et en appellera.

L'évêque d'Hippone, infatigable dans sa miséricorde, s'adressa à Marcellin¹ pour cette même affaire. Il demandait les actes, c'est-à-dire les déclarations mêmes des coupables pour les faire lire dans son église d'Hippone, afin de porter la lumière dans l'esprit de ceux qui garderaient des illusions sur le parti de Donat. Si le proconsul refuse d'avoir égard à sa prière, Augustin demande qu'on laisse au moins les coupables en prison, pour lui laisser le temps d'obtenir des empereurs leur grâce. L'Église tire sa gloire des souffrances des serviteurs de Dieu; le sang des ennemis ôterait au martyr quelque chose de sa splendeur. Augustin parle des affaires de toute nature dont sa vie est accablée, et qui l'enlèvent à ses travaux.

¹ Lettre CXXXIX.

Après la lecture de ces passages et de tant d'autres qui ont été reproduits dans cet ouvrage, croirait-on que des écrivains modernes aient essayé de montrer Augustin comme un homme dur, impitoyable envers les hérétiques, comme le *patriarche des chrétiens persécuteurs*¹? La charité chrétienne dans sa plus tendre et plus persévérante énergie a été transformée en un fanatisme cruel! On a vu de la colère et de la haine dans cette âme pleine d'amour pour les hommes, et d'où s'échappent avec une prodigieuse abondance tous les trésors d'une douce pitié! Oh! combien nous serons payés de notre laborieuse tâche si nous parvenons à dissiper des préventions, à rectifier des erreurs sur le caractère du grand évêque d'Hippone, si nous faisons aimer ce doux et bienveillant génie autant qu'il mérite de l'être!

¹ Barbeyrac, *Préf. des Traités du droit de la nature et des gens*, traduits de Puffendorf.

CHAPITRE XI.

Commencement du pélagianisme. — Pélage et Célestius. — Concile de Carthage en 412. — Le Traité des mérites et de la rémission des péchés, et la Lettre sur le Bapême des enfants.

Augustin a attaché son nom à la défense de la vérité dans ce qu'elle offre de plus important et de plus haut. Nous l'avons vu aux prises avec le manichéisme : il s'agissait de la nature de Dieu et de la création du monde, il s'agissait de cette grande question de l'origine du mal qui a tant tourmenté la pauvre tête humaine. Puis il s'est armé contre le donatisme, qu'il a terrassé après tant de laborieuses luttes. Le donatisme était une question africaine, une question purement locale, mais il se liait aux principes les plus fondamentaux de la foi chrétienne : l'unité, l'universalité. Le donatisme supprimait d'un côté la tradition catholique et les antiques promesses faites à toutes les nations ; de l'autre, il supprimait la miséricorde envers les faibles, la fraternelle compassion pour les fautes, et introduisait dans l'Évangile toute la dureté du génie africain.

On peut dire qu'Augustin fut un vivant miracle de bonté, car, Africain lui-même, il sauva l'église de son pays de sa propre violence. Pour que nulle erreur capitale ne demeure sans garder l'empreinte de ses coups, l'évêque d'Hippone, avant de quitter ce monde, frappera l'arianisme qui niait la divinité de Jésus-Christ; mais dès ce moment Augustin va tourner ses forces contre une doctrine dont le triomphe eût été l'anéantissement de la religion chrétienne. Nous voulons parler du pélagianisme; Augustin le combattra pendant vingt ans, il en triomphera, et son dernier effort sur la terre sera un dernier coup porté contre les pélagiens!

L'homme éprouve de la joie à se grandir lui-même; il lui plaît de faire illusion à sa faiblesse par l'énergie de sa volonté. Il nous en coûte tant de confesser notre infirmité, notre impuissance, la stérilité de la plupart de nos efforts! Les jours de l'homme (il est triste de le dire) sont comme de perpétuelles funérailles de nobles désirs et de beaux élans. « Le corps rabat la sublimité de nos » pensées, dit Bossuet ¹, et nous attache à la » terre, nous qui ne devrions respirer que le » ciel. » La philosophie du Portique ou le stoïcisme fut une magnifique flatterie adressée à

¹ *Traité de la concup.*, chap. II.

l'orgueil humain ; Zénon , dont la gloire est d'avoir établi vigoureusement la loi du devoir, exagéra nos forces en enseignant à l'homme qu'il pouvait se suffire à lui-même. Il fut un prodige d'audace, et c'est par là qu'il a régné. Zénon se rendit agréable aux hommes en leur donnant des préceptes supérieurs à leur nature ; et comme son but était de les pousser à la vertu, il eut pour complice quelque chose que nous voudrions appeler le beau côté de l'orgueil. — Un de ses disciples ¹ lui disait dans un hymne en son honneur, après sa mort : « De ta mâle raison, de ton génie » audacieux naît une doctrine, mère de l'intré- » pide liberté. » Cette *intrépide liberté* était une sorte de toute-puissance pour triompher des épreuves de la vie et accomplir le bien. La vertu austère et superbe, puisée aux sources du Portique, devint, aux mauvais jours de Rome, un asile contre les oppresseurs. Le *Manuel* d'Epicète et le traité des *Devoirs* de Cicéron furent écrits pour l'honneur du stoïcisme.

Il y avait dans la doctrine de Zénon une sorte de pressentiment de l'austérité chrétienne : ce mépris des joies de la terre et des voluptés sensuelles prophétisait l'Évangile. Aussi ne sommes-nous pas étonné de voir, vers la fin du second

¹ Zenodote,

siècle, saint Pantène, le maître de saint Clément d'Alexandrie, surnommé, à cause de sa douce éloquence, *l'Abeille de la Sicile*, sa patrie, passer des doctrines de Zénon à la croix de Jésus-Christ. A son retour des Indes, où il était allé prêcher l'Évangile, Pantène, simple catéchiste à l'école chrétienne d'Alexandrie, dont il avait été le chef avant saint Clément, protégea la première jeunesse d'Origène; il exerça sans doute quelque influence sur l'esprit du fils de Léonide, et peut-être Origène lui emprunta-t-il, en les exagérant, ces idées plus zénoniennes que chrétiennes, développées dans le traité des *Principes*, qui l'ont fait regarder comme un des pères du pélagianisme¹. La philosophie stoïcienne s'était mêlée aux sentiments évangéliques dans les monastères d'Orient; un cénobite grec du quatrième siècle, saint Nil, disciple de saint Chrysostome, crut pouvoir livrer à ses frères de la solitude le *Manuel* d'Épictète, moyennant quelques suppressions ou corrections; un célèbre moine de la même époque, Évagre de Pont, qui vécut sous la discipline de Macaire au monastère de Nitrie, tomba dans l'erreur stoïcienne, si nous en croyons

¹ Origène a dit pourtant dans son VII^e livre contre Celse : « La nature humaine n'est pas suffisante à chercher Dieu en quelque façon que ce soit et à le nommer même, si elle n'est aidée de ce-lui-là même qu'elle cherche. »

saint Jérôme et saint Jean Climaque. L'orgueil du génie grec avait ainsi pénétré dans les déserts de la Thébaïde, auprès de ces hommes accoutumés à triompher de leur nature.

Durant ce quatrième siècle, de sourdes rébellions contre le dogme du péché originel se montrent en Orient. Un évêque de Mopsueste, Théodore, né à Antioche, un des écrivains ecclésiastiques les plus féconds, et dont il n'est resté qu'un seul ouvrage¹, produisit, sur la déchéance primitive, des doctrines qui furent repoussées par la piété catholique contemporaine. Enfin ces doctrines arrivèrent pour la première fois, dans le monde chrétien d'Occident, avec Rufin le Syrien, disciple de l'évêque Théodore, et ami de saint Pammaque. Rufin trouva à Rome l'homme qui devait leur donner son nom : cet homme était Pélagé. Anasthase occupait alors la chaire de saint Pierre.

Si nous écartons les fabuleuses narrations des écrivains anglais, il nous restera peu de choses sur l'origine de Pélagé : tout ce que nous savons, c'est qu'il sortit de la Grande-Bretagne; nous ignorons même son nom véritable, car *Pélagé* n'est que la traduction grecque d'un surnom (*Morgan*) qui veut dire *mer* en langue celtique.

¹ Le Commentaire sur les Psaumes.

On a disserté pour savoir si Pélage était moine ou laïque. Nous pouvons conclure des indications contemporaines qu'il était moine, mais sans appartenir à aucun degré de la cléricature. Et c'est parce que Pélage n'était pas ecclésiastique qu'Orose n'aurait pas voulu le voir assis dans une assemblée de prêtres au concile de Diospolis, en 415. Augustin est celui de tous les contemporains qui paraît avoir jugé Pélage avec le plus d'impartialité; le calme de son esprit lui permettait de rendre justice à tous. L'évêque d'Hippone accorde à *l'homme de la mer* un génie subtil, pénétrant et fort, une ardente et véhémence éloquence. Pélage parlait avec puissance, et pourtant il parlait difficilement; son élocution était aussi laborieuse que son style, qui manquait de charme et d'élégance et révélait peu d'étude des belles-lettres. Aussi pense-t-on que Pélage emprunta une plume plus littéraire et plus élégante que la sienne pour rédiger la lettre adressée à la vierge Démétriade; telle était la beauté de cette lettre, qu'elle a pu être attribuée tour à tour à saint Augustin, à saint Ambroise et à saint Jérôme.

Le moine Breton avait une grande taille et une structure herculéenne; saint Jérôme, toujours prompt à diminuer le mérite de ses adversaires, l'appelle un chien des Alpes, gros et gras, plus capable d'écraser par sa pesanteur que de dé-

chirer par ses morsures, et le représente comme appesanti par la nourriture écossaise¹; Orose, qui avait beaucoup vu Pélage en Palestine, en a parlé dans son Apologétique²; le portrait qu'il en trace est conforme aux couleurs de saint Jérôme. Il nous apprend que Pélage était eunuque et borgne, qu'il portait fièrement la tête sur de larges épaules, et que, grâce à l'usage immodéré du vin et des viandes, il avait une face pleine et luisante. Orose voit dans Pélage un Goliath d'un prodigieux orgueil, fier de sa corpulence, se croyant capable de tout faire par lui-même, chargé de riches vêtements, et cherchant la perfection d'une vie sans tache au milieu des douceurs de la table et du sommeil. Nous trouvons dans le recueil des *Lettres* de saint Isidore de Peluse une lettre écrite à un moine appelé Pélage; le pieux et savant solitaire égyptien accuse ce moine d'intempérance et lui reproche une vie vagabonde de monastère en monastère. Saint Jean Chrysostome écrivait en 407 : « Le moine » Pélage m'a causé une grande douleur, etc. » Si ce Pélage est l'hérésiarque breton, il s'était montré de bonne heure dans les pays d'Orient. Ce qu'il y a de mieux attesté, c'est son long séjour à

¹ Scotorum pulibus prægravatum. Præf. in Jerem.

² Apol. *De arbitrii libertate*. C'est en 415 ou 416 qu'Orose jugeait ainsi Pélage.

Rome ; saint Jérôme l'y avait vu sous le pontificat de Damase. Pélagé , par l'origine de l'Église de son pays , avait subi l'influence grecque ; il parlait grec lui-même , et peut-être avait-il lu les ouvrages des disciples de Zénon ; il était préparé à recevoir , sur la nature de l'homme , les opinions d'Origène , de Théodore de Mopsueste et de Rufin le Syrien. Celui-ci dut être étonné de la prompte adhésion de Pélagé à ses doctrines.

La vie de Pélagé à Rome avait toutes les apparences d'une sainte vie chrétienne. Sa prédication , à la fois touchante et pleine de feu , lui avait fait une renommée. C'est ainsi que le moine breton obtint d'abord l'amitié des plus illustres et des plus saints personnages de son temps , Augustin , Paulin de Nole , Jean Chrysostome , etc. , avec lesquels il correspondait. Deux jeunes gens , Timase et Jacques , s'étaient consacrés à Dieu d'après les exhortations de Pélagé. Il perdit la piété en perdant la vraie foi. Il connut Rufin à Rome , probablement dans l'année 400 , et commença , quatre ou cinq ans après , à répandre secrètement l'erreur nouvelle sous le voile de sa vertu. Son hypocrisie fit accepter le poison à plusieurs dames romaines. Trois livres sur la foi de la Trinité et un livre de morale intitulé les *Eulogies*¹ , écrits en

¹ Gennade. Saint Jérôme a trouvé des hérésies dans les *Eulogies* de Pélagé. Saint Augustin appelle cet ouvrage le livre des *Chapîtres*.

latin, avaient établi la réputation de Pélage en 404. Quelques paroles tirées des *Confessions* d'Augustin, citées avec éloge, par un évêque, devant le moine breton, lui arrachèrent le secret de sa pensée : « Seigneur, disait le pontife d'Hippone, » commandez-nous ce que vous voulez, mais accordez-nous ce que vous nous commandez ¹. » Ces mots avaient excité l'indignation de Pélage ; ainsi le *serpent breton*, comme l'appelle saint Prosper ², se découvrait à l'occasion d'un écrit de l'homme qui devait l'écraser.

Toutefois Pélage semait son erreur avec habileté et discrétion ; il reniait au besoin les disciples qu'il avait mis en avant. Il quitta Rome peu de temps avant la conquête d'Alaric, se rendit en Sicile où il enseigna sa doctrine, et toucha aux rivages d'Hippone à la fin de l'année 410 ; il ne fit que passer dans cette ville et n'y prêcha point, comme s'il eût voulu respecter le siège d'Augustin absent. Le grand docteur, qui avait désiré voir Pélage avant d'écrire contre ses erreurs, était retenu à Carthage par les préparatifs de la conférence solennelle avec les douatistes ; il

¹ *Confessions*, livre X.

² Poème contre les ingrats :

Dogma quod antiqui satiatum felle draconis
Pestifero vomuit coluber sermone Britannus.

le vit dans la capitale de l'Afrique au commencement de l'année 411 ; le moine breton ne fit qu'un court séjour à Carthage ; il s'en alla en Égypte et en Palestine. C'est à cette époque, à la fin de 411 ou au commencement de 412, que nous placerons une courte lettre d'Augustin ¹ adressée à Pélage en réponse aux louanges dont celui-ci l'avait comblé. L'évêque d'Hipponne remercie le moine breton de l'amitié qu'il lui avait témoignée ; il lui souhaite les biens éternels et se recommande à ses prières. Mais nous croyons reconnaître dans ces lignes rapides une sorte de réserve, le simple accomplissement d'un devoir de politesse et comme l'allure d'un homme qui craindrait de trop s'avancer.

Pélage n'avait pas été seul à produire à Rome des doctrines qui renversaient la base chrétienne ; il avait pour compagnon, dans cette œuvre de propagation, Célestius, originaire de Campanie, eunuque de naissance ², esprit vif, sorti du barreau pour entrer dans la vie monastique. Pélage, plus fin et plus adroit que Célestius, enseignait l'erreur avec d'habiles ménagements ; Célestius niait ouvertement le péché originel dans ses écrits comme dans ses discours, et, grâce à sa hardiesse

¹ Lettre CXLVI.

² Vincent de Lerins l'appelle pour cela *prodigiosus*. *Commonit.*, chap. xxxiv.

et à son élocution facile, il s'était placé à la tête¹ des nouvelles doctrines. Il paraît que sa parole manquait de correction, ce qui faisait dire à saint Jérôme que Célestius se promenait, non pas sur les épines des syllogismes, comme le répétaient ses disciples, mais sur les épines des solécismes. Célestius et Pélage étaient partis de Rome en même temps; le moine de Campanie resta à Carthage pendant que le moine de Bretagne prenait le chemin de l'Orient. Le désir d'être élevé au sacerdoce conduisit Célestius auprès de l'évêque Aurèle; mais il fut dénoncé au pontife par le diacre Paulin, auteur d'une *Vie de saint Ambroise*, qui avait rempli les fonctions de procureur de l'Église de Milan. L'évêque de Carthage, devant lequel Paulin avait accusé Célestius, assembla dans cette ville un concile pour juger la question.

Célestius soutenait qu'Adam avait porté seul le poids de son péché, et que l'homme en naissant se trouve dans le même état qu'Adam avant sa chute; tout en niant que la faute d'Adam eût passé dans sa postérité, il pensait que les enfants devaient recevoir la rédemption par le baptême, ce qui impliquait contradiction : la rédemption sans la rémission d'aucun péché n'a pas de sens.

¹ Saint Jérôme.

Célestius soutint aussi à Carthage que le premier homme avait été créé mortel ; que, même en demeurant innocent, il aurait connu le trépas, et qu'ainsi la mort n'était point pour l'homme une suite de la prévarication d'Adam. Selon lui, l'ancienne loi ouvrait le royaume des cieux aussi bien que la loi nouvelle ; avant l'Évangile, il s'était rencontré des hommes sans péché. Telles sont les opinions sur lesquelles dut se prononcer le concile de Carthage, tenu au commencement de l'année 412.

Les doctrines de Célestius furent condamnées. Voici le principal canon¹ de ce concile : « Qui-
» conque dit qu'il ne faut point baptiser les petits
» enfants nouvellement nés, ou qu'il les faut bap-
» tiser à la vérité en la rémission des péchés,
» mais cependant qu'ils ne tirent pas d'Adam un
» péché originel qu'on doive expier par la régé-
» nération, d'où il s'ensuit que la forme du bap-
» tême qu'on leur donne en la rémission des
» péchés n'est pas véritable, mais fausse, qu'il
» soit anathème. » Célestius, frappé d'excommu-
nication, en appela au jugement de l'évêque de
Rome ; toutefois, au lieu d'aller droit au pape
Innocent I^{er}, il se dirigea vers Éphèse, où il reçut
la prêtrise en trompant la bonne foi de l'évêque ;

¹ Can. 2.

chassé d'Éphèse après avoir été reconnu, il prit la route de Constantinople, d'où l'expulsa l'évêque Alticus; d'expulsion en expulsion, il retourna à Rome, où le pape Innocent confirma le jugement du concile de Carthage. Nous le verrons plus tard surprendre la protection passagère du pape Zozime. Augustin ne put assister au concile de Carthage qui condamna Célestius. Mais, selon la remarque de Bossuet¹, il avait jeté les fondements de la condamnation des pélagiens dans un sermon² prononcé à Carthage peu de temps auparavant. « Il ne faut point, disait Augustin, mettre en question s'il faut baptiser les enfants : c'est une doctrine établie il y a longtemps avec une souveraine autorité dans l'Église catholique. Les ennemis de l'Église en demeurent d'accord avec nous, et il n'y a point en cela de question. » Augustin ajoutait que le baptême était donné en rémission des péchés. « L'autorité de l'Église notre mère le montre ainsi; la règle inviolable de la vérité ne permet pas d'en douter : quiconque veut ébranler cet inébranlable rempart, cette forteresse imprenable, il ne la brise pas, il se brise contre elle... C'est une chose certaine, une chose éta-

¹ *Défense de la trad. et des S. Pères.*

² *Serm. 294.*

» blie. On peut souffrir les erreurs dans les au-
» tres questions qui ne sont point encore exami-
» nées, qui ne sont point affirmées par la pleine
» autorité de l'Église : on peut dans cette occasion
» supporter l'erreur ; mais il ne faut pas per-
» mettre d'en venir jusqu'à renverser le fonde-
» ment de la foi. » L'Église d'Orient s'accordait
sur ce fondement de la foi avec l'Église d'Occi-
dent, et l'évêque d'Hippone dit dans ce sermon,
en termes formels, que « les peuples même au-
» raient couvert de confusion ceux qui auraient
» osé le renverser. »

« L'anathème contre Célestius fut la première
condamnation des Pélagiens. On commençait par
frapper au nom de l'Église universelle ce qu'il y
avait de plus capital dans leurs erreurs, afin de
prémunir les peuples.

Après le concile de Carthage, les membres
les plus capables du clergé catholique de l'A-
frique tournèrent leurs pensées vers les ques-
tions qui venaient de faire comme une grande
poussière contre la vérité. Chacun s'en occupa
selon ses moyens, et dans la sphère de son in-
fluence. Mais au début de la grande lutte, un
nom vint retentir sur toutes les lèvres : ce fut
le nom d'Augustin. L'admiration de l'Afrique
chrétienne désignait l'évêque d'Hippone pour
répondre, devant le monde entier, aux nouveaux

ennemis de la foi, pour rétablir les vrais principes de la religion.

On lui envoya de Carthage un relevé des assertions qui avaient déplu aux oreilles catholiques, et le *Traité des Mérites et de la Rémission des péchés* ne tarda pas à paraître. Marcellin était de ceux qui avaient sollicité la plume d'Augustin ; le grand docteur lui adressa l'ouvrage contre les Pélagiens.

Dans le premier livre de ce *Traité*, Augustin examine d'abord si la mort a été la peine d'une faute, ou si elle était une condition de la nature de l'homme. Il prouve par l'Écriture que la sentence de mort a été portée après la désobéissance ; Célestius disait qu'il fallait entendre par cette sentence la mort morale qui suit le péché ; mais Augustin répond qu'il s'agit de la mort du corps, car Dieu dit à l'homme coupable : « Tu es terre, et tu iras en terre ¹. » Ce n'est pas l'âme qui peut s'appeler poussière. Si le premier homme était demeuré fidèle, il eût gardé son corps, mais ce corps aurait été revêtu d'immortalité ; il n'aurait pas eu besoin de passer par la mort pour parvenir à l'heureuse incorruptibilité promise aux saints. Il ne faut pas croire qu'à force de vivre, ce corps, fait de terre, eût subi

¹ Genèse, III, 19.

l'atteinte des ans, et qu'il eût été conduit à la mort par la vieillesse. Si, par la volonté divine, les vêtements et les chaussures des Hébreux ne s'usèrent point dans le désert, quoi de surprenant que le Créateur eût conservé jeune et beau le corps de l'homme resté soumis à sa loi, jusqu'au moment où il lui aurait plu de le faire passer de la terre au ciel? Le témoignage de saint Paul est formel sur la question de la mortalité humaine; le grand apôtre parle du *corps qui est mort à cause du péché*¹; il parle aussi du Christ *en qui tous seront vivifiés*², et ceci répond à Célestius, qui niait la résurrection spirituelle des hommes par la médiation du Sauveur. Augustin établit avec l'Écriture que la justification d'un seul a servi à la justification de tous, comme la faute d'un seul avait entraîné la condamnation de tous, et que l'obéissance du Dieu-homme a réparé le mal accompli par la rébellion du premier homme.

Célestius soutenait à la fois que le baptême remettait le péché, et que la faute d'Adam n'était point retombée sur sa postérité; l'usage universel de conférer le baptême aux enfants était donc une accusation portée contre eux! Pour échapper à l'interprétation catholique du baptême des

¹ Épl. aux Rom., vii, 10-13.

² Aux Corinth., I, xv, 21, 22.

enfants, on se jetait dans une interprétation absurde et misérable ! Le grand docteur s'arrête, muet d'effroi, devant l'abîme des jugements de Dieu, qui permet qu'un enfant reçoive le baptême, et qu'un autre enfant ne le reçoive pas ; il admire la profondeur des trésors de la science divine, qui ouvre et ferme ainsi le céleste royaume sans que les mérites personnels le déterminent ! Nous avons un sens trop petit pour discuter la justice des rigueurs de Dieu ! Augustin repousse par l'Écriture l'opinion philosophique qui suppose des fautes et des mérites dans une vie antérieure à la vie présente. Les hommes arrivent avec une intelligence inégale, avec d'inégales dispositions pour le bien, et, si nous voulons expliquer la justice d'en haut par des conjectures de notre esprit, nous bâtissons des fables ! La diversité des vocations humaines est un fait constant devant lequel on ne peut que s'écrier : ô profondeur ! ô *altitudo* ! La mission du Christ libérateur, rédempteur, illuminateur, est la seule réponse admissible à tous ces mystères de la destinée de l'homme. Dans un passage tiré d'un *très-petit livre*¹ écrit par l'un de ceux qui enseignaient de *profanes nouveautés*, et cité par l'évêque d'Hippone, il était dit que les

¹ *Libello brevissimo*. Ce petit livre était probablement de Céléstius.

enfants morts sans baptême avaient le salut et l'éternelle vie, parce qu'ils n'étaient capables d'aucun péché; Augustin fait voir avec une surabondance de preuves que la *renaissance*¹ dont parle l'Évangile est une rénovation; qu'une rénovation implique l'idée de quelque chose de vieux dont on se débarrasse, et que cette vétusté c'est celle du vieil homme qui doit être crucifié pour faire périr la chair de péché. Jésus-Christ est le médiateur sans lequel nulle réconciliation n'est possible entre Dieu et l'homme tombé.

Le second livre *des Mérites et de la Rémission des péchés* est une réponse aux opinions qui prétendaient qu'il y avait eu sur la terre et qu'il y aurait encore des hommes exempts de toute faute. « Si nous ne le voulons pas, nous ne péchons » pas; disaient les adversaires. Dieu ne prescrit point à l'homme ce qui serait impossible à l'humaine volonté. » Mais ils ne voient donc pas que, sans un secours surnaturel, toutes les forces de notre vouloir sont quelquefois impuissantes à triompher d'un mauvais désir! C'est en prévision de cette fatale faiblesse que Dieu faisait dire à son prophète : « Tout vivant ne sera point » justifié en votre présence². » C'est pour cela

¹ Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu, non intrabit in regnum Dei.

² Ps. CXLII, 2.

que le Sauveur lui-même nous a appris à prier, nous a donné des préceptes de miséricorde, et nous a recommandé de dire au père qui est au ciel : « Pardonnez-nous nos offenses comme » nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé ; ne » nous induisez point en tentation, mais délivrez- » nous du mal. » Le mal demeure dans notre chair, non point dans notre chair telle qu'elle est sortie des mains de Dieu, mais telle qu'elle a été viciée par une chute primitive. Dieu, qui est la lumière de l'homme intérieur, nous aide à accomplir le bien. Nous lui disons avec le Psalmiste : « Donnez-moi l'intelligence pour que j'apprenne » vos commandements ¹. » Ceux qui, confiants dans leur libre arbitre, dédaignent la prière, sont plus enténébrés que le pharisien fier de ses bonnes œuvres et de sa perfection, mais rendant au moins grâce au Seigneur de ne l'avoir pas fait comme le reste des hommes. Le pharisien ne souhaitait rien de plus pour son avancement dans la justice ; cependant, par ses actions de grâces, il avouait qu'il avait tout reçu de Dieu.

L'évêque d'Hippone, examinant la question de l'impeccabilité de l'homme ici-bas, établit la différence entre pouvoir ne pas pécher et ne pas pécher. Augustin avoue que l'homme, par son libre arbitre et avec la grâce de Dieu, pourrait ne

¹ Ps. CXVIII, 73.

pas pécher ; mais il ne pense pas que cela arrive. « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, » nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité » n'est point en nous : » Ainsi parlait saint Jean dans sa première épître¹. « Il n'y a personne de pur, » disait Job, non pas même celui qui n'aura vécu » qu'un jour. » On voit sur la terre des hommes justes, grands, prudents, continents, pieux, miséricordieux, supportant avec calme les maux du temps, mais ils ne sont point sans péché, et parmi eux il n'en est pas un qui ne songe à recourir à la prière. Les adversaires invoquaient à leur appui les paroles où le Sauveur veut que nous soyons parfaits, comme notre Père céleste est parfait, et les paroles où le grand apôtre nous dit qu'il a combattu un bon combat, gardé la foi, achevé sa course, et qu'il lui reste la couronne de justice. Augustin montre avec évidence qu'on ne peut pas conclure de ces passages qu'un homme soit sans péché. Il ajoute que l'homme pourrait mener une vie exempte de faute, mais que l'homme ne le veut pas. L'homme ne veut pas accomplir ce qui est juste, soit qu'il ne reconnaisse pas ce qui est juste, soit qu'il n'y trouve aucun charme. L'ardeur de nos désirs se mesure sur la conviction plus ou moins vive où nous sommes que l'objet de nos désirs est un bien. L'ignorance et la

¹ Chap. 1, vers. 8.

faiblesse nous empêchent d'accomplir le bien et de nous abstenir du mal. C'est la grâce de Dieu qui nous révèle ce que notre infirmité nous cachait; elle nous fait trouver une délectation à ce qui ne nous charmait pas auparavant. Il n'est pas de faute humaine dont la cause puisse remonter à Dieu. C'est l'orgueil qui est la cause de tous les vices humains. Pour guérir l'orgueil de l'homme, un Dieu humble est descendu miséricordieusement vers lui. Augustin, dans le deuxième livre, pose les fondements de cette doctrine de la grâce, qui est devenue la doctrine de l'Église, savoir, que toute bonne volonté est un don de Dieu; que chacune de nos bonnes œuvres est une inspiration de Dieu; il parle de la *délectation victorieuse*¹ par laquelle nous sommes déterminés à l'accomplissement du bien. Cette doctrine de la grâce, soutenue et développée avec tant de puissance par l'évêque d'Hippone, appartient d'ailleurs à saint Paul, qui disait : « Qu'avez-vous, que vous » ne l'ayez reçu? Si donc vous l'avez reçu, pour- » quoi vous en glorifiez-vous, comme si vous ne » l'aviez pas reçu? »

Augustin explique comment nous sommes morts en Adam et comment nous sommes ap-

¹ *Victricem delectationem. De peccat. mer. et remis.*, lib. II, num. 32.

² I. Corinth., iv, 7.

pelés à ressusciter en Jésus-Christ, et revient avec des formes nouvelles sur des idées déjà exprimées dans le livre précédent. Les ennemis de l'Église disaient : « Si la mort du corps est » arrivée par le péché, nous ne devrions plus » mourir après la rémission des péchés que le » Rédempteur nous a accordée. » Augustin répond qu'après la rébellion primitive, l'homme ayant été condamné à manger son pain à la sueur de son front sur une terre qui produirait des ronces et des épines, et la femme ayant été condamnée à enfanter dans la douleur, il faudrait donc se demander aussi pourquoi, après la rémission des péchés, le travail subsiste encore, la terre produit encore des épines, et la femme continue à enfanter dans la douleur ! mais là ne se borne pas la réponse du grand docteur. Il dit qu'avant la rédemption ces peines-là furent les supplices des pécheurs, et qu'après la rédemption, elles sont les combats et les épreuves des justes. Quant à la mort, la rémission des péchés nous aide à triompher de sa grande terreur ; la mort nous a été laissée pour être l'occasion d'une lutte glorieuse. Si c'était peu de chose que de vaincre avec la foi la terreur de la mort, la gloire des martyrs ne serait pas aussi grande, et le Sauveur n'aurait pas dit dans son Évangile : « Personne ne peut avoir un plus

» grand amour que de donner sa vie pour ses
 » amis ¹. » C'est là une belle manière de montrer
 pourquoi, après la réparation de la faute d'A-
 dam, père de la mort, la mort est restée sur la
 terre.

Dans les deux livres de ce traité, Augustin
 n'avait prononcé ni le nom de Célestius ni le
 nom de Pélage. Peu de temps après qu'il eut
 achevé ce travail, il lui tomba entre les mains
 les Commentaires de Pélage sur les Épîtres de
 saint Paul. Parvenu à l'endroit où le grand Apô-
 tre dit que le péché et la mort sont entrés dans
 le monde par un seul homme, et qu'ils sont de-
 venus le partage de tous les hommes, le com-
 mentateur breton ne reconnaissait point chez les
 enfants le péché originel. Augustin écrivit à
 Marcellin pour réfuter cette énormité; sa lettre
 forme le troisième livre du traité *des Mérites et
 de la Rémission des péchés*. L'évêque d'Hippone ne
 connaissait alors Pélage que par la première re-
 nommée qu'il s'était faite à Rome; il mêle à son
 nom quelques louanges. Il l'appelle *un saint
 homme; d'après ce qu'il a entendu dire, et un chrétien
 qui n'est pas peu avancé* ².

« Ceux qui sont contre la souche du péché ,

¹ Saint Jean, chap. xv, vers. 13.

² Viri, ut audio, sancti, et non parvo propectu Christiani. Chap. 1.

» disait Pélagé, s'efforcent de la combattre de
» cette manière : si, disent-ils, le péché d'Adam
» a nui à ceux qui ne pèchent pas, la justice du
» Christ doit servir aussi à ceux qui ne croient
» pas. » C'est ainsi qu'on arrivait à nier le péché
originel, sans lequel l'édifice du christianisme
s'écroule. Augustin demande à ses adversaires à
quoi sert, selon leur opinion, la justice du Christ
aux enfants baptisés ; pour peu qu'ils soient
chrétiens, ils ne peuvent nier qu'elle ne serve à
quelque chose. Ils sont forcés de convenir que
le baptême fait passer les enfants au nombre des
croyants, et ne peuvent méconnaître sur ce point
le sentiment universel de l'Église. « De même
» donc, dit Augustin, que l'esprit de justice de
» ceux par lesquels les enfants renaissent, leur
» communique la foi, qu'ils n'ont pu avoir en-
» core de leur volonté propre, de même la chair
» du péché de ceux par lesquels ils naissent,
» leur communique une faute qu'ils n'ont pu
» contracter dans leur propre vie. Et comme
» l'esprit de vie les régénère fidèles en Christ,
» ainsi le corps de mort les avait engendrés pé-
» cheurs en Adam. Cette génération-ci est char-
» nelle, celle-là est spirituelle ; l'une fait fils de la
» chair, l'autre fils de l'esprit ; la première, fils
» de la mort, la seconde, fils de la résurrec-
» tion, etc. » Cette distinction nous donne la clef

de tout le mystère de la foi chrétienne. Les pélagiens soutenaient, d'un côté, que la justice du Christ ne sert de rien à ceux qui ne croient pas, et, de l'autre, avouaient que le baptême sert de quelque chose aux enfants. Ou ce dernier aveu n'a pas de sens, ou le baptême, selon même les pélagiens, constituait les enfants au nombre des croyants. Il n'était donc pas nécessaire d'avoir la foi de sa volonté propre pour participer à la justice de Jésus-Christ.

L'évêque d'Hippone renvoie à ses deux livres précédents pour la réponse aux autres insinuations de Pélagie contre le péché originel. « Si » quelques-uns, dit le docteur, jugent ce travail » trop court et trop obscur, qu'ils s'arrangent » avec ceux qui le jugent trop long; et s'il en est » qui ne comprennent pas ces choses que je » trouve dites avec clarté pour la nature des » questions, qu'ils n'accusent ni ma négligence » ni la pauvreté de mon esprit, mais plutôt » qu'ils prient Dieu de leur en donner l'intelli- » gence. » Augustin était le plus humble des hommes, et nul sentiment d'orgueil n'avait inspiré ces paroles; le grand docteur recommandait tout simplement la prière à défaut de pénétration.

Pélagie, dans son commentaire de saint Paul, avait laissé des traces de son astucieux génie.

Pour échapper à la responsabilité de ses doctrines et aussi pour tromper les catholiques sur sa foi, il exposait les erreurs nouvelles comme des bruits qu'il avait recueillis, et non pas comme des sentiments personnels. Aussi Augustin ne croit pas que le moine Breton partage des opinions si contraires à la vérité évangélique; il continue à l'appeler un *homme bon et louable*¹, un *chrétien éminent*². L'évêque d'Hippone suppose que Pélagé a reproduit ces idées pour solliciter des réponses contre elles, pour ouvrir la discussion sur ces points. Il cite une objection tirée de l'origine de l'âme, grande question dont la solution est restée incertaine : si la chair seule et non point l'âme se transmet depuis Adam, la chair seulement mérite la peine, car il serait injuste de dire qu'une âme née aujourd'hui, et point du tout née d'Adam, porte le poids d'un aussi ancien péché qui lui est étranger! — Cette subtilité, quand même elle serait irréfutable en elle-même, s'évanouirait aux yeux d'Augustin devant les témoignages si évidents, si nombreux, des Évangiles et des apôtres qui établissent le dogme du péché originel. Entre chrétiens, ces preuves-là sont sans réplique. Augustin parle à

¹ Bonum ac prædicandum virum.

² Vir ille tam egregie christianus.

Marcellin d'une épître de saint Cyprien sur le baptême des enfants ¹ qu'il peut lire s'il le veut, et qu'il ne manquera pas de trouver à Carthage où résidait le noble ami de l'évêque d'Hippone. Dans cette épître, l'illustre pontife de Carthage combattait ceux qui ne voulaient baptiser les enfants que le huitième jour de leur naissance, en mémoire de l'antique loi de la circoncision ; son opinion et celle de tous ses collègues dans l'épiscopat, exprimées dans un concile, ne prescrivait aucun délai pour le baptême des enfants ; le concile jugeait qu'on ne devait refuser à aucun nouveau-né la grâce et la miséricorde de Dieu. Le Seigneur a dit dans son Évangile : « Le » fils de l'homme n'est pas venu perdre les âmes » des hommes, mais les sauver. Autant qu'il est en » nous, s'écrie Cyprien, il ne faut laisser perdre » aucune âme si c'est possible. » — Il résulte de ces derniers mots que, selon le sentiment du grand Cyprien et des autres évêques, il serait funeste et mortel, non-seulement pour la chair, mais pour l'âme même d'un enfant, de sortir de ce monde sans le sacrement du baptême. C'est donc l'âme qui se trouve atteinte par l'effet de la rébellion primitive.

Augustin invoque l'opinion de saint Jérôme

¹ De baptisandis parvulis.

dont il prononce le nom avec de grandes louanges ; le solitaire de Bethléhem, dans son commentaire sur Jonas, en parlant du jeûne imposé à tous les habitants de Ninive, même aux enfants, disait : « Nul homme n'est sans péché, quand » même sa vie ne serait que d'un jour... Si les » étoiles ne sont pas pures devant Dieu, combien » moins le seront le ver et la pourriture ¹, et » ceux qui demeurent enchaînés au péché d'Adam ! » Si nous pouvions interroger ce savant homme, ajoutait Augustin, que d'écrivains et d'interprètes des livres sacrés il nous citerait, qui ont professé sur ce point le même sentiment ! Ils l'avaient reçu des pères et l'ont transmis à la postérité !

« Moi-même, poursuit l'évêque d'Hippone, » quoique j'aie beaucoup moins lu que ce grand » homme, je ne me souviens pas d'avoir entendu » des chrétiens exprimer un sentiment contraire, » non-seulement dans l'église catholique, mais » encore dans quelque hérésie, dans quelque » schisme que ce soit ; je ne me souviens pas » d'avoir lu autre chose dans ceux qui suivaient » les Écritures canoniques, qui pensaient ou qui » voulaient les suivre. Je ne sais donc pas d'où » a pu sortir tout à coup cette erreur. Il n'y a

¹ Job, chap. xiv, 5, 6.

» pas longtemps, pendant que j'étais à Carthage¹,
 » j'avais entendu dire quelque mots en l'air sur
 » ce que les enfants n'étaient pas baptisés pour
 » obtenir la rémission des péchés, mais pour être
 » sanctifiés en Christ. Je crus devoir ne rien dire,
 » et ce n'est pas sur cela que se portait alors ma
 » sollicitude ; je mis ces choses au nombre de ce
 » qui est fini et mort. Et voilà qu'aujourd'hui on
 » les défend avec chaleur contre l'Église, voilà
 » qu'on les recommande à la mémoire par des
 » écrits, voilà enfin qu'elles sont devenues un
 » sujet de discussion, à tel point que nos frères
 » nous consultent, et que nous sommes forcés de
 » disputer et d'écrire ! »

Ce curieux passage exprime bien la naissance d'une opinion nouvelle à laquelle d'abord on a à peine pris garde comme à une chose sans force et sans avenir, qui grandit et monte peu à peu, et contre laquelle enfin on est contraint de prendre les armes ! Ces quelques mots de pélagianisme qui avaient frappé, en courant, l'oreille d'Augustin à Carthage, au milieu des apprêts de la solennelle conférence avec les donatistes, devaient fournir le sujet des grands combats de l'évêque d'Hippone jusqu'à sa mort !

¹ Probablement en 411, à l'époque de la conférence avec les donatistes.

Après avoir parlé de Jovinien, qui, au milieu de ses erreurs, avait maintenu le dogme du péché originel, Augustin reproduit cette objection de Pélage : « Si le baptême efface l'ancienne faute, » ceux qui naissent d'un père et d'une mère » baptisés doivent être affranchis de cette faute : » un père et une mère baptisés n'ont pas pu » transmettre à leurs enfants ce qu'ils n'avaient » pas. » Le grand docteur prie ceux qui font cette objection de lui expliquer comment il se fait que les fils des circoncis naissent avec le prépuce, comment il se fait encore que la paille séparée du bon grain avec tant de soin, demeure dans le fruit né du pur froment. Les partisans de cette idée pourraient soutenir de la même manière qu'il suffit, pour être chrétien, de naître de parents chrétiens; ils ne devraient pas croire que les enfants eussent besoin de devenir chrétiens. Diront-ils que les enfants de parents baptisés reçoivent d'eux un corps chrétien et non pas une âme chrétienne? Quoi qu'on puisse penser de l'origine de l'âme, on croit avec le grand Apôtre qu'elle n'a fait ni bien ni mal avant son entrée dans la vie. Ainsi donc, ou l'âme est transmissible, et dans ce cas elle est chrétienne en naissant de parents chrétiens, comme le corps est chrétien en naissant de corps chrétiens; ou bien l'âme, créée par le Christ dans un corps chrétien

ou par un corps chrétien, a dû être créée ou envoyée chrétienne, à moins de prétendre que des chrétiens puissent engendrer un corps chrétien, et que le Christ ne puisse procréer une âme chrétienne. Mais les adversaires admettaient la nécessité du baptême pour devenir membre de Jésus-Christ; si donc ils confessent qu'on n'est pas chrétien par le seul fait qu'on naît de parents chrétiens, ils doivent confesser aussi qu'on n'est pas pur par le seul fait qu'on naît de parents purifiés par le baptême. Pourquoi, ajoute Augustin, ne naît-on pas chrétien avec des parents chrétiens, c'est que ce n'est pas la génération, mais la régénération qui fait les chrétiens : de même, tous sont pécheurs en naissant, et tous, en renaissant, deviennent purs. C'est ainsi que les parents, purifiés du péché originel, peuvent transmettre ce qu'ils n'ont pas. Augustin nous met en face du mystère, nous conduit jusqu'à une certaine profondeur, et puis, quand l'obscurité devient impénétrable, il nous invite à nous ressouvenir que nous ne sommes que des hommes ¹!

Des hérétiques ont soutenu qu'Augustin avait enseigné la nécessité de l'eucharistie égale à celle du baptême; par suite de cette prétendue doctrine qu'on disait être celle de toute l'antiquité

¹ Nos homines esse meminerimus.

ecclésiastique, les Bohémiens proclamèrent la nécessité de communier les petits enfants. Ils furent condamnés par le concile de Bâle. Une décision semblable sortit du concile de Trente, qui, en parlant de la coutume ancienne de donner la communion aux petits enfants, déclare « que comme » les Pères ont eu de bonnes raisons de faire ce » qu'ils ont fait, aussi faut-il croire sans aucun » doute qu'ils ne l'ont fait par aucune nécessité » de salut. » S'il se rencontre des passages d'Augustin dont on a pu abuser, il en est de nombreux et de formels qui attestent que le baptême suffit pour le salut. En lisant les trois livres *des Mérites et de la Rémission des péchés*, nous étions frappés des témoignages de la vraie doctrine de l'évêque d'Ilippone; nous voyions en beaucoup d'endroits que le baptême place les enfants au nombre des croyants ¹, qu'on ne fait autre chose dans le baptême des enfants que de les incorporer à l'Église, c'est-à-dire de les unir au corps et aux membres du Christ ².

Ceux qui ont essayé d'attaquer la tradition de l'Église ont beaucoup parlé de la prétendue erreur de l'antiquité sur la nécessité de communier les petits enfants; Bossuet a victorieusement démon-

¹ Unde coguntur parvulos baptizatos in credentium numero deputare.

² Nihil agitur aliud, cum parvuli baptizantur, nisi ut incorporentur ecclesie, id est christi corporis membrisque socientur. Lib. III.

tré que toute la théologie de saint Augustin dont s'armaient les ennemis de l'Église concourt avec celle de saint Fulgence, son disciple, à nier dans l'eucharistie une nécessité égale à celle du baptême ¹.

Nous ne craignons pas d'entrer dans les détails les plus sérieux de la science chrétienne; notre siècle, au milieu des merveilles de son génie, est assez ignorant en religion. Le dix-septième siècle s'est montré sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, bien plus fort que nous. Sous Louis XIV, la France n'était pas sevrée de gloire, et l'intelligence ne se croyait pas déshonorée par l'étude des matières religieuses : les gens du monde connaissaient les pères de l'Église; le gentilhomme et la grande dame suivaient des discussions auxquelles presque tous nos salons ne comprendraient rien aujourd'hui. De nos jours, la politique a pris dans notre société la place qu'y occupait la religion; elle nous a fait des mœurs où l'élévation du cœur et de la pensée a bien de la peine à se faire jour. Il y a dans les paisibles discussions religieuses une grandeur morale que n'ont pas les autres discussions; Dieu, l'infini, l'âme humaine dans ses élans vers le ciel, les bases du christianisme qui répondent au monde

¹ *Déf. de la trad. et des Saints Pères.*

moral tout entier, les raisons de notre foi, ce sont là de plus nobles sujets de conversation et de dispute que les ministères, les élections et les majorités. Pour causer de religion, il faut être instruit; pour causer politique, il suffit d'avoir lu le journal du matin : ceci pourrait expliquer le triomphe de la politique au milieu de nous. Nous ne désirons point que le citoyen demeure indifférent aux destinées de son pays : malheur aux nations chez qui mourrait le patriotisme! mais nous voudrions que chaque salon ne se transformât point en tribune ou en bureau de journal. Les discussions politiques, dans nos salons et à nos foyers, nous apparaissent comme ces vents du midi qui atteignent la pureté de l'air, brûlent les fleurs et dessèchent les courants d'eau vive. Nous aimerions que l'Histoire de Saint Augustin pût contribuer à ramener dans notre pays le goût des études religieuses, de ces études qui épurent le cœur en le détachant des choses fugitives, donnent du sérieux et de la force à la raison humaine, reculent l'horizon de la pensée et élargissent les ailes du génie.

CHAPITRE XII.

Réponse aux cinq questions posées par Honoré de Carthage. — Humilité de saint Augustin. — Voyage de saint Augustin à Constantine. — Peinture de cette ville.

(412)

Un citoyen de Carthage, qui n'était pas encore chrétien et qui depuis fut élevé à la dignité du sacerdoce, Honoré, ami d'Augustin, lui envoya de Carthage cinq questions, avec prière d'y répondre par écrit. Honoré demandait le sens de ces paroles de Jésus-Christ sur la croix : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? » et le sens de ces paroles de l'Apôtre : « Je prie Dieu qu'étant enracinés et fondés dans la charité, vous puissiez comprendre avec tous les saints, quelle est la largeur, la longueur, la hauteur et la profondeur. » Il demandait en outre ce que c'est que les vierges folles et les vierges sages de l'Évangile; ce que c'est que les ténèbres extérieures; et enfin, comment il faut entendre ces mots de saint Jean : « Le verbe a été fait chair. » L'évêque d'Ilipponne s'occupait

alors¹ de l'hérésie, ennemie de la grâce de Jésus-Christ ; il résolut d'ajouter à ces questions une sixième question, et de traiter de la grâce de la nouvelle alliance. Il écrivit à Honoré une lettre² qui forme un livre, et dans lequel nous trouvons la solution des cinq questions posées par le catéchumène de Carthage. Le grand évêque n'a point pris ces questions une à une et séparément, mais il les a fondues dans un même discours, de manière à les rapporter toutes à une fin principale, et à les faire concourir à une même vérité. Recueillons l'esprit de cette lettre, qui creuse profondément le dogme chrétien. Nous écarterons ce que nous avons déjà reproduit ailleurs.

Il y a deux sortes de vies : l'une qui est toute matérielle, et c'est dans celle-là qu'est jeté l'enfant que sa mère vient de mettre au monde ; l'autre, dont les plaisirs ne touchent que l'esprit et dont les joies sont éternelles. A l'âge où la raison commence à sortir du sommeil de l'enfance, la volonté, aidée de la grâce, peut choisir cette vie spirituelle. L'âme de l'homme est comme dans un certain milieu, qui la place au-dessus des natures corporelles et au-dessous du créateur commun des corps et des intelligences. On

¹ *Revue*, livre II, chap. xxvi.

² Lettre CXL.

peut faire un bon usage de la félicité même temporelle, lorsqu'on la rapporte au service du Créateur. Toutes les créatures de Dieu étant bonnes, il est permis d'en user en gardant l'ordre naturel, c'est-à-dire en préférant toujours les choses d'en haut aux choses d'en bas : la corruption est une négligence des biens éternels. Dieu a béni en quelque sorte l'usage des biens temporels, quand, dans l'ancienne loi, il a donné aux patriarches la félicité de la terre comme une prophétique figure de la nouvelle alliance, et aussi comme une image de la félicité éternelle.

Dans la plénitude des temps, où devait se manifester la grâce, longtemps cachée sous les voiles de l'ancienne alliance, Dieu a envoyé son fils formé d'une femme¹. De peur qu'on ne vît qu'un homme et non pas Dieu dans le Christ fait homme, Jean, qui n'était pas la lumière, fut envoyé pour rendre témoignage à la lumière ; et ce témoin fut tel, qu'on a pu dire de lui : « Entre » tous ceux qui sont nés de la femme, il n'y en » a pas eu de plus grand. » C'est ainsi que Jean prophétisait la divinité du Messie. Jean, comme les apôtres, n'était qu'une lampe, et les lampes ont besoin qu'on les allume, et peuvent s'éteindre. Mais le verbe était cette lumière primitive qui

¹ Galates, iv, 4.

ne tire pas ses splendeurs d'une autre lumière, et qui éclaire tout homme venant au monde. Ce monde, que le verbe a fait et qui ne l'a pas connu, n'est point la masse du ciel et de la terre : la créature raisonnable est seule capable de connaître. Le monde à qui l'Évangile reproche de n'avoir pas connu Jésus-Christ, ce sont les incroyants. Jésus-Christ a donné à ceux qui ont cru en son nom le pouvoir d'être faits enfants de Dieu. C'est la grâce de la nouvelle alliance, annoncée autrefois par de mystérieuses figures, cette grâce qui mène l'âme à la connaissance de son Dieu et à une renaissance spirituelle ou *adoption*. Jésus-Christ est descendu pour nous faire monter, et, sans rien perdre de sa nature il a pris la nôtre, afin que sans rien perdre de la nôtre, nous participassions à la sienne; mais avec cette différence qu'au lieu que la participation à notre nature ne le dégrade point, la participation à la sienne nous relève et nous rend meilleurs. C'est pourquoi le Verbe a été fait chair et a habité parmi nous. Dieu par là a semblé nous dire : Ne désespérez point, enfants des hommes, de pouvoir devenir enfants de Dieu, puisque le fils de Dieu même, qui est son Verbe, s'est fait chair et qu'il a habité parmi vous.

Jésus-Christ homme n'a rien montré en lui d'heureux ni de désirable selon le monde, parce

que sa mission ne regardait point la vie d'ici-bas : de là viennent ses abaissements, sa passion et sa mort. Dieu a voulu que les méchants aient part à la félicité de cette vie, afin que les bons ne la recherchent pas comme quelque chose d'un grand prix. L'évêque d'Hippone renvoie ici Honoré, à l'explication du Psaume LXXII qu'il avait donnée à Carthage, la veille de la fête de saint Cyprien.

L'homme-Dieu a emprunté le langage de notre infirmité, lorsque, près de mourir, il s'est écrié : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous » abandonné ? » Ces paroles sont le premier verset d'un psaume de David qui, mille ans auparavant, prophétisait les souffrances¹, la mort, la résurrection et la gloire du Messie. Elles sont le langage du vieil homme qui s'attache à la durée de cette vie. Quelque certaine que soit la fin plus plus ou moins prochaine de nos jours, nous cherchons à les prolonger, car *personne n'a jamais haï sa propre chair*, dit saint Paul².

Ceux mêmes qui désirent le plus de se voir dégager des liens du corps voudraient être revêtus d'immortalité sans passer par la mort. C'est le corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire son

¹ Ps. XXI.

² Aux Eph., v, 29.

Église, qui parlait par la bouche du Sauveur ; c'est l'épouse qui parle par la bouche de l'époux. Gardez-vous donc de croire que ce soit le Verbe de Dieu qui se plaigne ainsi dans ce psaume ! Cette voix, qui descend du haut de la croix, est la voix d'une chair mortelle, devenue, par son union avec le Verbe, le remède de nos misères. L'Église souffrante en Jésus-Christ s'écrie par la bouche du divin Rédempteur : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » De même que Jésus-Christ souffrant dans son Église dira plus tard : « Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous ? ».

L'évêque d' Hippone explique à son ami tous les versets du psaume prophétique. En interprétant ces mots : « Pour moi je suis un ver et non un homme, » il rappelle le sens donné au nom de *ver* par d'anciens auteurs ecclésiastiques. Jésus-Christ, disent-ils, a voulu être désigné sous ce nom, parce que la formation du ver, né de la chair mais sans l'alliance des sexes, a quelque rapport avec la connaissance du Sauveur, sorti du sein d'une Vierge. L'explication du verset xxiv amène Augustin à parler du sacrifice de la nouvelle alliance. Il dit à Honoré, qui n'était encore que catéchumène : « Quand vous serez baptisé, vous saurez en quel temps et de quelle manière on offre ce sacrifice. » La messe catholique est

ici bien clairement indiquée. Personne n'ignore que le mystère de l'eucharistie était caché aux catéchumènes, et c'est ce qui a motivé les obscurités de plusieurs pères de l'Église sur le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ.

Nous avons une explication littéraire du psaume *xxi* par Bossuet. Il est intéressant de rencontrer deux des plus grands évêques du monde catholique dans l'interprétation du cantique où, selon l'expression d'Augustin, on croit entendre plutôt l'Évangile qu'un prophète. L'évêque de Meaux dit avec l'évêque d'Hippone que ce psaume est *plutôt historique que prophétique*. « Comme Jésus-Christ, ajoute Bossuet, y mêle sa mort douloureuse avec sa glorieuse résurrection, il faudrait, pour entrer dans son esprit, faire succéder au ton plaintif de Jérémie, qui seul a pu égaler les lamentations aux calamités, le ton triomphant de Moïse, lorsqu'après le passage de la mer Rouge, il a chanté Pharaon défait en sa personne, avec son armée ensevelie sous les eaux. » Il y a beaucoup d'éloquence dans l'explication de Bossuet. Il complète Augustin pour le verset : « Mon Dieu, » mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé? » C'est ainsi qu'a traduit Bossuet. Il remarque, d'après saint Paul¹, que le Sauveur prononça ces

¹ Aux Hébreux, v, 7.

paroles avec un grand cri et beaucoup de larmes. Si Jésus, dit-il, a pleuré si amèrement sur la ruine prochaine de Jérusalem, s'il a pleuré Lazare mort, encore qu'il l'allât ressusciter, on doit bien croire qu'il n'aura pas épargné ses larmes sur la croix, où il déplorait les péchés et les misères du genre humain. Bossuet nous fait observer que le propre du pécheur c'est d'être délaissé de Dieu, et que dans le sacrifice du calvaire Jésus-Christ faisait le personnage de pécheur, chargé des iniquités du monde. « Dieu, avait dit Isaïe ¹, a mis » sur lui l'iniquité de nous tous. » Et saint Paul ² disait : « Celui qui n'a pas connu le péché, Dieu » l'a fait péché pour nous, afin que nous fussions » faits en la justice de Dieu. » Ainsi Jésus-Christ a exprimé tout le fond de son supplice quand il a crié avec tant de force : *Pourquoi m'avez-vous délaissé ?* Dieu ne voit plus en lui que le péché dont il s'est entièrement revêtu. Il l'abandonne à la cruauté de ses ennemis.

« Ce n'est pas ici, dit Bossuet, une plainte » comme on la peut faire dans l'approche d'un » grand mal. Jésus-Christ parle sur la croix, où » il est effectivement enfoncé dans l'abîme des » souffrances les plus accablantes, et jamais le » délaissement n'a été si réel ni poussé plus loin,

¹ Isaïe, LIII, 6.

² Corinth., II, v, 21.

» puisqu'il l'a été jusqu'à la mort et à la mort
 » de la croix, qui, par une horreur naturelle, fai-
 » sait frémir en Jésus-Christ son humanité tout
 » entière. *La voix de mon rugissement est bien éloi-*
 » *gnée de mon salut* (la voix de mon rugissement
 » ne suffit pas pour empêcher que mon salut ne
 » s'éloigne). Mes cris, quoique semblables par
 » leur violence au rugissement du lion, n'avan-
 » cent pas le salut que je demande, et rien ne me
 » peut sauver de la croix : Dieu demeure tou-
 » jours inexorable, sans se laisser adoucir par
 » les cris de l'humanité désolée. »

« Comme donc il (Jésus-Christ) est mort par
 » puissance, dit plus loin l'évêque de Meaux,
 » qu'il a pris aussi par puissance toutes les pas-
 » sions, qui sont des appartenances et des apa-
 » nages de la nature humaine, nous avons dit
 » qu'il en a pris la vivacité, la sensibilité, la vé-
 » rité, tout ce qu'elles ont d'affligeant et de dou-
 » loureux. Jamais homme n'a dû ressentir plus
 » d'horreur pour la mort que Jésus-Christ, puis-
 » qu'il l'a regardée par rapport au péché, qui
 » étant étranger au monde, y a été introduit par
 » le démon : il voyait d'ailleurs tous les blas-
 » phèmes et tous les crimes qui devaient accom-
 » pagner la sienne : c'est pourquoi il a senti
 » cette épouvante, ces frayeurs, ces tristesses
 » que nous avons vues.

» Nul homme n'a jamais eu un sentiment plus
 » exquis; mais pour cela il ne faut pas croire
 » que l'agitation de ses passions turbulentes ait
 » pénétré la haute partie de son âme : ses agonies
 » n'ont pas été jusque-là, et le trouble même n'a
 » pas troublé cet endroit intime et imperturba-
 » ble; il en a été à peu près comme de ces hautes
 » montagnes qui sont battues de l'orage et des
 » tempêtes dans leurs parties basses, pendant
 » qu'au sommet elles jouissent d'un beau soleil
 » et de la sérénité parfaite. »

Ainsi, à treize cents ans de distance, l'évêque de Meaux achevait de répondre au catéchumène de Carthage qui avait demandé à l'évêque d'Hippone ce que voulaient dire ces paroles : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?*

Augustin continue la réponse aux questions posées par son ami de Carthage. Les *ténèbres extérieures*, sur lesquelles Honoré demandait des explications, sont réservées aux orgueilleux qui n'auront mis leur confiance qu'en leurs propres œuvres, qui ne seront pas devenus enfants de la promesse, enfants de la grâce, enfants de la miséricorde. L'évêque d'Hippone distingue les *ténèbres extérieures* et les *ténèbres plus extérieures*; les unes sont le partage des âmes malades qui peuvent revenir encore à la vigueur de la vérité, des âmes plongées dans les ombres qui peuvent re-

venir à la divine lumière ; les autres sont le partage de ceux qui sont à jamais séparés de Dieu, splendeur éternelle, et qui souffrent des tourments en expiation de leurs désordres. C'est à la charité soutenue par la vie du Christ que conviennent les quatre dimensions dont parle saint Paul, et qui faisaient le sujet d'une question d'Honoré. La charité s'exerce dans les bonnes œuvres, cherchant le bien à faire, s'étendant à tous les besoins : c'est là sa *largeur*. Elle est patiente dans les maux, persévérante dans les voies de la vérité : c'est là sa *longueur*. Le but auquel elle aspire, c'est l'éternel avenir qui lui est promis : c'est là sa *hauteur*. Le principe de la charité est dans les profondeurs divines : c'est là sa *profondeur*. La figure de la croix est une expression du mystère de la charité de Jésus-Christ, charité qui passe toutes nos pensées. Le choix de la croix comme instrument de son supplice a eu pour motif de nous remettre devant les yeux cette *largeur*, cette *longueur*, cette *hauteur* et cette *profondeur* dont nous parlons. Augustin indique le sens mystérieux de ces quatre parties de la croix.

Enfin, pour répondre à la dernière question d'Honoré, le grand évêque dit que la créature raisonnable ne doit pas se laisser aller aux louanges des hommes, de peur de ressembler aux vierges folles ; elle doit plutôt imiter les vierges sages

dont toute la gloire, à l'exemple de l'Apôtre, est dans le témoignage de leur conscience. Telle est la signification de l'huile que les vierges sages portent avec elles, tandis que les folles sont réduites à en acheter de ceux qui font profession d'en vendre, c'est-à-dire des flatteurs, car leurs louanges sont comme une huile dont ils trafiquent et qu'ils vendent aux insensés. Les lampes ardentes dans les mains de ces vierges sont les bonnes œuvres qui, selon la parole de Jésus-Christ, doivent luire aux yeux des hommes, afin qu'ils glorifient notre Père céleste. C'est cette glorification de Dieu que cherchent les vierges sages dans leurs bonnes œuvres. Leurs lampes ne s'éteignent point, parce qu'une huile abondante en nourrit la flamme : cette huile représente l'intention pure d'une bonne conscience. Les lampes des vierges folles s'éteignent à chaque moment faute d'huile, c'est-à-dire que leurs bonnes œuvres cessent de luire dès que les louanges des hommes leur manquent, parce que le motif de leurs œuvres c'est le désir d'être agréable aux hommes et non pas de rendre gloire à Dieu.

Dans la dernière partie de cette lettre, la manière dont Augustin parle des ennemis de la grâce mérite d'être citée. Les pélagiens gardaient encore de saintes apparences ; l'évêque d'Illipone croyait à leurs vertus.

« La grâce de la nouvelle alliance a ses enne-
» mis, qui, au lieu de révéler la profondeur de
» ce mystère et d'attribuer à Dieu ce qu'il y a de
» bien en eux, se l'attribuent à eux-mêmes; et ce
» ne sont pas des gens à mépriser, mais des gens
» qui vivent dans la continence et qui se rendent
» recommandables par la pratique des bonnes
» œuvres. Ce ne sont pas non plus des gens qui
» ne croient qu'un faux christ, comme les ma-
» nichéens et plusieurs autres hérétiques; ils
» croient comme nous que notre Seigneur Jésus-
» Christ est égal et coéternel à son père, et qu'il
» s'est véritablement fait homme; qu'il est déjà
» venu une fois dans le monde, et qu'il y doit
» encore venir pour le juger. Mais avec tout cela
» ils ne connaissent point la justice qui vient de
» Dieu et veulent établir leur propre justice, et
» nous ne devons pas nous étonner que cela
» puisse compatir avec le règlement de leur vie,
» puisque dans la parabole que nous venons d'ex-
» pliquer, celles à qui Jésus-Christ ferme la porte
» en disant qu'il ne les connaît point et celles
» qu'il fait entrer aux noces avec lui, sont égale-
» ment *vierges*, c'est-à-dire également appliquées
» à garder la continence; qu'elles sont *cinq* de
» part et d'autre, c'est-à-dire qu'elles ont toutes
» assujetti la cupidité qui réside dans les cinq
» sens; qu'elles ont des *lampes ardentes* à la main,

» c'est-à-dire qu'elles brillent toutes de l'éclat
» des bonnes œuvres et du règlement de leur
» vie; qu'elles vont toutes au devant de l'époux,
» c'est-à-dire qu'elles sont toutes dans l'attente
» de l'avènement de Jésus-Christ. Cependant les
» unes sont *sages*, parce qu'elles portent de l'*huile*
» dans leurs vases, et les autres *folles*, parce
» qu'elles n'en portent point : c'est ce qui établit
» entre elles une si grande différence, quoiqu'elles
» soient pareilles en tout le reste. »

• Tout ce qui peut révéler le caractère d'Augustin est pour nous d'un grand prix; nous l'écoutons avec bonheur quand il parle de lui; chaque mot est comme une couleur qui nous sert à retrouver son portrait, et l'évêque d'Hippone est de ces rares génies qu'on admire et qu'on aime davantage à mesure que leur physionomie se dégage des nuages du passé. La lettre ¹ à Marcellin, écrite en 412, est un des monuments où Augustin nous initie aux secrets de sa haute nature. Le tribun son ami lui avait proposé quelques difficultés auxquelles l'évêque répond; une de ces difficultés était tirée d'un passage du traité du *Libre arbitre*, où le grand docteur dit que l'âme attachée à une nature fort au-dessous de la sienne, c'est-à-dire à la nature corporelle, ne gouverne

¹ Lettre CXLIII.

pas tout à fait son corps comme elle le voudrait, mais qu'elle est soumise dans le gouvernement du corps aux lois générales de l'ordre établi de Dieu. D'après ce passage, on prétendait qu'Augustin avait pris parti pour une des quatre opinions sur l'origine de l'âme. L'évêque d'Hippone fait voir qu'il s'est tenu dans une égale mesure à l'égard de ces diverses opinions, et qu'il a eu raison de dire que l'âme, depuis le péché, ne gouverne pas son corps comme elle voudrait. A ce sujet, ce grand homme parle de lui et de ses travaux avec une modestie sincère dont on ne peut qu'être frappé. Un tel langage nous découvre les trésors d'humilité de ce merveilleux génie.

Augustin, d'après ses propres aveux, écrivait à mesure qu'il profitait et profitait à mesure qu'il écrivait. Il ne veut pas qu'on soit surpris ou affligé de trouver des fautes dans ses écrits, et demande qu'on lui sache gré de les reconnaître. Celui-là s'aimerait d'un amour bien désordonné, qui, pour cacher ses erreurs, laisserait errer les autres. Le grand docteur confie à Marcellin un dessein qu'il mettra plus tard à exécution, c'est de publier une revue critique de ses ouvrages. Il supplie tous ses amis de ne pas le défendre contre ceux qui croient devoir le censurer, et surtout de ne pas soutenir qu'il ne s'est jamais trompé. :

« Vous plaidez, leur dit-il, une mauvaise cause, » et vous la perdriez même devant moi. » Augustin ne veut pas que ses meilleurs amis le prennent pour autre chose que ce qu'il est : aimer ce qu'il n'est pas, ce serait aimer un autre homme sous son nom. Le plus éloquent des Romains a dit de quelqu'un, qu'il ne lui était jamais échappé un seul mot qu'il eût voulu n'avoir pas dit. Augustin fait observer que cela pouvait se dire plutôt d'un fou achevé que d'un sage, quelque sage qu'il pût être. Un repentir suppose du sens et du jugement, et la cervelle des fous est trop renversée pour qu'il puisse y avoir un regret. Le mot de Cicéron ne saurait convenir qu'aux hommes par la bouche de qui l'esprit divin a parlé. Ce qui donnerait de l'autorité à un écrivain, ce ne serait pas de ne vouloir rien changer dans ses ouvrages, mais de n'y avoir rien mis que l'on dût changer. Il faut se rétracter de bonne foi lorsqu'on n'a pas su s'élever à cette perfection. Augustin nous dit qu'il connaît mieux que ses ennemis les choses sur lesquelles on pourrait le reprendre. Il répète que le mot de Cicéron cité plus haut ne lui convient pas, et ajoute qu'un autre mot lui revient sans cesse et le tourmente, c'est la pensée d'Horace : *Une parole lâchée ne se retient plus*. Cette peur de l'inexactitude, cette défiance de lui-même, l'empê-

chaient de publier deux importants ouvrages auxquels il travaillait depuis plusieurs années : les livres de la Genèse et les livres de la Trinité. Des questions très-difficiles s'offraient à l'évêque d'Hippone dans ces sujets si élevés : il revoyait assidument les deux ouvrages, s'efforçant de diminuer le nombre des fautes. Les amis qui regrettaient ces retards craignaient que l'illustre pontife ne quittât ce monde avant l'apparition des livres de la Genèse et de la Trinité ; ils désiraient que ces travaux fussent publiés du vivant d'Augustin pour qu'il répondit lui-même aux attaques qui pourraient s'élever. En vue de ces attaques, Augustin aimerait mieux qu'on l'exhortât à corriger avec soin ces deux ouvrages qu'à se hâter de les donner. Il veut être le premier et le plus sévère de ses censeurs, et ne veut laisser à reprendre dans ses ouvrages que les fautes qui lui auront échappé après un long et attentif examen. L'évêque d'Hippone dit ailleurs dans cette lettre : « Mes livres sont entre les mains de trop » de gens pour les pouvoir corriger ; mais tant » que je vivrai, je suis en état de me corriger » moi-même. »

Il faut que l'orgueil soit quelque chose de bien contraire à l'ordre moral pour que l'humilité d'un beau génie devienne un si grand spectacle aux yeux des hommes !

Le retour de la moitié de l'Afrique chrétienne à l'unité catholique était une très-grande affaire. Augustin recherchait toutes les occasions d'achever cette œuvre immense. Quand il allait dans une ville encore attachée au donatisme, il cherchait à s'entretenir avec les chefs du parti et à faire entendre aux populations de salutaires paroles. C'est ainsi que les donatistes de Cirta ou Constantine reçurent une impression profonde d'une visite du grand docteur; peu de temps après son départ de cette ville, il apprit par une lettre solennelle les fruits heureux produits par ses exhortations : la population schismatique de Constantine était revenue à la foi catholique et on en rapportait la gloire à Augustin! Il écrivit (412) aux *très-honorables seigneurs de tous les ordres de la ville de Cirta* pour leur dire que cette conversion d'une grande multitude était l'ouvrage de Dieu et non pas l'ouvrage des hommes. Quoique ce retour ait été accompli par celui qui fait seul des œuvres merveilleuses¹, Augustin exprime le désir d'aller visiter les nouveaux catholiques. La lettre de Constantine rappelait l'exemple de Polémon, tiré de la débauche par un discours de Xénocrate sur la tempérance. Augustin répond que ce fut Dieu même qui in-

¹ Ps. LXXI, 18.

spira la bonne résolution de Polémon. Si la beauté, la force, la santé viennent de Dieu, à plus forte raison devons-nous le regarder comme l'auteur des biens de l'intelligence qui sont des biens supérieurs! Nous lisons dans le livre de la Sagesse que la continence est un don de Dieu; pour savoir même que ce don vient d'en haut, il faut être éclairé d'un rayon de la sagesse éternelle. Augustin veut donc que grâces soient rendues à Dieu seul pour la conversion de Constantine. Ainsi ce grand homme repoussait la gloire de ses œuvres et montrait sans cesse du doigt le dispensateur éternel de tous les biens.

Lorsque Augustin fit à Constantine ce voyage si fécond en bons résultats religieux, ce n'était pas la première fois qu'il visitait cette ville. Les chemins d'Hippone à Cirta l'avaient vu assez souvent. Il trouvait dans l'énergie de sa charité les forces que lui refusait une santé débile, et l'admirable évêque se rendait en divers pays africains selon les besoins de l'Église et de la vérité. Pour aller d'Hippone à Constantine, il suivait la voie romaine dont on reconnaît de nombreux vestiges; laissant la Seybouse à gauche, il passait sur le pont de l'Abou-Gemnia, franchissait successivement les lieux que l'Arabe désigne aujourd'hui sous le noms de *Dréan*, de *Nech-Meia*, d'*Akous*, d'*Hammam-Berda*, se reposait

à Calame chez son ami Possidius, et, quittant ensuite la riche et gracieuse nature qui avait charmé sa route depuis Hippone, le grand évêque s'avancait vers Constantine à travers des régions nues et peu habitées. Il entra à Cirta par le pont Romain (Kantara), et c'est par là que nous sommes entrés nous-mêmes quand nous sommes allé chercher aux bords du Rummel les souvenirs de la vieille Afrique chrétienne et aussi les souvenirs des exploits de la France¹.

Constantine, par sa position, est une des villes les plus extraordinaires qu'on puisse voir. Bâtie sur des rochers, avec des rochers pour ceinture et pour murailles, et pour fossés de longs précipices d'une effrayante profondeur, cette ville est bien la capitale du désert; elle a trente mille habitants : vingt-cinq mille Arabes et cinq mille juifs. Au temps de saint Augustin, elle ne pouvait guère avoir que huit à dix mille habitants de plus, car évidemment la cité antique n'avait pas d'autre étendue que la cité actuelle. Constantine est un vaste amas de pauvres demeures. Au milieu de ce misérable encombrement de masures, s'élève un édifice qui fait un peu songer aux splendeurs féeriques de l'Asie; c'est le palais d'Ahmed-Bey, construit avec des colonnes

¹ Constantine a été prise par les Français le 13 octobre 1837.

de marbre sculptées en Italie , et volées aux musulmans qui en 1830 se révoltèrent contre Ahmed. La Kasbah formait comme une petite cité dans la partie la plus haute de Constantine ; elle a fait place à un bel hôpital français qui peut renfermer douze cents malades. A côté de l'hôpital est un dépôt d'artillerie. Parmi les décombres de la Kasbah , on nous a montré quelques restes d'une ancienne église bâtie par Constantin , après qu'il eut donné son nom à Cirta. Cette église était la basilique de Constantine dans le iv^e et le v^e siècle, et sous ses voûtes avait prié et prêché le grand évêque d'Hipponc. Mon compagnon de voyage¹ m'assurait avoir vu , en 1841 , le chœur et les deux chapelles latérales de la basilique ; mais le génie militaire va vite en besogne, et les ruines vénérables tombent en poussière sous sa main. Les citernes sont les plus beaux restes de la puissance romaine à Constantine. Nous avons parlé ailleurs de l'inscription chrétienne gravée sur le roc , aux bords du Rummel.

A quelques pas de cette inscription , s'ouvre un gouffre où le Rummel se perd tout à coup comme dans un mystère d'horreur ; d'immenses rochers ont l'air de s'être fendus tout exprès pour laisser passer la rivière. Nous avons con-

¹ M. l'abbé Suchet.

tourné ces profonds abîmes, depuis l'inscription chrétienne jusqu'au pont Romain ou Kantara. C'est une marche d'une heure. Le Rummel coule au fond d'un double rang de rochers de huit cents pieds de profondeur, droits comme des murailles, coupés de temps en temps par de longues lignes noires perpendiculaires, de manière que les rochers présentent comme les flancs de hautes tours. La rivière se montre et disparaît à différents intervalles, et lorsqu'un ouragan vient enfler ses eaux, le Rummel, terrible à voir, roule et mugit avec un bruit qui fait penser au Tartare. Tout ce côté de Constantine est d'une formidable majesté ; il est rempli de terreurs solennelles. L'imagination se donne carrière dans ces profondeurs qui se prolongent avec des aspects et des caractères de plus en plus saisissants. Il y a un prodigieux contraste entre les magnifiques épouvantements de ces longs abîmes et les misérables constructions d'en haut, qui s'appellent la ville : c'est comme une vaste fourmière sur un immense trône de terreur. Si j'avais à peindre dans un poëme la capitale de l'enfer, je peindrais la base de Constantine.

Aux approches du Kantara, le double rang de rochers se rapproche et offre comme la nuit. Le Rummel échappe à l'œil, mais il coule au fond. Le pont Romain à deux étages eut pour

but, non pas de faire passer la rivière, mais d'unir les deux montagnes qui forment le fossé de Constantine. Les arches du premier étage portent sur le rocher; elles sont encore ce qu'elles étaient il y a deux mille ans. Les quatre arches du second étage sont très-hautes, les deux arches du milieu ont la forme de l'ogive; les deux autres présentent le plein cintre. Ce fut un architecte génois qui, sur les ruines romaines, construisit le deuxième étage du pont. Le Rummel se perd sous le Kantara, disparaît dans des profondeurs inconnues, et c'est beaucoup plus loin qu'on le retrouve passant de la nuit à la lumière. Un champ de nopals couvre les rocs sous lesquels la rivière se perd, à côté du Kantara. Une fois parvenu au pied des deux montagnes, dominées aujourd'hui par l'hôpital français, le Rummel ne connaît plus la nuit; il roule ses eaux, avec de nombreux détours, sur un espace d'environ vingt-cinq lieues, et se jette dans la mer, non loin de Gigelli.

Du sommet de la Kasbah on aperçoit une cascade qu'on prendrait pour une faible cascade, et qui en réalité a plus de cent pieds de hauteur. Les milans, les vautours, les corneilles, les colombes et les éperviers, volent sur l'abîme et ressemblent à d'imperceptibles hirondelles, tant la profondeur est grande. Nous avons vu avec surprise, au milieu de ces immenses rochers,

les vautours et les colombes habiter ensemble comme des amis, par je ne sais quelle mystérieuse convention; l'oiseau de proie et l'innocent oiseau sont là comme les méchants et les bons dans nos sociétés; seulement, les vautours du Rummel sont meilleurs que les vautours de nos villes.

Pendant que nos regards plongeaient avec effroi sur le gouffre béant, des Arabes passaient tranquillement l'un après l'autre aux flancs de ces rochers, dans des sentiers pratiqués par eux : l'Arabe tient du chamois et du renard pour franchir les lieux difficiles.

La tristesse habite autour de Constantine; tout y prend la muette sévérité du désert. Le vallon du Rummel, du côté du nord-ouest, offre seul un vivant spectacle; ce sont des jardins, des champs de blé, de riantes collines baignées par le Rummel, qui serpente au loin : avec plus de culture et de plantations, on aurait un ravissant tableau. A l'ouest, à huit lieues de Constantine, je voyais la montagne au pied de laquelle s'élevait l'ancienne Milève, aujourd'hui Milah, qui forme le jardin de Constantine, comme Philippeville en est le Pirée¹.

¹ Voir à la fin du volume une note sur l'identité de Cirta et de Constantine.

CHAPITRE XIII.

Les mœurs et les habitudes de saint Augustin.

Jusqu'ici, tout en poursuivant l'étude des œuvres et du génie de ce grand homme, nous n'avons pas négligé ce qui pouvait servir à faire connaître l'homme lui-même. Dans la correspondance et les livres du pontife qui ont passé sous nos yeux depuis le commencement de notre œuvre, nous n'avons jamais manqué de reproduire ces traits et ces détails, vrais rayons de lumière, à l'aide desquels nous découvrons dans sa réalité vivante l'admirable figure d'Augustin. Maintenant nous mettrons notre lecteur face à face avec le grand évêque; ce chapitre sera pour lui comme un repos au milieu de ces hautes questions qui vous tiennent toujours en haleine; c'est un travail que de suivre Augustin dans ses pensées, c'est une paisible halte que de voir comment il vivait. L'imagination donne des proportions idéales aux grands hommes, et surtout aux grands hommes qui furent des saints; elle croit les voir flotter entre ciel et terre, n'aspire à con-

naitre d'eux que leur parole, et se les représente comme des archanges voyageurs : il y a comme un intérêt inattendu dans la peinture des mœurs et des habitudes d'un homme tel qu'Augustin.

Le visage étant le miroir de l'âme et du génie, nous voudrions parler du visage de l'évêque d'Hippone ; mais nous ne savons rien là-dessus ; le biographe du pontife, Possidius, qui vécut quarante ans dans son intimité, ne nous dit pas un mot de sa figure. C'était la chose dont les saints s'occupaient le moins. Malgré le silence absolu de tous les monuments contemporains, l'image d'Augustin est venue jusqu'à nous par une tradition dont il serait difficile de préciser l'origine ; on l'a empruntée à des tableaux ou peintures d'anciennes églises de Rome, de Venise et de Constantinople. Il y a dans ce portrait plus de convention que d'exactitude, mais il mérite le respect qui s'attache aux choses accréditées à travers les siècles. On nous permettrait cependant de ne pas enchaîner notre pensée à ce type convenu, si nous n'y trouvions point ce que nous cherchons dans un portrait d'Augustin.

Nous avons trop longtemps vécu par l'intelligence avec le pontife d'Hippone pour ne pas lui avoir donné une figure. Il nous est donc souvent apparu avec la robe noire et le capuchon des cénobites d'Orient, la tête rasée en couronne

à la manière des moines, et portant une longue barbe comme les religieux d'Asie; les rides qui avaient été creusées de bonne heure sur son large front attestaient les méditations profondes; le feu du génie, tempéré par une expression de bonté, étincelait dans ses yeux; la bienveillance la plus tendre adoucissait l'àpreté de sa figure africaine, qui offrait un constant mélange de douceur, de gravité et de recueillement. Augustin devait avoir de la maigreur dans les traits, car il fut délicat toute sa vie; l'ardente continuité du travail semblait soutenir la fragilité de ses jours.

Possidius nous apprend que les vêtements, la chaussure et le lit d'Augustin n'étaient ni trop soignés ni trop négligés¹; l'évêque d'Hippone, ajoute le pieux biographe, tenait le milieu, ne penchant ni à droite ni à gauche. On avait dit la même chose de saint Cyprien. Cette manière de vivre était conforme aux idées de l'illustre solitaire de Bethléhem; dans sa lettre à Nepotianus, si remplie d'excellents conseils pour les moines et les clercs, saint Jérôme disait : « Évite de » porter des habits sombres comme des habits » éclatants; il faut éviter également la parure » et la saleté, parce que l'une sent la mollesse, » l'autre la vaine gloire. Ce qui est louable, ce » n'est pas d'aller sans vêtements de lin, c'est de

¹ Nec nitida nimium nec abjecta plurimum.

» ne pas avoir de quoi en payer le prix. » Saint Honorat, le fondateur du monastère de Lérins, recommandait le même milieu dans l'usage des choses humaines. Les fidèles d'Hippone offraient à leur évêque des vêtements plus riches que ses vêtements ordinaires ; le pontife refusait de les porter, et annonçait en chaire que toutes les fois qu'il recevrait des dons semblables, il les vendrait au profit des pauvres. Il ne voulait accepter que ce qui pouvait servir à tous ses frères de la communauté ; il ne souffrait pas que son costume différât de celui d'un simple prêtre, d'un diacre ou d'un sous-diacre. « Peut-être, dit-il dans ses sermons, est-il permis à un évêque de porter un vêtement de prix, mais cela ne convient point à Augustin, qui est pauvre et né de parents pauvres. Voulez-vous qu'on dise que j'ai trouvé dans l'Église le moyen de me vêtir plus richement que je n'aurais pu le faire chez mon père ou dans ma vie du siècle ? Cela me couvrirait de honte..... Si l'on souhaite que je porte les vêtements qui me sont donnés, donnez-m'en qui ne me fassent point rougir ; je vous l'avoue, un habit précieux me fait rougir ; il ne convient pas à mon état, à l'obligation que j'ai de prêcher, il ne convient pas à un corps cassé de vieillesse, et à ces cheveux blancs que vous me voyez. »

Une vierge nommée Sapida avait fait de ses mains une tunique pour son frère Timothée, diacre de l'église de Carthage. Timothée était mort sans avoir pu se servir de ce vêtement. Sapida, livrée à la douleur, souhaita comme sa meilleure consolation que le vénérable Augustin daignât accepter et porter la tunique destinée à son frère. Le saint ami de Dieu se rendit aux vœux de la vierge africaine ; mais, dans la touchante lettre¹ qu'il écrivit à Sapida, il l'engageait à demander aux livres saints et à la foi chrétienne des consolations plus efficaces pour dissiper les nuages de la tristesse, dont l'infirmité humaine avait rempli son cœur.

Augustin, par-dessus le linge et la tunique de laine, portait un vêtement qu'il appelle *birrus*, et qui était une sorte de manteau. L'évêque d'Hippone, comme tous les frères de sa communauté, se lavait le visage tous les jours.

La maison épiscopale d'Hippone était comme un monastère où des clercs vivaient avec le même costume, la même loi, les mêmes revenus.

On ne pouvait pas, sans renoncement à tout bien, trouver place dans la communauté ecclésias-

¹ Cette lettre est de celles dont la date n'est pas connue ; c'est la CCLXIII^e dans l'édition des Bénédictins. Cette lettre est pleine de consolations religieuses pour ceux dont l'âme est en deuil par les coups de la mort.

tique. Il arriva qu'un prêtre de la communauté, appelé Janvier, révéla à son lit de mort une violation de cette loi de la pauvreté ; il avait mis de côté une somme d'argent, tout en vivant dans la communauté d'Augustin ; près de quitter la terre, Janvier voulut faire l'église d'Hippone héritière de son petit trésor ; mais Augustin refusa le legs. Il prononça à cette occasion deux sermons¹ fort curieux sur la *Vie et les Mœurs* de son clergé : c'est une peinture de l'esprit et des habitudes de la communauté ; le saint évêque ne crut pas devoir taire la faute de Janvier. Dans le premier sermon prononcé avant l'Épiphanie, il déclara au peuple que, voulant laisser à ses ecclésiastiques le choix du genre de vie, il leur permettait de reprendre leur liberté ; l'évêque ajoutait qu'après l'Épiphanie il informerait le peuple des diverses décisions qui seraient prises. Au temps marqué, Augustin, dans un second sermon, annonça que tous les ecclésiastiques de sa communauté voulaient continuer à vivre comme les premiers chrétiens de Jérusalem, et qu'ainsi donc, parmi eux, la loi de la pauvreté serait sévèrement maintenue. L'évêque devait effacer du nombre des clercs le possesseur d'un bien quelconque. « Celui que » j'aurais condamné de la sorte, disait Augustin, » qu'il en appelle à mille conciles contre mon

¹ Serm. 335 et 336.

» jugement, qu'il aille, s'il veut, au delà des mers
» porter ses plaintes contre moi ; quoi qu'il fasse,
» j'espère de la divine assistance qu'il ne sera
» point reçu comme ecclésiastique partout où
» j'aurai le pouvoir d'évêque. Ils ont tous sous-
» crit de bon cœur à la règle que j'ai établie ; j'at-
» tends de la puissance et de la miséricorde de
» Dieu qu'ils s'y conformeront avec une entière
» fidélité. » En terminant son discours, Augustin
fait sentir combien il est dangereux de médire
des *serviteurs de Dieu*, c'est ainsi qu'il appelle les
prêtres. Les calomnies ajouteront aux futures ré-
compenses des serviteurs de Dieu, mais quel
châtiment sera réservé aux calomniateurs ! « Nous
» ne voulons pas profiter de votre malheur, dit
» Augustin aux fidèles, nous ne voulons pas avoir
» de grandes récompenses aux dépens de votre
» salut ; puissions-nous n'obtenir qu'une moindre
» gloire dans le royaume de Dieu, et vous y avoir
» pour compagnons ! »

On retrouve toute l'heureuse simplicité des
mœurs des premiers âges de l'Église, dans cette
manière de rendre compte au peuple de la con-
duite du clergé. Cela est bien touchant et bien
chrétien. L'évêque informait le peuple de toute
toute chose, : quand un nouveau prêtre entrait
dans la communauté, le peuple le savait ; si ce
prêtre était de naissance illustre, Augustin s'em-

pressait d'annoncer que le nouveau venu était entré pauvre dans la vie commune de la maison épiscopale. Les deux sermons cités plus haut nous font assister aux plus intimes détails de la vie ecclésiastique à Hippone. Ici, nous voyons le prêtre Léporius qui avait des biens, mais qui s'était hâté d'en disposer dans des vues de charité chrétienne: là, c'est le prêtre Barnabé qu'on accusait d'avoir acheté une terre et fait des dettes pendant qu'il était économe de la demeure épiscopale; le diacre sévère, qui avait perdu la vue *sans perdre pour cela la lumière intérieure et spirituelle*, eut le désir d'appeler de loin près de lui sa mère et sa sœur; il acheta pour elles une maison qui fut payée, non pas avec son argent, mais avec de pieuses générosités. Il paraît que la mère et la sœur de Sévère n'arrivèrent point; Augustin dit au peuple que Sévère s'en est remis à lui pour disposer de cette maison; il parle aussi de quelques pièces de terre que celui-ci possédait dans son pays, et du saint usage que Sévère voulait en faire. Un diacre, avant d'entrer dans la communauté, avait acheté, du fruit de son travail, quelques esclaves: « Ce diacre, dit Augustin au peuple, va mettre aujourd'hui ses esclaves en liberté devant vous, par l'autorité de l'évêque. »

Entre le clergé et le peuple catholique d'Hippone, tout se passait en famille, comme on vient

de le voir ; cette surveillance exercée par les fidèles sur chaque membre du corps clérical, cette habitude de contrôle, qui prenait sa raison dans le sentiment des intérêts religieux, se produisaient sans inconvénient au milieu d'un peuple tendrement et profondément dévoué à son évêque ; mais, en d'autres situations, cette immixtion dans les affaires ecclésiastiques pouvait amener des désordres, et c'était là un des vices de l'organisation de l'église africaine. Le peuple regardait Augustin comme le dépositaire de sa confiance : le grand évêque ne craignait pas de descendre aux plus minutieuses explications. Il allait au-devant de tout, ne cachait rien, et ses comptes-rendus servaient toujours à faire éclater sa droiture.

Rien de plus humble que la table d'Augustin et de ses compagnons : des herbes et des légumes composaient leur repas ; on buvait du vin, mais toujours avec modération¹. On servait de la

¹ C'est ici le lieu de dire un mot d'un passage des *Confessions* de saint Augustin qui a été fort diversement entendu. Au livre X, chapitre xxxi des *Confessions*, saint Augustin dit avec son humilité accoutumée : *Ebrietas longa est a me : misereberis ne appropinquet mihi. Crapula autem non nunquam surrepît servô tuo : misereberis ut longe fiat a me.* Par une interprétation inexacte de *crapula*, Pierre Petit, dans un ouvrage publié à Utrecht, en 1689, crut pouvoir avancer que le saint docteur buvait quelquefois une assez grande quantité de vin, mais qu'il avait la tête forte pour le porter, et que jamais il n'en perdait l'usage de la raison. Une telle assertion révolta tous les hommes graves et de bonne foi ; Bayle seul,

viande lorsqu'il y avait des étrangers ou des malades. Augustin avait dit dans ses *Confessions*. « Je ne crains pas l'impureté des mets, mais » l'impureté du désir¹. » Les vases, urnes, ustensiles de la table, étaient en bois, en terre cuite ou en marbre. On ne se servait que de cuillers d'argent. Augustin aimait mieux à table une conversation grave, des discussions intéressantes, que le plaisir de manger ou de boire. Les malins propos de table lui paraissaient détestables; il avait proscrit la médisance et fait graver sur sa table le distique suivant :

Quisquis amat dictis absentum rodere vitam,
Hanc mensam vetitam noverit esse sibi².

dans son *Dict. crit.* (art. *Saint Augustin*), a pu incliner vers l'opinion de Pierre Petit. Le président Cousin, l'auteur de la *Refutation des critiques de M. Bayle sur saint Augustin* (Paris, 1732, in-4°), Arnauld d'Andilly, le bénédictin traducteur des *Confessions*, et plusieurs autres auteurs, ont vu dans le mot *crapula* — le plaisir de manger et de boire, ou l'excès du manger. Ce dernier sens, conforme au passage de saint Lue (xxi, 34) : *Non graventur corda vestra in crapula et ebrietate*, nous paraît reproduire avec le plus de vérité la pensée de l'évêque d'Hippone. Ce grand homme, si humble, si sobre, si austère, s'accuse d'avoir mangé parfois un peu au delà du besoin de la nature. Nous avons trouvé, au sujet de l'interprétation de ce passage, une très-bonne lettre à dom Remi Ceillier à la fin du douzième volume du savant bénédictin.

¹ Livre X, chap. xxxi.

² Celui qui aime à déchirer par ses paroles la vie des absents, qu'il sache que cette table lui est interdite.

Quelques versions portent *indignam* au lieu de *vetitam*, mais *indignam* nous a paru n'avoir pas de sens.

Augustin pria ses convives de s'abstenir de paroles inutiles , de discours moqueurs et de tout ce qui pouvait blesser la charité. Il pensait avec son ami de Bethléhem , que personne ne dit le mal à celui qui n'écoute pas , que la flèche ne pénètre jamais dans la pierre , et que parfois elle revient frapper l'homme qui l'a lancée¹. Il lui arriva de reprendre vivement des évêques de ses amis , qui avaient oublié ou blâmé sa leçon sur ce point. On l'entendait dire avec émotion qu'il fallait alors effacer les deux vers ; ou bien il menaçait de quitter la table pour regagner sa chambre. Possidius avait plus d'une fois assisté à des scènes de ce genre.

Les Africains prenaient facilement Dieu à témoin dans leurs conversations ; Augustin lui-même , dans les premiers temps de sa vie chrétienne , eut quelque peine à perdre l'habitude d'assurer par serment. Devenu évêque , il fit mettre en pratique les préceptes du livre de l'Écclésiastique² sur ce point , et défendit à ses clercs de jurer , même à table , de peur qu'un petit jurament ne conduisît au parjure. Une peine accompagnait la violation de cette défense ; c'était la privation du vin à dîner.

¹ Lettre de saint Jérôme à Nepotianus.

² Chap. xxiii.

Le saint évêque reprochait avec une douceur extrême les fautes contre la discipline ou la règle. Il épuisait tous les degrés de la tolérance, ayant pour principe de ne pas pousser le cœur à de mauvaises excuses. S'il avait quelque observation à adresser à un de ses frères, il lui parlait à part; s'il ne parvenait pas à le ramener, il chargeait un ou deux frères d'éclairer son esprit; lorsque ceux-ci n'étaient pas écoutés, on employait l'Église, c'est-à-dire le corps clérical d'Hippone, et si le coupable méconnaissait la voix de l'Église, il était assimilé à un païen et à un publicain. Augustin disait qu'il fallait pardonner non pas sept fois, mais soixante-dix fois sept fois, au coupable qui se repentait.

Tous les saints ont redouté les femmes, et semblent avoir particulièrement médité les paroles de l'Écclésiaste, qui comparent la femme au filet des chasseurs, son cœur à un piège, ses mains à des chaînes¹. Le vieux Jérôme, qui avait eu tant de peine à chasser de sa cellule les dangereuses images de Rome, disait à Nepotianus : « Que des pieds de femmes ne passent jamais » ou bien rarement le seuil de ton humble demeure. Que toutes les jeunes filles et les vierges » du Christ te soient également inconnues ou éga-

¹ Livre de l'Écclésiaste, chap. vii, vers. 27.

» lement chères. N'habite point avec elles sous
» le même toit, et ne te fie point à ta chasteté
» passée. Tu ne peux être ni plus saint que Da-
» vid, ni plus sage que Salomon. Souviens-toi
» toujours que ce fut la femme qui fit chasser le
» premier hôte du paradis. Si tu es malade,
» qu'un saint frère t'assiste, ou bien ta sœur, ou
» ta mère, ou une autre femme d'une vertu
» éprouvée aux yeux de tous. Si tu n'as pas des
» proches de ce genre ou des personnes d'une
» chasteté connue, l'Église nourrit beaucoup de
» femmes âgées qui te rendront cet office et re-
» cevront de toi le prix de leurs soins, de ma-
» nière que tu trouveras dans ta maladie même
» le mérite de l'aumône. Je connais des clercs
» qui ont recouvré la santé du corps et commencé
» à perdre celle de l'âme, etc., etc. »

Augustin, qui avait passé par le péril, en avait gardé une grande terreur. Nul saint personnage n'a poussé la prudence jusqu'à une plus extrême sévérité. Jamais femme ne demeura dans la maison de l'évêque d'Hippone, pas même sa sœur, veuve consacrée à Dieu, et qui dirigea jusqu'à sa mort une communauté de religieuses; il traita de la même manière ses nièces, qui avaient embrassé la vie monastique. Les décrets des conciles permettaient à Augustin d'avoir sous son toit sa sœur et ses nièces, et lui-même avouait

qu'elles auraient pu rester chez lui sans éveiller la perversité humaine ; mais les visites des femmes du dehors , qu'elles n'eussent pu manquer de recevoir , auraient peut-être offensé les faibles. C'était toujours après de longues instances, que des femmes obtenaient d'arriver auprès d'Augustin pour d'importantes affaires ; il ne les recevait qu'en présence de plusieurs clercs. L'évêque d'Hippone ne parla jamais à une femme sans témoin.

La chambre d'Augustin restait ouverte comme celle d'Ambroise ; elle était comme une image de son âme , toujours ouverte à ceux qui cherchaient la vérité ou des consolations. Quelquefois la profondeur de la méditation l'enlevait à la terre. La tête inclinée , il ne voyait et n'entendait plus rien autour de lui. Nous raconterons une anecdote¹ dont l'exactitude n'est pas incontestable , mais qui peint trop bien les mœurs du temps pour être écartée de ce travail. Une femme d'Hippone , faussement accusée , avait eu la pensée d'aller trouver le pontife ; après avoir franchi le seuil de la maison épiscopale , elle se rendit dans la chambre d'Augustin ; elle parut devant lui dans l'attitude du recueillement et du respect , et lui adressa quelques paroles pleines

¹ *Vie de saint Augustin*, par Lancelot.

d'humilité. Augustin, plongé dans l'étude et la contemplation, ne répondit pas à la suppliante, et ne tourna pas même la tête; la femme d'Hippone attribuait cette immobilité silencieuse à une pieuse réserve, et crut devoir déclarer à l'évêque le motif de la démarche qu'elle avait osé entreprendre; mais l'évêque demeura muet. Sortie sans consolation de la maison épiscopale, la pauvre femme résolut de chercher Augustin à l'église, le lendemain; à l'heure marquée, elle le vit à l'autel remplissant les fonctions sacrées, et assista au saint sacrifice avec une piété profonde. Au moment solennel de l'élévation, elle fut ravie en esprit devant le trône de l'adorable Trinité, et là elle reconnut Augustin, le front baissé et cherchant à sonder le mystère du Dieu en trois personnes; une voix lui dit alors : Hier, quand tu as voulu consulter Augustin, il se trouvait enlevé dans la contemplation de la Trinité sainte; tandis que tu lui parlais, son esprit était absent de sa chambre, voilà pourquoi il ne t'a pas répondu et ne s'est point aperçu de ta présence; retourne chez lui et tu le trouveras bon et compatissant. — Ainsi parlait la voix du ciel, et la femme d'Hippone reprit bientôt le chemin de la maison épiscopale, d'où elle sortit consolée.

A l'exemple du grand Apôtre, Augustin ne vi-

sitait que les orphelins et les veuves livrées à la douleur. Il se rendait en toute hâte auprès des malades qui lui faisaient demander des prières ou l'imposition des mains. Il fallait d'urgentes nécessités pour qu'il se décidât à visiter des monastères de femmes. L'évêque d'Hippone recommandait comme excellentes les règles de saint Ambroise, pour la vie et les mœurs des prêtres. Il ne pensait pas qu'un prêtre dût se charger de négocier des mariages, de peur de l'exposer aux malédictions des époux, dans le cas où leur union ne serait pas heureuse. Selon lui, le prêtre ne devait engager personne au métier des armes, à cause des calamités de la guerre ; il ne devait pas accepter une place à des festins dans son pays, afin de mieux garder ses habitudes de tempérance. Il est une parole du grand évêque de Milan, que notre docteur rappelait souvent : saint Ambroise approchait de sa fin ; des fidèles rassemblés autour de son lit, le voyant près de s'en aller à Dieu, pleuraient, gémissaient et demandaient au pontife mourant d'implorer lui-même du Seigneur une prolongation de ses jours ; Ambroise leur répondit : « Je n'ai point vécu de telle sorte que j'aie honte » de rester au milieu de vous ; mais je ne crains » pas de mourir, parce que nous avons un bon » maître. » Notre Augustin, devenu vieux, dit

Possidius, admirait et louait ces paroles *limées et pesées* : *elimata et librata*. Il citait aussi un autre mot d'un évêque de ses amis, à qui il restait peu de temps à vivre. L'évêque malade lui avait fait signe de la main qu'il allait sortir de ce monde ; Augustin lui répondit qu'il pouvait vivre encore : « Si je ne devais jamais mourir ce serait bien, » lui répliqua le pontife malade ; mais puisqu'il « faut mourir, pourquoi pas maintenant ? »

On sait que dans les premiers siècles de l'Église, les affaires des particuliers étaient portées devant les évêques. Augustin aimait mieux juger des inconnus que des amis. Il jugeait souvent jusqu'à l'heure du dîner ; parfois même il n'en dinait pas, et passait la journée entière à écouter les plaintes, à concilier les intérêts. Il reprimandait en présence de tout le monde, pour inspirer la crainte de mal faire. Que de jours ainsi enlevés à ses travaux si importants ! Et si l'on considère les nécessités des devoirs épiscopaux, le temps passé en voyages en Afrique pour le bien de l'Église, on se demande comment il a pu se faire qu'Augustin, depuis l'âge de trente-deux ans jusqu'à l'âge de soixante-seize où il mourut, ait composé un nombre si prodigieux d'ouvrages !

¹ Si nunquam, bene; si aliquando, quare non modo? Possidius, *Vit. S. August.*

Possidius a pu dira que l'évêque d'Hippone a tant dicté ou tant écrit, qu'à peine un lecteur studieux serait capable de tout lire et de tout connaître. On peut soutenir que nul homme ne sut aussi bien employer le temps : il n'en a point *passé la moindre parcelle sans fruit*. On s'expliquerait peut-être le nombre surprenant de ses productions, en songeant qu'aucune parole inutile ne sortait de la bouche d'Augustin, qu'il ne parlait qu'en vue d'une question à résoudre, d'une difficulté à éclaircir, d'une vérité à faire connaître, ou bien en vue de rendre meilleur et plus chrétien le troupeau confié à sa garde, et que tout ce qu'il disait était recueilli : les écrits d'Augustin, pendant quarante ans, furent, jusqu'à un certain point, toute sa conversation.

Ainsi qu'on a pu le voir déjà, les goûts de l'évêque d'Hippone le portaient peu aux soins temporels. Il aurait voulu être débarrassé de l'administration des biens de l'Église, et aurait préféré vivre des aumônes et offrandes des fidèles. Les revenus de son siège étaient partagés entre sa communauté et les pauvres de la ville ; il réalisait autant qu'il pouvait cette belle parole de saint Jérôme : « La gloire de l'évêque, c'est de » subvenir aux besoins des pauvres¹. » Augustin

¹ Lettre à Nepotianus.

confiait à des clercs capables la direction temporelle de la maison épiscopale. Possidius nous dit que le grand évêque n'avait jamais en main ni clef ni anneau, ce qui signifie qu'il n'était possesseur de rien, qu'il ne recevait et ne distribuait rien lui-même. A la fin de chaque année, on mettait sous ses yeux l'état des revenus et des dépenses; il s'en rapportait à ce qu'on lui disait et ne cherchait pas à se rendre compte de l'emploi des fonds. Augustin ne voulut jamais acheter ni maison, ni champ, ni villa. Il autorisait les donations qu'on désirait faire à l'église d'Hippone; Possidius nous apprend toutefois qu'il lui vit refuser plusieurs héritages; ce n'est pas que le pontife crût alors les pauvres de son église à l'abri du besoin; seulement il lui semblait plus équitable que les fils, les parents ou les alliés des morts restassent en possession de ces héritages. Il ne recherchait pas les donations, mais il lui semblait impie qu'on revînt sur une donation une fois faite. Un riche citoyen d'Hippone, qui s'était fixé à Carthage, avait offert un bien à l'église de sa ville natale, se réservant l'usufruit durant sa vie; il avait envoyé à Augustin les tablettes ou l'engagement de sa donation; le saint évêque, en acceptant ce don, félicita le citoyen d'Hippone de s'être souvenu de son salut éternel. Quelques années après, voilà que cet homme

charge son fils de lettres qui demandaient l'annulation de l'engagement et réclamaient le bien au profit de ce fils : il se bornait à se réserver cent pièces d'or pour les indigents. Ce changement de résolution affligea Augustin ; ce qui l'attristait, ce n'était pas la perte de ce revenu, mais l'idée qu'un chrétien pût se repentir ainsi d'une bonne œuvre. Il se hâta de rendre les tablettes de la donation qu'il n'avait ni sollicitée ni désirée, et rejeta l'offre des cent pièces d'or, en faisant sentir au coupable la gravité de sa faute.

Les legs avant la mort lui paraissaient préférables pour l'honneur de l'Église. Il pensait que les legs devaient être faits de pleine et libre volonté. L'évêque d'Hippone n'allait pas jusqu'à défendre aux clercs d'accepter ce qui avait été l'objet de quelques sollicitations, mais lui-même ne l'acceptait pas. Les possessions de l'église n'étaient pas pour lui un sujet d'amour et de préoccupation ; attaché à de plus grandes choses, c'est à peine s'il descendait parfois des hauteurs des pensées éternelles pour prêter l'oreille aux bruits d'ici-bas. La recherche des vérités divines, dit Possidius, les écrits sur les vérités trouvées, la correction de ses ouvrages, occupaient uniquement Augustin. Il travaillait le jour et méditait la nuit. Semblable à la sœur de Marthe, il demeura

rait aux pieds du Seigneur, l'oreille attentive à sa parole. Ce grand homme gardait son esprit entièrement libre de tout souci temporel. Quand l'église manquait d'argent, il l'annonçait aux fidèles, leur disant : Je n'ai plus rien pour les pauvres. Il lui arriva de faire briser et fondre, pour les captifs et les indigents, les vases du service divin. Quelques censeurs le lui reprochaient, ce qui n'empêchait pas Augustin de regarder sa conduite en des cas pareils comme œuvre de justice. Il pouvait s'appuyer d'ailleurs sur l'imposante autorité de saint Ambroise. Empêcher les pauvres de mourir de faim, racheter les captifs, acheter des terres où puissent reposer les restes des chrétiens, voilà les trois cas pour lesquels l'évêque de Milan permet qu'on brise et qu'on fonde les vases sacrés. Saint Ambroise disait qu'il aimait mieux sauver au Seigneur des âmes que de l'or. « La parure de nos cérémonies, ajoutait-il, c'est le rachat des captifs ; les véritables vases précieux sont ceux qui délivrent les âmes de la mort ; le vrai trésor du Seigneur est celui qui opère ce qu'a opéré son propre sang. » Le moyen âge catholique, aux jours du besoin, ne craignit pas de suivre les exemples d'Ambroise et d'Augustin. « O vanité des vanités ! » s'écriait une éloquente voix de

cette époque ; « l'église brille dans ses murailles, » elle a besoin dans ses pauvres ! »

Augustin, dont le bonheur était de penser, de méditer, de creuser les mystères du temps et de l'infini, eût mieux trouvé sa place dans la solitude qu'au milieu des devoirs de l'épiscopat, et ces devoirs pourtant, nul ne sut mieux les remplir ! Les hôtes pieux du désert lui faisaient envie. Lorsqu'il visitait des monastères, il parlait aux cénobites des félicités de leur vie, s'étendait avec complaisance sur la tranquille liberté de leur pensée, les invitait à persévérer, à ne pas se retourner comme l'épouse de Loth, à combattre jusqu'au bout sur la terre pour mériter la couronne des jours éternels. Le pontife d'Hippone nous a fait connaître lui-même son goût pour le travail des mains², et la joie qu'il aurait eue à partager sa vie entre les labeurs manuels et l'étude. Ce goût s'explique et caractérise, à notre avis, les génies simples et complets. Le travail des mains est l'exercice du corps comme l'étude est l'exercice de l'intelligence ; le corps a sa dette à payer comme l'esprit, et tous les deux se délassent l'un par l'autre en remplissant alternativement leur destinée.

¹ Bernard, Apolog. à Guillaume, abbé.

² Serm. 339.

L'humilité d'Augustin prenait quelquefois les formes les plus touchantes. Dans une de ses homélies¹, il conjurait les fidèles de lui pardonner si, au milieu des soins et des agitations de l'épiscopat, il lui était arrivé de mal accueillir un de ses enfants, d'avoir regardé quelqu'un ou de lui avoir parlé plus sévèrement qu'il ne fallait, et si quelqu'un dans sa conscience n'aurait pas reconnu ce que le pontife d'Hippone pensait de lui. « Souvent dans les lieux étroits, dit-il en termes charmants, la poule foule, mais non pas de tout le poids de son pied, ses petits qu'elle réchauffe, et ne cesse pas pour cela d'être mère. »

D'après cela, on ne s'étonne point que son auditoire ait été tant de fois attendri jusqu'aux larmes. Bien souvent Augustin lui-même laissait échapper des pleurs ; sa sensibilité était extrême ; Dieu seul avait pu suffire à son immense besoin d'aimer. Les émotions naissaient dans son âme pour mille sujets qui trouvaient les autres hommes froids ou indifférents. On se rappelle les larmes d'Augustin au bruit du chant religieux dans la basilique de Milan. Un cœur merveilleusement tendre et une vive imagination concouraient à éveiller en lui des impressions infinies

¹ Homél. 24.

dont il était saisi jusqu'au fond des entrailles.

Voilà quelques traits de la physionomie morale du grand homme dont nous avons entrepris de suivre les traces sur la terre.

CHAPITRE XIV.

Considérations. — Le livre de l'Esprit et de la Lettre.

(412)

Nous avons entamé en son lieu l'immense question du pélagianisme, qui a fait le plus éclater le génie d'Augustin; l'évêque d'Hippone s'en est occupé pendant vingt ans; il faut garder de l'ordre dans cette matière, et, fidèle à notre système d'exposition et d'analyse, suivre les luttes du grand docteur à mesure qu'elles se produisent d'année en année: cette méthode nous paraît le plus sûr moyen d'être clair et complet. Toutefois, avant de parler d'un nouvel ouvrage d'Augustin sur les questions soulevées par Pélage et Célestius, il sera utile de soumettre au lecteur quelques considérations préliminaires, tirées à la fois de la philosophie et de la doctrine catholique. Aux yeux de beaucoup d'hommes, la matière de la grâce fait partie de je ne sais quelles abstractions théologiques; on aurait besoin de leur demander pardon d'oser la traiter devant eux; ils

n'en comprennent ni l'intérêt ni la portée, et refusent d'y appliquer leur esprit, faute de chercher le côté philosophique de ce grand sujet. Nous ne connaissons cependant rien de plus digne d'attention et d'étude, rien qui s'étende à de plus vastes horizons, qui ait donné lieu à remuer plus d'idées, et dont les transformations successives aient produit de plus graves résultats. La matière de la grâce se rattache à toutes les questions de liberté, et les solutions qu'elle a reçues dans la Réforme du seizième siècle ont enfanté les révolutions modernes.

Tout homme qui s'est sérieusement étudié lui-même avec la misère de ses penchants et les infirmités de sa nature, a quelque peine à croire qu'il soit sorti tel des mains de son Dieu. Le meilleur et le plus parfait des êtres, source éternelle de beauté et de grandeur, océan de lumière, de sainteté et de félicité, aurait-il pu mettre en des créatures tant d'amour pour le mal et si peu d'ardeur pour le bien? Aurait-il pu les assujettir à des conditions de vie qui font de leur passage sur la terre un long enchaînement de ténèbres et de douleurs? Notre nature actuelle n'a-t-elle pas quelque chose qui ressemble à une peine, à une expiation? Il y a là des faits qui ont leurs racines dans la conscience du genre humain. Nous sommes des rois déchus qui traînons à travers le monde

les lambeaux d'une grandeur évanouie, des enfants malheureux qui portons le poids d'un lointain châtement. Adam coupable fut condamné au travail, à la mort; il garda plus d'entraînement vers le mal que vers le bien, et c'est ainsi que son *libre arbitre* reçut une atteinte profonde : le libre arbitre dont il s'agit ici c'est un égal pouvoir d'accomplir le bien ou le mal. Il est certain que l'équilibre de la volonté humaine a été troublé par la prédomination du penchant vers les œuvres mauvaises. C'est ce qu'il importe de constater pour répondre aux pélagiens, qui ne veulent pas admettre une grâce intérieure, de peur de détruire le libre arbitre en imprimant un mouvement à la volonté.

Voilà donc la postérité d'Adam sous le coup d'une prévarication première; la culpé et la peine pèsent sur nous; le baptême efface la culpé, mais la peine demeure. L'économie du dogme chrétien va se montrer admirable, précisément en ce point où ses ennemis l'attaquent le plus vivement! Nous avons dit tout à l'heure que la chute primitive avait troublé l'équilibre de la volonté humaine; eh bien, la grâce chrétienne, cette grâce intérieure niée par les pélagiens, est un perpétuel miracle de miséricorde et d'harmonie morale parce qu'il tend à rétablir l'ancien équilibre en excitant le penchant au bien dont la

langueur est notre plus grande misère. Quelque atteinte qu'ait reçue l'équilibre de la volonté humaine, nous n'en demeurons pas moins libres, et nous avons le sentiment profond de notre liberté. La grâce détruit la liberté, dit-on; nous répondons d'abord que la grâce n'est pas irrésistible, qu'elle est seulement un secours, et qu'un secours n'est pas une contrainte. Nous simplifions ici la question et nous la dégageons de toutes les arguties. Tendre la main à un enfant, l'aider à faire un pas, ce n'est pas le forcer à marcher; l'enfant garde la liberté de repousser votre main, de se détourner de vous ou de rester immobile. Il en est de même du mouvement divin imprimé à notre volonté; elle peut s'y soustraire à son gré, et toutes les fois que nous renonçons à l'accomplissement d'une bonne pensée, c'est que nous nous dérobons au souffle du ciel.

Il a fallu dénaturer la pensée chrétienne pour trouver dans la grâce l'anéantissement de la volonté et du mérite de l'homme, l'extinction de toute activité humaine, et je ne sais quel mystique fatalisme qui ployait la vie sous l'étreinte d'en haut. Je sens de toute l'énergie de mon âme que je suis libre de vouloir ou de ne pas vouloir, d'agir ou de ne pas agir; je sens énergiquement aussi toute ma faiblesse pour le bien, et puisque la corruption de ma nature lie ou appesantit mes

ailes, je bénis la main divine qui les déploie et les rend légères pour m'élever aux régions de la vertu ; et comme l'œuvre du bien emporte toujours l'idée d'une lutte victorieuse contre le mal de la part de l'homme, nos mérites sont le produit de notre puissance intérieure et des forces de notre liberté. Tous nos livres sacrés et les pères de l'Église nous montrent les félicités éternelles comme le prix des efforts persévérants et des combats glorieux sur la terre. Il n'est pas vrai que, d'après le christianisme, la grâce puisse être refusée à l'homme ; le christianisme enseigne que la grâce a été accordée même aux païens ; si la société chrétienne a donné au monde le spectacle de plus hautes vertus que nulle autre société, c'est que, sous l'empire de la croix, Dieu a visité l'homme de plus près et l'a gratifié de dons plus magnifiques. Les prétentions du stoïcisme furent des mensonges, il y eut au fond de la vertu antique moins de sainteté que d'orgueil.

Il est nécessaire de bien préciser les principaux points de la doctrine des pélagiens : on s'intéresse faiblement à ce que l'on comprend mal. Les pélagiens soutenaient que la faute d'Adam lui avait été personnelle, qu'elle ne s'étendait point sur le genre humain, que le travail et la mort ne sont pas la peine d'une chute primitive, mais que la nature humaine est aujourd'hui ce qu'elle était

avant la prévarication du premier homme. Ces assertions, comme on voit, renversaient la base même du christianisme : il n'y a pas de religion chrétienne sans la double croyance au péché originel et à la nécessité d'une rédemption. D'après les pélagiens, la grâce de Dieu n'est que la connaissance de la loi, et les autres dons divins sont le prix de nos mérites; l'homme peut s'élever jusqu'à l'impeccabilité, de manière à ne plus avoir besoin de dire à Dieu : *Pardonnez-nous nos offenses*; la régénération baptismale n'a pas pour but d'effacer le péché originel, mais seulement d'assurer la grâce de l'adoption. Le pélagianisme ne voyait dans la mission de Jésus-Christ qu'un grand exemple de vertu et une grande promesse apportés aux hommes. Il repoussait la grâce chrétienne comme mettant au néant la liberté humaine. On s'explique sans effort le penchant des rationalistes modernes¹ pour les pélagiens, car le pélagianisme fut, à peu de chose près, le déisme de ces premiers âges. Les représentants ou les continuateurs de Pélagé sont maintenant les sociniens

¹ Nous pourrions citer ici plusieurs écrivains de notre temps qui ont continué le pélagianisme sous des apparences plus ou moins chrétiennes; ils ont plus d'une fois inexactement reproduit le témoignage de saint Augustin. Cette partie de leurs écrits nous a paru manquer de profondeur et manquer surtout de la vraie connaissance des questions agitées.

et les arminiens, ces protestants de la dernière phase de la réforme, dont la théologie n'est qu'un pur rationalisme.

Pour compléter ces considérations rapides, nous définirons la prédestination, qui est une suite de la question de la grâce, et sur laquelle les théologiens ont si longuement et si vivement disserté. L'enseignement catholique¹ comprend sous le nom de prédestination, l'éternel et immuable décret par lequel Dieu appelle les élus à la grâce et à la gloire. Le décret de la prédestination, né de la divine miséricorde, laisse la volonté humaine dans une entière liberté; nul ne sait, sans une révélation miraculeuse, s'il appartient au nombre des prédestinés; ainsi donc chacun doit travailler pour obtenir l'éternel royaume. Le décret de la prédestination est-il absolu, gratuit, c'est-à-dire indépendant de toute prévision des mérites humains? ou bien est-il conditionnel, c'est-à-dire soumis à la prévision des mérites de l'homme aidé de la grâce? Voilà des questions qui agiteront longtemps les écoles. La première de ces deux opinions est soutenue par ceux qui font profession de suivre la doctrine de saint Augustin, et qu'on désigne sous les noms d'augustinien ou de thomistes; la seconde opinion est

¹ Bergier, *Dict. de théolog.*

celle des molinistes¹ qui prétendent s'appuyer aussi sur les vrais sentiments de l'évêque d'Hippone. Comme dans la matière de la grâce Augustin est l'oracle de l'Église, chaque parti théologique invoque son autorité; et comme dans une telle matière il était impossible que des obs-

¹ Molina, voulant défendre la liberté humaine contre les luthériens et les calvinistes, publia l'ouvrage intitulé *De concordia*, pour concilier la liberté avec la nécessité de la grâce. Il enseigna donc que la grâce ne faisait pas agir la volonté, établit le concours concomitant, et dit qu'il en doit être de la grâce et du libre arbitre comme de deux hommes tirant une même barque sans se communiquer l'un à l'autre rien de leur force, sans priorité. On pense bien que nous ne voulons pas entrer dans les fameuses disputes entre les molinistes et les thomistes; nous l'avouerons pourtant. Molina nous semble se rapprocher du semi-pélagianisme en avançant que le libre arbitre se détermine lui-même sans le secours de la grâce. D'un autre côté, la grâce efficace par elle-même ne rend pas facile à défendre l'intégrité de la liberté humaine. D'ailleurs les mots *delectatio vitrix* qui représenteraient la grâce efficace ne se trouvent qu'une seule fois dans saint Augustin, c'est au deuxième livre, chap. XIX, *De peccat. merit. et remiss.* Fénelon était moliniste; voir ses *Lettres* au P. Lami, bénédictin, sur la grâce et la prédestination. Nous avons sous les yeux une *Défense de la grâce efficace*, par de la Brouë, évêque de Mirepoix (4 vol. in-18, 1721), qui répond fort péremptoirement aux molinistes et à Fénelon au nom de saint Augustin et de saint Thomas. Le dominicain Massoulié, Bellarmin et Suarès furent d'illustres défenseurs de la grâce efficace; le système de Suarès, appelé *congruisme*, fut une modification du système de Molina. Ant. Arnauld combattit le molinisme; il nous suffira d'indiquer ses *Écrits sur le système de la grâce générale*, sa controverse sur ces questions avec Nicole. Le P. Thomassin, dans ses *Mémoires sur la grâce*, cherche, mais inutilement, à concilier toutes les opinions théologiques sur la question.

curités et des équivoques ne se rencontrassent point dans les nombreux écrits du docteur africain, chacun a pu les appeler à son secours avec une apparence de raison.

C'est ainsi que l'hérésie elle-même a osé y chercher sa justification. Calvin et Théodore de Bèze invoquèrent le grand et saint génie d'Hippone, lorsque, par un abominable système, ils classaient le genre humain en deux parts, l'une nécessairement prédestinée au bonheur éternel, l'autre nécessairement prédestinée à l'enfer. Cet enseignement, fécond en exécrables tyrannies, est une des plus atroces horreurs qui soient sorties du cerveau de l'homme. L'auteur des *Institutions chrétiennes*, voulant donner à la réforme une organisation politique, organisait tout simplement la servitude et le désespoir : il valait bien la peine d'attaquer l'Église catholique au nom de la liberté pour jeter sur les épaules du monde réformé un manteau de mailles de fer ! La réforme luthérienne avait enfanté la liberté hollandaise, la continuation calviniste donnait la main au despotisme des Pays-Bas. Le calvinisme, qui vivait d'intolérance et d'oppression, menaçait les luthériens, les sociniens et les anabaptistes. Il traquait tout ce qui présentait quelque doctrine de liberté. Au commencement du dix-septième siècle, l'arminia-

nisme, dont nous avons déjà parlé, sortit du milieu de la Hollande comme le cri de la conscience opprimée; il annonça que Dieu voulait sauver tous les hommes, qu'il ne refusait à aucun d'eux les moyens de salut, et que les pécheurs seuls seraient punis. Gomar, professeur de théologie à Leyde, comme Arminius, se constitua le défenseur des idées de Calvin; les gomaristes formaient deux partis, les *supralapsaires* et les *infralapsaires*; ceux-là soutenaient que la prédestination à l'enfer avait été résolue avant même la prévision de la chute d'Adam; ceux-ci faisaient dépendre le décret de réprobation de la prévision de la chute. Une *remontrance* adressée en 1610 aux États de Hollande, valut aux arminiens le surnom de *remoutrants*, et les gomaristes s'appellèrent alors *contre-remoutrants*. Les questions de la grâce, de la prédestination et du libre arbitre agitaient les esprits dans les Pays-Bas, et y occupaient la place qu'occupent maintenant au milieu de nous les questions politiques. Les arminiens représentaient ce que nous appellerions aujourd'hui les amis de la liberté, et les gomaristes ce que nous appellerions les absolutistes. Maurice de Nassau personnifiait ce dernier parti, Barneveldt et Grotius personnifiaient le parti de l'indépendance. Cela prouve jusqu'à quel point la

science théologique peut se rattacher à la science sociale, et combien nous avons raison, en commençant ce chapitre, de signaler la matière de la grâce comme féconde en déductions d'un intérêt positif et tout humain. On sait le synode de Dordrecht de 1618, sorte de concile calviniste qui condamna les arminiens sans les convaincre. La guerre civile sortit d'une querelle théologique; l'émancipation des peuples était cachée derrière la doctrine de la prédestination. L'arminianisme qui a frappé à mort l'église de Genève, tend à s'asseoir victorieusement sur les débris de toutes les sectes de la Réforme, parce que, selon la prédiction de Bossuet, le protestantisme, séparé de toute autorité, doit finir par une complète négation des dogmes de la foi chrétienne. Or, l'ensemble des doctrines de l'arminianisme constitue, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, un rationalisme pur. Ce n'est point ici le lieu de faire le procès au protestantisme, de prouver qu'il n'a rien conquis ni rien inventé au profit de la raison humaine, dont les droits et la gloire datent de plus loin que le seizième siècle; qu'il n'a été d'aucun secours à la civilisation moderne, et qu'il a au contraire paralysé l'élan de la civilisation et retardé sa marche d'un siècle ou deux en brisant l'unité européenne, cette

puissante unité par laquelle seule les destinées de la sociabilité chrétienne peuvent s'accomplir sous le soleil. Nous revenons à saint Augustin et nous commençons l'examen du livre de *l'Esprit et de la Lettre*.

Nous avons précédemment analysé le traité *des Mérites et de la Rémission des péchés* adressé à Marcellin. Dans le second livre de ce traité, l'évêque d'Hippone avait dit que, par la toute-puissance de Dieu, l'homme pouvait être exempt de péché, mais il avait nié que personne dans cette vie, à l'exception de Jésus-Christ et de sa mère, eût été sans péché ou dût être sans péché. Marcellin, étonné qu'on pût croire possible une chose sans exemple, en écrivit à Augustin, qui lui répondit par le livre de *l'Esprit et de la Lettre*. Le docteur expliquait le passage de saint Paul : *La lettre tue et l'esprit vivifie*¹. Quelques souvenirs du langage évangélique viennent à son secours ; nul chameau ne passa jamais par le trou d'une aiguille, et Jésus dit pourtant que cela est possible à Dieu ; le Sauveur, dans sa passion, déclara que douze millions d'anges pourraient, s'il voulait, accourir à son secours, et cependant ces douze mille légions ne sont jamais venues combattre sur la terre. Augustin ne considérerait pas

¹ II^e Ep. Cor.

comme une très-grave aberration de penser que des hommes aient vécu sans souillure; il lui paraîtrait plus coupable de soutenir que la seule volonté humaine, sans l'assistance divine, puisse s'élever à la perfection de la justice. La connaissance de la loi, sans l'esprit qui vivifie, n'est qu'une lettre qui tue; ses interdictions ne font qu'irriter le désir du mal, pareilles à la digue qui augmente le poids et la force de l'eau, de manière que l'eau, à force de s'amasser, monte par-dessus la digue et se précipite avec plus de violence. Augustin, commentant les paroles de l'Apôtre : *La lettre tue et l'esprit vivifie*, entend par la lettre, non pas les cérémonies judaïques abolies par l'avènement du Sauveur, mais les préceptes même du Décalogue quand l'Esprit divin ne verse pas dans l'âme la force et l'amour. Il distingue la loi des œuvres et la loi de la foi : l'une ordonne, l'autre donne la force; la première est toute judaïque, la seconde est toute chrétienne. Ce ne sont point les bons enseignements, c'est la foi en Jésus-Christ qui justifie l'homme; ce n'est point la loi des œuvres, c'est-à-dire la lettre, c'est la loi de la foi, c'est-à-dire l'esprit qui produit la justification.

Le docteur poursuit sa comparaison entre l'Ancien Testament et l'Évangile de Jésus-Christ. La loi donnée aux Hébreux n'était gravée que

sur des tables de pierre; la loi donnée aux chrétiens par le Saint-Esprit, qui est nommé le doigt de Dieu, est gravée dans les cœurs; la première était terreur, la seconde est toute charité. C'est le développement de cette pensée de saint Paul aux Corinthiens¹ : « Vous êtes la lettre de Jésus-Christ dont nous n'avons été que les secrétaires, » et qui a été écrite non avec de l'encre, mais avec l'esprit du Dieu vivant; non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair qui sont vos cœurs. » Augustin cite le passage du prophète Jérémie où Dieu promet de faire une alliance nouvelle avec la maison d'Israël et la maison de Juda, alliance bien différente de celle qu'il avait faite autrefois avec les juifs lorsqu'il les tira de l'Égypte. La nouvelle alliance est marquée en beaucoup d'endroits de l'Ancien Testament, mais nulle part avec autant de précision que dans ce passage du prophète d'Anathot. Augustin fait remarquer que l'ancienne loi n'était pas un remède suffisant pour l'homme corrompu; elle se bornait à l'instruire en le menaçant; la loi nouvelle renouvellé l'homme et le guérit de son ancienne corruption. L'ancienne loi ne promettait que des biens terrestres, la loi nouvelle promet la vue de

¹ II, ch. III.

Dieu, selon la prédiction expresse de Jérémie :
« Tu connaîtras le Seigneur depuis le plus petit
» jusqu'au plus grand. » Ce qui doit s'entendre de
tous ceux de la maison spirituelle d'Israël et de
Juda, qui sont les descendants d'Isaac et la pos-
térité d'Abraham. « Ce sont là les enfants de la
» promesse, dit Augustin, et ils le sont non par
» leurs propres œuvres, mais par la grâce de
» Dieu. Autrement la grâce ne serait plus grâce,
» comme parle celui qui a si fortement établi la
» grâce, je veux dire celui qui se nomme le
» moindre des apôtres, quoiqu'il ait plus tra-
» vaillé qu'eux tous : non lui, mais la grâce de
» Dieu qui était avec lui. » La nouvelle alliance
a encore besoin de prophéties, du secours des
langues, de la multiplicité des signes ; mais
lorsque les misères d'ici-bas auront fait place à un
état parfait dans un autre monde, nous verrons
dans sa propre essence celui qui, revêtu de
chair, se rendit visible aux yeux de la chair ;
nous posséderons l'éternelle vie par la connais-
sance du seul vrai Dieu, et nous serons sembla-
bles à Dieu, parce que nous le connaissons comme
il nous connaît. Augustin explique ce qu'on en-
tend par les grands et les petits du royaume du
ciel : même dans le ciel il y a divers degrés de
sainteté, comme dans notre firmament il y a des

astres d'un éclat inégal. Mais tous les bienheureux du paradis jouiront de la vision de Dieu.

Revenant à la justification gratuite par la grâce sans les œuvres de la loi, le grand évêque dit que l'effet de l'esprit de grâce c'est de retracer en nous l'image de Dieu, à laquelle nous avons été primitivement formés, et que le mal avait gravement altérée.

Augustin répond aux pélagiens qui voyaient dans la grâce chrétienne la destruction du libre arbitre; il montre que la grâce au contraire établit le libre arbitre comme la foi établit la loi; la grâce, en guérissant l'âme humaine, lui rend l'amour de la justice et replace la volonté dans l'équilibre primitif. Le docteur soutient que la foi est un don de Dieu, que tout pouvoir vient de Dieu, mais que Dieu, en donnant ce pouvoir, n'impose aucune nécessité. Si la volonté de croire vient de Dieu, tous les hommes, dira-t-on, devraient l'avoir, puisque Dieu appelle tous les hommes au salut. Augustin répond que le libre arbitre étant placé dans une sorte de milieu entre la foi et l'infidélité, il peut s'élever vers l'une ou se précipiter dans l'autre, que la volonté même par laquelle l'homme croit en Dieu sort du fond de ce libre arbitre donné à l'homme au moment de sa création, en sorte que le libre arbitre et la

volonté de croire lui viennent de Dieu. Or, Dieu appelle tous les hommes au salut et à la connaissance de la vérité, mais sans leur ôter le libre arbitre, dont le bon ou le mauvais usage fait la moralité des œuvres.

L'évêque d'Hippone observe que la volonté de croire vient de Dieu, en ce sens aussi que Dieu, par sa lumière et sa persuasion, agit pour nous faire vouloir et nous faire croire ; il agit au dehors par les instructions, au dedans par des mouvements secrets que nous sentons malgré nous, mais qu'il nous appartient de suivre ou de repousser : la volonté humaine consent ou ne consent pas à la vocation de Dieu. « Si quelqu'un » demande, continue l'illustre père, pourquoi » l'un est persuadé des vérités qu'on lui prêche, » et pourquoi l'autre n'en est pas persuadé, il ne » me vient dans l'esprit que ces deux choses à » lui répondre avec l'Apôtre : *O profondeur des » richesses de la sagesse et de la science de Dieu ! com- » bien ses jugements sont incompréhensibles et ses » voies impénétrables ! Y a-t-il en Dieu de l'injustice ?* » Si cette réponse ne lui plaît pas, qu'il cherche » des hommes plus doctes, mais qu'il prenne » garde d'en trouver de plus présomptueux ! »

¹ Aux Rom., ch. xi, 33.

Augustin termine le livre *de l'Esprit et de la Lettre* par des louanges en l'honneur du grand Apôtre qui, dans sa belle *Épître aux Romains*, a posé le fondement de la grâce chrétienne, et le premier a pénétré ce mystère de bonté divine et d'harmonie morale.

CHAPITRE XV.

Lettre à Pauline sur la vision de Dieu. — Lettre à Fortunien. — Le livre de la foi et des œuvres. — Mort de Marcellin.

(413)

Pauline, cette grande servante de Dieu, comme l'appelle Augustin, avait prié l'illustre évêque de lui écrire bien au long sur la question de savoir si Dieu peut être vu des yeux du corps ; Augustin, accablé de soins et d'affaires, et livré à des travaux graves dont il lui répugnait de se distraire, avait différé de répondre à la pieuse Romaine. Dès les premières pages de sa lettre, il fait entendre à Pauline qu'une vie pure en apprend plus sur les choses de Dieu que les plus éloquents discours ; il faut surtout ouvrir aux paroles de la sagesse le cœur de cet homme intérieur qui se renouvelle de jour en jour pendant que l'homme extérieur périt d'heure en heure sous les coups de la pénitence, de la maladie ou du temps ; il faut ouvrir ce sanctuaire du cœur où Jésus-Christ habite par la foi, élever cette intelligence qui, se renouvelant par la connais-

sance de Dieu, exprime l'image du Créateur, cette partie de nous-même selon laquelle il n'y a ni juif, ni Gentil, ni affranchi, ni esclave, ni homme, ni femme : portion sublime par où Pauline n'a pas vieilli, quoiqu'elle soit chargée d'ans, et par où elle est sûre de ne pas mourir lorsque son âme se détachera de son corps. Ce que dira Augustin dans cette lettre, Pauline ne devra pas se faire une loi de le croire, uniquement parce que Augustin l'a dit : on ne doit se rendre qu'à l'autorité des Écritures dans les choses qu'on ne comprend pas, ou à la lumière intérieure de la vérité dans les choses qu'elle fait comprendre. Il y a dans ces paroles d'Augustin à la fois une grande modestie et un grand respect pour la liberté de la raison humaine.

Augustin parle de deux vues : celle du corps, par laquelle nous voyons le soleil et tous les objets sensibles ; celle de l'âme, par laquelle chacun voit intérieurement qu'il existe, qu'il est vivant, qu'il veut, qu'il cherche, qu'il sait ou qu'il ne sait pas. Cette définition de la vue de l'âme établit l'évidence intime comme base de certitude et renferme le fameux *cogito* de Descartes, dont les germes se retrouvent, ainsi que nous l'avons déjà plusieurs fois remarqué, dans l'ensemble des pensées philosophiques du grand évêque d'Hippone. Nous ne pouvons voir Dieu dans cette vie

ni avec les yeux du corps ni avec les yeux de l'âme, mais nous savons qu'on peut voir Dieu par ces paroles de l'Écriture : « Heureux ceux » qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu ! » Voilà un exemple de l'autorité des livres saints pour déterminer notre croyance. Dans tous les points où l'on n'est poussé à croire ni par les yeux de l'esprit ni par les yeux du corps, en l'absence du témoignage des livres canoniques, on est libre d'accorder ou de refuser son adhésion. — Reste la foi de l'histoire, la foi du genre humain, indépendante du témoignage de nos sens et du témoignage de l'Écriture. C'est ainsi que nous savons la fondation de Rome par Romulus, la fondation de Constantinople par Constantin; c'est ainsi que nous connaissons nos père et mère et nos aïeux. Ces diverses règles de certitude qu'Augustin donne à Pauline ont une grande valeur philosophique.

Après avoir montré la différence qu'il y a entre croire et voir des yeux de l'esprit, Augustin explique quelques apparentes contradictions de l'Écriture sur la vision de Dieu; il cite un beau passage de saint Ambroise, tiré de son *Traité sur l'Évangile de saint Luc*, et donne de ce passage de l'évêque de Milan un commentaire éloquent et profond, où son génie semble s'élever jusqu'aux splendeurs de l'essence divine. Il

prouve par l'Évangile qu'on peut voir Dieu ; l'Évangile a dit : « Heureux ceux qui ont le cœur » pur, parce qu'ils verront Dieu ! » Quand l'Écriture a dit que Dieu est *invisible*, elle a parlé de sa nature ; Dieu s'est montré aux hommes, non pas tel qu'il est, mais sous la forme qu'il lui a plu d'emprunter. Nous verrons Dieu un jour comme les anges le voient, car dans le ciel nous serons égaux aux anges. On ne verra point Dieu comme quelque chose d'étendu dans l'espace, mais par la seule pureté du cœur ; l'œil ni le toucher ne pourront l'atteindre ; il ne frappera point l'oreille comme un son dans les airs. C'est le Verbe, fils unique du père, qui nous fera entrer dans la plénitude de la divine substance.

Le grand évêque fait ressortir l'excellence des yeux de l'esprit, leur supériorité sur les yeux du corps ; il établit avec des traits admirables l'immatérialité de notre intelligence et de Dieu. Fermons les yeux et considérons dans nos pensées le ciel et la terre ; nous gardons en nous-mêmes les images de la création ; nul n'est assez fou pour croire que le soleil, la lune, les étoiles, les fleuves, les mers, les montagnes, les collines, les cités, les murs de sa maison ou de sa chambre, demeurent dans sa pensée comme des corps en mouvement ou en repos, placés de distance en distance ; si donc les lieux et les corps repré-

sentés dans notre âme n'y sont pas placés comme dans un espace, que dirons-nous de la charité, de la joie, de la patience, de la paix, de l'humanité, de la bonté, de la foi, de la douceur, de la tempérance, qui n'ont aucun rapport avec l'étendue? Nul intervalle ne les sépare entre elles, l'œil de l'âme n'a besoin d'aucune distance pour les voir; elles sont distinguées les unes des autres sans que nulle limite les sépare. Aperçoit-on le lieu qu'habite la charité? A-t-on mesuré sa grandeur comme on mesure une masse? Quand la charité nous invite intérieurement à suivre ses règles, entendons-nous un son qui frappe notre oreille? Ouvrons-nous la paupière pour la voir, les bras pour la saisir, et sentons-nous sa marche lorsqu'elle vient dans notre esprit? Si donc ce peu de charité qui est en nous échappe à l'étendue, aux yeux et à tous les sens du corps, à toutes les limites, à plus forte raison Dieu, qui l'a mis dans notre âme, échappe-t-il à toutes les conditions de la matière? Si notre homme intérieur, image de Dieu lui-même, quoiqu'il se renouvelle de jour en jour, habite déjà cependant dans une lumière inaccessible aux yeux du corps; et si tout ce que nous voyons dans cette lumière avec les yeux de l'âme ne connaît ni espace ni limites, combien doit être inaccessible aux sens, accessible seulement aux cœurs purs, la lu-

mière où Dieu réside ! Puisque la paix de Dieu *surpasse toute pensée*, comme dit l'Apôtre¹, elle doit être d'un ordre supérieur à notre intelligence. La paix de Dieu n'est autre chose que la splendeur de Dieu : c'est son fils unique dont la charité est au-dessus de toute science, et dont la connaissance nous comblera de la plénitude de Dieu. Comment les yeux de notre corps, qui sont impuissants à voir ce qu'il y a de plus excellent en nous, verraient-ils ce qu'il y a d'infiniment meilleur que la plus excellente partie de nous-mêmes ? On ne saurait prouver plus fortement l'invisibilité de Dieu. Un peu plus loin, Augustin nous fait comprendre que Dieu n'a pas cessé d'être invisible et immuable en se montrant parfois aux hommes sous des formes qu'il lui plaisait d'emprunter ; il en était ici de Dieu comme de notre volonté, qui demeure cachée en nous sans aucun changement, tout en se révélant au dehors par des paroles.

Augustin ne pense pas que Dieu se rende visible dans le ciel, aux yeux même des corps devenus spirituels par la résurrection : la vision de Dieu sera le privilège exclusif des cœurs purs. Augustin avait déjà soutenu cette opinion dans sa lettre à Italica ; quelques évêques de son temps étaient d'un avis contraire.

¹ Phillip. 4.

Cette lettre à Pauline, où l'évêque d'Hippone marche avec saint Ambroise, est un remarquable monument de métaphysique chrétienne; le pénétrant génie philosophique d'Augustin s'y montre avec une rare vigueur. Cette lettre honore aussi l'illustre Romaine à laquelle elle est adressée; la femme qu'Augustin croyait propre à comprendre un tel langage et d'aussi hautes vérités devait avoir l'esprit accoutumé à la sérieuse contemplation des grandes choses.

Nous avons dit que tous les évêques n'étaient pas d'avis que Dieu resterait invisible aux yeux des corps spirituels après la résurrection; il y en avait un qui s'était senti offensé de quelques passages de la lettre à Italica; Augustin, qui ne pouvait se faire à l'idée d'avoir désobligé ou affligé qui que ce fût, écrivit à Fortunatien, évêque de Sicca, pour obtenir son pardon auprès de l'évêque offensé. Fortunatien avait été un des sept pontifes qui, dans la célèbre conférence de Carthage, plaidèrent la cause de l'Église catholique. Augustin se repent donc, non pas des sentiments et des pensées qu'il a exprimés, mais d'un peu de dureté dans le langage. Cette dureté du reste n'était qu'une énergie d'expression pour tirer de l'erreur l'évêque qui paraissait incliner vers l'anthropomorphisme, c'est-à-dire la corporéité de Dieu. Les excuses d'Au-

gustin sont pleines d'une touchante charité. Il aurait bien voulu aller chercher lui-même son pardon auprès de son collègue blessé; mais il a craint que les explications verbales de deux pontifes catholiques ne réjouissent les hérétiques et ne fissent pleurer les fidèles. Dans sa lettre à Fortunatien, notre docteur insiste de nouveau sur l'invisibilité de Dieu, et cite saint Ambroise, saint Jérôme¹, saint Athanase. Il ne se prononce pas sur ce que pourra être la qualité *spirituelle* de nos corps après la résurrection. La lettre à Fortunatien reproduit plusieurs des fortes raisons que nous avons trouvées dans la lettre à Pauline.

Le livre sur la *Foi et les œuvres* est du commencement de l'année 415; c'est une réfutation de trois erreurs dont la première consistait à admettre indifféremment tout le monde au baptême, quand même on refuserait de changer de vie; par la seconde erreur, on enseignait la foi du baptême sans parler en même temps des devoirs de la vie chrétienne; on arrivait ainsi à la troisième erreur, qui promettait le salut éternel aux baptisés, lors même qu'ils auraient mené sur la terre des jours coupables. Le savant Garnier² a

¹ Comment. sur Isale, ch. 1.

² Edit. des œuvres de Marius Merator, part. I.

cru que ces trois erreurs étaient tirées des écrits de saint Jérôme ; les bénédictins n'ont pas partagé son avis ; en étudiant les œuvres de saint Jérôme, ils n'ont découvert rien de pareil.

Dans le dialogue de saint Jérôme contre Pélagie, et dans ses commentaires sur Isaïe, le docte solitaire de Bethléhem semble admettre une sorte d'adoucissement aux supplices des chrétiens qui seront damnés, mais nul passage de ses écrits n'offre les énormités justement condamnées par Augustin. Où serait le mérite, où serait la gloire des luttes victorieuses, s'il suffisait d'avoir reçu l'eau baptismale pour gagner l'impérissable couronne ? et que serait le christianisme si l'eau de la régénération, tenant lieu de toute vertu, ouvrait le ciel au vice lui-même ? Dans le livre *De la foi et des œuvres*, Augustin établit fortement par l'Écriture la loi du devoir et la nécessité des mérites personnels. La doctrine catholique est d'une frappante évidence sur ce point : « Si j'avais, » dit le grand Apôtre, assez de foi pour transporter les montagnes et que je n'eusse point » la charité, je ne serais rien¹. » — « Mes frères, » s'écriait saint Jacques, que lui servira-t-il, si » quelqu'un dit avoir la foi, mais qu'il n'ait point » les œuvres ? La foi toute seule pourra-t-elle

¹ Corinth. I, 13.

» jamais le sauver ? » Si la foi sans les œuvres suffisait, il n'eût pas été vrai de dire que le royaume du ciel souffre violence¹. L'Écriture ne condamne-t-elle pas les *fontaines desséchées*, les *nuées sans eau* ? Pour justifier l'admission au baptême des criminels sans repentir, nous répondra-t-on que les animaux immondes trouvèrent place dans l'arche de Noë ? Mais cette figure du passé hébraïque annonçait seulement que les méchants seraient tolérés au sein de l'Église.

L'année 415 apporta un grand chagrin à l'évêque d'Hippone. Ce fut au mois de septembre de cette année, la veille de la fête de saint Cyprien, que périt à Carthage le tribun Marcellin, l'ami d'Augustin, le protecteur des intérêts catholiques en Afrique. Héraclien, qui avait reçu le gouvernement de l'Afrique en échange de la tête de Stilicon, s'était révolté contre son maître Honorius; vaincu en Italie par le comte Marin, il s'était sauvé vers l'Afrique sur un navire, dernier débris de sa fortune, et avait payé de la tête, à Carthage, sa rébellion. Les donatistes gardaient l'amer souvenir de leur condamnation à la conférence solennelle que présida Marcellin; ils soufflèrent la calomnie sur le pieux tribun et sur son frère Apringius, qui, l'année précédente, avait

¹ Matth. III, 12.

été proconsul d'Afrique. Les deux frères se trouvèrent enveloppés dans une accusation de complicité avec Héraclien; le comte Marin, gagné peut-être par l'or des donatistes¹, laissa la tempête s'amasser sur la tête de Marcellin. Les deux frères furent jetés dans une prison à Carthage. Cette mesure avait semé l'effroi dans la ville parmi les catholiques; ils se croyaient tous menacés, et la foule éperdue s'était réfugiée autour des autels du Christ. Augustin se trouvait dans la basilique catholique, travaillant à écarter les dangers de ses amis et de tout le peuple catholique. Plus d'une fois il visita Marcellin dans sa prison, et comme sa position était périlleuse, il l'interrogea sur les secrets de sa conscience et lui apporta les sacrements². Le comte Marin, dont les intentions étaient perverses, laissait dire que l'envoi d'un évêque à la cour de l'empereur pouvait tout arranger, et que jusqu'à son retour le procès des deux captifs resterait tel quel. Un évêque était parti pour l'Italie; mais cette mission, sur laquelle Augustin avait fondé de l'espérance, n'était qu'un jeu de la part du comte Marin. D'un autre côté, Cécilien, ami du comte, n'en obtenait que des paroles de paix et de pardon, et

¹ Orose, livre VII, chap. XLII.

² *Testor sacramenta quæ per hanc manum afferuntur*, dit Marcellin à saint Augustin, qui était venu le visiter.

rassurait la tendresse alarmée d'Augustin. Le seul adoucissement aux inquiétudes de l'évêque d'Hippone, c'était le spectacle des saintes joies de la conscience de Marcellin, pendant que le juge souffrait intérieurement de l'horreur de son crime : « Les ténèbres des cachots les plus noirs et de » l'enfer même, dit Augustin, n'approchent pas de » l'horreur et des ténèbres vengeresses qui rè- » gnent dans la conscience du méchant ¹. » Tandis que mille combinaisons menteuses se réunissaient pour nourrir ses espérances, tout à coup Augustin apprend que Marcellin et son frère ont été mis à mort; le comte Marin, afin de dérober les deux illustres prisonniers à l'intercession des évêques, choisit pour l'exécution le lieu le plus proche, et improvisa subitement le meurtre. Augustin se hâta de sortir de la ville où venait de se commettre une grande iniquité; son départ ne compromettait la vie de personne; car les catholiques effrayés étaient défendus par l'inviolabilité du saint asile. Il savait qu'il ne lui était pas permis de parler en évêque au comte Marin, et ne voulait pas s'avilir au point de paraître en posture

¹ Lettre CLI à Cécilien. C'est dans cette lettre, écrite en 414, que saint Augustin nous parle de sa conduite à Carthage à l'époque de la mort de Marcellin. Il somme Cécilien de s'expliquer sur ses liaisons équivoques avec le comte Marin. La fin de la lettre à Cécilien est perdue.

de suppliant devant ce grand coupable pour solliciter sa pitié en faveur d'autres malheureux. On prétendait obliger l'évêque de Carthage à s'humilier en présence du bourreau de Marcellin; Augustin nous avoue qu'il ne put pas supporter la pensée d'un pareil abaissement. Le comte Marin expia son crime dès ce monde; il acheva ses jours dans la triste obscurité d'une disgrâce.

Dans sa lettre à Cécilien, qui croyait avoir eu à se plaindre de Marcellin et de son frère, et dont le rôle auprès du comte Marin n'est pas à l'abri des soupçons de l'histoire, Augustin loue avec effusion l'ami qu'il a si déplorablement perdu. Il exalte la pureté des mœurs de Marcellin, la sûreté de son amitié, son amour pour la vérité, l'intégrité de ses jugements, sa patience envers ses ennemis, son enthousiasme pour les bonnes actions, sa piété, sa modestie, son ardeur pour les choses éternelles. L'Église a inscrit son nom sur la liste des martyrs, et la mémoire de Marcellin se présente à la postérité sous la garde du génie et de la sainteté de l'évêque d'Hippone.

CHAPITRE XVI.

Lettre à saint Paulin de Nole. — Démétriade fait vœu de virginité.
— Le livre à Juliana sur le veuvage. — Correspondance avec
Macédonius, Hilaire, Évode, saint Jérôme.

(414-415)

On a vu plus d'une fois dans ce travail la pieuse et profonde admiration de saint Paulin de Nole pour Augustin; il recourait à lui pour chaque obscurité qui s'offrait à son esprit dans l'étude des divines Écritures, et l'évêque d'Hippone nous apprend lui-même qu'il y avait toujours quelque chose à gagner dans la manière dont Paulin posait les questions. Toutes les réponses d'Augustin n'arrivaient pas à Nole, et ne sont guère mieux parvenues à la postérité. Nous avons sous les yeux une lettre de 414¹, en réponse à des questions tirées des Psaumes, des Épîtres de saint Paul et de l'Évangile. Nous y trouvons de fréquentes traces de l'étude de la langue grecque, de cette langue qu'Augustin avait d'abord négli-

¹ Lettre CXLIX.

gée et qu'il posséda ensuite à fond pour mieux s'élever à l'intelligence des Livres saints. Cette lettre nous est une preuve du facile génie d'Augustin ; à voir son étendue et son contenu si substantiel, on ne croirait pas qu'elle fut écrite fort à la hâte, parce que celui qui devait la porter était déjà embarqué dans la rade d'Hippone. Nous nous dispensons d'en donner l'analyse, mais quelques pensées sur les Juifs nous ont particulièrement frappé. Augustin voit dans les Juifs la preuve que, si une grande autorité et l'espérance du salut éternel s'attachent au nom de Jésus-Christ, ce n'est pas sur le fondement d'une invention humaine, née du cerveau d'un imposteur et produite tout à coup dans le monde, mais sur le fondement des prophéties écrites et publiées plusieurs siècles auparavant. Dans le cas où ces prophéties n'auraient pas été tirées des livres mêmes de nos ennemis, n'aurait-on pas cru qu'elles avaient été forgées à plaisir par les chrétiens ? C'est pour cela que le roi David disait à Dieu : *Ne les exterminez pas* ¹. Une divine marque est imprimée sur le front de Caïn pour empêcher qu'on le tue. Caïn, errant après le meurtre d'Abel, est la prophétique figure du peuple juif errant après le meurtre du Messie.

¹ Psaume 58, v. 12.

La grande révolution chrétienne, partie d'en bas, poursuivait son cours victorieux sur les plus hauts sommets. Devant la croix s'inclinaient toutes les gloires, ou plutôt il n'y avait plus de gloire que celle qui passait par la croix. Chaque conquête du christianisme retentissait dans l'empire romain bien plus que n'avaient jamais retenti les victoires des Scipion, de César et de Marius. Une jeune Romaine, Démétriade, fille d'Olybrius et de Juliana, se montrait au monde parée de l'éclat des deux plus illustres maisons de l'empire ; jetée à Carthage avec d'autres vivantes ruines de Rome, elle pratiquait avec une sévère fidélité les enseignements évangéliques. Un discours d'Augustin sur l'excellence de la virginité avait fait naître au cœur de Démétriade le désir de se consacrer à Dieu. Cependant on songeait à la marier, et le jour de l'union n'était pas loin. La fille d'Olybrius connaissait la piété de sa mère et de son aïeule Proba, mais elle s'était imaginé qu'on la croyait trop faible pour se résoudre à renoncer au monde, et qu'on la menait au mariage comme à tout ce qu'elle pouvait atteindre de plus élevé. Démétriade souffrait donc au fond de son âme. Une nuit elle se sent animée d'un grand courage ; le souvenir de sainte Agnès la décide à braver ses deux mères ; le projet de mariage lui semble un oubli de Dieu et une ingratitude envers la

Providence. « Ignorest-tu donc, se dit la jeune » fille, qui t'a conservé l'honneur en ce jour mal- » heureux où la maîtresse de l'univers est deve- » nue non plus la gloire, mais le sépulcre du » peuple romain? Tu n'as échappé au désastre » de Rome que pour te voir reléguée sur un rivage » étranger, et tu songerais à prendre un mari » proscrit et fugitif comme toi! Non, non, n'hé- » site plus; un parfait amour de Dieu ne connaît » pas la peur : allons au combat. » A ces mots, Démétriade rejette bien loin tous les ornements du siècle, enferme ses colliers, ses perles, ses diamants, revêt une tunique et un manteau grossier, et court se jeter aux pieds de Juliana et de Proba. La mère et l'aïeule, ravies de la résolution de leur fille, la pressent dans leurs bras, lui protestent que sa décision les rend heureuses, et la louent de relever la splendeur de sa famille par la gloire de la virginité : elles remerciaient Démétriade de les consoler ainsi de la ruine de leur patrie.

La plus riche et la plus noble fille de l'empire romain reçut le voile virginal des mains de l'évêque de Carthage, et toute la population catholique de la ville accourut à la cérémonie solennelle. Démétriade distribua la plus grande partie de ses biens à l'Église et aux pauvres. Tel était alors l'état des opinions, que la prise de voile de

la fille d'Olybrius fut un des plus grands événements de cette époque ; non-seulement l'Afrique, mais l'Italie et l'Orient en retentirent. Saint Jérôme nous dit que Rome à demi dévastée parut reprendre une partie de sa gloire : la joie des Romains, à cette occasion, aurait pu faire croire que l'armée des Goths avait été vaincue ou que la foudre avait frappé les Barbares. « Qu'on » mette en doute, si on veut, s'écriait saint Jérôme, les récompenses promises dans le ciel à » la virginité ; mais on reconnaîtra que Démétride » triade a déjà reçu de Jésus-Christ plus qu'elle » ne lui a donné. Si elle avait épousé un homme, » elle n'eût été connue que d'une province : depuis » qu'elle s'est consacrée à Jésus-Christ, on » en parle par toute la terre. » Tous les grands hommes du temps firent entendre l'expression de leur allégresse ; on vient de voir comment le cœur du vieux Jérôme s'émut à cette nouvelle ; nous avons parlé de la lettre que Pélage lui-même écrivit à la petite-fille de Proba ; les grandes voix des successeurs de Pierre, Innocent I^{er} et Léon I^{er}, se mêlèrent aux concerts universels des peuples chrétiens.

Juliana et Proba s'étaient hâtées d'annoncer elles-mêmes à Augustin la pieuse résolution de leur fille ; elles lui avaient envoyé un présent, comme s'il eût été convive au festin d'usage le

jour de la consécration des vierges. L'évêque d'Hippone, dans sa réponse¹, se félicite du message qui a devancé le vol de la renommée, et trouve plus glorieux de consacrer à Jésus-Christ des vierges d'un sang illustre que de leur donner des consuls pour époux. Il est beau pour une femme, ajoute Augustin, de voir le cours des années marqué du nom de son mari, mais il est plus grand et plus beau de s'acquérir un mérite et un bonheur inaccessibles aux atteintes des ans.

Pour bien comprendre le prix que les Augustin et les Jérôme attachaient à la virginité, il faut ne pas oublier qu'indépendamment du dévouement à Jésus-Christ et de l'imitation de sa chaste vie, il importait d'établir fortement, comme un des principaux caractères du christianisme, le mépris des plaisirs en face de l'ancienne société qui avait vécu de voluptés et divinisé les grossiers penchants de l'homme : le point de départ du règne évangélique devait être une éclatante et prodigieuse abnégation dans l'ordre des choses de la terre, un spiritualisme surhumain qui fût une grande protestation contre le sensualisme des mœurs païennes. Un autre motif de cette sainte ardeur pour la virginité, c'était l'idée que

¹ Lettre CL.

la ruine de l'univers était prochaine et que l'histoire humaine touchait à sa dernière page. Il semblait que la fin de l'empire romain fût la fin des temps, et que la chute de Rome dût précéder de peu la chute de l'univers. Toutes les fois qu'il se produit dans le monde une de ces profondes révolutions par lesquelles les sociétés se renouvellent, l'imagination des peuples se trouble en présence de l'inconnu, et, comme elle ne découvre aucune route, elle croit que la grande armée du genre humain est près d'arriver à sa dernière étape. Dans cet état des esprits, à quoi bon le mariage et comment songer à donner la vie lorsqu'on est persuadé que chacun va mourir? Un troisième motif de cette disposition des âmes dans la dernière moitié du quatrième siècle et la première moitié du cinquième, c'étaient les calamités qui tombaient alors sur les nations. Une grande tristesse avait saisi les intelligences à la vue de tant de ruines; tous les cœurs portaient le deuil des invasions. La désolation s'était trop cruellement assise au foyer domestique pour qu'on désirât vivement la perpétuité du foyer; les familles avaient trop longtemps souffert pour que le goût de la famille demeurât énergiquement au cœur de l'homme. Voilà pourquoi, à l'époque dont nous parlons, le célibat souriait à tant de chrétiens; voilà pourquoi l'Italie, l'Afri-

que et l'Orient voyaient des monastères s'élever de toutes parts et les plus mornes déserts étonnés de la multitude de leurs hôtes.

Toutefois ni Augustin ni Jérôme ne méconnaissent jamais la grandeur du mariage ; ils poursuivirent au contraire comme de très-coupables erreurs les opinions qui proscrivaient l'union légitime de l'homme et de la femme ; ils se bornaient à établir, d'après l'Évangile et les Épîtres de saint Paul, que l'état virginal, dans la condition nouvelle que nous a faite la rébellion du premier homme, est plus élevé que l'état du mariage. Mais, nous le répétons avec insistance, l'évêque d'Hippone et le solitaire de Bethléhem ne parlaient de mariage qu'avec le plus profond respect. C'est ainsi que, dans son livre du *Veuvage*¹ adressé à Juliana, sur sa propre demande, Augustin, tout en accordant avec l'Apôtre plus d'honneur au veuvage qu'aux secondes noces, appelle les époux des *membres du Christ*, reconnaît la chaste pureté du lien conjugal, et redit avec saint Paul : « Je veux que les jeunes veuves » se marient, qu'elles mettent des fils au monde » et qu'elles soient mères de famille². » Le vigi-

¹ En tête de ce livre qui est en forme de lettre, saint Augustin s'appelle le *serviteur du Christ et des serviteurs du Christ*.

² I Timoth. ch. v, 14.

lant pontife met Juliana en garde contre ceux ¹ qui commençaient à exalter la puissance de la liberté humaine aux dépens de la grâce ; il n'oublie pas Démétriade, la vierge illustre, et vante les lumières et la sainte expérience de Proba, à qui il avait écrit la lettre sur la prière dont nous avons parlé ailleurs.

Il arrivait souvent à l'évêque d'Hippône d'adresser des demandes en grâce en faveur des condamnés ; il avait souci de leurs intérêts immortels et se plaçait avec amour entre la loi et le coupable. Macédonius, vicaire d'Afrique, avait plus d'une fois accueilli les miséricordieuses sollicitations d'Augustin ; il lui écrivit un jour pour lui demander si le christianisme autorisait cette disposition épiscopale à laisser les crimes impunis. Augustin lui répondit ² qu'on détestait le crime, mais qu'on avait pitié du criminel, et que si on s'efforçait d'obtenir l'impunité, c'était pour donner au coupable le temps de s'amender et d'entrer dans une meilleure vie. Il ne peut y avoir du repentir qu'en ce monde, et chacun, par delà le tombeau, demeure à jamais chargé de ce qu'il emporte de la vie présente. « L'amour » que nous avons pour les hommes, disait le

¹ Quorundam sermonculi.

² Lettre CLIII.

» grand évêque, nous oblige d'intercéder en faveur des criminels, de peur que du supplice qui finit avec leur vie ils ne tombent dans un supplice sans fin. » Lorsque ses prières avaient soustrait un coupable à la sévérité des lois, Augustin le soumettait à un régime de pénitence qui aboutissait à obtenir le pardon du Maître de toute justice. Pourquoi les évêques n'auraient-ils pas intercédé pour les criminels auprès des juges, puisqu'ils intercèdent pour eux auprès de Dieu? Nous proclamons l'utilité de la terreur des lois et des jugements, afin de réprimer la licence et de protéger les gens de bien; mais ne serait-il pas permis de dire que la pénalité moderne ne porte pas un caractère assez chrétien? En frappant le coupable, la législation actuelle ne s'inquiète que de la terre, de la société, du corps enfin, et pas du tout ou presque pas des destinées à venir et de la justice de Dieu. Notre pénalité semble régir une société de matérialistes. Nos mœurs sont trop peu chrétiennes pour que nous sollicitons l'adoucissement des peines en vue d'une pénitence qui réconcilie ici-bas le coupable avec son Dieu; mais si l'effrayant mystère de la peine de mort doit demeurer longtemps encore au milieu de nous comme une menace nécessaire, pourquoi, au lieu de précipiter l'exécution d'un arrêt terrible, ne s'écoulerait-il point entre la condamna-

tion et le moment suprême un nombre de jours qui permit d'attendre un sincère repentir dans ces âmes qu'une longue habitude du crime a profondément séparées de Dieu? Nous croyons qu'il y a quelque chose à faire pour mettre la justice humaine en complets rapports avec les destinées immortelles de l'homme, et nous recommandons à l'attention religieuse des législateurs la lettre de l'évêque d'Hippone à Macédonius, pleine de considérations élevées.

Dans cette même année (414), Macédonius, écrivant à Augustin, lui parle des premiers livres de la *Cité de Dieu*, qu'il venait de lire et dont il était ravi. Cet ouvrage, commencé en 413, ne fut achevé qu'en 426, et nous nous réservons d'apprécier ce beau et vaste monument lorsque la marche de notre récit nous conduira à l'époque où nous pourrons en saisir et en contempler toutes les parties. L'impatience de ses contemporains arrachait à Augustin ses œuvres; c'est ainsi qu'en 414 il avait été forcé de livrer la première partie de la *Cité de Dieu*. « J'ai lu, écrit » Macédonius à l'évêque d'Hippone, j'ai lu vos » livres (les trois premiers livres) d'un bout à » l'autre; car ce ne sont pas de ces ouvrages languissants et froids qui permettent qu'on les » quitte; ils m'ont enlevé à toute autre occupation et m'ont enchaîné. Je ne sais en vérité ce

» que je dois le plus y admirer : sera-ce la perfec-
» tion sacerdotale, les dogmes philosophiques, la
» pleine connaissance de l'histoire, ou le charme
» d'une éloquence qui entraîne les ignorants eux-
» mêmes au point de les attacher invinciblement
» à la lecture commencée et de leur inspirer le
» désir de recommencer après avoir tout lu? »

La réponse d'Augustin à cette lettre abonde en observations morales et en pensées profondes. Le goût des choses éternelles et l'amour de la vérité lui paraissent le plus sûr et le meilleur fondement de l'amitié. On trouve beaucoup de choses dans les écrits des philosophes, mais on n'y trouve pas la vraie piété, c'est-à-dire le véritable culte de Dieu, d'où naissent tous les devoirs de la vie. Et la raison de cela, c'est que les philosophes ont voulu se fabriquer eux-mêmes une vie bienheureuse, au lieu de la demander à Dieu, qui seul peut la donner. Celui-là seul qui a fait l'homme peut faire l'homme heureux. Augustin, dans cette lettre, touche légèrement à la question du pélagianisme, et parle de ces *perçants et excellents génies* tombés dans des erreurs d'autant plus grandes qu'ils ont couru avec plus de confiance dans leurs forces. Il montre que le bonheur des républiques et le bonheur de l'homme reposent sur les mêmes conditions.

Les erreurs de Pélage et de Célestius prenaient

racine partout où avaient passé les deux novateurs ; Syracuse avait entendu des doctrines dont la piété chrétienne s'était étonnée ; Augustin en fut informé par un laïque de cette ville, Hilaire, à qui sa foi et ses vertus donnaient sans doute quelque autorité parmi ses concitoyens, et qui peut-être avait vu le grand évêque ; Hilaire confia son message à des Africains qui portaient du port de Syracuse pour retourner à Hippone. Il demanda au pasteur illustre ce qu'il fallait penser de cette prétention nouvelle de pouvoir se conserver pur de toute souillure, d'observer aisément les commandements de Dieu sans le secours d'en haut, et comment il fallait juger l'opinion qui niait le péché originel ; Hilaire pria aussi le saint évêque de dire s'il était vrai que les opulents de la terre ne pussent accomplir aucune œuvre utile au salut tant qu'ils n'auraient pas distribué aux pauvres toutes leurs richesses. Le Syracusain posait d'autres questions pour lesquelles il implorait la grande lumière d'Hippone. Augustin, dans une lettre ¹ restée célèbre, répondit à tout, et nous l'analyserions en détail si les principales preuves et les principaux raisonnements de l'épître à Hilaire ne se trouvaient dans les livres contre le pélagianisme dont nous

¹ Lettre CLVII.

nous sommes déjà occupés. En 415, la lettre à Hilaire reçut un double retentissement par la mention qu'en fit saint Jérôme dans son troisième livre contre les pélagiens, et par la lecture qu'en fit Orose ¹ dans le concile de Diospolis. Augustin, dans cette lettre, nomme Célestius, dont il soupçonnait la présence au pays de Sicile après avoir été accusé et confondu à Carthage. Quant à la question des riches, Augustin nous apprend que ce ne sont pas les trésors qui damnent, mais l'orgueil et le mauvais emploi de la fortune, la dureté envers les pauvres, la confiance dans les biens périssables. Vendre les biens qu'on a, et les distribuer aux pauvres, c'est là une grande perfection, mais ce n'est pas une prescription évangélique; ce que l'Évangile prescrit, c'est l'observation des commandements. Le mauvais riche ne fut pas condamné parce qu'il s'habillait de pourpre et de lin, mais parce qu'il s'était montré sans miséricorde envers Lazare, pauvre et couvert d'ulcères. Les chrétiens peuvent posséder des richesses à condition qu'ils n'en seront jamais possédés. Augustin a quitté le monde entier pour Jésus-Christ, puisque, sans être riche, il a quitté tout ce qu'il avait; mais il ne condamne pas ceux qui ne vont point jusque-là. Présenter comme un

¹ Apolog.

devoir absolu ce qui n'est qu'un conseil de perfection, ce serait, dit Augustin, combattre l'Écriture et non pas la prêcher.

Tout ce qui se disait et s'agitait, toutes les pensées, les rêves même aboutissaient à l'évêque d'Hippone comme à l'ambassadeur de la vérité universelle; le monde lui demandait raison de chaque chose qui passait dans les intelligences ou les imaginations contemporaines. Evode, évêque d'Uzale, parle à Augustin d'un jeune homme, fils d'Armenus, prêtre de Melone, qu'il s'était attaché en qualité de scribe, ou plutôt de *sténographe*¹, et qui avait quitté ce monde à l'âge de vingt-deux ans, avec des témoignages d'une angélique piété. On chanta autour de son cercueil, pendant trois jours, des hymnes à la louange de Dieu, et le troisième jour on offrit pour le jeune mort le saint sacrifice de la messe². Le deuxième jour qui suivit le trépas du fils d'Armenus, une pieuse veuve du village de Figes vit en songe un diacre mort depuis quatre ans, préparant et ornant avec des vierges et des veuves un grand palais. — Pour qui prépare-t-on ce

¹ *Erat autem strenuus in notis.* Ces notes étaient une ancienne manière d'écrire aussi rapide que la parole.

² C'est ici une des nombreuses preuves de l'antiquité des cérémonies catholiques pour les morts, cérémonies supprimées par les protestants.

palais? dit la veuve au diacre. — C'est pour le jeune fils d'Armenus, mort hier, répondit-il. — Dans le même palais, un vieillard vêtu de blanc ordonna à deux autres vieillards vêtus aussi de blanc, d'aller tirer du sépulcre le corps du jeune homme et de le porter dans le ciel. La villageoise vit sortir du sépulcre vide des tiges de rosiers chargés de roses *vierges*, ainsi nommées parce qu'elles n'étaient qu'à demi écloses. Tel fut le rêve de la pieuse veuve.

Là-dessus Evode demande à Augustin ce que devient l'âme en se détachant du corps grossier, et si elle ne s'unit point à quelque corps subtil, qui tiende de la nature de l'air : sans un corps qui la fasse reconnaître, l'âme pourra-t-elle être distinguée d'une autre âme? et comment Lazare sera-t-il distingué du mauvais riche? Evode voudrait savoir si l'âme séparée du corps conserve quelques-uns des sens que nous avons dans cette vie. Enfin, il presse le grand évêque de lui communiquer sa pensée sur les visions et les apparitions, sur les morts qui viennent à certaines heures de la nuit visiter leurs amis ou leurs proches. L'évêque d'Uzale dit que de saints personnages du monastère d'Hippone, tels que Profuturus, Privat et Servilius, lui ont parlé à lui-même depuis leur mort, et lui ont annoncé des choses qui se sont accomplies.

Augustin¹ trouve fort difficile la solution des questions proposées par Evode. Il ne pense pas que l'âme sorte de ce monde avec un corps, quelque subtil qu'on l'imagine². Pour ce qui est des apparitions nocturnes, l'évêque d'Hippone les juge aussi inexplicables que les fonctions même de notre intelligence. Il cite le douzième livre de son ouvrage sur la Genèse, comme renfermant des faits curieux en ce genre. — Augustin raconte ensuite une histoire fort extraordinaire arrivée à un médecin de ses amis, appelé Gennadius, qui, après avoir exercé son art à Rome avec éclat, demeurait alors à Carthage. Ce médecin, avant de s'élever à la piété chrétienne, avait passé par le doute au temps de sa jeunesse : il avait mis en question la vie future. Tandis qu'il était travaillé par ces doutes, Gennadius vit en songe un beau jeune homme qui lui dit : Suivez-moi. Gennadius se mit donc à le suivre; arrivé dans une cité inconnue, il entendit tout à coup les plus ravissantes harmonies qui eussent jamais frappé son oreille. Il demanda au mystérieux jeune homme d'où par-

¹ Lettre CLIX.

² Cette opinion de saint Augustin est contraire à la proposition de Leibnitz sur la conservation des âmes après la mort dans des infiniment petits immortels, et aux sentiments de Bonnet à ce sujet dans sa *Palingénésie philosophique*.

taient ces ineffables concerts, et celui-ci lui répondit : Ce sont les hymnes des saints et des bienheureux. Gennadius s'éveilla, le songe s'évanouit. La nuit suivante, le même jeune homme apparut à Gennadius et lui demanda s'il le reconnaissait, dans quel lieu il l'avait vu et si c'était dans un rêve ou dans le réveil : le médecin répondit avec exactitude aux trois questions. Il eut le sentiment de son rêve dans sa conversation avec le jeune visiteur, reconnut que son corps était dans son lit, et que ses yeux corporels étaient en ce moment fermés et immobiles. — Avec quels yeux me voyez-vous donc maintenant ? lui dit le jeune homme. Gennadius hésitait à répondre. « De même, reprit alors le ra-
» dieux adolescent, de même qu'en cet instant
» où vous êtes endormi dans votre lit, pendant
» que vos yeux sont clos, vous avez d'autres
» yeux par lesquels vous me voyez ; de même
» après votre mort, quoique les yeux de votre
» chair ne fassent plus rien, il vous restera la vie
» et la puissance de sentir. Gardez-vous désor-
» mais de douter de la vie après la mort. » C'est ainsi que la foi naquit au cœur de Gennadius. La leçon du visiteur mystérieux pourrait servir à d'autres. Ce raisonnement si simple est de nature à frapper les plus vulgaires intelligences.

Le zèle de la vérité poussait Augustin à ne

laisser sans réponse aucune des lettres où étaient posées des questions de philosophie ou de religion ; cette perpétuelle nécessité de répondre à tout promenait son esprit d'un sujet à un autre et l'arrachait à ses grandes œuvres. Il le fit sentir à l'évêque d'Uzale, qui, en diverses lettres, avait multiplié les difficultés à résoudre. Evode, pour mettre Augustin à son aise, l'engageait à des réponses rapides, mais Augustin lui dit qu'il ne peut pas empêcher que ses lettres ne soient recherchées, que trop de gens lisent ses lettres pour qu'il ne prenne pas garde à ce qu'il écrit, et qu'il est donc forcé d'y consacrer un temps suffisant. Il fallait la prodigieuse bienveillance de l'évêque d'Hippone pour adoucir le supplice d'être chaque jour détourné de tant de travaux importants. « Si, lorsque j'ai quelque chose sous » la main, dit Augustin¹ à Evode, je dois l'in- » terrompre pour passer à de nouvelles questions » qui m'arrivent, que dois-je faire quand sur- » viennent des questions nouvelles au moment où » je suis occupé à répondre aux dernières ? Vous » plaît-il que j'écarte celles-ci pour prendre celles- » là, que les dernières soient toujours les premiè- » res, et que je n'achève jamais que les choses au » milieu desquelles je n'aurai pas été interrompu ? »

¹ Lettre CLXII.

L'origine de l'âme est un problème dont la solution précise n'appartiendra jamais peut-être à la science humaine. L'âme n'est pas une portion de la substance de Dieu, comme l'imaginaient les stoïciens, les manichéens et les priscillianistes. Mais descend-elle du ciel, ainsi que l'ont pensé tous les platoniciens et Origène lui-même? Les âmes, créées autrefois, sont-elles renfermées dans le trésor de Dieu, comme le croyaient quelques catholiques des premiers siècles? Dieu en crée-t-il tous les jours pour les envoyer dans les corps, ou bien, selon Tertullien, Apollinaire, et le plus grand nombre des Occidentaux, les âmes passent-elles des pères dans les enfants, de manière que l'âme naisse d'une autre âme comme le corps naît d'un autre corps? Voilà les opinions qui se sont partagé le monde philosophique. Marcellin, dont nous avons vu la fin déplorable, avait interrogé là-dessus saint Jérôme¹, qui dans l'année 411 l'invita à s'adresser au *saint et docte* Augustin. De son côté, l'évêque d'Hippone n'avait pris aucun parti sur cette matière; il savait bien ce qui ne devait pas être, mais il ne savait pas ce qui était. Quand on venait l'interroger sur l'origine de l'âme, il avouait son ignorance, au

¹ Saint Jérôme avait traité la question de l'origine de l'âme dans ses livres contre Rufin, en réponse à son ouvrage contre le pape Anastase.

risque de s'entendre dire : « Quoi ! vous êtes » maître en Israël, et vous ignorez ces choses- » là ! » Au commencement de l'année 415, Orose fut chargé d'aller porter à saint Jérôme les doutes d'Augustin sur l'origine de l'âme ; il avait passé l'année 414 à Hippone, après avoir rempli auprès du grand docteur africain la commission des évêques d'Espagne, au sujet des priscillianistes et des origénistes. Augustin remit au prêtre espagnol une lettre qui forme comme un livre sur la question. Il n'est pas de plus intéressant spectacle que celui de deux génies cherchant ensemble la vérité, s'interrogeant sur les points élevés de la philosophie religieuse, et proclamant qu'ils ont besoin l'un de l'autre.

« J'ai prié, dit Augustin au début de sa lettre, » et je prie notre Dieu, qui nous a appelés à son » royaume et à sa gloire, qu'il veuille bien rendre profitable à tous les deux ce que je vous » écris, saint frère Jérôme, pour vous consulter. » Quoique vous soyez d'un âge plus avancé que » le mien, je suis pourtant un vieillard consultant un autre vieillard. Mais nul âge ne paraît trop avancé pour s'instruire, et s'il appartient aux vieillards d'enseigner plutôt que » d'apprendre, il leur convient bien mieux d'ap-

¹ Saint Jean, III, 10.

» prendre que d'ignorer ce qu'ils doivent ensei-
» gner. Au milieu des tourments que me donne
» la solution des questions difficiles, rien ne m'est
» pénible comme votre éloignement : ce ne sont
» pas seulement des jours et des mois, ce sont
» des années qu'il faut pour vous transmettre
» mes lettres ou recevoir les vôtres. Et cepen-
» dant, si cela se pouvait, je voudrais vous voir
» chaque jour pour vous parler de tout ce qui
» m'occupe. »

Dans cette lettre où la mystérieuse origine de l'âme est scrutée avec profondeur et une sorte d'anxiété d'esprit, Augustin incline un peu vers l'opinion de saint Jérôme, qui pensait que Dieu crée journellement des âmes à mesure que des enfants reçoivent la vie; il ne s'attache pas définitivement à cette opinion, parce qu'il y trouve une grande difficulté au sujet du péché originel; si notre âme n'est pas engendrée par celle d'Adam, si c'est une autre âme, où peut-on dire qu'elle a péché, et comment se trouve-t-elle entachée de la faute originelle? On faisait une autre objection à l'opinion de saint Jérôme : pouvons-nous croire que Dieu crée des âmes pour des hommes dont il sait la vie si courte?

Augustin répond à ceci d'une manière magnifique. Nous pouvons, dit-il, abandonner ce secret à la conduite de celui qui a donné un cours

si beau et si réglé à toutes les choses passagères, parmi lesquelles figurent la naissance et la mort des animaux : si nous pouvions comprendre un tel ordre, nous en goûterions une délectation ineffable. Ce n'est pas en vain que le prophète a dit de Dieu : *Il conduit les siècles avec harmonie.* C'est pour faire sentir aux créatures mortelles quelque chose de cet ordre ravissant, que Dieu leur a donné la musique. Si le compositeur habile sait la durée qu'il faut accorder à chaque son pour que la succession des notes produise un bel ensemble, à plus forte raison Dieu, dont la sagesse est supérieure à tous les arts, a marqué pour la naissance et la mort des êtres, des espaces de temps qui sont comme les syllabes et les mots de cet admirable cantique des choses passagères ; et il leur a donné plus ou moins de durée, selon la modulation qu'il a conçue d'avance dans sa prescience éternelle. La chute de la feuille d'un arbre et la chute d'un cheveu de notre tête appartiennent à cet ordre merveilleux ; combien plus doivent y appartenir la naissance et la mort de l'homme, à qui Dieu accorde des jours plus ou moins nombreux, selon ce qu'exige l'harmonie de l'univers !

Voilà un de ces mille traits qui, dans les pensées de l'évêque d'Hippone, révèlent le poète.

Et voici maintenant le génie humble. A la fin

de sa lettre, Augustin, parlant à Jérôme de son ignorance de l'origine de l'âme, lui dit : « Il y a » beaucoup d'autres choses que je ne sais point ; » il y en a tant que je ne puis ni les mentionner » ni les compter. »

Augustin remit à Orose pour saint Jérôme, en même temps que sa lettre sur *l'Origine de l'Âme*, une lettre sur ce passage de saint Jacques : « Ce- » lui qui ayant gardé toute la loi, vient à la vio- » ler sur un seul point, est coupable comme s'il » l'avait violée en tout¹. Au milieu d'une foule d'aperçus philosophiques et religieux, le grand évêque exprime par une belle comparaison le vrai caractère du progrès de l'homme dans la science des choses d'en haut ; cette comparaison rectifie une erreur des stoïciens refusant de croire à toute sagesse qui n'est pas montée à l'état de perfection. Selon eux, l'ignorance et les vices sont comme une eau profonde, et la sagesse est comme l'air qu'on respire par-dessus : tant qu'on n'est pas sorti de l'eau, on n'est pas sauvé. Telle n'est point la marche de l'homme dans l'étude de la sagesse. Augustin nous apprend qu'on ne passe pas du vice à la vertu comme on s'élève tout à coup du fond de l'eau à la libre et pure région de l'air ; ce passage est lent et gradué, pareil à celui

¹ n, 10.

d'un homme qui va des ténèbres à la lumière ; à mesure qu'il sort des profondeurs de la caverne, l'ombre devient moins épaisse, et chaque pas qui le rapproche de l'entrée, le rapproche de la lumière : dans cette marche, l'homme garde à la fois quelque chose de lumineux et d'obscur, qui participe du point vers lequel il se dirige, et du lieu d'où il sort. La manière d'Augustin rappelle entièrement ici la manière de Platon ; plus d'une fois le génie africain se fait grec par la poésie de l'expression.

Ainsi la correspondance de l'évêque d'Hippone nous initie à tous les mouvements de son âme, à toutes les pulsations de sa pensée, à toutes les intimes variétés de cette grande vie qui se livrait aux besoins religieux de tout un siècle.

CHAPITRE XVII.

Du livre de la Nature et de la Grâce. — Du livre de la perfection de la justice de l'homme. — Lettre à Maxime de Ténès. — Les douze livres sur le sens littéral de la Genèse¹. — Explication des psaumes.



(415-416)

Il y a presque toujours dans la vie d'un homme des faits personnels qui déterminent ses opinions en ce qu'elles ont de plus arrêté. Depuis l'âge de raison jusqu'à trente ans, Augustin, réduit à ses propres forces, aux seules ressources de son esprit, roule d'impuissance en impuissance, d'erreux en erreur; en cheminant avec les lumières purement humaines, il fait tout le tour des aberrations philosophiques, et ne découvre rien qui le tire du vide immense dans lequel il s'agite. Ce n'est que par un visible secours divin qu'enfin il arrive à la possession de la vérité. De ce long et inutile travail, de ces recherches opiniâtres et vaines, le fils de Monique conclut que l'homme tout seul ne pouvait rien pour s'élever aux choses

¹ De Genesi ad litteram.

éternelles. Ce sentiment, conforme à la révélation chrétienne, se produisit énergiquement dans le livre des *Confessions*, bien avant l'apparition du pélagianisme; et lorsque Pélage, Célestius et leurs adhérents voulurent ne voir dans la grâce que la connaissance du bien et la faculté de choisir, Augustin s'arma contre eux de toute la puissance d'une profonde conviction personnelle, évidemment appuyée d'ailleurs de l'autorité des livres saints.

Deux jeunes hommes, nobles et lettrés, Timasé et Jacques, avaient été disciples de Pélage et s'étaient séparés du monde; mais ils avaient sucé l'hérésie en même temps que l'amour des vertus chrétiennes, et s'étaient déclarés les ennemis de la grâce. Augustin les tira de l'erreur. Timasé et Jacques communiquèrent alors à l'évêque d'Hippone un ouvrage de Pélage en forme de dialogue, où la grâce était immolée au profit de la nature; ils lui demandèrent instamment de le réfuter. Augustin ne se détournait qu'avec peine de ses œuvres commencées, mais cette fois il quitta tout, et avec empressement, pour combattre directement l'homme dont l'enseignement antichrétien égaraient les consciences, Il s'abstint pourtant de nommer Pélage, dans un intérêt de charité, et afin de ne compromettre par aucune irritation l'espérance de son retour à la vérité catholique.

Dans notre analyse du livre *de la Nature et de la Grâce*, comme dans l'analyse de tous les ouvrages qui suivront sur la question pélagienne, nous aurons toujours soin de nous défendre des répétitions : Augustin était souvent forcé de revenir sur les mêmes raisonnements et les mêmes vérités, mais nous n'avons pas la même nécessité vis-à-vis de notre lecteur.

La raison de la foi chrétienne, c'est l'intelligence de cette vérité : que la justice de Dieu ne consiste pas dans les commandements de la loi, mais dans le secours de la grâce de Jésus-Christ. Si on pouvait vivre avec une parfaite justice sans la foi en Jésus-Christ, cette foi ne serait point nécessaire au salut, et dès lors on pourrait se demander pourquoi Jésus-Christ est mort. La mort du Sauveur serait vaine si elle n'avait pour but la justification et la délivrance de la nature humaine. La nature de l'homme fut créée saine et pure; depuis la rébellion primitive elle a besoin d'un médecin. Le secours de Jésus-Christ, sans lequel il n'est pas de salut, n'est pas le prix du mérite, mais on le reçoit gratuitement, et voilà pourquoi on l'appelle grâce. Tous ayant péché, la masse du genre humain aurait pu être envoyée au supplice sans injustice de la part de Dieu; l'apôtre nomme avec raison les élus des vases de miséricorde, et non pas des vases de

mérite. Tels sont les principes que l'évêque d'Hippone proclame dans les premiers chapitres du livre de la *Nature et de la Grâce*.

Pélage ne se bornait point à soutenir que l'homme pourrait être sans péché, mais il soutenait encore que l'homme ne saurait être coupable, à moins qu'il fût en son pouvoir de se maintenir exempt de faute¹. Augustin répond par l'exemple de petits enfants auxquels est fermée la porte du royaume des cieux, lorsqu'ils n'ont pas eu le bonheur de recevoir le baptême; il ne dépendait pas d'eux pourtant d'être purifiés ou de ne l'être pas dans l'eau régénératrice. Une équivoque de Pélage avait fait d'abord espérer à Augustin que le novateur admettait la grâce comme condition indispensable de la justification. Mais plus tard l'évêque reconnut que la *grâce* de Pélage n'était que le libre arbitre et la connaissance de la loi. Pélage invitait à demander pardon à Dieu des péchés commis, mais il se taisait sur la nécessité de prier pour éviter les fautes à l'avenir. Augustin lui cite ces paroles de l'Oraison dominicale : *Ne nous induisez point en tentation*. Les péchés, disait Pélage, ne sont pas des substances, et ne peuvent pas vicier. « O frère ! s'écrie Au-

¹ Nam si idcirco tales fuerunt, quis aliud esse non potuerunt, culpa carent.

» gustin, il est bon de vous ressouvenir que vous
» êtes chrétien! Peut-être suffirait-il de croire
» ces choses; mais cependant, comme vous vou-
» lez disputer, il ne serait pas mauvais, mais il
» serait utile d'avoir précédemment la foi. Ne
» pensons pas que le péché ne puisse pas vicier
» la nature humaine, mais sachant par les di-
» vines Écritures que notre nature est corrom-
» pue, cherchons plutôt comment cela s'est fait.
» Nous avons appris déjà que le péché n'est pas
» une substance; mais ne pas manger, ce n'est
» pas non plus une substance, et cependant le
» corps, s'il est privé de nourriture, languit,
» s'épuise, se brise tellement que la durée d'un
» tel état lui permettrait à peine de revenir à cette
» nourriture dont la privation l'a vicié. C'est ainsi
» que le péché n'est pas une substance, mais
» Dieu est une substance et une substance souve-
» raine, et la seule nourriture vraie de la créa-
» ture raisonnable; en se retirant de lui par la
» désobéissance, et refusant par faiblesse de pui-
» ser et de se réjouir où il devait, entendez le
» prophète s'écrier : « *Mon cœur a été frappé et*
» *s'est desséché comme la paille, parce que j'ai oublié*
» *de manger mon pain* ¹. »

La mort, disait Pélage, n'est pas une peine du

¹ Chap. xx.

péché, puisque Jésus-Christ est mort. Augustin répond que la mort, comme la naissance du Sauveur, n'a pas été une condition de sa nature, mais une puissance de sa miséricorde; sa mort a été le prix de la rédemption des hommes. L'évêque d'Hippone montre tour à tour que quelque chose de bon peut sortir du mal, que l'orgueil de l'homme l'empêche de comprendre un certain ordre de vérités et qu'il serait plus utile de prier pour les hérétiques que de disputer avec eux. Il n'est pas vrai de dire que le péché a été nécessaire pour qu'il devint une cause de miséricorde : plutôt à Dieu que le mal ne fût point entré dans le monde et que nous n'eussions pas eu besoin de la miséricorde d'en haut ! Dieu est le médecin suprême de nos infirmités, mais, pour nous guérir, il ne prend conseil que de sa sagesse. Dieu nous laisse quelquefois : c'est pour que la chute qui suit cet abandon nous apprenne à réprimer notre orgueil et à mettre en Dieu seul notre confiance. L'orgueil est le commencement de tout péché : « Vous serez comme des dieux, » dit à nos pères l'antique serpent.

« De quelle manière, disait Pélage, les saints ont quitté la vie ? est-ce avec péché ou sans péché ? » Cette question cachait un piège : si on répond : avec péché, la damnation frappe les saints ; si on répond : sans péché, Pélage con-

clura que l'homme peut être exempt de fautes, au moins aux approches de la mort. Tout pénétrant qu'il est, dit Augustin, il n'a point réfléchi que ce n'est point en vain que les justes eux-mêmes répètent dans leur oraison : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*. Le Seigneur Jésus-Christ, après avoir enseigné à ses disciples son oraison, avait ajouté : « Si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, » votre père vous pardonnera aussi vos péchés. » Grâce à ce spirituel encens de la prière que nous brûlons chaque jour sur l'autel de notre cœur élevé vers Dieu, s'il n'est point en notre pouvoir de vivre sans péchés, il nous est au moins permis de mourir sans péché : le pardon divin vient couvrir les petites fautes d'ignorance ou de faiblesse. Pélagé reproduit la liste des justes de l'Écriture qu'il suppose avoir vécu sans péché : Augustin proclame qu'un seul de ces personnages a passé des jours exempts de toute souillure : c'est Marie, mère du Rédempteur. Les autres saints personnages de l'Écriture, si on les interrogeait, répondraient d'une voix par ces paroles de saint Jean : « Si nous disons que nous » n'avons point de péché, nous nous trompons » nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous¹. »

¹ Saint Jean, 1, 8.

Pélage ajoute que si Abel avait péché, l'Écriture eût rapporté ses fautes comme elle a rapporté celles d'Adam, d'Ève et de Caïn. Augustin fait observer que les livres sacrés ne pouvaient pas raconter la multitude des fautes légères qu'un homme peut commettre dans sa vie. En revenant à la question de savoir si on peut se maintenir pur, Augustin remarque qu'il ne s'agit pas maintenant de notre nature telle qu'elle a été primitivement formée, mais de la nature corrompue; il s'agit de l'homme que les voleurs ont laissé à demi mort sur le chemin, couvert de blessures, et qui ne saurait remonter au sommet de la justice d'où il est tombé: on lui panse encore les plaies quoiqu'il soit déjà dans l'hôtellerie¹. Pélage s'armait de quelques passages de Lactance, de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Chrysostome, de saint Jérôme et d'Augustin lui-même; l'évêque d'Hippone explique ces divers passages et leur restitue leur signification catholique.

Nous ne connaissons l'ouvrage de Pélage que par les citations qu'en fait Augustin dans le livre *de la Nature et de la Grâce*. Obligé de soutenir sa doctrine par le témoignage de l'Écriture et des pères, Pélage multiplie les ambiguïtés et les subtilités; son rationalisme, emprisonné dans le

¹ Chap. xli, paragr. 50.

cercle des livres inspirés, ne se maintient qu'à la faveur de la nuit de certains passages; il ne vit qu'à l'aide des violences qu'il fait subir aux mots. On sent que la vérité des livres saints et de la tradition enveloppe Pélage de replis et de nœuds auxquels il s'efforce en vain de s'arracher; il y demeure enlacé et tombe d'épuisement sous l'étreinte de la vérité victorieuse. Augustin chasse avec sa lumière toutes les ombres où se cantonne l'hérésiarque breton; il remet au service de la foi toutes les paroles dont le novateur abuse, enlève à Pélage les armes que celui-ci avait dérobées à l'arsenal des Écritures, et le jette, solitaire et nu, au pied du dogme catholique triomphant!

Timase et Jacques reçurent avec une vive joie le livre composé à leur prière; plus forts et plus consolés après cette lecture, ils s'écrièrent avec le Psalmiste: « Dieu a envoyé sa parole et les a » guéris¹. » Ils admirèrent comment Augustin avait relevé jusqu'aux moindres détails de l'ouvrage de Pélage. Mais ils éprouvèrent le regret que ce livre excellent leur fût parvenu trop tard pour être mis entre les mains des hommes qui en auraient eu le plus de besoin: ces hommes, au nombre desquels se trouvait peut-être Pélage,

¹ Ps. vi, 20.

étaient partis; mais les deux jeunes catholiques espèrent que Dieu qui veut éclairer et sauver toutes les créatures formées à son image, fera parvenir aux esprits égarés ce bienfait de sa grâce. Quant à Timase et à Jacques, ils étaient déjà sortis de l'erreur par la parole de l'évêque d'Hippone, mais ils se félicitent qu'une explication plus étendue les ait mis dans le cas d'instruire les autres.

Le livre ou la lettre sur *la Perfection de la justice de l'homme* appartient, comme le livre de *la Nature et de la Grâce*, à l'année 415. Augustin n'ayant point parlé de ce travail dans la Revue de ses ouvrages, il a fallu le témoignage positif de Possidius et aussi les témoignages de saint Fulgence et de saint Prosper pour l'attribuer à l'évêque d'Hippone. L'auteur du livre de *la Perfection de la justice de l'homme* ne repousse pas absolument l'opinion de ceux qui prétendaient qu'un chrétien pouvait, avec la grâce de Dieu, se défendre de toute souillure en ce monde; cette opinion fut condamnée par le concile de Carthage en 418, ce qui assigne au livre dont il s'agit une date antérieure à la date du concile. Possidius le place vers la fin de l'année 415, entre le livre de *la Nature et de la Grâce* et le livre des Actes de Pélage. Ce travail, adressé aux évêques Eutrope et Paul, est une réponse à un

écrit de Célestius, apporté de Sicile, et qui avait pour titre : *Définition qu'on dit être de Célestius*. C'est peut-être au sujet de cet écrit que saint Jérôme montrait Célestius se promenant, non point sur les épines des syllogismes, mais sur les épines des solécismes. L'ouvrage d'Augustin est une réponse à une série de questions ou de raisonnements posés par Célestius. Nous reproduirons ce qui a trait aux questions les plus importantes.

— Le péché nous est-il naturel ou accidentel ?

Le péché n'est pas naturel, mais provient d'une nature corrompue.

— Le péché est-il un acte ou une chose ?

Le péché est un acte comme la claudication est un acte. L'homme boitera tant que son pied ne sera pas guéri. De même il y aura péché tant que l'homme intérieur n'arrivera point à la guérison.

— L'homme doit-il être sans péché ? sans doute il le doit. S'il le doit, il le peut. S'il ne le peut pas, il ne le doit pas.

La comparaison du boiteux va nous aider à répondre. Quand nous voyons un boiteux qui peut être guéri, nous disons avec raison : Cet homme ne doit pas boiter ; et s'il le doit, il le peut. Cependant il ne saurait se guérir au gré de sa prompte volonté ; il faut que les soins de la

médecine viennent à son secours. Jésus-Christ est descendu pour venir en aide aux malades de la terre.

— Comment l'homme pêche-t-il? est-ce par la nécessité de la nature ou par son libre arbitre? Si c'est par nécessité de nature, l'homme n'est pas coupable; si c'est par libre arbitre, c'est de Dieu qu'il l'a reçu, et que devient alors la bonté d'un Dieu qui incline l'homme plus facilement au mal qu'au bien? —

L'homme pêche par son libre arbitre. Mais une corruption *pénale* a changé la liberté humaine en une sorte de nécessité qui fait pousser vers Dieu ce cri : *Tirez-moi de mes nécessités*¹. Placés sous leur empire, ou bien nous ne pouvons pas comprendre ce que nous voulons, ou bien nous ne pouvons pas accomplir ce que nous avons compris. Le libérateur a promis la liberté aux croyants. « Vous serez libres, a-t-il dit, quand » le fils vous aura délivrés. » Vaincue par le vice dans lequel elle est tombée volontairement, la nature a perdu de sa liberté. Voilà pourquoi l'Écriture a dit : *On est l'esclave de celui par qui on a été vaincu*. De même que ce sont les malades, et non pas les gens bien portants, qui ont besoin du médecin; de même ce sont les esclaves, et non

¹ De necessitatibus meis educ me. Ps. xxiv, 17.

pas les hommes libres, qui ont besoin d'un libérateur. La santé de l'âme, c'est sa vraie liberté.

Nous bornerons ici cette analyse. Les solutions données aux autres questions de Célestius se retrouvent dans les précédentes parties de notre travail. L'éternelle objection c'est l'inutilité de la volonté humaine dans un ordre moral où tout est subordonné à la volonté de Dieu seul; Augustin répond toujours que la volonté humaine est faible et malade depuis la chute, mais qu'elle n'est point vaine et qu'elle peut encore remonter à la justice avec le secours divin.

Tous les traits qui révèlent les usages de ces temps reculés doivent entrer dans notre œuvre. Augustin avait écrit en son nom et au nom d'Alype à Maxime, médecin de Ténès (l'ancienne Cartenna) pour le féliciter d'être sorti de l'arianisme et l'inviter à ramener à la foi chrétienne ceux de sa maison dont l'éloignement de l'Église était son ouvrage. Peu de temps après, un billet de l'évêque d'Hippone à Pérégrin, évêque de Ténès, le priait d'avertir Maxime au sujet de la forme de la lettre qu'il lui avait adressée : les tablettes ou le parchemin était écrit des deux côtés. Augustin veut faire prévenir Maxime qu'il est dans la coutume d'écrire ainsi aux évêques et même aux laïques avec qui il entretient des rela-

tions familières ; il ajoute que de cette manière les lettres sont plus tôt faites et d'une plus facile lecture. On n'écrivait que sur un seul côté du parchemin les lettres de cérémonie.

Nous avons vu que l'ardente admiration des hommes laissait à peine à Augustin le temps d'achever ses ouvrages. Mais il en est un que le grand docteur put défendre pendant quatorze ans contre les instances de ses amis : c'est l'ouvrage sur le sens littéral de la Genèse, composé de douze livres, terminé dès l'année 401, et qui ne fut publié qu'en 415. Comme la matière était semée de difficultés, Augustin saisissait chaque instant de loisir pour corriger son œuvre. Dans sa Revue ¹, l'évêque d'Hippone met cet ouvrage beaucoup au-dessus du *livre imparfait sur la Genèse*, qu'il composa lorsqu'il était simple prêtre ; mais il confesse qu'en beaucoup d'endroits il cherche plutôt la vérité qu'il ne la trouve, et que ce travail renferme plus d'hésitations que de certitudes. Son but était de faire voir que la lettre même de la Genèse n'offre rien qui ne puisse être vrai. Les douze livres contiennent seulement l'explication des trois premiers chapitres de la Genèse ; chaque mot de cette merveilleuse histoire de la création appelait de longs discours. Le pé-

¹ Livre I, chap. xviii.

nétrant commentateur s'est arrêté au verset 23 du troisième chapitre, qui nous montre le premier homme chassé du paradis. Le douzième et dernier livre traite du paradis ou du troisième ciel de saint Paul, des visions et des pressentiments prophétiques.

De magnifiques éclairs de génie brillent dans le commentaire d'Augustin sur la création. Bossuet, dans les premières pages du *Discours sur l'Histoire universelle*, s'est inspiré des passages où l'évêque d'Hippone nous montre la Trinité éternelle créant l'univers et l'homme. Augustin, dans sa justification du récit de Moïse, a deviné des points dont la science moderne a reconnu l'exactitude. Le grand docteur établit que c'est l'opération de Dieu qui donne à chaque créature son mouvement et lui conserve l'existence : il n'en est pas du monde comme d'un édifice qui subsiste quoique la main de l'architecte n'y apparaisse plus ; si Dieu cessait de gouverner le monde, le monde cesserait d'exister¹. Augustin inclinait à penser que les jours de la création n'étaient pas des jours comme les nôtres ; il croyait que Dieu a tout créé à la fois. Milton aurait pu apprendre à connaître les anges en lisant le cinquième livre sur la Genèse ; l'évêque d'Hippone marque leur

¹ Livre IV.

création au premier jour, qui fut le jour de la création de la lumière. Son opinion sur le paradis terrestre, c'est qu'il a réellement existé; il permet qu'on lui donne un sens spirituel; mais il condamne l'opinion qui n'y verrait qu'une pure allégorie¹. Augustin n'adopte aucun sentiment sur le lieu où a pu être situé le paradis terrestre, et ne juge pas les hommes capables de résoudre cette question. Le dixième livre roule tout entier sur l'origine de l'âme. Dans sa lettre à saint Jérôme, Augustin paraissait se rapprocher de l'opinion qui admettait une création journalière des âmes à mesure que des enfants reçoivent la vie; dans le dixième livre sur la Genèse, il semble pencher vers l'opinion qui fait naître une âme d'une autre âme. Cette question, qui occupait vivement alors l'Afrique et l'Orient, est creusée à fond. Toutefois Augustin ne se prononce pas. Ce beau génie, que passionnait si prodigieusement l'amour de la vérité, n'est jamais plus admirable que dans l'aveu de son ignorance.

Dans le onzième livre, le grand évêque demande pourquoi Dieu a permis la tentation d'Adam, et répond que l'homme eût été moins digne de louange si sa fidélité n'eût pas été mise à l'épreuve. Il croit que le diable, tombé par l'or-

¹ Livre VIII.

gueil, était un ange inférieur aux bons anges. La soumission de la femme à l'égard de son mari lui paraît une expiation de sa faute.

Que d'idées et d'observations, que de choses dans ces douze livres ! Mais nous craindriens de nous aventurer trop avant sur l'océan théologique.

Il se présente ici un autre travail d'Augustin qui donnerait matière à une longue appréciation, si notre rôle d'historien ne nous traçait point d'infranchissables limites ; c'est le beau travail sur les Psaumes, l'*Explication*¹ des Cantiques du royal prophète, faite presque toujours devant le peuple à Hippone ou à Carthage, remarquable au plus haut degré, moins par la forme que par la solidité de la morale, la grandeur des pensées et la variété des enseignements religieux.

Augustin s'élève parfois à une forte éloquence. Il semblait parler pour notre époque lorsqu'il faisait entendre ces mots² : « Maintenant ils » voient l'Église et disent : Elle va mourir, et » bientôt son nom sera effacé, il n'y aura plus de » chrétiens, ils ont fait leur temps. — Or, pen- » dant que ces hommes disent toutes ces choses, » je les vois mourir chaque jour, et l'Église de-

¹ Enarrationes in Psalmos. Tome IV des *Œuvres de saint Augustin*.

² Sur le ps. lxx, 12.

» meure toujours debout, annonçant la puissance
» de Dieu à toutes les générations qui se suc-
» cèdent. » Ailleurs ¹, il commente cette parole
du prophète sur les impies : *Leurs chefs, leurs*
juges sont absorbés par la pierre. « Or, la pierre
c'est Jésus-Christ, ajoute Augustin. Aristote était
un grand maître, mais approchez-le de cette
pierre, il est absorbé ! Autrefois on disait de lui :
Le Maître a parlé, et aujourd'hui on dit : *Le Christ*
a parlé, et Aristote tremble au fond de son tom-
beau. Pythagore et Platon étaient aussi de grands
philosophes ; faites-les avancer, approchez-les de
cette pierre, comparez leur autorité à celle de
l'Évangile, comparez ces hommes superbes à un
pauvre crucifié. Disons-leur : Vous avez écrit vos
sentences dans les cœurs orgueilleux, et lui (le
Christ) il a planté sa croix sur le front des rois ;
puis il est mort et il est resuscité ; mais vous êtes
mort vous aussi, et je ne veux pas chercher com-
ment vous ressusciterez. Ils sont donc absorbés
par cette pierre, et leur science ne paraît de quel-
que valeur que si on évite de la comparer à l'É-
vangile. » Dans son commentaire du psaume 148,
l'évêque d'Hippone nous dit que les créatures
sans intelligence louent Dieu, parce qu'elles
sont bonnes et que, demeurant dans l'ordre

¹ Sur le ps. cxi, 19.

établi, elles contribuent à la beauté de l'univers; il ajoute admirablement que Dieu est surtout glorifié par ces sortes de créatures, lorsque des êtres intelligents les contemplent.

L'illustre docteur, selon les temps, les circonstances et l'inspiration, commentait en présence des fidèles tel ou tel psaume, et, plus occupé d'instruire que de briller, il tirait de chaque parole de David d'abondantes et d'utiles leçons. Il recula longtemps devant le psaume 118, tant lui avaient paru profonds les mystères renfermés dans ce cantique! Ce fut le dernier qu'il commenta; l'explication des cent cinquante psaumes s'achevait ainsi en 416. Possidius observe que les commentaires dictés sont les plus courts; on a remarqué aussi que ceux-là offrent le moins d'animation. Le cœur et le génie d'Augustin se répandaient mieux devant la multitude qui l'écoutait. La parole de l'évêque embrasait alors les fidèles comme la parole du Sauveur embrasait le cœur de ses disciples attentifs à l'explication des Écritures. Saint Fulgence conçut le dessein de quitter le monde en lisant le commentaire du psaume 56, où le grand docteur retrace les terreurs du jugement dernier. Le travail sur les Psaumes a été fait d'après la version des Septante; Augustin ne possédait pas encore la version de saint Jérôme; l'étude du texte des Septante,

la comparaison des éditions latines et des diverses leçons précédaient ses propres commentaires; le docteur s'attache d'ordinaire au sens allégorique et spirituel. Oserait-on lui reprocher de n'être pas toujours conforme au sens du texte hébreu tel que l'a reproduit saint Jérôme? Quelques inexactitudes pour le sens littéral sont d'un poids bien léger à côté de ces trésors de pensées et de préceptes de morale répandus à pleines mains. L'obscurité des Écritures, au lieu d'enchaîner la marche d'Augustin, l'aide en quelque sorte à multiplier les richesses de ses enseignements salutaires.

Cassiodore, dans le prologue de ses commentaires sur les Psaumes, avoue qu'il a eu souvent recours au grand évêque d'Hippone au milieu des incertitudes de son travail, et qu'il a tiré des ruisseaux de cette mer. Il applique à Augustin ce qui a été dit d'Homère sur la difficulté de lui arracher quelque chose de ses pensées. « Augustin, ajoute Cassiodore, est un maître illustre dans tous les genres, et, ce qui est rare dans la fécondité, il est prudent dans la dispute. Il coule comme une fontaine d'eau pure que rien ne souille; mais s'avancant toujours dans l'intégrité de la foi, il ne laisse aux hérétiques aucun moyen de résistance; on le trouve tout

» catholique, tout orthodoxe; et, resplendissant
» du plus doux éclat dans l'Église du Seigneur, il
» se montre à nous environné des rayons même
» de la divine lumière. »

Boccace avait envoyé à Pétrarque l'explication des Psaumes par Augustin; Pétrarque, ravi, le remerciait de ce *présent magnifique et insigne* dans une lettre¹ mémorable : « Désormais, lui » dit-il, je naviguerai avec plus de sûreté sur la » mer de David; j'éviterai les écueils; je ne serai » épouvanté ni par les flots des expressions ni » par le choc des phrases qui se brisent. » Le *divin génie* d'Augustin sera son guide et son appui au milieu des tempêtes de cette mer si difficile. L'esprit et le zèle d'Augustin apparaissent à Pétrarque comme des prodiges dont sa raison est confondue; cet homme, longtemps charmé par les choses de la terre, connaissant tout à coup si profondément les choses du ciel, cet Africain maniant avec tant de puissance la langue romaine, cette incomparable fécondité au milieu des embarras des devoirs épiscopaux, sont pour Pétrarque des sujets de stupeur; il dit à son ami qu'il ne peut détacher ses yeux de l'ouvrage de l'évêque d'Hippone, et qu'il en dévore les beautés nuit et jour.

¹ Epist. variar. XXII.

En exprimant son admiration pour les commentaires d'Augustin sur les Psaumes, Pétrarque a exprimé la nôtre, et nous nous taisons après lui.

CHAPITRE XVIII.

Conciles contre les pélagiens et décrets d'Innocent I^{er}. — Les quinze livres sur la Trinité. — Les cent vingt-quatre traités sur l'Évangile de saint Jean, et les dix traités sur la première Épître de cet apôtre.

(416)

L'Église d'Afrique a beaucoup fait pour le christianisme, mais sa plus grande gloire est d'avoir signalé d'abord et vaincu ensuite le pélagianisme. Sentinelle de l'univers catholique, l'Afrique avertissait de l'approche de l'ennemi, le reconnaissait malgré ses déguisements et ses ruses, et, ne se bornant pas à crier : Aux armes ! elle triomphait elle-même des attaques dirigées contre la gloire de Jésus-Christ. Le génie et le zèle de l'Église africaine dans la guerre pélagienne se sont personnifiés dans Augustin, à qui l'ange de la foi chrétienne semblait redire ses plus sublimes secrets.

Nous avons eu occasion de faire remarquer la différence de caractère de Célestius et de Pélage, l'un net et hardi dans sa doctrine, l'autre enveloppant son erreur de finesse perfide et de dé-

tours menteurs. Aussi le concile de Carthage de 411 n'eut pas de peine à atteindre la pensée de Célestius et à le convaincre d'hérésie. Il n'en fut pas de même de Pélage dans les assemblées de Jérusalem et de Diospolis ou Lydda, la première à la fin de juin 415, la seconde au mois de décembre de la même année : à force de réticences, de tortuosités et de défaites, le novateur échappa à une condamnation. D'ailleurs la réunion de Jérusalem, que nous ne voulons pas appeler un concile et dont aucun acte ne fut écrit, avait pour président l'évêque Jean, peu porté à favoriser les adversaires de Pélage et plutôt disposé à faire pencher la balance contre eux. Orose, qui eut la double gloire d'être l'ambassadeur de l'Église d'Espagne auprès d'Augustin et l'ambassadeur d'Augustin auprès de Jérôme, se présenta dans l'assemblée de Jérusalem avec plus de lumières qu'aucun des prêtres présents ; il parla du concile de Carthage qui avait condamné Célestius, annonça le livre *de la Nature et de la Grâce*, et donna lecture de la lettre de l'évêque d'Hippone à Hilaire de Syracuse ; il put invoquer aussi l'autorité de saint Jérôme dans sa lettre à Ctésiphon et dans ses dialogues. Le prêtre espagnol dut souffrir lorsque l'assemblée ayant demandé à Pélage s'il reconnaissait avoir enseigné la doctrine combattue par l'évêque d'Hippone, le moine breton

répondit : *Qu'ai-je affaire d'Augustin?* Une soudaine indignation saisit tous les assistants, excepté l'évêque Jean, dont l'autorité put seule empêcher l'expulsion du novateur irrespectueux. L'évêque de Jérusalem crut pouvoir pardonner et prendre sur lui l'injure faite au grand homme d'Afrique en disant : *Je suis Augustin!* Orose osa lui dire : « Si vous représentez ici la personne » d'Augustin, représentez aussi ses doctrines. » L'évêque Jean parlait en grec, Pélage parlait dans cette langue, mais Orose ne s'exprimait qu'en latin, et l'interprète qui servait d'intermédiaire, coupable d'infidélité, embrouillait toutes les questions. Orose reconnut l'impossibilité de faire triompher la vérité dans des conditions pareilles; il demanda que l'hérésie, plus connue chez les Latins, fût soumise à des juges latins, et l'évêque Jean décida que la cause serait portée au tribunal du pape Innocent I^{er}.

Pélage eut meilleur marché de l'assemblée de Diospolis, non pas au profit de sa doctrine, mais à son profit personnel. Les choses avaient été conduites de telle manière que ni Héros d'Arles et Lazare d'Aix, accusateurs de Pélage, ni Orose, ne purent se trouver à la réunion: il est permis de penser que l'évêque de Jérusalem ne fut pas complètement étranger aux décisions qui amenèrent l'absence de ces trois hommes importants.

On fit lecture du mémoire des deux évêques de Provence, mais les quatorze évêques du concile ne comprenaient pas le latin : il fallut traduire en grec le mémoire. Pélage possédait la langue grecque comme sa langue maternelle ; il répondit avec aplomb et facilité à toutes les questions qu'on lui adressa. Comme personne de ceux qui étaient présents ne put mettre sous les yeux de Pélage ses propres écrits et que la conférence se passa en demandes et en réponses, le moine breton, désertant ses propres doctrines, marchant de mensonge en mensonge pour gagner du temps et mieux tromper les catholiques, anathématisa successivement tous les points de son hérésie ; il ne craignit pas d'abandonner Célestius comme un novateur dont il n'avait souci, et condamna si bien son disciple que l'assemblée des évêques proclama son orthodoxie.

L'intérêt de la vérité religieuse préoccupait Augustin avant tout. Jean, évêque de Jérusalem, inspirait aux fidèles quelque défiance ; il pouvait avoir besoin d'être éclairé. L'évêque d'Hippone lui écrivit¹, joignant à sa lettre un exemplaire du livre *de la Nature et de la Grâce*, et demandant à Jean une copie des actes du synode de Lydda.

¹ Lettre CLXXIX.

Augustin a pu dire avec vérité que dans l'assemblée de Diospolis *on n'a pas absous l'hérésie, mais l'homme qui niait l'hérésie*¹. Le livre des *Actes de Pélage ou de ce qui s'est passé en Palestine*, adressé à Aurèle, publié au commencement de 417², fut une parfaite analyse critique du concile de Diospolis. Augustin prononçait pour la première fois le nom de Pélage dans sa polémique.

L'évêque d'Hippone eut entre les mains une lettre qu'on disait écrite par Pélage à un prêtre de ses amis, et dans laquelle il se glorifiait d'avoir reçu l'approbation de quatorze évêques pour la proposition suivante : *L'homme peut rester sans péché et observer facilement les commandements de Dieu, s'il le veut*. L'évêque d'Hippone montrait à la fois l'erreur de cette proposition et la mauvaise foi de Pélage³. Il fait aussi mention d'une défense que Pélage lui avait envoyée par Charus d'Hippone, diacre en Orient, et qui reproduisait inexactement les parties les plus importantes des actes du concile de Diospolis. Augustin surprit le moine breton en flagrant délit de fausseté. Pélage parlait beaucoup de son absolution à Dios-

¹ Serm. contre Pélage.

² L'original latin de cet ouvrage fut retrouvé à Fiesole, auprès de Florence, au commencement du dix-septième siècle.

³ *De gestis Pelag.*, cap. xxx.

polis, mais il aurait voulu détruire jusqu'aux dernières traces des actes véritables de cette conférence.

D'autres manifestations de l'Église allaient s'élever; au mois de juin 416, soixante-huit évêques sous la présidence d'Aurèle, assemblés à Carthage, selon la coutume, pour y traiter des affaires ecclésiastiques de la province, entendirent la lecture du mémoire d'Héros et de Lazare apporté par Orose, voulurent revoir les actes du concile de Carthage en 411, et condamnèrent les doctrines de Pélage et de Célestius. Ils adressèrent une lettre collective au pape Innocent I^{er}, afin de lui annoncer leurs décisions et de le prier de joindre à leurs efforts l'autorité du siège apostolique. Au mois de septembre suivant, soixante et un évêques de la province de Numidie, parmi lesquels figure le nom d'Augustin, réunis à Milève, adressèrent aussi une lettre à Innocent pour appeler sa sollicitude pastorale contre les enseignements nouveaux qui allaient jusqu'à interdire l'oraison dominicale. En même temps, cinq évêques, Augustin, Aurèle, Alype, Evode et Possidius, écrivaient au pontife de Rome, et lui exposaient dans toute sa vérité la doctrine pélagienne. Cette lettre, pleine, forte et précise, fut rédigée par l'évêque d'Hippone; elle était accompagnée du livre de Pélage sur les forces de

la nature, et de la réfutation d'Augustin. Les évêques demandaient au pape d'anathématiser l'ouvrage de Pélage ou d'obliger l'auteur à l'anathématiser lui-même. Un trait de respectueuse modestie terminait cette lettre : « Nous ne prétendons pas, disait Augustin à Innocent, augmenter avec notre petit ruisseau la fontaine de votre science ; mais dans cette grande tentation de notre temps d'où puissions-nous être délivrés par celui à qui nous disons : *Ne nous laissez pas succomber à la tentation*, nous avons voulu éprouver si notre goutte d'eau sort de la même source que votre fleuve abondant, et nous avons désiré qu'une réponse de vous nous consolât dans la participation de la même grâce ¹. » Un évêque, appelé Jules, partit pour Rome, chargé des trois lettres où l'Afrique chrétienne avait déposé la vérité. Le saint-siège les reçut avec respect et avec une haute intelligence de la question ; Innocent répondit ² sans retard à ces trois lettres ; il félicitait les évêques africains d'avoir suivi *les règles de la discipline et la tradition des aïeux*, en consultant le siège de Pierre sur les grandes choses de la foi, et les louait de leur admirable manière de renverser le pélagianisme

¹ Lettre CLXXVII.

² Les réponses d'Innocent sont de 417, et forment les lettres CLXXXI, CLXXXII et CLXXXIII.

avec les armes de l'Écriture; il repoussait en termes énergiques les doctrines nouvelles qui, dans sa pensée, supprimaient en quelque sorte Dieu lui-même en supprimant la prière. Innocent retranchait de la communion de l'Église Pélagé et Célestius jusqu'à ce qu'ils eussent clairement et solennellement condamné leurs erreurs. Cet anathème de Rome était un avertissement donné à la grande famille catholique; il devenait plus difficile à Pélagé d'accréditer son enseignement.

Peut-être ne s'est-il pas présenté d'exemple d'un penseur qui ait mené de front autant d'œuvres diverses que l'évêque d'Hippone. Il tenait sous la main de grands ouvrages qu'il achevait ou qu'il perfectionnait, composait des livres pour chaque grave question qui naissait de la polémique contemporaine, écrivait ou dictait des lettres dont plusieurs sont de véritables traités, se déplaçait toutes les fois que l'exigeaient les besoins religieux, prêchait très-souvent, et remplissait tous les devoirs épiscopaux, devoirs si variés, si nombreux, si pesants alors! Nous avons déjà exprimé, dans un autre chapitre, la surprise dont on est saisi à la vue de tant de choses accomplies avec si peu de loisirs! On dirait que le miracle de Josué s'est constamment reproduit pour Augustin, afin de lui donner des

jours plus longs et de lui laisser le temps de gagner toutes ses batailles contre l'erreur!

L'ouvrage sur la Trinité qu'Augustin *commença jeune et qu'il acheva vieux*, comme il le dit lui-même, ouvrage où s'est montrée tout entière la profondeur de l'évêque d'Hippone, courut risque d'être pour jamais interrompu ; les premiers livres avaient été enlevés à l'insu de l'auteur dans un état d'imperfection qui l'affligeait ; il eût voulu d'ailleurs publier le travail tout à la fois, à cause de l'enchaînement des idées. Augustin en avait conçu un certain dégoût pour son œuvre commencée ; il résolut de ne plus s'en occuper. Les instances de plusieurs de ses frères et l'ordre d'Aurèle, son primat, purent seuls le déterminer à reprendre ce difficile travail, qui fut terminé en 416 : le *Traité sur la Trinité* avait été entrepris dans l'année 400. Augustin chargea un diacre de l'église d'Hippone de porter la première édition de l'ouvrage à l'évêque de Carthage, avec une lettre¹ destinée à servir en quelque sorte de préface.

L'incompréhensible mystère d'un Dieu en trois personnes sera l'éternel désespoir des intelligences qui ne voudront pas s'incliner de-

¹ Lettre à Aurèle, évêque de Carthage, placée en tête des quinze livres sur la Trinité. Tome VIII, édit. des Bénédictins.

vant l'autorité de l'Écriture. Au temps d'Augustin comme aujourd'hui, on faisait des objections, on proposait des difficultés; il fallait dissiper des doutes. Les païens, les philosophes, les chrétiens mal affermis dans la foi, s'arrêtaient devant le dogme de la Trinité comme devant un infranchissable écueil; leur raison flottait au hasard autour de cette vérité révélée; elle se créait d'épaisses ombres qui lui dérobaient le jour divin. Le christianisme n'était point encore entré profondément et universellement dans le monde intellectuel et moral; des images grossières et des imperfections se mêlaient encore à l'idée qu'on avait de Dieu, et cette façon incomplète de concevoir la divinité empêchait qu'on ne s'élevât à la contemplation du mystère de la Trinité, autant que nos faibles ailes peuvent atteindre à d'inaccessibles hauteurs. Divers passages de l'Évangile étaient aussi l'occasion de difficultés; on en demandait l'explication. Augustin fait observer que les Latins n'avaient pas suffisamment éclairci ce mystère, et que les travaux des Pères grecs sur cette question n'avaient pas été traduits dans la langue de l'Occident. Une grande tâche restait donc à remplir. Augustin était le seul homme de cette époque qui fût à la hauteur d'une telle œuvre; or, nul n'a jamais rien dit ni rien écrit d'aussi fort, d'aussi

profond, d'aussi frappant sur la Trinité; tous ceux, sans exception, qui depuis lors ont parlé de ce point fondamental de notre foi, n'ont fait que reproduire les pensées de l'évêque d'Hippone¹. Cassiodore vantait l'élévation du *Traité sur la Trinité*, à la lecture duquel il fallait apporter, disait-il, beaucoup d'application et de pénétration; Gennade², exprimant son admiration par une image empruntée aux Livres saints, disait qu'Augustin avait été *introduit dans la chambre du roi et revêtu de la robe de la sagesse divine*. Dans les derniers livres de cet ouvrage, le génie philosophique d'Augustin se produit avec plus de puissance que dans aucun autre travail de ce grand homme.

On n'attend pas de nous une analyse très-abondante et très-détaillée d'un ouvrage qui se compose de quinze livres; mais, selon notre méthode, nous en donnerons la fleur et les plus saillantes idées. Notre grand but, notre grand espoir est de mettre le génie et les œuvres d'Augustin à la portée de toute intelligence. La bien-

¹ Suarez, Thomassin, Petau, ont écrit de savants traités sur la sainte Trinité. Bossuet, dans son sermon sur ce mystère, reproduit les principales idées de saint Augustin, et les complète avec la puissance qui lui est propre. Voir la *Vie de saint Athanase*, par Maiher. M. H. Martin, dans ses études sur la Trinité, a fort bien [disserté sur la trinité platonique.

² Chap. XXXVIII, *De script. eccles.*

veillance du lecteur nous saura quelque gré de nos laborieux efforts.

Les premières lignes de cet ouvrage nous avertissent qu'il s'agit de repousser les calomnies de ceux qui *sont trompés par un malheureux amour de la raison*. L'auteur distingue trois sortes de fausses opinions sur la divinité : la première donnait à Dieu des proportions et des qualités corporelles ; la seconde, lui donnait les proportions et les qualités de l'intelligence humaine ; la troisième opinion, voulant affranchir l'idée de Dieu de tout point de ressemblance avec les choses créées, esprit ou matière, se perdait dans un abîme d'absurdités. Quand l'Écriture nous représente Dieu sous des formes visibles ou avec des sentiments humains, elle descend au niveau de la faiblesse de notre esprit et nous offre des degrés pour monter peu à peu à la hauteur divine. Augustin expose le sujet de son ouvrage : démontrer que la Trinité est un seul et vrai Dieu, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont une même substance ou plutôt une même essence ; prouver par l'autorité des Écritures que c'est là l'enseignement de la foi, et répondre ensuite aux objections de tout genre qui sont faites contre le mystère de la Trinité. « Celui qui lit ces choses, dit Augustin, quand il se croira dans la certitude, » qu'il marche avec moi ; quand il hésitera, qu'il

» cherche avec moi ; quand il reconnaîtra quel-
» qu'une de ses erreurs, qu'il revienne à moi ; et
» s'il trouve que je sois dans l'erreur moi-même,
» qu'il me reprenne. Entrons ensemble dans la
» voie de la charité, tendant vers celui de qui il a
» été dit : *Cherchez toujours sa face*¹. » Il ajoute
que si quelqu'un blâme ce qu'il aura dit parce
qu'il ne le comprend pas, il doit s'en prendre à
ses expressions et non point à la foi : nul homme
n'a jamais parlé de cette sorte qu'il fût compris
de tous en toutes choses.

La foi enseigne que les trois personnes de la
Trinité sont inséparables dans toutes les opéra-
tions divines. Cependant, dira-t-on, on a entendu
la voix du Père qui n'était pas la voix du Fils ;
c'est le Fils qui est né dans la chair, qui a souf-
fert, qui est ressuscité et qui est remonté au ciel ;
c'est l'Esprit-Saint qui est descendu sous la forme
d'une colombe. Comment la Trinité est-elle insé-
parable dans des opérations aussi distinctes ? De
plus, on demande comment le Saint-Esprit fait
partie de la Trinité, puisqu'il n'a été engendré ni
du Père ni du Fils et qu'il est l'esprit de tous les
deux.

Augustin établit d'abord par les témoignages
de l'Écriture que Jésus-Christ, le Verbe fait chair,

¹ Ps. civ, 4.

est Dieu, qu'il est de même nature que le Père, qu'il accomplit les mêmes merveilles, qu'il a créé tout ce qui existe, qu'il a ressuscité les morts. Il montre, par le témoignage de saint Paul, que l'Esprit-Saint est Dieu, que nous sommes ses temples, et que nous lui devons le culte de *latrîe*¹ comme au Père et au Fils. Viennent ensuite les objections.

Mon père est plus grand que moi, dit le Sauveur, dans l'Évangile de saint Jean². Il dit dans l'Évangile de saint Matthieu : *Si quelqu'un parle contre le fils de l'homme, il lui sera remis; mais s'il parle contre le Saint-Esprit, il ne lui sera remis ni en ce siècle ni en l'autre*. Ces mots semblent établir de l'inégalité entre les trois personnes divines, mais Augustin nous fait observer que, dans ces passages de l'Évangile, Jésus-Christ parle de lui comme homme; pour l'intelligence des discours évangéliques, on ne doit jamais oublier la distinction des deux natures. C'est ainsi que le Dieu se révèle dans ces mots du fils de Marie : *Mon père et moi nous ne sommes qu'un*³. *Tout ce qu'a mon père est à moi*⁴. Le Fils dit au Père : *Glorifiez moi*⁵, et

¹ Λατρία.

² XIV, 28.

³ Saint Jean, I, 30.

⁴ *Id.* XVI, 15.

⁵ XVII, 8.

puis il lui dit : *Je vous ai glorifié sur la terre*. Pour le Fils comme pour le Saint-Esprit, être envoyé c'est apparaître dans le lieu où il était déjà ; la mission de ces deux personnes divines ne constate donc pas une infériorité relativement à la personne du Père. Le Fils seul s'est fait homme, mais les trois personnes divines ont concouru à la formation de l'humanité du Sauveur. Les trois anges qui apparurent à Abraham sont une image du mystère de la Trinité. Le grand docteur laisse entrevoir, avec beaucoup de réserve pourtant, l'idée que les Tables de la loi sur le Sinaï furent données par l'Esprit-Saint appelé dans l'Évangile *le doigt de Dieu* ; l'apparition sur la sainte montagne arriva cinquante jours après l'immolation de l'agneau et la célébration de la Pâques, comme, plus tard, l'Esprit-Saint promis aux apôtres descend cinquante jours après la passion du Seigneur. Les langues de feu de Sion rappellent aussi la fumée et les éclairs du Sinaï. Telle est la matière des deux premiers livres sur la Trinité.

Dans le troisième livre, Augustin, qui s'est déjà longuement étendu sur les apparitions divines, cherche de quelle manière Dieu s'est montré aux hommes : a-t-il formé des créatures tout exprès pour servir d'instrument à ses révélations ? s'est-il montré au moyen des anges qui existaient déjà et qui prenaient des corps créés afin d'accomplir

leur mission? ou bien ces anges, d'après le pouvoir qu'ils ont reçu de Dieu, changeaient-ils leur propre forme selon les besoins de chaque acte de leur ministère? Nous passerons rapidement sur ces questions de simple curiosité religieuse qui n'ont pas aujourd'hui le vif intérêt qu'elles avaient il y a quatorze siècles. L'évêque d'Hippone croit que c'est par le ministère des anges que Dieu s'est montré à Abraham, à Moïse, à divers personnages des saintes Écritures. A propos des apparitions merveilleuses, Augustin est grand dans sa manière d'apprécier les miracles. Il nous présente les faits miraculeux comme les résultats d'une volonté qui opère sans effort ni trouble, et sans surcroît de puissance. Chaque année, à des jours marqués, des eaux tombent sur la terre, mais si la force divine qui soutient toute créature assemble soudain les nuages et les change en pluie à la prière d'Elie après de longs jours d'une sécheresse désastreuse, nous donnons le nom de miracle à cet événement inaccoutumé. C'est Dieu qui envoie les éclairs et le tonnerre; ils étaient miraculeux sur le mont Sinaï, parce qu'ils se produisaient d'une façon inusitée. L'homme plante et arrose, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement, et la grappe de la vigne et le vin sont l'œuvre de Dieu; le vin changé en eau sur un signe du Seigneur est un

miracle aux yeux des hommes les plus grossiers. C'est Dieu qui revêt les arbres de feuillage et de fleurs; mais lorsque tout à coup vint à fleurir la verge d'Aaron, la divinité conversa pour ainsi dire avec l'humanité qui doutait. Celui qui a ressuscité des morts donne la vie dans le sein des mères, et des corps naissent pour périr ensuite. Tous ces faits sont appelés naturels lorsqu'ils se produisent comme un fleuve de choses qui passent et qui coulent; on les proclame des merveilles quand ils s'accomplissent d'une manière nouvelle pour donner des avertissements aux hommes. Au fond c'est toujours une même loi qui se produit avec des variétés. Il y a donc une grande irréflexion dans la révolte de la raison des philosophes contre la seule idée d'un miracle.

Au début du quatrième livre destiné au mystère du Verbe incarné, l'évêque d'Hippone exalte la connaissance de soi-même. Le genre humain, dit-il, a coutume de faire un très-grand cas de la science des choses de la terre et du ciel; mais ceux-là sont meilleurs, qui préfèrent à cette science l'avantage de se connaître eux-mêmes; il est plus glorieux de comprendre sa propre infirmité que de scruter et de savoir les chemins des astres. La science de celui qui gémit et pleure sur sa misère intérieure n'enfle point, parce que la charité édifie; il a mieux aimé connaître la ma-

l'adie de son âme que de connaître le circuit du monde, les fondements de la terre et la hauteur du ciel. C'est le désir de la patrie qui produit la douleur du pèlerinage. Augustin se place parmi ces pauvres du Christ qui gémissent, et demande à Dieu la puissance de répondre aux hommes qui n'ont ni soif ni faim de justice : « Je sens, s'é- » crie-t-il, combien le cœur humain enfante d'il- » lusions ! et qu'est-ce que mon cœur, si ce n'est » le cœur humain ? » Il prie Dieu que ces illusions ne viennent pas se mettre à la place de la vérité dans son ouvrage.

Dans de précédents chapitres nous avons entendu plus d'une fois le grand évêque nous parler de l'incarnation ; nous ne pouvons nous arrêter à ce que renferme sur ce mystère le quatrième livre de la Trinité. Le Verbe fait chair est considéré comme l'illuminateur de notre intelligence, comme le libérateur de l'âme et du corps, tous les deux promis à la mort : le péché tue l'âme, la peine du péché tue le corps. L'abandon de Dieu est la mort de l'âme, comme l'abandon de l'âme est la mort du corps. Une digression sur le nombre six et sur le nombre trois, l'unité morale du monde constituée par la médiation d'un seul, quelques considérations sur les philosophes anciens qui n'ont rien à nous apprendre sur la source du fleuve du genre humain, et sur la future résur-

rectiou des morts, et qui n'ont pas été dignes de recevoir les révélations d'en haut, remplissent plusieurs chapitres. L'incarnation a été comme un degré divin pour nous faire monter à l'immuable vérité. Il y a, dit Augustin dans le dix-huitième chapitre, aussi loin de notre foi à l'évidence de la vérité par laquelle nous atteindrons à la vie immortelle, qu'il y a loin de la mortalité à l'éternité. La vérité doit un jour succéder à la foi, comme l'éternité à la mortalité.

Le cinquième livre est abstrait; c'est une réponse aux ariens, qui attaquaient le mystère de la Trinité en cherchant à prouver la différence de la substance du Père et du Fils. « Tout ce qui se » conçoit et se dit de Dieu, se dit et se conçoit » non selon l'accident, mais selon la substance; » être non engendré se dit du Père selon la substance; être engendré se dit aussi du Fils selon » la substance. Il est différent de n'être pas engendré et d'être engendré : donc la substance » du Père et du Fils est différente. » L'évêque répond : « Si tout ce qui se dit de Dieu se dit » selon la substance, il est donc dit selon la substance : *Mon père et moi nous ne sommes qu'un.* » La substance du Père et du Fils est donc une » et la même, et si cela n'a pas été dit selon la » substance, on peut donc dire de Dieu quelque » chose qui ne soit pas selon la substance; et dès

» ce moment nous ne sommes pas forcés d'entendre selon la substance le non-engendré et l'engendré. » Le docteur cite ces paroles de saint Paul : *Il (le Fils) n'a pas cru usurper en se disant égal à Dieu*¹. Il applique le même argument à ce passage, et le raisonnement des ariens se trouve renversé. D'après les principes établis par le saint évêque, ce qui se dit substantiellement de Dieu se rapporte aux trois personnes, comme quand on parle de la bonté, de la splendeur, de la toute-puissance de Dieu ; ce qui se dit d'une des personnes divines, du Père, du Fils ou du Saint-Esprit ne s'applique pas à la Trinité tout entière. Il n'y a qu'une essence, mais trois personnes ou trois hypostases, comme disent les Grecs, et toutefois le grand docteur avoue que les expressions manquent pour définir avec précision les mutuels rapports des trois personnes divines.

Le sixième livre prouve que ces noms : *vertu de Dieu et sagesse de Dieu*², donnés au Christ, n'atteignent en rien l'égalité du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; il explique ces paroles de saint Hilaire : *L'éternité dans le Père, la ressemblance dans l'image, l'usage dans le don*, qui ne sont qu'une désignation des attributs des personnes divines. Le

¹ Aux Phillip., II, 6.

² Aux Corinth., I, 24.

septième livre continue l'examen de la même question.

Dans le huitième livre, le saint évêque établit que deux ou trois personnes de la Trinité ne sont pas plus grandes qu'une seule ; en voici la raison : la grandeur d'un être est dans sa vérité ; pour avoir plus de grandeur, il est nécessaire d'avoir plus de vérité, et le Père et le Fils ensemble ne sont pas plus vrais que le Père et le Fils en particulier. Le Saint-Esprit est aussi vrai et par conséquent aussi grand que le Père et le Fils ensemble. La Trinité n'est pas plus grande qu'une seule des personnes qui la composent. Augustin découvre dans la charité un vestige du divin mystère qui nous occupe. Il y a trois choses dans la charité : celui qui aime, celui qui est aimé, et l'amour.

Cette image de la Trinité trouvée en nous-mêmes prend un développement d'une remarquable profondeur dans le neuvième livre. Augustin distingue dans l'homme un esprit, une connaissance de soi-même, un amour de soi-même. Exister, se connaître, s'aimer, ces trois choses-là sont absolument égales dès qu'elles sont parfaites, et forment substantiellement une même chose. L'esprit, la connaissance, l'amour ont chacun une sorte d'existence relative, mais ils constituent un ensemble inséparable, une unité

d'essence. A chaque vérité que nous apercevons, à chaque sentiment qui nous saisit, nous engendrons en nous la Parole ou le Verbe; l'amour unit et serre dans un embrassement spirituel le Verbe et l'intelligence de qui il est engendré. La parole est égale à l'esprit qui l'enfante, et l'amour qui les lie est égal à tous les deux.

Mais l'esprit de l'homme offre à l'évêque d'Hippone une autre image de la Trinité, qu'il juge plus claire encore que la précédente; c'est le sujet du dixième livre. Dans le dixième chapitre de ce livre nous retrouvons l'évidence intime comme base de la certitude, et cette doctrine cartésienne dont Augustin est l'inventeur et le père. L'homme, dit ce grand docteur, sait qu'il existe, qu'il vit, qu'il comprend..... On a accumulé les systèmes sur la nature de l'âme, « mais, dit l'évêque d'Hippone, qui peut mettre en doute sa vie, son souvenir, son intelligence, sa volonté, sa pensée, sa science, son jugement? et lors même qu'il doute il vit : s'il doute de son doute, il se souvient; s'il doute, il comprend qu'il doute; s'il doute, c'est qu'il aspire à la certitude; s'il doute, il pense; s'il doute, il sait qu'il ne sait pas; s'il doute, il juge qu'on ne doit pas donner sans raison son assentiment. Le doute même suppose que quelque chose existe. L'esprit est donc forcément certain de lui-même. »

Le docteur découvre ensuite une image de la Trinité dans la mémoire, l'intelligence et la volonté qui au fond ne sont qu'une seule vie, un seul esprit, une seule essence. Comprendre, vouloir et se souvenir, c'est un même acte, une même pensée. Ainsi la connaissance de l'homme intérieur aide à pénétrer dans la mystérieuse nature divine, à l'image de laquelle il a été créé. Augustin nous fait remarquer aussi dans l'homme extérieur des traces de la Trinité; le onzième livre renferme les développements de ces nouveaux aperçus. L'investigateur du plus grand des mystères reconnaît trois choses dans l'action de voir : l'objet qui est vu, la vision ou le regard qui n'existait pas auparavant, l'intention de l'esprit. Le corps visible, le regard et la volonté de voir sont trois choses de nature différentes, mais qui se confondent dans une sorte d'unité. Revenant à l'homme intérieur, Augustin expose comment la trinité de la mémoire, de la vision interne et de la volonté, forme l'unité de la pensée¹.

Mais le grand docteur, au douzième livre, ne veut reconnaître comme parfaite image de Dieu et de la Trinité que cette portion de notre intel-

¹ *Que tria cum in unum coguntur, ab ipso coactu cogitatio dicitur.* Lib. XI, cap. III.

ligence qui, pour refléter la Trinité, n'a pas besoin de l'action des choses temporelles, et s'élance d'elle-même à la contemplation de ce qui est éternel. Il repousse, comme étant contraire à l'Écriture, l'image de la Trinité représentée par la réunion de l'homme, de la femme et de l'enfant. C'est l'homme qui a été créé à l'image de Dieu, et non pas la famille. L'examen des phénomènes de la pensée amène Augustin à se prononcer contre les réminiscences de Pythagore et de Platon; Platon, ce noble philosophe, ainsi que l'appelle l'évêque d'Hippone, rapportait qu'un enfant, interrogé sur je ne sais quelle question de géométrie, répondit comme s'il eût été versé dans cette science; interrogé par degrés et avec art, cet enfant voyait ce qu'il fallait voir, et disait ce qu'il avait vu. Si les réponses de l'enfant, observe Augustin, avaient été le souvenir de choses connues autrefois, chacun pourrait en faire autant; or, tous n'ont pas été géomètres dans une première vie, ajoute le grand évêque, puisqu'au contraire il s'en rencontre si peu dans le genre humain. La merveille de l'enfant dont parle Platon peut s'expliquer par une organisation riche et privilégiée. De nos jours on a vu des prodiges de ce genre¹, supérieurs très-

¹ L'enfant de la Sicile, Vito Mangiamele, trouvait en quelques mi-

probablement à l'exemple que citait Platon, et personne n'a eu l'idée d'attribuer ces étonnantes aptitudes à des souvenirs d'une autre vie. Pythagore, dit-on, se rappelait ce qu'il avait éprouvé lorsqu'il habitait un autre corps ; mais de pareilles réminiscences ne sont que des illusions de la nature des songes.

Le treizième livre, après nous avoir conduits à travers les dogmes fondamentaux de la foi, nous fait remarquer des trinités dans la science.

Le quatorzième livre revient sur une distinction déjà faite entre la science et la sagesse : la science est la connaissance des choses humaines, la sagesse est la connaissance des choses divines. Retenir, contempler, aimer la foi, cette trinité de quelque chose qui appartient au temps ne saurait être regardée par Augustin comme une image de Dieu, le roi de l'éternité ; c'est dans ce qui doit toujours être, c'est dans l'âme immortelle que nous devons chercher une image du Créateur. L'esprit qui se regarde, se comprend et se reconnaît par la pensée, voilà une véritable image de la Trinité. Cette partie du quatorzième livre contient des idées déjà exprimées ailleurs ; mais ces idées reçoivent ici des

notes la solution de problèmes pour lesquels M. Arago avait besoin de travailler longtemps.

développements et une grande clarté. L'auteur monte plus haut vers l'éternelle lumière lorsqu'il nous dit que l'âme humaine est une image de la Trinité, non pas seulement parce qu'elle peut se souvenir d'elle-même, se comprendre et s'aimer, mais surtout parce qu'elle peut se souvenir de Dieu, concevoir et aimer ce Dieu dont elle est l'ouvrage. La rébellion et le désordre effacent en nous l'image de Dieu ; la justice et l'amour divin la renouvellent et l'achèvent jusqu'à donner à l'âme humaine, au delà du tombeau, son dernier trait de ressemblance avec l'auguste Trinité.

Le quinzième et dernier livre est comme un résumé de tout l'ouvrage. Il se termine par une prière. Après avoir dit qu'il a cherché Dieu, qu'il a désiré voir avec son intelligence ce qu'il croyait, qu'il a beaucoup disputé et beaucoup travaillé, « Seigneur mon Dieu, s'écrie Augustin, » ma seule espérance, exaucez-moi, de peur que » ma lassitude m'empêche de vous chercher encore, mais faites que je cherche toujours ardemment votre face. Donnez-moi le courage » de vous chercher, vous qui m'avez fait vous » trouver et qui m'avez donné de plus en plus » cette espérance. Ma force et ma faiblesse sont » devant vous ; conservez l'une, guérissez l'autre. » Ma science et mon ignorance sont devant

» vous; recevez-moi lorsque j'entre, là où vous
» m'ouvrez; ouvrez-moi lorsque je frappe, là où
» vous fermez. Que je me souviene de vous,
» que je vous comprenne, que je vous aime;
» augmentez en moi ces choses jusqu'à ce que
» vous m'ayez entièrement renouvelé.» Le grand
évêque se rappelle ensuite ces mots de l'Écri-
ture¹ : *Vous n'éviterez point le péché dans les longs
discours*, et regrette d'avoir longuement parlé. Il
demande à Dieu de le délivrer des longs discours
et aussi de ses propres pensées quand elles ne
sont point agréables à Dieu : lorsque sa bouche
se tait, son esprit ne se tait point. « Mes pen-
» sées telles que vous les connaissez, ajoute le
» saint docteur, sont en grand nombre; ce sont
» des pensées humaines, pensées vaines. Faites-
» moi la grâce de ne pas les suivre, et si parfois
» elles me plaisent, de les désapprouver et de ne
» m'y point endormir. Que rien dans mes ou-
» vrages ne procède de mes propres pensées,
» mais que mon jugement et ma conscience s'en
» défendent par votre secours. »

L'ouvrage de la *Trinité* est comme un long re-
gard attaché sur le soleil; l'œil du grand évêque
est vigoureux, perçant, intrépide; il ne se ferme
pas devant les éblouissants rayons de l'astre éter-

¹ Proverb., x, 19.

nel. Augustin, plongeant au sein des mystères de l'infini, cherche à concilier l'idée de l'unité divine avec le dogme des trois personnes éternelles; il interroge tour à tour les Écritures inspirées et l'âme humaine; ce n'est pas une des moindres beautés de son œuvre que de montrer dans l'homme une vivante image de la Trinité, image qui devient de plus en plus ressemblante par la pratique de la vertu, et qui se déifie en quelque sorte en passant de l'énigme et du voile de la vie à l'évidence de l'éternité. Comme l'humilité de l'évêque d'Hippone s'accroît à mesure que s'élève son génie, ce grand homme finit par demander pardon à Dieu de ses propres pensées, et proclame l'infirmité et la vanité de tout ce qui dans son ouvrage ne serait pas de Dieu lui-même.

Quelque effort que fasse le génie humain, il ne saurait franchir les bornes posées à son audace; quelque hardi que puisse être son vol, la raison humaine n'atteindra jamais à ce qui est au-dessus d'elle. Augustin établit par l'Écriture le mystère d'un Dieu en trois personnes, mais ne l'explique pas; il reconnaît dans l'entendement humain une sorte d'empreinte de la Trinité éternelle, mais cette empreinte est plutôt un sentiment qu'une démonstration de la vérité. Tout ce que les anciennes traditions religieuses

et poétiques des diverses nations peuvent nous offrir sur le mystère du nombre trois, est une trace divine plus ou moins effacée, mais ne conclut point absolument¹. Un mystère est comme une sainte nuit qui environne le vrai : c'est Dieu seul qui fera lever l'aurore. La Trinité demeure incompréhensible pour nous, malgré les efforts d'un puissant génie, et nous nous souvenons ici de la légende qui fait apparaître à l'auteur du traité sur la Trinité un ange sous les traits d'un enfant, cherchant à vider l'Océan avec une coquille.

Il y a dans le mystère de la sainte Trinité quelque chose de si invinciblement vrai que les *révélateurs* de notre époque, les *Messies* contemporains, tristes contrefacteurs du christianisme, ont cru ne pas pouvoir se passer d'une trinité quelconque. N'avons-nous pas la trinité hégélienne, une trinité éclectique, une trinité saint-simonienne et je ne sais combien d'autres trinités rationalistes ? En se séparant du christianisme, les penseurs tombent dans les dernières profondeurs de l'extravagance, tout comme y tombaient leurs lointains devanciers avant l'apparition de l'Évangile.

¹ Nous avons reproduit dans les *Éclaircissements* de ce volume quelques pages de M. l'abbé Maret sur la question de savoir si Platon a connu la Trinité.

Augustin est parmi les Pères de l'Église ce qu'est saint Jean parmi les évangélistes; nul n'était plus propre à expliquer les admirables profondeurs du disciple bien-aimé. Haute intelligence et tendre charité, ce double caractère de saint Jean est aussi le double caractère du grand Augustin; il appartenait à notre docteur de suivre pas à pas le doux évangéliste, d'être son interprète auprès des hommes pour l'enseignement des mystères chrétiens qui furent connus de Jean mieux que de tout autre mortel, et pour l'enseignement de l'amour, cette première et dernière loi du fils de Marie. Les *cent vingt-quatre traités sur l'Évangile* et les *dix traités sur la première Épître de saint Jean* sont autant d'homélies prononcées par l'évêque d'Hippone durant l'année 416; on recueillait chaque homélie à mesure qu'Augustin la prononçait; il revoyait ensuite l'explication improvisée devant les fidèles et lui donnait la forme qui est restée pour l'instruction de la postérité. Les préceptes de morale se mêlent toujours dans ces homélies à l'exposition de la foi et à l'éclaircissement des mystères; les devoirs des hommes n'y sont point séparés de l'explication du dogme, et comme Augustin ne perdait jamais de vue les questions contemporaines qui agitaient l'Église, les commentaires de saint Jean renferment de vigoureuses réponses

aux ariens, aux manichéens, aux donatistes et aux pélagiens. Ces belles explications du pontife africain ont sillonné de lumière le champ de la foi, et servi de règle et d'autorité à plus d'un grand homme catholique; saint Léon, Théodoret, saint Fulgence, Cassiodore, Bède, Alcuin, ont loué ou reproduit bien des passages des homélies d'Augustin sur le plus inspiré des douze disciples.

CHAPITRE XIX.

Lettre de saint Augustin à Boniface. — Lettres à saint Paulin, à Dardanus, préfet des Gaules. — Diverses opinions sur Dardanus. — Lettre à Juliana sur le Livre à Démétriede. — Lettre à Pierre et à Abraham.

(417)

Le nom de Boniface est célèbre dans les annales romaines de la première moitié du cinquième siècle; il représente la gloire des armes impériales dans ce temps où la gloire romaine se couchait sur les ruines. En 413, Boniface avait défendu Marseille contre les Goths; en 417, il gouvernait l'Afrique; le monde vantait son habileté, sa bravoure; les populations africaines louaient sa justice, et les évêques contemporains l'estimaient pour sa piété chrétienne. Des liens de considération et d'amitié attachaient particulièrement le pontife d'Hippone au comte Boniface. Celui-ci, plus accoutumé au maniement des armes qu'aux discussions théologiques, n'était pas pleinement au courant de la question des donatistes, qui revenait sans cesse, malgré leur défaite; il s'adressa à Augustin pour être exacte-

ment instruit de l'erreur des donatistes et des faits qui avaient amené contre eux l'intervention de la puissance temporelle. L'évêque, tout en s'excusant d'écrire longuement à un personnage qui n'avait que bien peu de temps à donner à la lecture, fit une réponse étendue¹, où se trouve supérieurement résumée cette question du donatisme dont il s'était tant et si fortement occupé.

Indépendamment du but particulier dont nous parlerons tout à l'heure, nous trouvons dans cette lettre deux faits curieux; le premier, c'est que des troupes de donatistes, avant l'abolition du culte païen, se jetaient à travers les polythéistes le jour de leurs fêtes solennelles, non point pour briser les idoles, mais pour chercher la mort sous les coups de leurs adorateurs. Le second fait, c'est que parmi les donatistes, toujours unis d'espérance aux ennemis de l'empire, il s'était élevé un parti qui, pour se ménager la faveur des Goths, appartenant à l'arianisme, s'efforçait d'accréditer l'idée d'une communauté de foi entre le donatisme et la secte d'Arius.

¹ Lettre CLXXXV. Cette lettre est un des écrits de saint Augustin dont Bayle a donné les plus étranges interprétations. Bayle s'est montré à la fois grossier, injurieux et inexact dans ses critiques du grand évêque d'Hippone. On peut lire avec fruit la *Réfutation des critiques de Bayle sur saint Augustin*, par le P. Merlin. Paris, 1732, in-4°.

Dans sa réponse au comte, Augustin paraît surtout s'attacher à prouver qu'il était permis d'user des lois impériales pour ramener plus promptement et plus sûrement les donatistes à l'unité. Nous avons déjà touché à ce point délicat, à ces problèmes de conduite ecclésiastique, qui ne sauraient être résolus légèrement. Ainsi que nous l'avons fait observer, il serait misérable de juger la question avec les idées et les mœurs des temps modernes, où la tolérance philosophique est devenue la règle des pouvoirs temporels en matière religieuse ; il ne faut pas perdre de vue que, dans la société chrétienne du cinquième siècle, l'indifférence en matière de foi n'était admise par personne, et que la religion tenant profondément aux entrailles des peuples, la force et la prospérité publique étaient intéressées à la conservation de l'unité morale. Augustin, dont quelques historiens modernes ont calomnié la charité et méconnu l'immense bienveillance à l'égard des hérétiques, ne s'est pas exprimé autrement que Bossuet et Fénelon sur les points qui ont fourni matière à tant de déclamations. Il a toujours et de toutes ses forces repoussé la peine de mort pour les hérétiques ; il admettait seulement des devoirs envers Dieu de la part des princes, et pensait qu'il faudrait avoir perdu le sens pour dire aux rois : Ne vous mettez point en peine de

savoir par qui est défendue ou attaquée dans votre royaume l'Église de votre Seigneur ¹.

Les donatistes, pour rejeter l'intervention de ces pouvoirs temporels, qu'ils avaient été les premiers à invoquer, disaient qu'aux premières époques de la foi, les chrétiens n'eurent jamais recours à l'autorité des princes; la raison en est évidente, répondait Augustin; c'est qu'alors il n'y avait pas de princes soumis à la loi évangélique; c'était le temps des frémissements des peuples et des conjurations des rois *contre le Seigneur et son Christ*². Dans le cinquième siècle au contraire, c'était le temps de l'accomplissement de ces paroles : *Tous les rois de la terre l'adoreront, et toutes les nations le serviront* *Maintenant comprenez, ô rois, instruisez-vous, juges de la terre, servez le Seigneur avec crainte, et réjouissez-vous en lui avec tremblement*³. Or, pour les rois, ajoute l'évêque d'Hippone, servir le Seigneur c'est défendre et punir avec une religieuse sévérité la violation des ordres divins. Un roi a des devoirs comme homme et des devoirs comme roi. Les princes punissent les crimes qui troublent et renversent les états : pourquoi ne puniraient-ils

¹ Quis mente sobrius regibus dicat : Nolite curare in regno vestro a quo tueatur vel oppugnetur Ecclesia Domini vestri.

² Ps. II, vers. 1 et 2.

³ Ps. II, vers. 10 et 11.

pas les crimes qui peuvent ruiner la religion ? Ainsi raisonnait Augustin. Il convient et plusieurs fois il répète qu'il vaut mieux conduire les hommes par les voies douces et les convaincre par la vive impression de la vérité ; mais les auteurs profanes comme les auteurs sacrés lui apprennent que la contrainte est souvent nécessaire pour l'accomplissement du bien , et que le cœur humain , si enclin au mal , a besoin d'être pressé par la crainte. Tous les hommes ne disent point avec le royal prophète : *Mon âme a eu soif de Dieu qui est la fontaine d'eau vive ; quand paraîtrai-je devant la face de Dieu ?* Il en était de la terreur des lois impériales comme de la terreur de l'enfer ; les âmes qui brûlent d'amour pour la vérité éternelle et les biens invisibles n'ont pas besoin que des menaces les excitent à la fuite du désordre et de l'erreur.

Dans le festin de la parabole évangélique , le *compelle intrare*² (forcez-les d'entrer) n'est prononcé qu'après l'inutilité des premières invitations. Augustin , obligé de recourir aux empereurs dans l'intérêt de l'Église d'Afrique , bien loin de céder à ses penchants , n'obéissait qu'à une dure nécessité ; la puissance persuasive de

¹ Ps. xli, 3.

² Saint Luc, chap. xiv, vers. 23.

la parole précédait toujours la rigueur des lois.

Nous avons dit et redit ailleurs tout ce qu'avait fait l'évêque d'Hippone pour dérober les donatistes à la verge temporelle. La lettre au comte Boniface est un monument digne d'attention; elle motive le recours aux décrets impériaux, et précise dans quelle mesure l'évêque d'Hippone consentait à user de l'assistance des princes pour amener au festin de l'unité les hommes qui cheminaient le long des haies et des grands chemins de l'hérésie.

Augustin, dans cette lettre, venge les fidèles du reproche de cupidité et d'ambition que les donatistes leur adressaient; les biens des hérétiques avaient été, il est vrai, réunis aux biens des églises catholiques; mais sans compter que ces propriétés étaient le patrimoine des pauvres, les catholiques ne cessaient de presser les donatistes de revenir à l'unité pour rentrer à la fois dans la possession de leurs biens et des dignités ecclésiastiques : qu'est-ce qu'une cupidité qui supplie qu'on entre en partage de ses trésors? Qu'est-ce qu'une ambition qui cherche par tous les moyens possibles des compagnons de ses grandeurs? Les lois de l'Église avaient établi que la pénitence pour quelque crime fermait tout chemin à la cléricature; et pourtant, dans l'affaire des donatistes, l'Église avait relâché quel-

que chose de la sévérité de sa discipline , pour épargner aux peuples de grands maux ; le seul repentir rouvrirait la route des honneurs ecclésiastiques à ceux du parti de Donat. Il y avait dans une telle conduite de la part des catholiques, de solennelles preuves , de fortes garanties de miséricorde et d'amour pour la paix. Mais nous avons épuisé la question en de nombreux chapitres, et nous défions tout esprit élevé et sincère de trouver des torts sérieux aux catholiques , dans cette grande querelle africaine.

Saint Paulin était un des hommes éminents de l'Église qui avaient donné leur amitié à Pélage , avant qu'il enseignât ses erreurs ; le novateur breton avait produit en Palestine des lettres de l'illustre évêque de Nole pour abriter ses doctrines sous ce nom révéré. Augustin , le tendre ami de Paulin , ignorait l'état et le caractère des relations de son collègue de la Campanie avec Pélage depuis sa condamnation ; il connaissait par les lettres de l'évêque de Nole , la pureté de sa foi , ses gémissements sur la misère de la nature humaine , ses tristesses d'avoir effacé en lui par la corruption , l'image de l'homme céleste , ses plaintes de la guerre intestine livrée entre l'esprit et la chair , et son aveu de la profonde décadence de la race d'Adam¹. Mais Au-

¹ Lettre de saint Paulin à Sévère.

gustin tenait à mettre en garde son ami contre le poison du pélagianisme, et à lui fournir les moyens de plaider la cause de la grâce devant ses ennemis. Il lui écrivit¹ donc pour raconter tout ce qui s'était passé depuis les premiers actes de la Palestine, et pour établir fortement la doctrine de la grâce chrétienne. Afin de donner à sa lettre plus d'autorité, Augustin joignit à son nom celui de son cher Alype, par qui Paulin avait d'abord connu l'évêque d'Hippone.

Notre docteur parle avec douceur de Pélage, qu'on a, dit-il, surnommé le Breton² pour le distinguer de Pélage de Tarente; il l'aimait autrefois et il l'aime encore; auparavant il chérissait dans Pélage un homme dont il supposait les croyances pures; maintenant il le chérit en souhaitant que la divine miséricorde le délivre de ses idées contre la grâce. Longtemps Augustin avait refusé de croire à la renommée qui accusait Pélage, car les bruits de la renommée sont souvent des mensonges; la lecture d'un livre de Pélage lui a tout révélé. On voit, par cette lettre du grand évêque, que l'hérésiarque breton avait écrit depuis sa condamnation; quelques variations s'étaient introduites dans sa doctrine, mais

¹ Lettre CLXXXVI.

² Britonem.

il continuait à nier la grâce sans laquelle le libre arbitre ne peut éviter le péché, selon la théologie catholique. Augustin invite à prier pour Pélagé et pour ceux qui le suivent. Le ton de cette lettre est d'une douceur infinie ; on y sent une secrète puissance qui entraîne à aimer la vérité ; c'est quelque chose qui part du ciel et qui ravit la terre.

Peu de temps après la lettre à Paulin, l'évêque d'Hippone répondait à Dardanus, préfet du prétoire des Gaules. L'histoire nous apprend que Dardanus se déclara contre Jovien, usurpateur de l'autorité impériale; vaincu à Valence par Ataulfe, roi des Goths, l'usurpateur, prisonnier, fut livré à Dardanus, qui lui fit subir le dernier supplice. La postérité est embarrassée sur le jugement qu'elle doit porter sur ce préfet du prétoire ; saint Jérôme, dans une lettre qu'il lui écrivait en 414, l'appelle *le plus noble des chrétiens et le plus chrétien des nobles*, et nous verrons tout à l'heure avec quelle profonde estime Augustin parle à Dardanus. D'un autre côté, Sidoine Apollinaire, qui avait pu voir de près sa vie et sa personne, nous présente Dardanus comme réunissant tous les vices des divers oppresseurs des Gaules au temps d'Honorius. Il lui prête *la légèreté de Constantin, la faiblesse de Jovien, la perfidie de Géronce*¹. La première pensée qui s'offre à

¹ Cum in Constantino inconstantiam, in Jovino facilitatem, in Ge-

l'esprit, c'est qu'Augustin et Jérôme n'avaient connu Dardanus que par sa correspondance, et que Sidoine Apollinaire l'avait connu par ses œuvres. Mais peut-être faudrait-il prendre un milieu entre les malédictions de Sidoine et les magnifiques louanges des deux docteurs de l'Église. Les hommes qui ont le pouvoir sont soumis à des jugements divers, et le temps où nous sommes ne laisse ignorer à personne combien sont passionnées les inspirations des partis. Sidoine a pu écrire sous des impressions qui n'étaient pas entièrement conformes à l'équité.

Quoi qu'il en soit, dans la haute Provence, non loin de Sisteron, un peu au-dessous de Chardavon, aux lieux où s'élevait la ville de Théopolis, il est un rocher, appelé par les gens du pays *peira escricha* (pierre écrite), qui offre en l'honneur de Dardanus une inscription romaine. Cette inscription, la plus considérable que les Romains aient laissée dans les Gaules, et plusieurs fois reproduite avec inexactitude¹, est un monument de la reconnaissance publique de Théopolis.

rontio perfidiam, singula in singulis, omnia in Dardano crimina simul execrarentur. Sidon. Apollin., v, 9.

¹ M. Honorat, médecin de Digne, fort versé dans la science historique, a reproduit l'inscription de Chardavon dans toute sa physionomie actuelle; nous ajouterons que personne avant lui n'avait donné l'inscription avec une aussi complète exactitude. Nous reproduisons la notice de M. Honorat à la fin de ce volume.

Voici le sens de l'inscription tel que Millin¹ l'a donné :

« Claudius Posthumus Dardanus, homme illustre, revêtu de la dignité de patrice, ex-gouverneur consulaire de la province viennoise, ex-maître des requêtes, ex-questeur, ex-préfet du prétoire des Gaules, et Nevia Galla, femme clarissime et illustre, son épouse, ont procuré à la ville appelée Théopolis l'usage des routes, en faisant tailler des deux côtés les flancs de ces montagnes, et lui ont donné des portes et des murailles. Tout cela a été fait sur leur propre terrain : mais ils l'ont voulu rendre commun pour la sûreté de tous. Cette inscription a été placée par les soins de Claudius Lepidus, comte et frère de l'homme déjà cité, ex-consulaire de la première Germanie, ex-maître du conseil des mémoires, ex-comte des revenus particuliers de l'empereur, afin de pouvoir montrer leur sollicitude pour le salut de tous, et d'être un témoignage écrit de la reconnaissance publique. »

Dans ces temps où l'interprétation des Écritures était une si grande affaire pour les peuples chrétiens, Dardanus interrogea l'évêque d'Hippone sur les paroles de Jésus-Christ adressées

¹ *Voyage dans les départements du midi de la France*, tome III.

au bon larron : *Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis*, et sur la signification du tressaillement de Jean aux entrailles maternelles en présence du Sauveur du monde caché dans les flancs de Marie. Augustin resta assez longtemps sans répondre aux questions du préfet des Gaules : « Bien-aimé frère Dardanus, dit l'évêque au dé- » but de sa lettre, plus illustre pour moi dans la » charité du Christ que dans les dignités de ce » siècle, j'avoue que j'ai répondu trop tard à vos » lettres. Je ne voudrais pas que vous en cher- » chassiez les causes, de peur que vous ne sup- » portassiez plus difficilement mes longues ex- » cuses que vous n'avez supporté mes longs re- » tards. J'aime mieux vous voir accorder mon » pardon que juger ma défense. Quelle qu'ait pu » être la cause de ce retard, croyez bien qu'il » n'a pu entrer en moi aucun dédain de ce qui » vous touche. Je vous aurais répondu plus tôt, » si je vous avais compté pour peu. Ce n'est pas » que je croie être parvenu à écrire quelque » chose de digne d'être lu par vous et de vous » être adressé ; mais j'ai mieux aimé vous écrire » que de passer encore cet été sans payer ma » dette. Je n'ai ni tremblé ni hésité en présence » de votre rang si haut ; votre bienveillance m'est » plus douce que votre dignité ne m'est suspecte. » Mais ce qui fait que je vous aime fait aussi que

» je trouve difficilement de quoi suffire à l'avidité
» de votre religieux amour. »

La première des deux questions amène Augustin à traiter de la présence de Dieu; il déploie dans ce sujet une grande richesse d'idées et cette étonnante pénétration qui semble lui donner un sens de plus pour comprendre les choses divines. L'évêque nous apprend comment il faut concevoir la grandeur et l'étendue de Dieu, comment Dieu est partout, comment il habite dans les hommes, ce que c'est que d'être près ou loin de Dieu. Vis-à-vis des hommes, Dieu est comme un son qu'on entend plus ou moins selon qu'on a l'oreille plus ou moins ouverte; il est comme la lumière dont on est plus ou moins près selon qu'on est plus ou moins capable de voir. La seconde question donne lieu à Augustin de parler de la nature humaine soumise à l'empire du péché, de la nécessité de la régénération, et de cette grâce dont il signale les ennemis sans les nommer. Le pélagianisme étant le danger du moment, Augustin en avertissait à toute occasion; ses lettres avaient prémuni l'Italie et les Gaules, l'Afrique et l'Orient. La parole de l'évêque d'Hippone était devenue un glaive dont le monde chrétien tout entier pouvait s'armer pour défendre la foi.

Ce soin de protéger les intelligences contre les

atteintes de l'erreur se révèle avec toute l'effusion de l'amitié dans la lettre ¹ écrite à Juliana au sujet du *Livre à Démétriate*. Augustin regardait la maison de Juliana comme une église de Jésus-Christ et s'effrayait à la seule idée que les croyances évangéliques pussent s'y corrompre. L'évêque d'Hippone désire savoir l'auteur du *Livre à Démétriate*. On disait à la vierge romaine : « Votre » noblesse et votre opulence temporelles sont de » vos aïeux plutôt que de vous-même ; mais, » quant à vos richesses spirituelles, nul autre » que vous n'a pu vous les donner ; elles ne peuvent venir que de vous et ne peuvent être qu'en » vous, et c'est par là que vous devez être louée » et mise au-dessus des autres. » Ces paroles niaient l'indigence de l'âme humaine et contredisaient saint Paul, qui a dit : *Nous portons ce trésor dans des vases fragiles, afin que la puissance soit en Dieu et non pas en nous* ². Augustin multiplie les témoignages de l'Écriture pour montrer que la virginité, comme les autres dons, vient d'en haut et descend du Père des lumières ³. On peut dire que le bien est notre ouvrage, puisqu'il est le produit de notre libre arbitre sans lequel rien de méritoire ne saurait s'accomplir ; mais il n'est pas vrai

¹ Lettre CLXXXVIII.

² Corinth., iv, 7.

³ Saint Jacques, i, 17.

qu'il ne vienne que de nous : la force divine nous aide.

Le grand évêque espère que si le livre dont il parle est parvenu à la jeune Démétriade, elle en aura gémi ; elle aura frappé humblement sa poitrine, et peut-être aura-t-elle versé des larmes en se jetant aux pieds du Seigneur à qui elle s'est consacrée et qui l'a sanctifiée. Les paroles et la foi contre lesquelles Augustin proteste ne sont pas de Démétriade, mais d'un autre ; et ce n'est pas en elle, c'est dans le Seigneur que la jeune vierge se glorifiera. « Il faut, dit l'Apôtre, que chacun » s'éprouve soi-même, et alors il trouvera en lui » sa gloire et non point dans un autre. » Au lieu de se croire elle-même sa propre gloire, Démétriade s'écriera avec David : « Mon Dieu, vous » êtes ma gloire, et c'est vous qui élevez ma » tête¹. » Augustin prie Juliana de lui faire savoir si tels sont bien les sentiments de sa fille. Il lui demande de chercher dans le *Livre à Démétriade* quelque chose de favorable à la doctrine de la grâce ; il le souhaite d'autant plus vivement que *ces hommes* (les pélagiens) *sont, dit-il, beaucoup lus à cause de la force et de l'éloquence de leurs écrits.* A la fin de sa lettre, l'évêque d'Hippone prononce le nom de l'auteur du *Livre à Démétriade*, qu'il

¹ Ps. III, 4.

semblait ignorer au commencement; il a cité plus tard¹ Pélage comme auteur de cet écrit; et son jeune ami Orose, dans l'Apologétique, attribue positivement au novateur breton le *Livre à Démétriade*. Il paraît du reste qu'il y avait eu deux livres de Pélage adressés à la fille de Juliana, et que dans l'un de ces livres l'hérésiarque reconnaissait la grâce de Dieu. Augustin parlait ainsi, d'après une lettre de Pélage; et comme celui-ci s'enveloppait toujours d'ambiguïtés, le saint évêque ne savait guère à quoi s'en tenir sur les écrits de Pélage adressés à la jeune vierge romaine.

Nous devons mentionner ici une lettre de saint Augustin, découverte au siècle dernier dans les manuscrits de la bibliothèque du monastère de Gottweig², sur la rive droite du Danube, et qu'on croit se rapporter à l'année 417 : c'est une réponse à des questions religieuses adressées par deux personnages, Pierre et Abraham, que l'é-

¹ Livre de la *Grâce de Jésus-Christ*, chap. xxii et suiv.

² Cette lettre, qui manque à l'édition des Bénédictins, a été publiée dans l'édition des frères Gaume. Elle fut découverte par le R. P. Godefroy Besselius, abbé du monastère de Gottweig, publiée pour la première fois en 1732, et publiée ensuite à Paris, en 1734, par dom Jacques Martin, moine de Saint-Benoît. Une autre lettre de saint Augustin, dont nous parlerons plus tard, fut trouvée et mise au jour en même temps. Les frères Gaume ont donné les deux lettres avec des préfaces de Besselius et de Martin. Tome II, p. xxxviii.

vêque d'Hippone appelle *seigneurs bien-aimés et saints fils*. La destinée des enfants morts sans baptême y est traitée en quelques mots; là, comme en d'autres écrits, le docteur se prononce pour une peine, mais pour une peine légère ¹. Il renvoie Pierre et Abraham à ses ouvrages, afin de ne pas être obligé de répéter ce qu'il a dit. En parlant des païens, Augustin rappelle qu'il s'est beaucoup occupé d'eux dans la *Cité de Dieu*, œuvre qui n'est point encore achevée.

Lorsque je voyageais à travers les pays de l'ancienne Afrique chrétienne, et que les paroles de Tertullien et de saint Cyprien, d'Augustin et d'Aurèle, d'Alype et de Possidius, des deux Optats et de Sévère me revenaient à la mémoire, j'étais saisi du contraste de ces voix éloqu岸tes et de ces déserts muets. Je rapportais les œuvres aux lieux qui les avaient produites, et ces lieux ne les comprenaient pas, ne les reconnaissaient pas; ils gardaient devant elles une morne immobilité. Ainsi le cadavre d'un penseur illustre resterait insensible et froid si on venait admirer en sa présence ses livres immortels. Depuis douze ou treize siècles, les grands hommes de l'Afrique sont devenus comme des étrangers dans leur patrie. Au nom d'Augustin ces contrées ne vous ré-

Minima pœna, non tamen nulla.

pendent point ; on n'entend que le bruit de la mer sur les rivages, et, dans les montagnes, le bruit des sapins, des cèdres et des chênes ; mais le souffle de la France, souffle chaud et fécond, a passé sur la terre d'Afrique, il y demeure, et de sa puissante énergie doit y renaître une civilisation chrétienne.

NOTES

ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

LES

CONFESSIONS DE SAINT AUGUSTIN.

Nous avons annoncé dans notre premier volume , chapitre xvii , p. 302 , un morceau de M. Villemain sur les *Confessions* de saint Augustin ; il doit compléter ce que nous avons dit sur ce bel ouvrage de l'évêque d'Ilippone ; voici le morceau ¹ :

« En tête de ses *Confessions*, Rousseau se vante de former une entreprise qui n'eut jamais d'exemple et n'aura point d'imitateurs. Je lui connais cependant deux modèles , saint Augustin et Cardan, un saint et un charlatan de génie ; quant aux imitations , elles sont nombreuses , si on compte les ouvrages où l'amour-propre nous a longuement occupés de lui. Le livre vraiment unique c'étaient les *Confessions* de saint Augustin, ce cri d'humilité et un hymne à Dieu tout ensemble , ce souvenir d'un pécheur et cette prière d'un

¹ *Cours de littérat. franç.* Tableau du dix-huitième siècle, première partie. Tome II.

converti. Le récit est moins anecdotique, moins varié que celui de Rousseau. Ce n'est pas que le saint manque de franchise, mais sa langue est trop pure pour tout raconter. Quelques expressions sensibles et vives lui suffisent à rappeler les égarements de sa jeunesse, et les séduisantes images dont il fut trop charmé. Partout ailleurs, même dans les détails les plus minutieux de l'enfance, il porte une sérieuse métaphysique; son repentir est sérieux et passionné. Il voit en lui-même la misère humaine, il remonte aux plus anciens souvenirs, à ces premiers instincts d'orgueil et de colère qui, dans la faiblesse innocente du corps, montrent déjà les germes des tentations de l'âme, et cette nature libre, mais déçue, que l'homme apporte en naissant. A cette vue il s'écrie plein de trouble : « Si j'ai été conçu dans » l'iniquité, et si ma mère m'a nourri sous le péché » dans son sein, où et quand, ô mon Dieu, je vous » prie, mon âme a-t-elle pu jamais être innocente? »

Un larcin d'écolier, semblable à celui de Rousseau volant des pommes à son maître, n'inspira à saint Augustin que cette sérieuse réflexion : « J'ai voulu com- » mettre un larcin, et je l'ai commis sans nécessité, sans » besoin, mais par le dégoût du bien et l'attrait du mal. » J'ai dérobé ce que j'avais déjà en abondance et meilleur ; ce n'était pas de la chose obtenue par le larcin » que je voulais jouir, c'était du larcin lui-même et du » péché. »

Vous reconnaissez le docteur de la grâce. Mais à côté de cette austère théologie, quelle délicate observation du premier travail de l'intelligence, des premiers mouvements de la pensée ! Avec quel charme il nous ra-

conte sa peine pour apprendre le grec, qui était le latin d'aujourd'hui, puis son attrait pour Virgile, qu'il entendait sans effort ! Mais tout à coup la voix sévère du pénitent vient blâmer cette éducation frivole et corruptrice. « Malheur à toi, fleuve de la coutume ! qui peut » te résister ? Ne seras-tu jamais tari ? Jusques à quand » rouleras-tu les fils d'Ève sur ce grand et redoutable » abîme que traversent à peine ceux qui sont montés sur » la croix ? »

Se rappelant alors les leçons impures de la poésie profane, et comment il avait fait avec joie ce qu'elle autorisait par ses exemples : « Je n'accuse pas les pa- » roles, dit-il, qui étaient là comme des vases choisis » et précieux, mais le vice de l'erreur qu'on nous y » versait par la main des maîtres enivrés eux-mêmes. »

Je ne sais, mais il y a là pour moi un mélange de grâce et de sévérité, un ton d'imagination que je préfère aux premières pages si vantées de Rousseau. C'est un monde également humain, mais plus noble, où l'âme, en sentant sa faiblesse, ne se complait à rien d'impur.

Ces Confessions de l'évêque d'Hippone ne sont pas écrites avec l'élégance expressive et l'art passionné de Rousseau. Saint Augustin a perdu l'accent du pur et beau langage. En sentant avec énergie, il a souvent une diction barbare ou subtile, comme un Romain d'Afrique au cinquième siècle. Mais quelle élévation morale ! quelle affection de charité ! Rousseau, moins humilié de ses fautes qu'il ne s'attendrit sur les malheurs, a mis à force de talent le pathétique dans l'égoïsme même. Augustin est plein de tendresse pour les autres,

autant que de sévérité pour soi. Rien de haineux dans sa tristesse, ni d'orgueilleux dans son repentir ; il n'étaie pas de ces tableaux où l'âme, en recherchant curieusement les vices, satisfait encore sa vanité, le plus intime de tous ; il ne raconte pas complaisamment ce qu'il se reproche, et son imagination ne reste pas complice de ce qui fait le sujet de ses remords. Par là, cette confession d'une ardente jeunesse et d'une vie longtemps égarée est un livre édifiant.

Ce n'est pas que les sentiments naturels y soient anéantis devant Dieu. Quelle plus grande amitié que celle d'Augustin pour Alype et Nébride, et pour cet autre ami qu'il ne nomme pas, et qu'il vit mourir dès sa jeunesse ? Il y a là quelque chose d'une grâce ineffable. Le saint n'a pas tué l'homme ; on le sent à la manière dont il raconte, à longue distance, les inquiétudes de son esprit, les émotions de son âme ; comment il se lassa de ce qu'il apprenait ; comment il quitta le barreau pour la philosophie, la philosophie pour les manichéens, et comment rien ne put suffire à son besoin de croire et d'aimer. C'est ainsi qu'il vient de Carthage à Rome et de Rome à Milan, professant l'éloquence dans les écoles des rhéteurs, et ne sachant régler encore ni sa croyance ni sa vie.

Je ne crois pas qu'il y ait une plus belle histoire des mouvements du cœur, que celle d'Augustin, disputant avec ses amis sur le bien et sur le mal, sur la matière et sur l'esprit, répudiant les manichéens et les astrologues pour Platon, et de Platon s'élevant à l'idée du christianisme, puis entraîné par l'enthousiasme du temps, par l'exemple d'un moine d'Égypte, et tout à

coup saisi d'un violent dégoût du monde, d'une ardeur de conversion et de pénitence. C'est la péripétie du drame de sa vie. »

(Pour ne pas répéter ce que nous avons dit ailleurs, nous supprimons ici les pages où M. Villemain traduit la peinture des dernières luttes d'Augustin, et l'entretien avec sa mère sur le royaume des cieux, peu de temps avant la mort de sainte Monique.)

Après avoir reproduit cet admirable entretien, M. Villemain ajoute : « Voilà sans doute des beautés » bien nouvelles pour la langue romaine, une éloquence » que ne soupçonnait pas Cicéron. Mais ce qui me ravit, c'est de voir combien ce sublime est mêlé de » choses humaines simples. »

L'éloquent professeur nous fait assister aux derniers moments de sainte Monique à Ostie, et termine ainsi son morceau :

« Là s'arrête la confession historique d'Augustin. » Les quatre derniers livres de son ouvrage ne renferment plus de récits et d'aveux, mais seulement des » méditations, des prières, des *soliloques*, pour emprunter le titre d'un autre de ses écrits.

» Les *Confessions* de Rousseau, plus détaillées, » plus curieuses, n'offrent pas un intérêt si pur et » cette grandeur morale. L'auteur a beau marquer l'époque où il adopte une vie plus sévère, des vêtements » plus simples, où il supprime les *bas blancs* et les » *dentelles*; il a beau même annoncer sa réforme intérieure, on le sent faiblement, et les derniers livres » de ses *Confessions* semblent ne racheter que par des » malheurs les fautes racontées dans les premiers. Tou-

» tefois , quelques parties de ces ouvrages-et d'autres
» écrits de Rousseau qui s'y rapportent, ont offert un
» modèle de composition morale, nouveau dans notre
» langue. »

Nous avons cité la traduction des *Confessions* de saint Augustin, par M. Moreau; c'est la dernière et la meilleure.

Voici, à notre connaissance, les traductions précédentes:

En 1583, la Version d'OËmar Hennequin, évêque de Rennes, 2 vol. in-8°. Paris.

En 1679, celle du P. René de Cerisiers, jésuite. Rouen.

En 1686, celle d'un anonyme. Paris.

Puis vinrent les traductions d'Arnauld d'Andilly et de dom J. J. Martin.

En 1836, une version de l'abbé Gabriel, préfet des études au petit séminaire de Langres. Lyon, Périsset.

Nous citerons encore les pages suivantes de M. Villemain :

« Dans l'immensité de ses écrits (de saint Augustin), dans la variété de ses controverses, on voit ce caractère d'universalité religieuse, reproduit par Bossuet dans les siècles modernes. En effet, malgré le mérite inégal des ouvrages, malgré tout ce que la rouille du quatrième siècle mêle au génie d'Augustin, la vie et les travaux de Bossuet font seuls comprendre l'évêque

d'Hippone ; avec cette différence que, jeté dans un siècle plein de catastrophes et de désordres, Augustin eut besoin d'un caractère actif et plus hardi, et que son imagination effarouchée par tant de désastres fut souvent aussi bizarre que celle de Bossuet est sublime.

» A treize siècles de distance, ces deux hommes ont marqué du sceau de leur génie deux grandes époques de l'humanité. On ne retrouve pas dans l'évêque d'Hippone ce beau langage et les grâces éloquentes de l'Asie chrétienne. Il ne parle pas pour Antioche et pour Césarée ; il est plus sérieux et plus inculte ; souvent il est barbare sans être simple, parce que la barbarie d'un peuple en décadence a quelque chose de subtil et de contourné ; mais son âme est inépuisable en émotions neuves et pénétrantes ; c'est par là qu'il ravissait les cœurs, qu'il faisait tomber les armes des mains à des hommes féroces, accoutumés à s'entre-déchirer dans une fête annuelle. Nul art, nulle méthode, ne règne dans ses discours. Ils diffèrent autant des belles homélies de Chrysostome, que les mœurs rudes des marins d'Hippone s'éloignaient des arts et du luxe de Constantinople ¹. »

La sûreté du jugement et le goût exquis n'abandonnent jamais M. Villemain ; mais nous croyons que si le célèbre professeur avait à faire aujourd'hui le parallèle de saint Augustin et de Bossuet, il donnerait beaucoup plus à la vive parole et au profond génie de l'évêque d'Hippone.

¹ *Mélanges*, tome III.

Tome I, chap. XVIII, p. 304.

DESCRIPTION DE L'AFRIQUE,

PAR SALLUSTE.

Salluste reçut de César le gouvernement de la Numidie, et, pour le malheur de ce pays, il ne mit point en pratique les principes d'équité dont il remplit ses écrits. Il flétrit éloquemment les concussions des gouverneurs de provinces, et lui-même vola, pillla la Numidie! Sa splendide maison sur le mont Quirinal fut le fruit de ses concussions; c'est avec l'argent volé à Hipponne, à Calame, à Tagaste, à Constantine, à Milève, etc., que Salluste put rassembler dans sa demeure magnifique tant de peintures, de vases, de statues, d'un art exquis; les plus beaux restes antiques ont été tirés du sol où s'élevait le palais de l'historien de Jugurtha, et le voyageur qui visite aujourd'hui à Rome les *jardins de Salluste*, regrette de trouver un déprédateur et un voluptueux sous le manteau d'un historien de tant de génie. Salluste, comme tous les grands écrivains anciens, savait tout l'intérêt qui s'attache aux lieux, pour bien comprendre les événements et les hommes. Dès qu'il eut conçu le projet d'écrire la *Guerre de Jugurtha*, il parcourut les divers points de la Numidie qui se rapportaient à son sujet. Ce n'est point ici le moment d'apprécier le livre qui est regardé comme un chef-d'œuvre dans le genre historique; historien de saint

Augustin, nous avons à cœur de faire connaître, autant qu'il est en nous, les contrées et les nations africaines, et nous allons laisser parler un homme qui vécut longtemps dans la Numidie. Nous empruntons la traduction de M. Dureau de la Malle :

« Dans la division du globe, la plupart ont fait de l'Afrique une troisième partie du monde. Quelques-uns n'en reconnaissent que deux, l'Europe et l'Asie, et ils comprennent l'Afrique dans l'Europe. A l'occident, elle a pour bornes le détroit qui joint notre mer et l'océan; à l'orient, ce vaste plateau, nommé *Catabathmos*¹ par les habitants du pays, et qui va toujours en s'inclinant vers l'Égypte. Ses mers sont orageuses et sans ports; le sol fertile en grains, bon pour les troupeaux, stérile pour les arbres; le ciel et la terre sans eaux; les hommes sains, agiles, résistent à la fatigue. La plupart arrivent à une extrême vieillesse, à moins que le fer ou les bêtes féroces n'abrègent leurs jours; car les maladies mortelles y sont aussi rares que les animaux malfaisants de toute espèce y sont multipliés. Quant à la tradition sur les premiers habitants de l'Afrique, sur ceux qui s'y sont établis ensuite, et sur la manière dont toutes ces races se sont mêlées, j'ai cru devoir, dans le peu que je veux dire, m'écarter des idées reçues, et prendre pour guides les livres puniques qui ont appartenu au roi Hiempsal, d'ailleurs conformes à l'opinion des naturels du pays. Du reste, je laisse sur le compte de nos auteurs la garantie des faits.

» Les premiers habitants de l'Afrique ont été les Gétules et les Libyens, peuples grossiers et stupides qui

¹ Mot grec qui signifie *descente*.

n'avaient pour toute nourriture que la chair des animaux sauvages, ou qui paissaient l'herbe des champs comme les troupeaux. Ils n'étaient régis ni par les mœurs, ni par la loi, ni par l'autorité d'un chef; errants, dispersés, ils se faisaient un gîte là où la nuit les surprenait. Lorsque Hercule fut mort en Espagne, comme le pensent les Africains, son armée, qui était un mélange de différentes nations, désunie par la perte de son chef et par les prétentions de mille rivaux qui se disputaient le commandement, ne tarda point à se dissiper. Dans le nombre, les Mèdes, les Perses et les Arméniens, ayant passé en Afrique sur des vaisseaux, occupèrent la côte voisine de notre mer. Les Perses seulement s'enfoncèrent un peu plus vers l'océan; ils se logèrent sous la carcasse de leurs vaisseaux renversée, parce que le pays ne leur fournissait point de matériaux, et qu'ils n'avaient pas la ressource de s'en procurer des Espagnols par achat ou par échange. L'étendue de la mer et l'ignorance de la langue empêchaient toute communication. Insensiblement, par de fréquents mariages, ils se confondirent avec les Gétules; et comme dans leurs diverses tentatives, ils avaient souvent parcouru tantôt un lieu, tantôt un autre, ils se donnaient eux-mêmes le nom de *Numides*¹. Ce qu'il y a de sûr, c'est que de nos jours encore les maisons des paysans numides, qu'ils appellent *mapales*, avec leur forme oblongue, leurs toits et leurs côtés cintrés, représentent exactement la carène d'un vaisseau.

¹ Numides signifie changeant de *pâturages*, du mot grec *nomé*, pâturages.

» Les Arméniens et les Mèdes se joignirent aux Libyens, peuple plus voisin de notre mer que les Gétules, qui étaient plus rapprochés du soleil et de la zone brûlante : ils fondèrent de bonne heure des villes, car n'étant séparés de l'Espagne que par le détroit, ils avaient établi avec elle un commerce d'échanges. Peu à peu les Libyens, dans leur idiome barbare, dénaturèrent le nom de Mèdes, qu'ils appelèrent *Maures* par corruption. Mais ce furent les Perses, qui, en peu de temps, prirent un accroissement extraordinaire. Par la suite, depuis qu'ils eurent adopté le nom de Numides, leur excessive population les ayant forcés de se séparer, une colonie de leurs jeunes gens alla occuper le pays voisin de Carthage, celui qui s'appelle *Numidie*. Les deux peuples, l'ancien et le nouveau, s'appuyant l'un l'autre, ils soumièrent leurs voisins par les armes ou par la crainte, et ils étendirent sans cesse leur nom et leur gloire, surtout ceux qui s'étaient plus rapprochés de la Méditerranée, parce que les Libyens étaient moins belliqueux que les Gétules ; enfin la partie inférieure de l'Afrique fut presque toute possédée par les Numides. Les vaincus avaient pris le nom des vainqueurs, et ils ne formaient plus qu'une seule nation.

» Dans la suite, des Phéniciens, les uns pour soulager leur patrie d'une surcharge de population, les autres par des vues ambitieuses, s'étant associé dans le peuple tous les indigents, tous ceux que leur caractère précipite dans les nouvelles entreprises, allèrent fonder différentes villes sur la côte maritime, Hipponne, Adrumette, Leptis, et plusieurs autres. Ces colonies ayant prospéré en peu de temps, furent les unes une res-

source, les autres une décoration pour leur métropole. Je ne parle point de Carthage; il est plus séant de n'en rien dire que d'en dire peu de chose, puisque mon sujet me presse et m'appelle ailleurs. De Catabathmos, ce plateau qui sépare l'Égypte de l'Afrique, la première ville que vous trouvez en descendant le long de la mer est Cyrène, colonie des Théréens ¹, ensuite les deux Syrtes, Leptis au milieu, puis les autels des Philènes, lieu qui faisait la borne de l'empire de Carthage du côté de l'Égypte, puis les autres villes carthaginoises. Le reste du pays jusqu'à la Mauritanie est occupé par les Numides : tout près de l'Espagne sont les Maures. Au-dessus des Numides sont les Gétules, vivant les uns sous des huttes, les autres dispersés dans l'état sauvage. Derrière eux sont les Ethiopiens, adossés à ces régions que dévorent les ardeurs du soleil. Ainsi donc, dans la guerre de Jugurtha, presque toutes les villes puniques, et tout le pays qui dans les derniers temps avait composé le territoire de Carthage, formaient la province du peuple romain, qui l'administrait par des magistrats ². »

Tome II, chap. XII, p. 251.

Nous avons adopté l'opinion commune qui fait de Constantine l'ancienne Cirta. La lecture de Salluste a

¹ Ils occupaient Théra, l'île de l'archipel, aujourd'hui Santorin.

² Guerre de Jugurtha.

cependant éveillé dans notre esprit bien des doutes à ce sujet. L'historien de la *Guerre de Jugurtha* nous dit que les deux armées d'Adherbal et de Jugurtha se rencontrèrent pour la première fois, *non loin de la mer, près de la ville de Cirta : haud longe à mari prope Cirtam oppidum*. Pendant que Cirta était assiégée par Jugurtha, Adherbal, réduit aux extrémités les plus fâcheuses, choisit deux hommes intrépides, et leur confia la mission de porter à Rome une lettre adressée au sénat; ces hommes devaient traverser la nuit les retranchements ennemis, et *gagner ensuite la mer qui était proche. Uti per hostium munitiones noctu ad proximum mare, dein Romam pergerent*. Or, de Constantine au point de la mer le plus voisin, il y a au moins vingt-deux lieues. Avec une pareille distance, Salluste, qui connaissait bien les lieux, pouvait-il dire d'une ville qu'elle était près de la mer? Nous soumettons ces doutes à de plus savants que nous.

Tome II, chap. XVIII, p. 382.

Y A-T-IL UNE TRINITÉ DANS PLATON ?

« Puisque la théologie antique ne nous fournit aucune vraie notion de la trinité, adressons-nous à la philosophie, qui sera peut-être plus heureuse; étudions-la dans son plus illustre représentant, dans Platon.

» Vous n'ignorez pas, messieurs, que Platon a reproduit les doctrines d'Orphée et de Pythagore, et que

connaître Platon, c'est connaître la philosophie théologique la plus élevée de l'antiquité. Y a-t-il donc une trinité dans Platon ? D'abord il est nécessaire de fixer l'époque où on a commencé de lui attribuer une trinité. Croyez-vous que ce soit du vivant de ce philosophe, ou dans les temps peu postérieurs ? Non ; c'est après la diffusion du christianisme et du dogme de la trinité dans le monde, au second siècle de l'ère chrétienne, cinquante ans environ après Platon, que les philosophes syncrétistes ont voulu trouver dans ce philosophe une trinité. Toutefois chaque commentateur a interprété Platon d'une manière différente, et nous avons autant de trinités platoniques que d'interprètes de Platon.

» Ainsi, au second siècle, Alcinoüs voit dans Platon une sorte de trinité, dont les trois personnes sont : 1° l'intelligence suprême, cause du monde ; 2° l'intelligence de l'âme, ordonnatrice du monde ; 3° l'âme du monde elle-même. Mais Alcinoüs considère-t-il ces trois personnes comme un seul Dieu ? C'est ce qui est fort douteux.

» Au commencement du troisième siècle, Numénus d'Apamée distinguait trois personnes divines : 1° le père du monde, c'est-à-dire le premier principe, l'unité, le souverain bien ; 2° l'auteur du monde ; 3° enfin le monde lui-même. Mais, selon Proclus, Numénus considérait ces trois personnes comme trois dieux.

» Vers la même époque, Plotin proposa une trinité nouvelle, qui se composait : 1° de l'unité absolue ; 2° de l'intelligence supérieure au monde ; 3° de l'âme universelle du monde. Ce philosophe subdivisait ensuite les deux seconds principes de sa trinité intelligible en di-

verses émanations. Y aurait-il dans la théorie de Plotin des vues qui paraîtraient se rapprocher davantage de la doctrine chrétienne, on ne pourrait rien en conclure en faveur de Platon, car Plotin fut disciple d'Ammonius Saccas, apostat du christianisme. Il serait donc naturel de considérer les théories élevées de Plotin comme un emprunt fait au christianisme. Toutefois le système de l'émanation, enseigné par ce philosophe, met un intervalle immense entre sa doctrine et la doctrine chrétienne.

» Proclus modifia encore la théorie de Plotin, et introduisit dans sa trinité de nouvelles divisions et subdivisions qu'il serait beaucoup trop long d'énumérer.

» Toutes ces théories contradictoires étaient dans Platon, selon les néoplatoniciens, et ils cherchaient à les justifier par les écrits du maître. Alors on torturait les textes, on faisait dire au philosophe d'Athènes ce qu'il ne dit pas. Ainsi chaque attribut et chaque opération du dieu suprême, signalés par Platon, étaient personnifiés par ses nouveaux disciples, et donnaient une hypostase divine ou du moins une subdivision d'hypostase.

» Quel pouvait être le but de tant d'efforts ? les néoplatoniciens disputaient le monde au christianisme, et ne pouvant se dissimuler entièrement la supériorité de la théologie chrétienne, ils voulaient opposer une trinité platonique à la trinité des divines révélations.

» Il est vrai que les philosophes païens ne furent pas les seuls, à cette époque, qui signalèrent une trinité dans Platon. Dans une intention bien différente, les Pères de l'Église s'appliquaient à montrer certains rap-

ports entre les théories platoniciennes et la doctrine chrétienne. Saint Justin et saint Augustin trouvaient dans Platon des traces des deux premières personnes, du Père et du Verbe; et Théodoret, adoptant les interprétations néo platoniciennes, ne faisait pas difficulté d'y reconnaître une ébauche de la troisième personne elle-même. Mais les Pères, à l'unanimité, ne voyaient dans la philosophie platonique qu'un faible écoulement de la vérité, manifestée pleinement par le christianisme.

» Si, après avoir jeté un coup d'œil sur ces interprétations si diverses et si opposées entre elles, nous retournons à Platon et à ses écrits authentiques, il me paraît évident qu'on ne peut lui attribuer aucune vraie connaissance de la trinité. Sans entrer dans aucune discussion de textes, quelques remarques de bon sens et qui porteront sur l'ensemble de la doctrine, et non pas sur des passages isolés, dont le sens est toujours plus ou moins arbitraires, me paraissent suffisantes.

» Dans le système de Platon, il y a deux points absolument certains, et un troisième peu probable. Les deux points certains sont : la nécessité de la matière incréée, et l'infériorité de l'âme du monde au Dieu suprême; pour se convaincre de ces deux points incontestés, il suffit de jeter un coup d'œil sur le *Timée*. La chose très-probable est l'existence absolue, indépendante, séparée des idées qui servent de modèle à Dieu pour organiser le monde. Avec ces trois principes, toute vraie trinité et même toute vraie notion du verbe sont impossibles.

» D'abord le principe de l'éternité de la matière introduit dans les doctrines de Platon un véritable dualisme incompatible avec la trinité; ensuite, si les idées

sont distinctes de Dieu, la raison divine n'ayant plus son objet en elle-même, n'est plus la raison parfaite et infinie : elle ne peut être le λόγος véritablement divin.

» Mais à la faveur d'une supposition gratuite, et contredite par des textes nombreux, admettrait-on que Platon a placé les idées dans la raison divine, on ne prouverait jamais qu'il ait distingué cette raison divine de la Divinité elle-même ; on ne prouverait jamais qu'il en ait fait une hypostase, une personne. L'unique texte sur lequel on s'appuie est tiré d'une lettre non authentique de Platon, et d'ailleurs tout à fait énigmatique. Enfin, et je vais bien loin dans cette supposition, car l'impossibilité du contraire est démontrée, aurait-on établi que Platon a reconnu la personnalité du verbe, son verbe ne serait jamais que le modèle idéal du monde, son verbe ne représenterait que le monde, et ne se détacherait pas de la chose créée. Ce verbe platonique ne serait pas celui que le christianisme adore.

» Mais pour reconnaître la trinité dans Platon, il ne suffirait pas de constater dans ses doctrines une certaine notion de la seconde personne, il faudrait aussi y trouver la troisième. Or, ceci est impossible. S'il est dans Platon un point de doctrine clair, c'est la création de l'âme du monde par le Dieu suprême, qui reste toujours supérieur à cet agent secondaire et subordonné ; et là où l'égalité manque, il n'y a pas de trinité.

» Telle est la conclusion inévitable de toute critique impartiale des écrits authentiques de Platon ; de toute critique qui ne veut pas se perdre dans les abstractions et les rêveries néoplatoniciennes. »

(Maret, *Théodicée chrétienne*. 10^e leçon, p. 233 et suiv.)

CORRESPONDANCE ET MÉMOIRES

SUR LA CONDUITE A TENIR A L'ÉGARD DES PROTESTANTS
NOUVEAUX CONVERTIS.

Nous avons dit, tome II, p. 94, que les questions agitées en Afrique au sujet de la répression des donatistes au temps d'Honorius, se sont reproduites en France dans les affaires des protestants sous Louis XIV. Nous n'avons pas à revenir sur des actes que le monde a diversement jugés. Mais ce qui importe, c'est d'éclairer l'histoire, et l'histoire s'éclaire par des comparaisons et par la répétition des mêmes faits à travers les âges. Le donatisme africain, qui tient beaucoup de place dans l'*Histoire de saint Augustin*, ressemble sous plus d'un rapport au protestantisme moderne. Les donatistes et les protestants se ressemblent, même par le côté que nous appellerons politique; au temps d'Honorius la religion catholique était la religion de l'état, comme treize siècles plus tard sous Louis XIV; l'intérêt politique et l'intérêt religieux étant confondus, les dissidents risquaient de devenir les ennemis du pouvoir; le parti de Donat, ainsi qu'on l'a vu dans notre livre, détestait les empereurs et favorisait toute rébellion contre eux; les mémoires contemporains¹ nous ont fait voir plus d'une fois dans les protestants des ennemis du gouver-

¹ Voir, dans notre *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, les Mémoires de Montluc.

nement de la France. Quinze ans après l'imprudente et dure révocation de l'édit de Nantes, M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, soumit à Bossuet des doutes sur la conduite à tenir à l'égard des protestants *nouveaux convertis*. Bossuet répondit. Quelques évêques de France se mêlèrent à cette discussion par lettres ou mémoires. Le souvenir des donatistes et de saint Augustin fut présent à la pensée de tous ces personnages. Nous reproduisons quelques-unes de ces lettres ou Réflexions pour que notre lecteur puisse faire d'utiles rapprochements :

LETTRE DE M. DE LAMOIGNON DE BASVILLE,

INTENDANT DU LANGUEDOC,

SUR L'INSTRUCTION PASTORALE DE BOSSUET ET LES
AFFAIRES DES PROTESTANTS, ET LE DÉSIR QU'IL AVAIT
D'EN CONFÉRER AVEC LE PRÉLAT.

J'ai bien des remerciements, monsieur, à vous faire de la lettre pastorale que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je l'ai lue avec la même admiration dont j'ai été rempli en lisant vos autres ouvrages. Je l'ai trouvée si belle que j'ai mandé au sieur Anisson, à Lyon, de m'en envoyer cent exemplaires, pour les distribuer aux nouveaux convertis de cette province. Il est plus temps que jamais de leur donner une pareille nourriture. Ils viennent presque tous à l'église; plusieurs demandent et reçoivent les sacrements sans aucun mouvement de contrainte; enfin la moisson se prépare, et c'est à pré-

sent que les bons ouvriers et les ouvrages excellents comme les vôtres nous sont très-nécessaires.

Je n'ai rien tant souhaité que d'avoir une conférence d'une heure avec vous, sur la manière de conduire ces affaires importantes. J'ai toujours cru que si on s'entendait bien, il ne pouvait y avoir deux avis. Il est très-certain que les voies douces sont les meilleures : qui peut dire le contraire en matière de religion? Mais la question est que ces voies soient en même temps douces et efficaces, et qu'on ne laisse pas tomber les nouveaux convertis dans un relâchement où les préjugés de leur naissance les attirent toujours : ce qu'ils font avec d'autant plus de facilité que les pratiques de notre religion leur paraissent plus difficiles que celles de la prétendue réformée. Il faut les mettre sur le pied de s'instruire et d'écouter la parole de Dieu, sans quoi ils ne seront jamais bons catholiques. Il y a dans tout cela une première glace à rompre, qui arrête et qui empêche tous les progrès, si la puissance temporelle ne vient pas un peu au secours de la spirituelle. La première doit se contenir dans les bornes qui lui sont prescrites ; et il me semble qu'il est facile de pratiquer cette conduite d'une manière très-utile, et qui peut être très-sage et très-moderée. On met souvent le fait, en parlant sur ce sujet, autrement qu'il ne devrait être ; on ne parle que de moyens violents ou de voies douces, comme s'il n'y avait pas un milieu entre deux. Toute violence est blâmable ; mais il y a une certaine fermeté qui doit accompagner l'instruction, et qui fait que l'on en profite. C'est ce que l'expérience fait connaître, et c'est en quoi le concours des deux puissances est si utile.

J'aurais bien souhaité pouvoir reformer mes faibles idées sur les vôtres, et apprendre d'un aussi grand maître ce que je devrais faire pour remplir ma vocation en pratiquant cette règle si sage en toutes choses : *ne quid nimis*. Mais il fallait pour jouir de ce plaisir avoir un congé de trois mois, et je n'ai pu l'obtenir depuis dix-huit ans. Je vous demande au moins qu'une si longue absence ne me fasse pas perdre l'honneur de votre souvenir, et de me croire toujours avec beaucoup de respect et un attachement très-sincère, etc.

DE LAMOIGNON DE BASVILLE.

Jun 1700.

RÉPONSE DE BOSSUET A M. DE BASVILLE.

Je suis très-aise, monsieur, que mon instruction pastorale sur la perpétuelle stabilité et sur les promesses de l'Église vous ait satisfait, et que vous la jugiez utile à vos réunis. Quant à la manière d'agir avec eux, je crois en effet que j'en conviendrai aisément avec vous : car je conviens sans peine du droit des souverains à forcer leurs sujets errants au vrai culte, sous certaines peines. Cela étant, toutes les fois que nous pourrons croire que, corrigés par ces peines qui les auront rendus attentifs à la vérité, ils iront de bonne foi à la messe, je ne trouve aucune difficulté, je ne dis pas à les y recevoir, mais je dis à les y contraindre d'une certaine façon. Toute ma difficulté est d'y recevoir ceux qui font profession publique de n'y pas croire, et qui sur ce fondement refusent opiniâtrément de communier, sans

même témoigner par cela la non-répugnance par où il faut commencer. Tant qu'ils sont en cet état, je les crois incapables de profiter de la messe ; cela même les rend dignes du châtement avec la modération convenable, par pitié pour leur maladie. Mais au reste, de les y admettre, bien loin de les y contraindre de quelque manière que ce soit, c'est leur donner une faible idée de la sainteté du mystère, et leur inspirer de l'indifférence pour les bonnes dispositions qu'il faudrait avoir, et même pour y aller ou n'y aller pas : c'est la disposition que je trouve ici dans ceux qui vont à la messe si facilement, plus prêts encore à n'y pas aller. Je serai très-aise d'apprendre à votre loisir ce que vous pensez sur cela, et de profiter de vos expériences. Je suis, monsieur, etc.

A Saint-Germain, ce 11 juillet 1700.

DOUTES PROPOSÉS A M. L'ÉVÊQUE DE MEAUX

PAR M. DE LAMOIGNON DE BASVILLE,

SUR LES NOUVEAUX CONVERTIS.

La question est de savoir si les nouveaux convertis doivent être contraints aux exercices de la religion et à venir à la messe.

Cette question n'est-elle pas décidée bien nettement par saint Augustin ? il avait été d'avis qu'il ne fallait user d'aucune contrainte ; il est revenu à une opinion contraire. Peut-on croire qu'il ait changé de sentiment

sans avoir bien approfondi la matière? Il touche la raison de douter, *ne fictos catholicos haberemus, quos apertos hæreticos noveramus* (Epist. CXIII, *ad Vincent. Rogat.*); cependant elle ne l'a point arrêté. Ce n'est pas seulement le sentiment de ce saint docteur; c'est celui d'un grand nombre d'évêques qui l'obligèrent de changer en lui rapportant des raisons si convaincantes qu'il fut obligé de s'y rendre : et les raisons les plus fortes étaient les dispositions des donatistes, qui étaient retenus par les préjugés de leur naissance, par une fausse honte, et par d'autres motifs qui sont si bien expliqués dans la lettre de ce Père à Vincent; c'est ce qu'il appelle *demonstrantium exempla* (Epistol. CXIII, *ad Vincent. Rog.*). On peut dire que cet état des donatistes est le véritable portrait de celui où se trouvent maintenant les nouveaux convertis. Ils sentent les mêmes faiblesses, ils sont retenus par les mêmes préventions, ils demandent pour la plupart les mêmes secours pour être déterminés à suivre le parti qu'ils ont pris. S'il est à craindre que leur présence soit une profanation de nos mystères, saint Augustin n'aura-t-il pas employé cette raison, supposé qu'il en eût été touché? Cependant il n'en dit pas un mot : et si les évêques de ce temps eussent eu ce scrupule, Vincent, évêque donatiste, ne l'aurait-il pas relevé, ne s'en serait-il pas servi comme du plus fort argument pour combattre saint Augustin? Il a répondu à toutes ces objections; il n'a pas parlé de celle-là; ne faut-il pas conclure que l'on ne faisait pas alors la même difficulté, et que le bien général de la religion l'emportait sur ces considérations particulières? Si c'était une plaie, elle était, dit-il,

utile à l'Eglise, de même que l'incision l'est à un arbre sur lequel on ente une espèce qui produira un jour de bons fruits. Je crois qu'on ne dira pas que saint Augustin n'a pas entendu parler de la messe, puisqu'il n'y a qu'à lire l'épître à Vincent pour être persuadé du contraire, où il dit qu'un grand nombre ont été dissuadés de leurs erreurs par la vue de nos mystères. Il serait inutile de confirmer l'autorité de saint Augustin par celle de saint Isidore, de saint Grégoire le Grand, et par toutes les décrétales qui sont sur cette matière. M. de Meaux a tout cela *in scrinio pectoris*. »

Le concile de Milève, en 416, au canon XXV, n'ordonne-t-il pas que si l'évêque néglige dans un diocèse de réduire les hérétiques à l'unité de la foi par voie d'exécution, qu'il soit excommunié? *Si episcopus intra sex menses, si in ejus provinciâ executio fuerit, et hæreticos ad unitatem catholicam convertendos non curaverit, non ei communicetur* (Concil. Milev., II, t. 2, Concil. coll., 1543). Si l'on eût été retenu alors par la crainte de la profanation du mystère, aurait-on fait une pareille disposition? et le concile de Tolède, en 633, aurait-il décidé que ceux qui auraient été contraints d'embrasser la religion catholique, sous le règne de Sisebut en Espagne, bien que c'eût été par force, devaient être contraints aux exercices de la religion? *Qui jam pridem ad christianitatem venire coacti sunt, sicut factum est temporibus religiosissimi principis Sisebuti; quia jam constat eos esse sacramentis divinis associatos... et corporis Domini et sanguinis extitisse participes, oportet ut fidem etiam quam vi vel necessitate susceperunt, tenere cogantur* (Concil. Tolet., IV,

cap. LVII, t. 5, coll. 1719). Le seizième concile de Tolède, tenu soixante ans après (Concil. Tolet., XVI, cap. 1, coll. 1336), est encore en termes plus forts! On ne rapporte que ces deux conciles, pour faire souvenir M. de Meaux de tous les autres qui contiennent de pareilles dispositions.

Je ne m'arrêterai point à proposer ce qui a été fait pour éteindre l'hérésie des Albigeois en cette province : ce n'était pas néanmoins un temps d'ignorance; c'était le siècle d'Innocent III, d'Honorius III, de saint Bernard. On ne disconvient pas qu'il ne paraisse évidemment, par tous les conciles qui ont été tenus sur cette matière, et qui ont été imprimés par M. Baluze, que l'on n'hésitait pas en ce temps-là à contraindre ceux qui s'étaient convertis par force, de venir à la messe. Tous les conciles sont remplis des expédients dont il fallait se servir alors. Les curés tenaient des registres de ceux qui y manquaient; il y avait des témoins appelés *testes synodales*, pour observer ce qui se passait les fêtes et les dimanches; on prononçait des amendes, et tout le reste, qui marque assez que l'on ne pensait qu'à contraindre les réunis à venir à l'église, et à participer à tous les saints mystères. Tant de conciles, tant de savants hommes, n'eussent-ils pas été retenus par la crainte des profanations, s'ils avaient été persuadés que c'eût été l'esprit de l'Église de s'arrêter par cette considération?

Je quitte toutes ces autorités pour me retrancher à ce point qui est de ma profession. Pour donner mon avis sur la difficulté qui se présente, je commence par examiner ce que les empereurs ont fait dans l'espèce où

nous nous trouvons, quelle conduite ils ont tenue. J'ouvre pour cela le code Théodosien et le code Justinien ; je lis les titres *De hæreticis*, et la nouvelle CIX de Justinien : ce sont là les sources, ce me semble, où l'on doit connaître quel a été le pouvoir des empereurs, et jusqu'où ils ont été. Après avoir bien examiné ces textes, je fais les réflexions suivantes :

Premièrement, la plupart de ces lois ont été demandées par des conciles aux empereurs ; ou elles ont été dictées par des évêques, ou les empereurs ont été loués et par les conciles et par les évêques pour les avoir faites ; ce qui est aisé à justifier ¹.

Secondement, neuf empereurs orthodoxes, depuis Constantin, ont toujours suivi les mêmes principes, et ont fait plus de soixante-dix lois sur cette matière.

Troisièmement, c'est par ces lois que les hérésies ont été éteintes ; et on ne peut pas dire qu'il y ait eu d'autre voie efficace ².

Quatrièmement, on ne montre point que ces lois aient été blâmées par l'Église, et que l'on ait jamais représenté aux empereurs qu'ils faisaient mal ou qu'ils excédaient leur pouvoir ³.

Cinquièmement, elles ont été suivies par les Goths

¹ Nous invitons le lecteur à ne pas oublier ce que nous avons dit dans le cours de ce deuxième volume, sur les motifs et le caractère des lois impériales contre les hérétiques. (NOTE DE L'AUTEUR.)

² Ce ne fut pas seulement la violence mais la persuasion qui contribua à éteindre les hérésies ; et la preuve, c'est le grand nombre de donatistes ramenés à l'unité catholique par la parole de saint Augustin et d'autres évêques contemporains. (NOTE DE L'AUTEUR.)

³ Plus d'une fois saint Augustin et les évêques africains opposèrent la douceur chrétienne à la sévérité impériale. (NOTE DE L'AUTEUR.)

contre les ariens, par Charlemagne contre les Saxons, par saint Louis contre les Albigeois.

Que portent ces lois? contiennent-elles des motifs qui puissent contraindre les réunis de partager les exercices de la religion contre leur propre sentiment? Elles leur ôtent les honneurs et les biens, s'ils ne les suivent pas; ils ne peuvent rendre témoignage; ils ne peuvent faire de testament; ils ne peuvent recevoir aucun legs, donation ni succession, vendre ni acheter; ils ne sont plus réputés citoyens romains; leurs biens sont confisqués; les femmes sont privées du privilège de leur dot. La loi d'Honorius (LIV, Cod. Théod. *De hæret.*) entre dans un plus grand détail, condamne les réunis à une amende différente, suivant les qualités des personnes, s'ils ne veulent pas se réduire à pratiquer les exercices de la religion: *Nisi ad observantiam catholicam mentem propositumque converterint, ducentos argente libros cogentur exsolvere, si sint senatorii ordinis.* Ensuite est un tarif pour les autres conditions. Ils ont été à la fin condamnés à l'exil et à la mort en certains cas.

Mais à quoi connaîtra-t-on si après l'abjuration ces réunis sont effectivement catholiques? deux règles, l'une générale: *Si vel levi argumento a judicio catholicæ religionis et tramite detecti fuerint deviare* (II. Omnes. C. *De hæret.*) Cette première ne suffisant pas, il a fallu en venir à la seconde, qui est contenue dans la nouvelle CIX: *Sacram communionem in catholicâ ecclesiâ non percipientes a Deo amabilibus sacerdotibus, hæreticos juste vocamus.*

Après avoir pris ces notions, je fais ces deux réflexions. Si les hérésies ont été éteintes par ces lois ri-

goureuses, la déclaration que je propose n'est-elle pas infiniment plus douce et plus modérée? Le roi fera-t-il difficulté de dire simplement qu'il veut que les nouveaux convertis pratiquent comme ses autres sujets les exercices de l'Église, les fêtes et dimanches, voyant tant de dispositions sacrées en pareil cas, des meilleurs empereurs et des rois ses prédécesseurs? Henri II l'ordonne expressément, dans l'édit de Château-Briand, aux nouveaux convertis; et tout le titre des ordonnances de l'observation des fêtes et dimanches marque que ce soin a toujours été digne de la piété de nos rois.

Si c'est l'esprit de l'Église de ne point obliger les nouveaux réunis de venir à la messe et à pratiquer les exercices de la religion, sous prétexte que, ne croyant pas, ils profanent nos mystères, quelle opinion doit-on avoir de tous les conciles, de tous les évêques, qui ont sollicité ces lois? car il est bien certain qu'une infinité de ces nouveaux réunis n'ont fréquenté les églises que par la crainte de perdre leurs biens ou leurs dignités: il est indubitable que, dans les premiers temps, lorsqu'ils y sont entrés, ils ne croyaient pas, et qu'ils ont été longtemps dans cette disposition. Les mystères étaient-ils alors profanés? L'Église a-t-elle souffert impunément cette profanation pendant tant d'années? car le nombre des lois des empereurs, dont la sévérité augmentait en proportion de l'opiniâtreté de ces gens-là, fait bien voir que ce n'a pas été l'ouvrage d'un jour.

Au lieu de dire que les mystères sont profanés, ne serait-il pas plus à propos de conclure que l'Église s'est toujours contentée, sans faire cette espèce d'inquisition, d'instruire ceux qui sont présents, quand les

réunis ont été reçus par une abjuration solennelle ; de les tolérer par l'espérance d'une conversion sincère, principalement lorsque l'Église catholique a été la dominante, lorsque les irrévérences n'ont pas été à craindre, par l'obéissance et la soumission des peuples aux ordres du magistrat, lorsqu'on a vu des dispositions favorables dans ces réunis, et qu'un grand nombre d'entre eux ne demandaient qu'à être déterminés par quelque espèce de contrainte qui pût rompre tous les liens qui les arrêtaient? Que s'il y a eu quelques usages contraires, ç'a été dans des temps où l'Église catholique n'était pas la plus forte, où le scandale était à craindre, où il n'y avait pas d'espérance bien fondée d'une conversion véritable, où enfin les mystères de notre foi n'étaient pas manifestés, et en aussi grande vénération qu'ils le sont aujourd'hui.

Ma dernière réflexion est que l'on doit certainement compter que tous les nouveaux convertis qui sont dans cette province (Languedoc), au nombre de plus de deux cent mille, se réduisent à trois espèces : la première, de ceux qui sont sincèrement catholiques, dont le nombre n'est pas grand ; la seconde, de ceux qui sont fort ébranlés, qui voudraient avoir pris le bon parti, et qui ont quelque peine encore à se déclarer ; c'est la plus grande portion : enfin la troisième, de ceux qui sont tout à fait attachés à la religion prétendue réformée ; c'est la moindre partie, et ceux-là doivent être divisés en deux sortes : les uns sont de bonne foi dans cette religion, qu'ils croient la meilleure ; les autres sont les chefs de parti, les patrons, pour ainsi dire, des consistoires, qui ne peuvent se résoudre à perdre la considé-

ration dans ce parti, dont ils entretiennent la cabale, autant qu'ils le peuvent, par toutes sortes de voies. Laissera-t-on périr ce grand nombre de personnes qui ont de bonnes intentions, et qui pourraient être sauvées, à cause de l'incrédulité des autres? Et n'est-ce pas ici que l'on peut appliquer la maxime de saint Augustin, qu'il établit à l'occasion des donatistes dans un cas tout semblable, qu'il est d'une nécessité inévitable de tolérer dans l'Église les bons et les méchants?

LETTRE

DE M. LE PRÉSIDENT DE LAMOIGNON A BOSSUET.

Je vous envoie, monsieur, le mémoire que vous m'avez demandé. Je vous supplie qu'il ne soit que pour vous; car je ne veux pas, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, qu'on me donne ici et à mon frère le caractère d'un homme qui veut être le persécuteur des huguenots. Il s'est répandu des bruits partout qu'on leur faisait en Languedoc des violences extrêmes. Cependant je puis vous assurer qu'il n'y a point de province dans le royaume où ils aient été traités plus doucement. Quand vous aurez examiné le mémoire que je vous envoie, vous jugerez vous-même si on peut agir avec plus de douceur, puisqu'on ne demande autre chose que de pouvoir dire : Il faut aller à la messe, sans qu'on use d'aucune violence contre ceux qui n'iront pas. Il n'est plus question de savoir si on entreprendra d'éteindre entièrement la religion protestante

en France ; l'entreprise est faite ; on y est engagé ; mais il s'agit de savoir si on abandonnera l'entreprise entièrement ; car si on condamne ce qu'on a fait et si on n'avance pas l'ouvrage, il est plus court de tout abandonner. Je vais même plus loin : il faut relever les temples ; il ne convient pas que dans le royaume il y ait un peuple entier qui soit répandu dans toutes les provinces sans aucun culte de religion ; et il faudra que le roi entretienne une armée dans le cœur de son royaume pour se pouvoir défendre contre ses propres sujets.

A Paris, lundi matin.

RÉPONSE

DE BOSSUET A M. DE LAMOIGNON.

J'ai reçu, monsieur, avec votre lettre de lundi matin la copie du mémoire de monsieur votre frère. Par mes lumières présentes, je suis tout à fait d'accord du projet de déclaration qu'il propose ; j'y aurais, monsieur, quelques réflexions à faire sur la manière de l'exécuter. Je crois voir avec certitude que les évêques s'entendront aisément avec lui et entre eux, pourvu qu'ils se parlent ; c'est à quoi il faut travailler.

LETTRE

DE BOSSUET A M. DE BASVILLE,

SUR CETTE QUESTION, SI L'ON PEUT CONTRAINDRE LES PROTESTANTS
D'ASSISTER A LA MESSE.

Pendant, monsieur, que suis ici solitaire et libre, j'ai profité du repos que je m'y suis donné pour lire et étudier à fond vos savantes réflexions, avec celles des savants prélats sur une de mes lettres, et en même temps un docte écrit que M. de Montauban m'a donné en nous séparant, sur la contrainte dont on doit user avec les hérétiques. J'ai tâché, sur ces beaux écrits de personnes dont j'estime tous les sentiments, de former dans mon esprit une résolution sur cette importante affaire; et comme j'ai cru avoir pris tout le temps dont j'avais besoin pour y réfléchir, et que je prenais la plume pour vous expliquer ma pensée, il est venu un ordre de la cour qui mande de se donner garde de forcer personne à la messe, ce qui semblait vouloir décider notre question. Mais comme la cour a ses raisons et ses vues, qui peuvent changer selon les temps, je me suis déterminé à faire deux choses: l'une, d'examiner la matière en elle-même, indépendamment de cet ordre; l'autre, d'examiner ce qui est à faire, et ce qu'on doit remontrer à la cour sur cet ordre même.

Je commence donc à traiter en soi la question, Si et jusqu'où l'on peut contraindre les hérétiques; et je déclare d'abord, ce que je crois aussi avoir fait pa-

raître dans ma lettre qui a donné sujet aux réflexions qu'il vous a plu m'envoyer ; je déclare, dis-je, que je suis et que j'ai toujours été du sentiment, premièrement, que les princes peuvent contraindre par des lois pénales tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Église eatholique ; deuxièmement, que cette doctrine doit passer pour constante dans l'Église, qui non-seulement a suivi, mais encore demande de semblables ordonnances des princes.

En établissant ces maximes comme constantes et incontestables parmi les catholiques, voici où je mets la difficulté : c'est à savoir si on a raison de faire une distinction particulière pour la messe, et d'employer des contraintes particulières pour y forcer les hérétiques.

C'est ce qu'il me semble qu'il fallait prouver si l'on voulait s'opposer à mon sentiment ; il fallait, dis-je, prouver que les lois dont on s'est servi pour contraindre les hérétiques, ou par des supplices plus modérés, comme il a été pratiqué contre les donatistes, ou par les derniers supplices, comme l'ont fait les siècles suivants contre les Albigeois et les Vaudois, ont fait une distinction particulière de la messe d'avec les autres exercices.

Or, c'est constamment ce qui n'a jamais été. On a condamné à des amendes tous les donatistes, on les a déclarés intestables et incapables de succéder, à moins que de pratiquer la religion catholique ; mais qu'on les en tint quitte pour venir seulement à la messe, pendant qu'ils montraient une répugnance invincible aux autres pratiques de l'Église, autant ou plus nécessaires, c'est assurément ce qui n'a jamais été pensé.

Ce n'est pas dans la messe seule que consiste l'exercice de la catholicité ; le réduire là ce serait une manifeste erreur : aussi n'y a-t-il aucune loi des princes, aucune règle de l'Église, aucun passage des pères, qui contraigne en particulier à la messe. La contrainte n'a jamais regardé que l'exercice de la religion catholique en général ; de sorte que ou l'on ne prouve rien, ou l'on prouve plus qu'on ne veut en alléguant ces anciens décrets.

Qu'ainsi ne soit. Je demande pourquoi l'on n'emploie pas la même contrainte pour obliger les hérétiques à se confesser, que pour les obliger d'aller à la messe ? c'est sans doute qu'on ne les y croit pas disposés, et qu'on craint de les engager à un sacrilège en les engageant à la confession contre leur conscience. C'est donc qu'on les met au rang des mécréants ; et si on les met en ce rang, comment les force-t-on d'aller à la messe, où ils ne peuvent assister avec édification sans commettre ce qu'ils jugent être une idolâtrie ?

Voici donc ce que je crois être la règle certaine de l'Église :

Premièrement, que l'on peut user de lois pénales plus ou moins rigoureuses, selon la prudence, contre les hérétiques ;

Deuxièmement, que ces peines étant décernées par l'autorité des princes, l'Église reçoit à sa communion tous ceux qui y viennent de dehors, quand elle peut présumer qu'ils y viennent de bonne foi, et que la vexation qui les a rendus plus attentifs les a aussi éclairés ;

Troisièmement, qu'on ne peut présumer de la bonne

foi que quand ils se soumettent également à tout l'exercice de la religion catholique.

Ce qui me fait donc penser qu'on ne doit point contraindre à la messe ceux qu'on n'ose contraindre au reste des exercices, c'est que la répugnance opiniâtre qu'ils montrent à les pratiquer fait voir qu'ils sont indignes de la messe comme du reste.

Je n'entre point par là dans la question des dispositions nécessaires pour assister utilement à la messe; c'est ce qu'il ne sert à rien d'examiner. Il me suffit qu'on est d'accord que les mécréants manifestes ne doivent pas y être contraints, et qu'on doit prendre pour marque certaine de mécréance une répugnance invincible à se confesser premièrement, et ensuite à communier.

Je distingue pourtant ici entre exclure les hérétiques de la messe ou les y contraindre. Je ne les en exclurai pas quand je pourrai présumer qu'ils viennent de bonne foi, et du moins avec quelque bon commencement des dispositions nécessaires.

Mais quand je les vois déterminés à ne passer pas outre, c'est-à-dire à refuser la confession et ses suites, je prends cela pour marque évidente d'incrédulité, et les contraindre à la messe en cet état, c'est les induire à erreur et ravilir la messe dans leur esprit; c'est en même temps déroger aux choses plus nécessaires, comme, par exemple, à la confession, et leur faire croire que l'exercice de la religion catholique consiste en un culte extérieur auquel même on fait voir d'ailleurs qu'on ne croit pas. C'est ce que je crois avoir expérimenté en ces pays-ci; et sans parler des expériences qui peuvent

être différentes en différents endroits, la règle me paraît indubitable.

Il resterait à réfléchir sur le dernier ordre de la cour, et aussitôt qu'elle sera de retour, je me propose de représenter qu'il est un peu trop général. Car si l'on n'excepte de cette douceur ceux qui ont tout promis pour se marier ou pour réhabiliter leurs mariages, sans après rien exécuter de ce qu'ils ont promis et déclaré, et que l'on n'use envers eux d'aucune contrainte, je crois pouvoir démontrer que c'est tout perdre, et que c'est autoriser une espèce de relaps qui se moquent publiquement et impunément de la religion. Je fais un mémoire pour cela, dont je prendrai la liberté de vous envoyer copie, et que je voudrais pouvoir concerter avec vous-même ; car on avance bien plus dans de telles discussions par la vive voix que par des écrits où l'on ne trouve point de repartie. Cependant, monsieur, ne nous laissons point de traiter une matière si difficile et en même temps si essentielle. Il me semble que les écrits que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, et tous les autres que j'ai pu voir sur ce sujet, n'envisagent point la matière du côté que je la regarde ici. M. l'évêque de Montauban, avec qui j'ai eu occasion de m'expliquer, vous dira ce que nous avons dit ensemble, et qu'assurément je pousse au plus loin la doctrine des contraintes, sauf à se régler dans l'exécution par des tempéraments de prudence.

Si Dieu vous donne quelque chose sur cette lettre, ne me le refusez pas, car je cherche ; je vois la difficulté de tous les côtés, et je vous assure, monsieur, que je suis disposé à profiter non-seulement des lumières de ces

saints et savants prélats, mais encore et plus particulièrement des vôtres, par la connaissance que j'ai qu'ayant joint tant d'expérience au bon esprit, à la bonne intention et au savoir, vous êtes l'homme du monde le plus à écouter en cette occasion. Je finis en vous assurant de mon sincère respect, que vous connaissez déjà.

A Germigny, ce 12 novembre 1700.

Je crains, en finissant d'écrire, de perdre le temps de faire partir cette lettre, et je vous demande pardon d'épargner si peu vos yeux.

RÉPONSE DE M. DE BASVILLE.

Les affaires que j'ai toujours pendant les états, monsieur, m'ont empêché de répondre plus tôt à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'obéis maintenant, et je prends la liberté de vous mander ce que je pense sur ce que vous avez eu la bonté de me communiquer. Je le fais avec sincérité, et autant que je le puis sans prévention. Je n'ai qu'un intérêt dans tout ceci, c'est de remplir mes devoirs et l'ordre de ma vocation. Puisque je suis occupé sans relâche, depuis dix-neuf ans aux affaires de la religion, et que la Providence m'a mis depuis seize ans dans une province où il y a au moins le tiers des nouveaux réunis qui sont dans le royaume, je dois croire qu'elle veut que j'y aie une attention particulière. C'est uniquement pour m'ac-

quitter d'une si grande obligation, que je souhaite profiter de vos décisions et de vos lumières. Je reconnais que les miennes sont trop faibles pour une matière aussi délicate et aussi importante. Ainsi, après vous avoir expliqué mes pensées et mes doutes, et tout ce que l'expérience a pu m'apprendre, je suivrai avec plaisir toutes les parties que vous jugerez les plus raisonnables et conformes aux véritables règles de l'Église.

M. M. les évêques de Rieux et de Mirepoix, à qui j'ai fait part de votre lettre, m'ont envoyé les mémoires ci-joints. M. de Montauban m'a mandé qu'il vous enverrait les siens. M. de Nîmes m'a dit qu'il n'avait rien à ajouter à ce que je vous ai envoyé de sa part. Je serai toute ma vie avec respect, et un attachement très-sincère, etc.

A Montpellier, ce 16 janvier 1701.

LETTRE

DE M. L'ÉVÊQUE DE MIREPOIX A M. DE BASVILLE,

SUR LA RÉPONSE DE BOSSUET.

J'ai beaucoup réfléchi, monsieur, sur ce que M. l'évêque de Meaux vous mande au sujet des nouveaux convertis. Il me paraît que la difficulté qu'il fait d'approuver qu'on les contraigne, par des peines légères, à assister à la messe, vient de ce qu'il regarde la messe comme on regarde les sacrements, qui, ne profitant

qu'à ceux qui les reçoivent, demandent en eux des dispositions de foi, de désir et d'amour, sans lesquelles ils n'y participeraient que pour leur condamnation. Il est vrai qu'il y a une manière d'assister à la messe qui demande des dispositions presque semblables à celles qu'il faut apporter à la communion. C'est sur ce fondement que les anciens croyaient que ceux qui n'étaient pas en état de participer à l'eucharistie, n'étaient pas dignes d'assister à la célébration des saints mystères. Mais comme la messe est un sacrifice qui n'est pas seulement offert par les fidèles, auquel cas il demande les dispositions de foi, de désir et d'amour que demandent les sacrements; mais encore un sacrifice offert pour les fidèles pécheurs, auxquels il profite, non comme les sacrements à ceux-là seulement qui les reçoivent, mais comme les prières à ceux pour qui on les offre, il faut, ce me semble, faire une grande différence de l'assistance à la messe, à la participation des sacrements.

La messe est, à l'égard des pécheurs pour lesquels on l'offre, une sorte de prière, mais une prière incomparablement plus excellente que les autres, dans laquelle Jésus-Christ, immolé mystiquement par la parole du prêtre, s'offre lui-même en cet état à son Père et intercède envers lui pour les pécheurs. Or, comme on n'a jamais pensé qu'il y eût aucune irrévérence d'obliger les pécheurs d'assister aux prières que l'on fait pour eux, il semble qu'il n'y en peut pas avoir davantage à les obliger d'assister à un sacrifice que l'on offre pour eux. Il y en aurait sans doute, si on voulait les obliger à offrir eux-mêmes avec le prêtre et avec Jésus-Christ, qui est le principal prêtre, le sacrifice de la messe; ce qui

est, sans contredit, la meilleure manière d'y assister ; mais manière qui ne peut convenir qu'aux fidèles, qui étant par la charité unis à Jésus-Christ comme à leur chef, sont en état de s'offrir en lui et par lui, comme ne composant avec lui qu'un même corps ; ce qui fait qu'ils sont appelés prêtres par saint Pierre et par saint Jean (1. *Petr.*, II, 5, 9 ; *Apoc.*, I, 6 ; v. 10 ; xx, 6).

Les pécheurs, que la discipline de l'église-d'aujourd'hui n'exclut point de la célébration des saints mystères, quand ils ne sont point excommuniés, n'y peuvent assister en cette manière, puisque n'étant pas unis avec Jésus-Christ par la charité, ils ne composent pas avec lui un même prêtre et une même victime. Il faut donc qu'ils y assistent en la seconde manière : et c'est en cette seconde manière que l'on peut et que l'on doit, ce me semble, contraindre les nouveaux convertis d'y assister ; non comme à un sacrifice qu'ils offrent, mais qu'on offre pour eux, conformément aux paroles du canon, *Pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt*. Il est même à remarquer qu'on prétend que ces premières paroles ne se disaient pas anciennement, et peut-être par la raison que l'on ne souffrait point alors que personne assistât au sacrifice que ceux qui étaient en état de l'offrir avec le prêtre.

Mais quand il serait vrai qu'en contraignant les nouveaux convertis les plus opiniâtres à assister à la messe, on ferait si l'on veut quelque plaie à la discipline présente, nous sommes dans une de ces occasions où l'utilité qui en reviendra infailliblement à l'Église, récompensera avantageusement ce qu'elle peut perdre par le relâchement de sa discipline. Car il ne s'agit pas ici du

salut de quelques particuliers ; mais d'un nombre très-grand de nouveaux convertis, et particulièrement des enfants qui vont se perdre et s'attacher à la secte de leurs pères, ou plutôt vivre dans l'irreligion où vivent leurs pères, si l'on ne contraint généralement tous les nouveaux convertis à assister à la célébration des mystères.

Ainsi jamais on n'a eu tant de raison de dire ce que disait saint Augustin dans une cause presque semblable :

« Dans les causes où, vu la violence et l'étendue des divisions, il ne s'agit pas seulement du salut de quelques particuliers, mais où l'on doit travailler à ramener des peuples entiers, il faut relâcher quelque chose de la sévérité de la discipline, afin qu'une charité sincère puisse apporter des remèdes convenables à de plus grands maux : » *In hujusmodi causis, ubi per graves dissensionum scissuras non hujus aut illius hominis est periculum, sed populorum strages jacent, detrahendum est aliquid severitati; ut majoribus malis sanandis charitas sincera subveniat.* (*Ep. CLXXXV, ad Bonif. de corr. Donat.*, n. 45, tom. II, col. 661.) L'Église a toujours suivi cette maxime quand il a été question de ramener à l'Église des peuples entiers de schismatiques ou d'hérétiques, et vous le pouvez voir, monsieur, assez au long dans le mémoire que je vous donnai aux états derniers.

Que s'il en faut juger par l'expérience, il n'y a que trois mois, ou environ, qu'on a commencé de faire venir tout le monde à la messe à Mazères; et cependant il y en a de plus opiniâtres qui m'ont avoué qu'ils y venaient au commencement avec une grande répugnance,

mais qu'à présent ils y venaient non-seulement sans peine, mais même avec plaisir. Or, que sera-ce si l'on continue de les y faire venir; que sera-ce dans un an et dans deux ans? Il n'y a point de doute qu'on n'y voie un très-grand changement. Dans le fond, si ceux qui sont opiniâtres avaient tant d'horreur pour la messe, ils n'y viendraient pas si facilement, et il faudrait des peines plus grandes pour les y obliger.

Quant à ce que M. de Meaux ajoute, que c'est leur donner une faible idée de la sainteté de nos mystères que de les y admettre, même de les y contraindre dans les dispositions où ils sont, il est aisé de remédier à cet inconvénient par les instructions qu'on leur fera sur la grandeur et la sainteté des mystères qui s'opèrent à la messe, que la seule créance de la présence réelle de Jésus-Christ sur l'autel relève si fort au-dessus de la cène des protestants : outre que la manière dont les catholiques assistent à la messe, si différente de celle dont les protestants assistaient à la célébration de leur cène, est seule capable de leur faire sentir la différence qu'il y a de l'une à l'autre.

Je finis, monsieur, en vous assurant que je trouve déjà des changements très-avantageux à Mazères, depuis qu'on y contraint tout le monde aux exercices; et voici un fait considérable qui le fait voir bien clairement.

Il y a, dans cette seule ville, jusqu'à quarante-cinq mauvais mariages de nouveaux convertis, qui vivaient dans une extrême indolence à l'égard de leur état. Mais depuis qu'ils ont vu qu'il fallait venir à tous les exercices, et que, pour peu qu'ils ajoutassent à ce qu'on exigeait d'eux, ils pourraient sortir de ce malheureux

état, plus de la moitié sont venus me demander : Que faut-il que nous fassions pour être mariés légitimement ? Je leur ai prescrit, premièrement, de se séparer d'habitation de leurs prétendues femmes pendant un mois entier, pendant lequel, s'ils n'étaient pas suffisamment instruits, ils se feraient instruire, et j'ai commis des personnes pour instruire les hommes et les femmes ; secondement, que dans le même délai ils feraient leur confession, et verraient pour cela le confesseur qu'ils choisiraient, autant de fois qu'il serait nécessaire, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu l'absolution de leurs péchés : troisièmement, qu'ils déclareraient publiquement qu'ayant manqué aux engagements qu'ils avaient pris dans leur abjuration, ils venaient présentement, de leur mouvement et sans aucune contrainte, faire profession de la religion catholique, et protester, en présence de cette même Église, qu'ils étaient résolus d'y vivre et d'y mourir. Ils se sont tous agréablement soumis à ces trois ou quatre choses, et j'espère qu'avant la fin de ce mois il y en aura plus de la moitié de mariés.

Vous voyez ce qu'a produit une contrainte générale de trois ou quatre mois. Je ne doute pas qu'on n'en voie chaque jour de nouveaux faits ; les choses y paraissent plus disposées que jamais. La ligue que le roi a faite avec l'Angleterre et la Hollande, pour le partage de la succession de l'Espagne, leur ôte toute espérance de pouvoir jamais être secourus de ce côté-là. Ainsi, monsieur, rien n'est plus important que de les faire entrer bon gré, mal gré, dans l'Église, et il semble qu'on ne s'y oppose plus du côté de la cour, qui était la seule chose qui pouvait vous retenir. Il est inutile de vous

répéter les raisons de notre avis, et vous les savez d'ailleurs mieux que personne. Je suis, etc.

MÉMOIRE

DE M. L'ÉVÊQUE DE MONTAUBAN,

SUR LES MOYENS DE RAMENER LES NOUVEAUX CONVERTIS.

Avant que d'entrer dans la discussion de la difficulté qui est proposée, il est nécessaire de connaître le caractère, l'état et les dispositions des nouveaux convertis, puisque cette connaissance doit être le principal motif d'une décision juste et solide.

La plupart d'entre eux sont dans un état absolu d'indifférence et de tiédeur ; ils demeureront éloignés de l'Église catholique, si on les laisse libres ; ils se réuniront si on les presse. C'est le caractère des tièdes et des indolents : ils prennent toujours le parti le plus commode, et les inspirations étrangères les déterminent d'ordinaire. Plusieurs nouveaux convertis sont de cette espèce. Comme ils vivent depuis longtemps sans instruction, sans culte, sans prédication et sans aucun exercice de religion, ils ont presque oublié la religion même. Tous sont dans une ignorance grossière des premiers éléments de la foi : ce n'est point une exagération, c'est une vérité, et ils sont venus au point de ne rien savoir et de ne rien croire.

La foi de ces nouveaux convertis dépendra des événements : ils se réuniront à l'Église, et ils en rempli-

ront les devoirs si on leur dit que le roi le veut. C'est toujours beaucoup que de les unir avec nous par les liens extérieurs de la religion : ils seront au moins instruits et catéchisés ; et comme disait saint Augustin pour les donatistes, peut-être que la grâce de l'unité sera pour eux une source de bénédictions, et produira dans leurs cœurs le désir d'une conversion solide et sincère.

Il y a une autre classe de nouveaux convertis, qui sont bons catholiques dans le cœur, et qui n'osent en faire une profession publique, par la crainte des reproches de leurs parents. Le nombre de ces catholiques secrets est plus grand que l'on ne pense. Plusieurs m'ont avoué qu'ils sentent le besoin de leurs consciences ; ils connaissent qu'il est presque impossible de faire son salut dans un autre culte, et ils seraient ravis que l'on les y contraignît. On a beau les exhorter, ils ne sont point assez forts pour se mettre au-dessus du respect humain. Quelques-uns d'entre eux vont à la messe en secret ; c'est une moisson toute prête pour l'Église, s'il plaît au roi de donner un ordre général qui oblige tous les nouveaux convertis à aller à la messe.

Enfin il y a une dernière classe d'obstinés et d'opiniâtres, qui se feront un mérite de leur résistance, et une vertu de leur faux zèle. C'est à la piété du roi, et à la prudence de ceux qui exécutent ses ordres dans les provinces, à prendre les moyens les plus propres à les réduire. On doit même être persuadé qu'entre des obstinés, il y en a peu qui résistent aux seules menaces ou aux bienfaits.

Il est à propos de remarquer qu'il y a une très-grande

opposition entre les anciens catholiques et les nouveaux. On l'éprouve dans les villes mi-parties, comme Montauban : ce sont comme deux peuples différents, qui ne sont liés ni de mœurs, ni de négoce, ni de mariages, ni même en société civile. Cette différence, qui est nuisible à la religion et à l'état, et qui produit presque toujours la haine entre les partis, tomberait insensiblement d'elle-même, si on les unissait dans les pratiques et dans l'exercice d'un même culte.

Il ne s'agit point de délibérer si on doit obliger les nouveaux convertis à communier. L'Évangile, saint Paul et les lois de l'Église ordonnent de ne donner les sacrements qu'à ceux qui tâchent de s'en rendre dignes. Plus leur foi ou leurs mœurs sont suspectes, plus les pasteurs doivent observer de précautions prudentes ou de délais salutaires, avant que de les y admettre. Il faut que les nouveaux convertis les désirent et les demandent longtemps, et on ne peut trop s'assurer de leurs dispositions, pour les recevoir à la participation de nos mystères.

Il ne peut y avoir aucun inconvénient à les obliger d'aller aux instructions, sous quelque peine contre les contrevenants. Si on n'envoie les enfants aux écoles, et les adultes à nos catéchismes, par quelque loi pénale, on ne pourra jamais avancer l'œuvre de la religion. Ils ne croiront point et ne seront point instruits s'ils n'écoutent; et ils n'écouteront pas s'ils n'y sont contraints : on ne doit point espérer qu'ils y aillent d'eux-mêmes. L'instruction ne gêne point leur liberté, et l'on sait qu'à Rome on oblige les juifs d'entendre les catéchistes que l'on leur donne pour les convertir.

Toute la difficulté se réduit donc à savoir si on obligera les nouveaux convertis d'aller à la messe. Il semble que l'on ne peut sur cela prendre un meilleur parti que de suivre les maximes et la conduite dont l'église d'Afrique s'est servie à l'égard des donatistes. On sait que c'était une église très-savante, remplie de l'esprit de Dieu, surtout du temps de saint Augustin, et très-exacte pour la discipline ecclésiastique. Personne n'ignore quel a été le schisme des donatistes, et dans sa naissance, et dans son progrès : on en peut voir les circonstances dans saint Augustin et dans Optat, et Henri Valois en a fait une relation très-curieuse à la fin de ses notes sur l'*Histoire d'Eusèbe de Césarée*.

Il suffit de remarquer que les donatistes furent très-puissants dans l'Afrique, qu'ils y avaient des villes, des provinces, des églises et des évêques ; qu'ils y érigèrent autel contre autel, et que le schisme devint si considérable, qu'il n'était pas encore tout à fait éteint dans le sixième siècle, comme on le voit dans les lettres du pape saint Grégoire. Les évêques catholiques ne négligèrent ni exhortations, ni prières, ni conférences amiables et pacifiques, pour ramener les donatistes. Plusieurs qu'on avait mis à la place des prélats schismatiques chassés de leurs sièges, offrirent de les leur rendre s'ils voulaient renoncer à leurs erreurs et revenir à l'unité. Mais toutes les voies de paix furent inutiles, et l'église d'Afrique fut enfin contrainte d'avoir recours aux puissances séculières et à l'autorité des empereurs.

Plusieurs conciles furent assemblés pour ce sujet ; celui qui fut convoqué à Carthage, l'an 404, envoya à l'empereur Honorius deux députés, appelés Evode et

Théodosius, avec une instruction qui portait qu'il serait très-humblement supplié de renouveler les lois pénales que son père Théodose avait établies dans l'empire, pour obliger les donatistes à se réunir à l'Église catholique, afin qu'ils fussent convertis par la crainte, puisqu'ils ne le pouvaient être par le motif de leur salut. Ce sont les termes de l'instruction, et c'est ainsi que l'Église s'est toujours adressée aux empereurs par voie de recours, quand elle a vu que la parole et l'instruction, qui sont les moyens les plus doux et les plus naturels quand ils peuvent suffire, devenaient inutiles par l'opiniâtreté des hérétiques.

Il est nécessaire de remarquer que les donatistes refusaient d'entrer dans l'unité de l'Église, par les mêmes maximes dont se servent aujourd'hui les nouveaux convertis pour se défendre d'aller à la messe. Il y a de la différence dans les dogmes et dans les erreurs de ces deux partis; mais ce n'est qu'une même chose dans les principes et dans les conséquences. Les donatistes disaient qu'en conscience ils ne pouvaient vivre dans la société et dans la communion de l'Église catholique; qu'elle n'était plus l'épouse de Jésus-Christ, puisqu'elle ne rebaptisait point ceux qui revenaient de l'hérésie; que le Saint-Esprit était dans le seul parti de Donat, et qu'ils ne pouvaient point aussi en conscience assister aux mystères de l'Église, parce que les prêtres qui les offraient n'étaient point de légitimes ministres. Leur haine contre les catholiques fut extrême, et l'on sait quelle était la rage des circoncellions.⁴⁷

Il ne faut pas douter que les donatistes qui étaient forcés à se réunir ne fissent dans leurs cœurs des désa-

veux tacites de leur profession publique, et qu'ils ne commissent d'abord beaucoup d'infidélités secrètes. Cependant cette raison n'empêcha pas les évêques d'Afrique d'implorer la puissance séculière. Ils crurent que, pour quelques donatistes que la contrainte rendrait ou obstinés ou hypocrites, la plus grande partie se réunirait enfin de bonne foi, et la crainte de quelques inconvénients particuliers céda au motif d'une réunion universelle et du bien public de l'Église.

L'effet des déclarations des empereurs, et des rigueurs salutaires dont la charité était le principe, fut si grand, que presque toute l'Afrique fut convertie; quelques restes malheureux de donatistes obstinés échappèrent seulement au zèle des princes et des prélats, et un concile s'assembla à Carthage, l'an 405, sous le consulat de Stilicon et d'Anthème, sans autre affaire que celle de rendre à l'empereur Honorius de très-humbles actions de grâces d'un événement si heureux et si utile à toute l'Église.

Ce fut cette foule de conversions subites qui firent changer de sentiment à saint Augustin. Il avait cru d'abord, contre l'avis des anciens évêques d'Afrique, qu'il ne fallait point contraindre les donatistes; que l'on devait regarder l'instruction comme l'unique moyen dont il était permis de se servir, et que le support et la patience à leur égard étaient les règles de la charité chrétienne. Ces raisons, qui sont en effet spécieuses, le frappèrent longtems; mais quand il eut vu la ville de Tagaste où il était né, et une grande partie de l'Afrique réunie, par la crainte des châtimens, à l'Église catholique, il se rendit au sentiment commun de ses collègues.

L'expérience détermina si fortement son esprit, qu'il composa sur ce sujet les deux lettres à Vincent et au comte Boniface, que M. Ferrand traduisit en français il y a dix ans, et que la question présente a rendues célèbres.

Il semble qu'il suffit de lire ces deux lettres pour décider la difficulté dont il s'agit. Ce père y rapporte un nombre infini de preuves tirées des Écritures, de la raison et des conciles, pour établir que l'on doit contraindre les hérétiques, et il répond avec autant de solidité que d'éloquence à toutes les objections que l'on peut faire sur cette matière. Il représente les donatistes dans la même situation où sont à présent nos nouveaux convertis, et il propose les mêmes moyens de les réunir. Il dit qu'il ne faut pas regarder si l'on force, mais à quoi l'on force; que laisser un hérétique dans la liberté, c'est comme si on laissait un léthargique dans son assoupissement, ou si on abandonnait un frénétique à sa fureur; que si ceux que la charité attire sont meilleurs, ceux que la crainte corrige sont en plus grand nombre; que la nécessité, qui contraint à faire le bien et à fuir le mal, est toujours utile et avantageuse; que si, dans la multitude de ces conversions, il y en a quelques-unes qui soient feintes et hypocrites, elles peuvent devenir sincères dans la suite; et que les hérétiques ou les schismatiques, obligés par la force à s'appliquer à la considération de la vérité, se désabusent enfin de leurs erreurs dans un examen qu'ils n'auraient jamais fait, s'ils n'avaient été contraints par l'autorité.

Toutes ces raisons, et plusieurs autres qu'il serait trop long de rapporter ici et que l'on peut lire dans la

source, ont toujours déterminé les plus savants théologiens qui ont agité cette question, et surtout saint Thomas dans la seconde de sa *Somme*, et le cardinal Bellarmin, dans son traité de *Laïcis*, à suivre le sentiment de saint Augustin ; et la décision de ce père ne doit pas être moins respectable dans cette matière que dans les autres qu'il a traitées pour l'utilité et pour la défense de l'Église.

On peut objecter, contre la doctrine que je viens d'établir, qu'il n'y avait nul péril de forcer les donatistes d'assister aux saints mystères des catholiques, parce qu'ils croyaient faussement que l'on offrait sur l'autel autre chose que ce que Jésus-Christ avait ordonné, et qu'abusés dans le fait, il fallait les contraindre, afin que, convaincus par leurs propres yeux, ils fussent détrompés de leur prévention et de leur erreur.

Je réponds à cette objection, qu'à la vérité quelques donatistes erraient dans ce fait-là, comme le rapporte saint Augustin : mais le plus grand nombre se trompait dans le dogme et ne voulait point assister au saint sacrifice de l'autel, parce qu'ils croyaient que les prêtres catholiques n'avaient pas un pouvoir légitime pour l'offrir, puisqu'ils n'étaient pas dans l'Église. Cependant saint Augustin veut qu'on les contraigne tous, malgré les mouvements de leur conscience erronée, et tous les principes dont il se sert doivent s'appliquer à tous les hérétiques en général, quoique ce père n'ait pour objet que la conversion des donatistes en particulier.

J'ajoute que l'Église aujourd'hui a plus de droit sur les nouveaux convertis qu'elle n'en avait autrefois sur les donatistes. Nos néophytes ont fait abjuration de leurs

erreurs, ils l'ont signée; plusieurs ont assisté longtemps de bonne foi à nos mystères, et y ont même participé : leur conduite présente est plutôt un refroidissement qu'une apostasie. Un grand nombre n'a jamais fait d'exercice de la religion protestante, comme ceux qui étaient trop jeunes quand l'édit de Nantes fut supprimé, et ceux qui, étant nés depuis, ne vont point à la messe, parce qu'ils en sont empêchés par leurs parents. Tous enfin, en général, appartiennent à l'Église par leur abjuration ou par leur baptême : elle ne les regarde pas comme des ennemis déclarés, mais comme des enfants indisciplinés, qu'elle est en droit de revendiquer et de ramener à leurs devoirs, soit par les armes spirituelles, soit par imploration du bras séculier, à peu près comme un père appelle à son secours la justice et les lois pour la punition de ses enfants, lorsque sa bonté et ses exhortations sont impuissantes pour les corriger.

Cette circonstance de l'abjuration et du droit que l'Église conserve sur ceux qui l'ont faite, est d'un si grand poids, qu'elle fut le motif d'un canon célèbre du quatrième concile de Tolède, tenu l'an 633; ce canon est rapporté dans le décret de Gratien, et voici en peu de mots quelle en fut l'occasion. Le roi Sisebut fit en Espagne, dans le sixième siècle, une loi qui est insérée parmi les lois des Visigoths, par laquelle il était ordonné aux juifs, sous des peines très-grièves, d'abjurer le judaïsme et d'embrasser la religion chrétienne. Quarante-vingt-dix mille obéirent, et le reste s'enfuit dans les royaumes voisins. On en peut voir la relation et l'histoire dans la chronique d'Isidore de Séville.

Il faut observer que l'Église a toujours fait une grande

différence dans la conduite qu'elle tient pour convertir les juifs, les infidèles et les païens, et celle qu'elle croit devoir garder pour convertir les hérétiques. Elle n'a aucune autorité sur les premiers, qui ne sont pas nés sous ses lois et sous sa discipline, et elle ne se sert à leur égard que de la voix de la persuasion. Mais quelque éloignés que soient d'elle les hérétiques, ils portent le nom de chrétiens, ils ont été régénérés par le baptême qu'elle donne, ils croient plusieurs de ses dogmes, et quoiqu'ils soient rebelles et désobéissants, elle est leur mère, et par conséquent en droit de les punir, et surtout quand ils ont abjuré leurs erreurs.

Sur ce fondement, le quatrième concile de Tolède désapprouve d'abord, dans le canon LVII, la conduite que l'on avait tenue à l'égard des juifs, par la raison que je viens d'expliquer : mais pour ceux qui s'étaient convertis, et qui étaient chrétiens, soit par force, soit par leur choix ; comme ils ont reçu le baptême, ajoute le canon, et qu'ils ont été initiés dans les mystères de l'Église, il faut les contraindre d'y persévérer, de peur que le nom de Dieu ne soit blasphémé, et que la foi ne soit regardée comme vile et méprisable.

Les albigeois, dans les douzième et treizième siècles, furent traités avec plus de rigueur que ne l'avaient été les donatistes. Comme le présent mémoire n'est point une dissertation historique, et que ce n'est qu'une simple exposition des faits qui peuvent servir de fondement à mon opinion, il est inutile de rapporter les circonstances de l'hérésie des albigeois, dont on peut voir le détail dans les auteurs contemporains. Mais pour l'éclaircissement de la question dont il s'agit, il est nécessaire de

lire le canon XXVII du troisième concile de Latran, tenu sous le pontificat d'Alexandre III; le canon III, du quatrième concile de Latran, sous Innocent III; les conciles de Paris, de Toulouse et de Beziers, tenus vers le milieu du treizième siècle.

Une vigilance exacte pour découvrir les hérétiques qui se cachaient, la confiscation des biens, l'exil, les punitions corporelles, étaient les voies dont on se servait pour réduire les indociles et les opiniâtres. Les protecteurs des albigeois étaient aussi très-sévèrement punis, et l'on sait ce qu'il en coûta au comte de Toulouse. Je ne prétends pas établir sur ces précédents exemples de sévérité, des préjugés pour la conduite que l'on doit tenir à l'égard de nouveaux convertis. Quoique je sois persuadé qu'il faut les contraindre d'aller à la messe, je crois néanmoins que les moyens les plus modérés seront les plus efficaces, et qu'il convient à l'avancement de l'œuvre de joindre à un zèle attentif et qui ne se désiste point de son objet, beaucoup de douceur, de patience et de charité.

Quelques docteurs croient que le canon XVII du concile de Toulouse, que je viens de citer, et qui fut tenu l'an 1229, ordonnait que les albigeois nouveaux réunis communiassent à Noël, à Pâques et à la Pentecôte; mais il ne faut que lire ce canon pour être désabusé de cette fausse prévention. C'est un précepte que le concile donne à tous les anciens fidèles; et il ajoute seulement que ceux qui ne l'accompliront pas seront suspects d'hérésie. Et si dans tous les siècles l'esprit de l'Église a été que l'on forçât les hérétiques à se convertir, néanmoins elle n'a jamais voulu admettre les nou-

veaux réunis à la participation des sacrements, lorsqu'ils étaient encore chancelants dans la foi qu'ils avaient embrassée.

Les Pères de l'Église ont dit, sur cette matière, tout ce que les conciles avaient expliqué dans leurs décisions. Saint Léon, dans sa lettre LXXV à l'empereur Léon (*Epist. nunc CXXV*), lui adresse ces belles paroles : « Grand prince, je vous parle sans adulation; elle ne » convient pas à la liberté évangélique. Vous êtes digne » d'être associé au ministère apostolique par votre piété, » et d'être mis au nombre des ministres de Jésus-Christ; » vous en avez le zèle si vous n'en avez pas le carac- » tère : vous êtes le protecteur de la foi de Nicée, » d'Éphèse et de Chalcédoine. Dieu vous a non-seule- » ment appelé au gouvernement de l'empire, mais en- » core à la défense de la religion : vous devez punir les » sectateurs de Nestorius, de Dioscore et d'Eutychès, » et ne pas permettre qu'ils divisent l'unité de l'Église » par leurs erreurs. » Saint Léon dit la même chose en d'autres termes dans ses lettres à l'empereur Marcien et à la princesse Pulchérie.

Or il est certain que toutes ces exhortations ferventes avaient pour objet quelque chose de plus qu'une simple abjuration. La notion naturelle du mot de convertir veut dire la pratique d'un nouveau culte. Il y a eu dans tous les siècles des nouveaux réunis; mais on ne verra point, dans aucun endroit de l'*Histoire ecclésiastique*, que l'on les ait laissés vivre dans une indifférence entière pour leurs devoirs; et si le sentiment des Pères a été que les princes devaient contraindre les hérétiques à renoncer à leur fausse religion, il est évident aussi qu'ils

ont cru qu'il fallait les forcer au moins aux fonctions extérieures de la véritable.

Saint Grégoire, pape, dans sa lettre à Patrice, exarque d'Afrique (*Epist.* lib. I. *Epist.* VI, tom. II, col. 492, 493), l'exhorte à employer le pouvoir que Dieu lui avait confié à la destruction de l'hérésie, et dans celle qu'il écrit à Audibert, roi d'Angleterre (lib. II, *Epist.* LXVI, col. 1164, 1165), il le loue d'avoir procuré le progrès de la religion par les instructions, par la terreur, par ses bienfaits et par ses exemples.

Saint Bernard, qui a été le plus doux et le moins sévère de tous les Pères de l'Église, dans le soixante-sixième sermon qu'il a composé sur le *Cantique des cantiques* (n. 12, t. I, col. 1499), en parlant de certains novateurs de son temps, qui niaient la nécessité du baptême des enfants, le purgatoire, et les prières pour les morts, cite les paroles de l'apôtre (Rom. XIII, 4.), que les princes sont les ministres de Dieu pour exécuter ses vengeances, en punissant celui qui fait mal, et conclut qu'il vaut mieux punir les hérétiques par le glaive de la puissance temporelle, que de souffrir qu'ils persistent dans leurs erreurs, ou qu'ils pervertissent les fidèles par leurs persuasions et par leurs discours.

C'est sur ces principes établis par une tradition constante de l'Église, que les empereurs chrétiens ont toujours donné des lois très-sévères contre les hérétiques, pour les obliger à se réunir à l'Église catholique, et, à plus forte raison, à en faire profession publique après l'abjuration de leurs erreurs. A la vérité, l'empereur Constantin, peu de temps après qu'il fut parvenu à l'empire, fit, conjointement avec Licinius, son beau-frère,

une loi qui permettait à chacun de ses sujets de suivre la religion que sa conscience lui inspirerait. Mais il est aisé de voir, par l'examen de cette constitution qui est rapportée par Eusèbe, dans le chapitre v du dixième livre de son histoire, que cette tolérance universelle de toutes les opinions n'était qu'un prétexte, dans un règne naissant et mal affermi, pour procurer un libre exercice à la religion chrétienne, qui avait été toujours persécutée par les empereurs païen, et contrainte de demeurer, jusqu'au temps de Constantin, dans l'obscurité et dans le silence.

Mais lorsque le prince fut paisible possesseur de l'empire, et qu'il n'eut plus ni de concurrents ni de collègues, et qu'il eut donné la paix à l'univers et à l'Église, il voulut non-seulement renverser les idoles, mais détruire encore le schisme et l'hérésie. Saint Augustin, dans le neuvième chapitre de sa lettre aux donatistes, qui est la cent cinquième dans la nouvelle édition, explique les lois qui furent données par les empereurs contre les donatistes, depuis Constantin jusqu'à Arcade et à Honorius.

Le code Théodosien, au titre *de Hæreticis*, rapporte en détail les constitutions de ces princes contre tous les hérétiques qui troublèrent l'Église pendant leur règne; et pour en être pleinement convaincu, il faut lire ces lois dans la source. Non-seulement les empereurs privaient les hérétiques de toutes les charges et de tous les emplois; mais encore ils leur défendaient de passer aucune forme de contrat: tout pouvoir de vendre, d'acheter, de faire testament et d'hériter, leur était ôté; les enfans ne pouvaient recueillir les successions de

leurs parents, ni les maris celles de leurs femmes, s'ils n'embrassaient la religion catholique; et toutes ces peines étaient portées avec note d'une perpétuelle infamie. C'est ainsi que l'on explique la seconde loi de Théodose contre les manichéens.

Dans la constitution XIII, nous voyons que les hérétiques étaient chassés des villes et de la société des autres hommes. Outre les impositions ordinaires, ils étaient condamnés, de quelque sexe et condition qu'ils fussent, à des amendes considérables, selon leurs moyens; et lorsqu'ils les avaient payées jusqu'à cinq fois sans renoncer à leurs erreurs, ils étaient condamnés à l'exil: et le motif de cette sévérité, selon la loi LXIII, était de ramener par la terreur ceux que l'on ne pouvait persuader par la raison.

Et il est évident que l'instruction toute seule, sans le secours des puissances temporelles, n'aurait pas détruit ce grand nombre d'hérésies qui se sont élevées depuis la naissance du christianisme; et plusieurs subsisteraient encore sur la terre, si l'autorité ne les eût éteintes. L'Église instruisait, et les empereurs punissaient selon les besoins: elle remplissait son ministère par la parole, et ils accomplissaient le leur par le pouvoir que Dieu leur a confié. Et c'est par ce concert mutuel du sacerdoce et de l'empire, que la religion catholique a conservé le dépôt précieux de la foi, et que les portes de l'enfer n'ont pu jamais prévaloir contre elle, selon la promesse de Jésus-Christ (Matthieu, XVI, 18).

Le code Justinien répète les mêmes lois; et cet empereur en fit une à Constantinople, qui déclare que

lorsque les hérétiques mourraient dans leurs erreurs, leurs enfants orthodoxes, s'il y en avait, recueilleraient seuls la succession, et que ceux qui ne seraient pas catholiques en seraient exclus; que si tous les enfants étaient dans l'hérésie, le plus proche parent serait appelé à l'hérédité; et que si aucun ne faisait profession de la religion catholique, les biens seraient réunis au fisc impérial. Et il y a une autre loi, dans les Nouvelles, qui ôte aux femmes qui ne font point profession de la foi catholique tous leurs droits et leurs hypothèques sur les biens de leurs maris, et que le droit romain leur attribue.

On ne voit point que l'Église se soit jamais plainte de la sévérité de ces lois; au contraire, nous avons prouvé qu'elles avaient été pour la plupart approuvées, demandées et sollicitées par les conciles; et il faut remarquer que toutes ces constitutions obligent les hérétiques à faire profession de la foi catholique. Or, faire cette profession, c'est être en société de vœux, de devoirs, de sacrifice, de prières avec le reste des fidèles.

En effet, un catholique qui ne remplit point les devoirs de la religion diffère peu de l'hérétique; sa foi est toujours avec raison suspecte, quand il n'en fait pas les œuvres; et il y a apparence que les lois pénales des empereurs auraient eu leur effet contre ces réunis, qui, contents d'une simple et froide abjuration, ne seraient entrés dans l'Église que pour avoir plus d'éloignement pour la doctrine qu'elle professe et pour le culte qu'elle pratique.

J'avoue qu'il y a des inconvénients à forcer nos nouveaux convertis d'aller à la messe; et il est impossible

que, dans une affaire aussi importante, il ne s'y rencontre des difficultés et des obstacles. On peut craindre des irrévérences extérieures, des infidélités secrètes, des embarras dans les détails de l'exécution, et la désertion des fugitifs, qui aimeront mieux sortir du royaume que de se soumettre : quoique à l'égard des irrévérences il soit aisé de les empêcher ; et pour la désertion on peut la prévenir par une vigilance exacte sur les côtes maritimes et sur les passages des frontières.

Mais laisser imparfait l'ouvrage de la conversion générale ; souffrir au milieu de l'état un parti nombreux, malintentionné, et toujours attentif aux événements ; ne pas tendre la main à beaucoup de gens qui voudraient revenir de bonne foi et qui ne l'osent pas par respect humain ; sacrifier au scrupule des mauvais partis que pourraient prendre des opiniâtres, le salut d'un nombre infini d'âmes, qu'une crainte salutaire sauverait, et qui se perdront si on ne les force ; exposer les enfants, malgré nos écoles et nos catéchismes, à la séduction infaillible de leurs parents, sont des inconvénients beaucoup plus considérables que ceux qui pourraient déterminer à l'avis contraire : et si on ne contraint nos néophytes d'assister à nos mystères, on ne doit plus compter sur l'espoir d'avancer l'œuvre de la religion.

Le soin de l'éducation de la jeunesse semble en apparence suffire pour éteindre un jour l'hérésie ; et cette raison paraît spécieuse. Elle serait en effet très-bonne, si on pouvait ôter tous les enfants à leurs parents ; mais comme cet enlèvement général est impossible, il faut quelque chose de plus pour abolir le calvinisme dans le

royaume. Ces jeunes gens n'auront jamais beaucoup de foi au saint sacrifice de la messe, quand ils verront que leurs pères et mères n'y assistent point. Au retour des écoles et de l'église, le premier soin des parents est d'effacer du cœur et de la mémoire de leurs enfants toutes les impressions qu'ils pourraient avoir de la foi catholique, et de leur en inspirer la haine et l'éloignement. Ils les séduisent avec beaucoup de facilité, et les exemples domestiques ont plus de pouvoir sur ces jeunes esprits que toutes les instructions de leurs pasteurs et de leurs maîtres.

Nos nouveaux convertis doivent d'autant moins se plaindre de cette nécessité d'aller à la messe, que les docteurs protestants enseignent que les puissances temporelles doivent contraindre les hérétiques. Je ne fais pas cette remarque pour nous prévaloir de l'exemple des calvinistes. L'ancienne et véritable Sion, dit saint Augustin, ne se règle point sur la conduite de la fausse et nouvelle Sion; mais il est raisonnable de convaincre ces protestants, par leurs propres raisons, de l'injustice des plaintes qu'ils font contre nous sur ce sujet.

Personne n'ignore que Calvin fit faire par le sénat de Genève le procès à Servet, qui était anabaptiste, et qui avait renouvelé les erreurs de Sabellius et d'Eutychès. La condamnation de cet hérétique fut approuvée par les docteurs de Zurich, et par tous les théologiens du parti. Calvin, pour justifier sa conduite, composa un traité qui a pour titre : *S'il est permis aux magistrats chrétiens de punir les hérétiques*; et il prouve, par un nombre infini de raisons, qu'ils le peuvent et qu'ils le doivent. De plus, dans le livre qu'il appelle *Harmonie*

des évangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc, expliquant ces paroles, *forcez-les d'entrer* (Luc, XIV, 23), il dit qu'elles ne peuvent s'entendre que de l'autorité qu'ont les princes de la terre d'obliger leurs sujets à obéir aux décisions de l'Église. Voici ses propres termes : « J'approuve que saint Augustin » ait souvent usé de ce témoignage contre les donatistes, » pour montrer qu'il est permis aux princes fidèles de » contraindre les rebelles et les obstinés, et faire des » édits pour les faire revenir à l'unité de l'Église ; car » bien que la foi soit volontaire, nous voyons néanmoins » que les moyens profitent pour dompter l'obstination » de ceux qui n'obéiraient jamais s'ils n'avaient été » forcés. »

Ce fut sur ces principes que Jeanne, reine de Navarre, fit publier l'an 1571 une ordonnance intitulée : *Règlement pour la discipline des églises de Béarn* ; et il est porté, par cette déclaration, que toutes personnes assisteront aux prêches à peine de cinq sous d'amende pour les pauvres, et dix pour les riches ; et pour la seconde fois, si l'on y manque, de cent sous pour les pauvres et dix livres pour les riches ; pour la troisième fois, de prison et de plus grande peine si la rébellion était obstinée. Il y a beaucoup d'autres exemples tirés de leurs auteurs ; mais ceux que l'on vient de rapporter suffisent pour faire connaître en cela la doctrine et la conduite de la prétendue réformation.

Malgré tous ces préjugés, je suis persuadé que pour obliger les nouveaux convertis d'aller à la messe, on doit employer les voies les plus douces que la prudence et la charité pourront suggérer. Le logement effectif

des gens de guerre et les punitions corporelles seraient des moyens odieux, quoique justes dans le fond; et les obstinés, par vanité ou par faux zèle, s'attribueraient une vaine idée de martyr : quelques relégations et des amendes pécuniaires bien décernées et bien exécutées pourront suffire, surtout dans un pays comme celui-ci, où il n'y a point de passion plus vive et plus universelle que la cupidité et l'intérêt.

Il est à propos de répondre à l'objection que l'on fait sur les désaveux tacites que feront plusieurs nouveaux convertis, quand on les forcera d'aller à la messe. Si cette raison avait lieu, on n'établirait jamais des lois pénales dans la religion. Quoiqu'elles fassent souvent des hypocrites ou des obstinés, elles sont pourtant nécessaires pour conserver le bon ordre : d'ailleurs, dans le cas des mariages des réunis, nous nous exposons tous les jours à une plus grande et plus terrible profanation. On les diffère, on les éprouve; mais enfin il en faut venir à les marier. Ils se soumettent sans peine aux délais, aux épreuves; quand on les interroge sur leur foi, ils répondent comme on le souhaite : ils se confessent; et cependant nous sommes presque sûrs que ces démonstrations extérieures sont simulées, parce que, après leur mariage, ils ne reviennent jamais à l'église. Mille expériences nous donnent cette juste persuasion : nous leur administrons néanmoins les sacrements de pénitence et de mariage, et nous laissons à la miséricorde de Dieu ou à sa justice à convertir ou à punir ceux qui nous trompent.

L'expérience des lieux et des esprits m'a persuadé que, pour avancer l'œuvre de la religion, il serait im-

portant qu'il plût au roi d'ôter dans les corps de mairie, dans les hôtels de ville, dans les facultés de médecine, et surtout dans les parlements et dans les cours subalternes, toutes fonctions aux nouveaux convertis qui ne rapporteraient pas tous les ans des certificats de catholicité, signés par leurs évêques ou par leurs curés. Ceux qui sont dans les charges sont d'ordinaire fort jaloux de les conserver : comme ils sont même distingués par leurs emplois, leur exemple est plus utile et dans leurs familles et parmi le peuple, qui règle presque toujours sa religion sur celle de ses supérieurs. D'ailleurs les constitutions impériales y sont expresses ; et le roi est le maître de confier les charges à ceux qu'il en juge dignes, et de commettre les fonctions de la judicature aux conditions qu'il lui plaît, et selon les vues de sa prudence et de sa piété.

S'il est nécessaire de punir les indociles, il ne l'est pas moins de récompenser ceux d'entre les nouveaux réunis qui se distinguent par leur ferveur et par leur zèle. Les bienfaits seront d'un secours infini dans ce grand ouvrage.

Il n'y a dans chaque ville ou dans chaque province que deux ou trois chefs de parti, qui mènent tout le reste ; et peu résisteront à l'espoir ou à la certitude de la récompense : une grâce bien employée, et quoique donnée à un seul, excite l'espérance de plusieurs autres.

Rien n'est plus triste pour les pasteurs que de voir que les nouveaux convertis mènent tous les jours sans sacrements, et qu'ils les refusent même avec opiniâtreté et avec scandale. Cela vient des sentiments peu catho-

liques des mourants, et plus souvent encore des mauvaises dispositions de leurs parents. Dans ces derniers moments, où l'esprit est abattu et le raisonnement affaibli, ils les déterminent aisément à mourir dans leurs erreurs, et les curés ne sont jamais avertis ni appelés. Peut-être serait-il à propos que le roi renouvelât ses anciennes déclarations contre ceux qui ne veulent pas à la mort recevoir les sacrements. Cette précaution est d'autant plus nécessaire, que l'on sait que plusieurs nouveaux convertis mourraient catholiques s'ils n'en étaient empêchés par les exhortations de leur famille. Mais si les héritiers craignaient une confiscation, attentifs à la succession, ils les détermineraient à remplir leurs devoirs et à demander les sacrements et l'Église, ou du moins à ne pas les refuser. Il ne convient pas néanmoins d'exécuter à la rigueur les édits qui regardent les cadavres des relaps; ce spectacle est plus nuisible qu'utile à la religion.

La déclaration du roi qui donnait le bien de ceux qui sortaient du royaume au plus proche parent a eu de très-mauvaises suites; et l'on sait par mille expériences qu'une famille fugitive laissait toujours quelqu'un qui recueillait la succession, qui faisait souvent très-mal son devoir de catholicité, et qui envoyait tous les revenus à ses parents; en sorte que par ce moyen ils jouissaient de leurs biens, comme s'ils eussent encore été dans leurs terres et dans leurs maisons.

Enfin, pour faire une brève récapitulation de tout ce mémoire, j'établis en peu de mots que le sentiment de l'Église a toujours été que l'on contraignit les hérétiques, et que la conduite des princes a été conforme à

cette doctrine. De plus, on peut sans contredit forcer d'assister à la messe les enfants qui sont nés depuis la suppression de l'édit de Nantes, et ceux qui, étant trop jeunes, n'avaient fait auparavant aucun exercice du culte contraire, puisque les uns et les autres appartiennent à l'Église. Les nouveaux convertis tièdes et indifférents seront fort aisément déterminés : ceux qui sont catholiques dans le cœur ne demandent pas mieux qu'un ordre qui les délivre de la crainte du respect humain et des reproches de leur famille. Il ne reste donc qu'un petit nombre d'obstinés, dont la considération ne doit pas empêcher le bien général de l'Église, et qu'il faudra réduire en détail par les peines ou par les bienfaits, selon les vues que le caractère de leur esprit ou la situation de leur fortune pourront suggérer.

(*Œuvres de Bossuet*, édit. de Besançon, tome XI.)

C'est seulement à titre de documents, et pour montrer la ressemblance entre les donatistes et les protestants de France, que nous avons rapporté les lettres et mémoires qui précèdent. Notre intention n'est pas de les discuter. D'après ces pièces, *le sentiment de l'Église a toujours été que l'on contraignit les hérétiques*; nous soutenons, au contraire, qu'il n'y a eu répression pénale qu'aux époques où les hérésies sont devenues des partis dangereux pour les états; le pouvoir temporel est alors intervenu de lui-même, dans son propre intérêt : lorsque l'Église a sollicité ou approuvé les décrets des puissances séculières, c'est qu'il fallait défendre les

catholiques contre les violences des hérétiques. Pour nous résumer en un mot, la contrainte imposée aux hérétiques n'a jamais été une affaire purement religieuse. Nous avons exprimé plus d'une fois cette pensée dans notre ouvrage ; elle est fondée sur les faits incontestables de l'histoire.

INSCRIPTION DE CHARDAVON.

De toutes les inscriptions que les Romains ont laissées dans notre pays, celle-ci est sans contredit, la plus considérable, la mieux conservée et une des plus précieuses par les faits qu'elle constate. Elle est gravée sur la face d'un rocher que Dardanus fit couper pour rendre plus facile la communication de Théopolis avec la vallée de *SEGUSTERO*. Dans cet endroit, peu au-dessous de Chardavon, les deux montagnes se rapprochaient au point qu'il ne restait qu'un passage pour l'eau du torrent. Ce rocher est connu dans le pays sous le nom de *Peira esricha*, Pierre écrite, et non de *Peiro scritto*, comme l'écrit M. Millin.

« Cette inscription, dit ce savant, a déjà été publiée par plusieurs auteurs ¹, mais sans être figurée, et tou-

¹ Spon, *Miscell.* 150; Sirmond, annotations in Apollinar. et in *Thesaur.* Gronovii, tom. X, page 124; Sidonei *Epist.* L. V. ep. 9; Gruter, *CLI*, 6; Bergier, *Grands Chemins*, 169; Boldon, *Epigraphica*, 297; Bouche *Chor. de prov.* 244, integ. 250, mutif; D. Bouquet, *Scrip. rer. Gall.* tom. I. in exc. *Grut.* 137; De la Gandara, *Nobiliario, armas y triumphos di Galicia*, 35; Chorier, *Histoire du Dau-*

jours d'une manière inexacte.... Celle que je publie ici a été faite avec la plus scrupuleuse attention. Il est aisé de juger qu'aucun des auteurs qui ont parlé de cette inscription et qui en ont imprimé des copies n'a pris la peine d'aller la voir dans le lieu àpre et sauvage, mais pourtant intéressant et pittoresque, où elle est placée, et où elle produit un effet si beau et si singulier, que ce rocher mériterait d'être imité dans quelques-uns de nos jardins modernes. » (Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, tom. III, pag. 65.)

La plus grande partie de l'inscription est placée, comme je l'ai dit, sur la face unie du rocher, face qui est verticale et même un peu surplombée, ce qui est cause que les caractères en sont bien conservés, malgré l'influence destructive de quatorze siècles. Malheureusement l'ouvrier chargé de les graver, ayant mal calculé l'espace dont il pouvait disposer, fut obligé, après les avoir rapprochés autant que possible, d'en placer deux lignes qui lui restaient, au-dessous, sur un plan qui n'offre qu'une légère inclinaison, et où ils ont été dégradés ou recouverts par des lichens. Pour pouvoir les lire et les copier ensuite, nous fûmes obligés, avec M. de Laplane, juge à Avignon, qui avait eu la bonté de m'accompagner pour m'aider de ses conseils, d'employer un moyen qui nous fut indiqué par M. Béranger, entrepreneur du transport des dépêches à Sisteron, qui était venu avec nous : nous primes du sable et de l'eau,

phiné, 187, mutilée; Papon, *Histoire de Provence*, pag. 95 et 96; Hagenbuch, *De diptycho brixiensti*, p. 63; Mevolhon, *sur des inscriptions récemment trouvées à Sisteron*, 1804, in-8°. Il faut ajouter Henry, *Rech. sur les Ant. des B. Alpes*, p. 110.

et au moyen de torchons faits avec de l'herbe sèche, nous frottâmes la partie du rocher où nous apercevions des traces de lettres, jusqu'à ce qu'elles fussent tout à fait découvertes. Nous parvîmes par ce procédé, à lire parfaitement tout ce qui restait caché de l'inscription, et je puis même dire l'inscription tout entière, puisqu'il n'en manque que trois ou quatre lettres, que des éclats de la pierre ont emportés, mais qu'on peut facilement suppléer.

Ce travail achevé, je traçai un grand nombre de lignes horizontales sur l'inscription, que je croisai par des lignes perpendiculaires placées à des distances égales. Je fis la même opération sur le papier, en réduisant les carrés dans les mêmes proportions, et je dessinai ensuite dans chacun de ces carrés ce qui se trouvait dans celui de l'inscription qui y correspondait. Par ce moyen je retraçai, non-seulement la position respective des caractères, mais encore leurs formes et leurs altérations. Quoique infiniment réduit, puisque les lettres ont près de trois pouces de longueur sur le rocher, le *fac simile* que nous donnons ici les représente facilement, et si l'on veut les regarder à quelque distance avec une lentille ou verre d'optique de cinq à six pouces de diamètre, on les verra dans leur grandeur naturelle.

On conçoit que par le procédé que je viens de décrire, rien n'a pu être oublié, exactitude qu'il est difficile d'obtenir sans y avoir recours. L'imperfection des nombreuses copies que nous avons de cette inscription en sont une preuve, car il n'en existe pas une seule de bien fidèle, même sous le rapport des mots. Celle donnée par M. Millin, qui a été faite avec la plus scrupuleuse

attention, n'en est pas moins fautive en plus d'un endroit : d'ailleurs, copiées et non figurées, elles ne donnent jamais aucune idée du style de l'époque où ces lettres furent tracées.

Quoique la plupart soient bien formées, on en observe cependant déjà quelques-unes dans lesquelles les altérations et les temps de barbarie commencent à se montrer. Les G, par exemple, ne se distinguent des C que par leur extrémité inférieure recourbée en dedans ; les deux NN de *viennensis* ont un jambage commun ; les F ne diffèrent point des E ; la barre de l'H de *Théopoli*, et non *Théopolis*, comme l'écrit M. Millin, au lieu d'être transversale, est oblique. Les espèces de cœurs qui sont employés dans cette inscription sont des feuilles de lierre selon l'auteur cité ; voici ce qu'il en dit dans son *Dictionnaire des Beaux-Arts* :

« Sur quelques inscriptions les mots sont séparés par des signes en forme de cœur. On a prétendu que ces cœurs percés étaient un signe d'affliction et de douleur ; d'après cela, le père Papebroch a voulu regarder comme un monument païen la pierre tumulaire qui couvrait le tombeau de sainte Argyris, parce que les mots qui composent son inscription sont séparés par des ornements semblables : mais ces ornements, ainsi que l'a très-bien démontré Boldetti, et que le prouvent un grand nombre d'inscriptions rapportées par Reinesius, Fabretti, et par lui-même, sont communs aux inscriptions païennes et aux inscriptions chrétiennes ; ils ne peuvent donc pas suffire pour faire absolument placer une inscription parmi les unes ou les autres ; ce n'était qu'une espèce de ponctuation alors en usage, et Bol-

detti n'y reconnaît aucune origine païenne. Le père Lupi, dans sa belle description de l'épithaphe de sainte Sévère, est de la même opinion; cependant je ne pense pas qu'on doive regarder ces signes de ponctuation comme des cœurs; ce sont des feuilles de lierre, et c'est la présence du pétiole qui donne à cette feuille l'apparence d'un cœur percé par une flèche. Peut-être ce genre de ponctuation était-il d'abord symbolique, et relatif aux mystères de Bacchus, et par conséquent un signe de l'imitation. Dans cette supposition, il convenait très-bien aux monuments tumulaires, et les chrétiens ont adopté ensuite ce signe. »

Nous allons donner maintenant la copie de cette belle inscription, 1° en caractères modernes, avec les espaces entre les mots; 2° sans abréviations, et 3° la traduction ou interprétation qu'en a faite M. Millin, car ici nous nous bornerons à copier textuellement les paroles du maître :

CL, POSTUMUS DARDANUS V INL ET, PA
TRICIAE DIGNITATIS EX CONSULARI PRO
VINCIAE VIENNENSIS EX MAGISTRO SCRIB
NII LIB EX QUAEST, EX PRAEF, PRET, GALL, ET
NEVIA GALLA CLAR, ET INL, FEM, MATER FAM
EJUS LOCO CUI NOMEN TREOPOLI EST
VIARUM USUM CAESIS UTRIMQUE MON
TIUM LATERIB, PRAESTITERUNT MUROS
ET PORTAS DEDERUNT QUOD IN AGRO
PROPRIO CONSTITUTUM TUETIONI OM
NIUM VOLUERUNT ESSE COMMUNE ADNI
TENTE ETIAN V, INL. COM, AC FRATRE ME
MORATI VIRI CL, LEPIDO EX CONSULA.....
GERMANIAE PRIMAE EX MAG MEMOR
EX COM, RERUM PRIVAT, UT ERGA OMN.....

UM SALUTEM EORU
M STUDIUM
ET DEVO
TIONIS PUBLIC,..... T.....
TULUS POSSETSTENDI

Copie sans abréviations. .

CLAUDIUS POSTUMUS DARDANUS VIR INLUSTRIS ET PATRICIAE DIGNITATIS, EX CONSULARI PROVINCE VIENNENSIS, EX MAGISTRO SCRIPTORUM LIBELLORUM, EX QUAESTORE, EX PRAEFECTO, PRETORUM GALLIAE ET NEVIA GALLA CLARISSIMA ET INLUSTRIS FEMINA, MATER FAMILIAS EJUS LOCO CUI NOMEN THEOPOLIS EST; VIARUM USUM CAESIS UTRIMQUE MONTIUM LATERIBUS, PRAESTITERUNT MUROS ET PORTAS DEDERUNT QUOD IN AGRO PROPRIO CONSTITUTUM TUTIORI DOMINIUM VOLUERUNT ESSE COMMUNE ADINTE ETIAM VIRO INLUSTRIS COMITE AC FRATRE MEMORATI VIRI CLAUDIO LEPIDO EX CONSULARI GERMANIAE PRIMAE EX MAGISTRO MEMORIAE EX COMITE RERUM PRIVATARUM, UT ERGA OMNIUM SALUTEM EORUM M STUDIUM ET DEVO TIONIS PUBLICAE TITULUS POSSET OSTENDI.

Interprétation de M. Millin.

« Claudius ¹ Postumus Dardanus, homme illustre², revêtu de la dignité de patrice³, ex-gouverneur consu-

¹ Claudius.

² Vir IN Lustris.

³ PATRICIAE DIGNITATIS. Ces mots ne signifient pas que Claudius

laire ¹ de la province viennoise, ex-maitre des requêtes ² ex-questeur ³, ex-préfet du prétoire des Gaules ⁴, et Nevvia Galla, femme clarissime et illustre ⁵, son épouse ⁶, ont procuré à la ville appelée *Théopolis* l'usage des routes, en faisant tailler des deux côtés les flancs de ces montagnes ⁷, et lui ont donné des portes et des mu-

Dardanus était d'origine patricienne, mais qu'il avait été revêtu du patriciat. Ce titre n'annonçait plus alors l'antiquité ou l'illustration de la famille; il était purement personnel.

¹ EX CONSULARI. Les *consulares* étaient, dans l'origine, des gouverneurs que l'on choisissait parmi les hommes *consulaires*; c'est-à-dire, parmi ceux qui avaient été consuls. On donna dans la suite le même nom aux gouverneurs qui n'avaient pas obtenu cette dignité, parce qu'ils avaient les ornements et l'appareil consulaires. Le *consularis* d'une province était celui qui la gouvernait avec l'autorité consulaire.

² EX MAGISTRO SCRINII LIBELLORUM. C'était une espèce de secrétaire d'état qui se chargeait des requêtes adressées à l'empereur. Les mots *scrinium libellorum* désignent la boîte où l'on plaçait ces mémoires.

³ EX QUÆSTORE.

⁴ EX PRAEFECTO PRETORII GALLIÆ. Ces officiers furent établis, en 392, à Arles, qui était devenue la métropole des Gaules, après que la ville de Trèves, où ils résidaient auparavant, eut été prise par les Francs. Ils étaient chargés du gouvernement de la province pour ce qui concernait principalement le civil et les finances, et ils faisaient exécuter les ordres de l'empereur.

⁵ Quelques auteurs avaient lu ainsi ces mots : PRAEFECTUS PRETORII GALLIÆ ET NEMUSII GALÆCIE, préfet du prétoire des Gaules, de Nîmes et de la Galice : c'est pourquoi La Gandara a rapporté cette inscription, page 75 de son *Nobiliaire de la Galice*, déjà cité ci-dessus, page 66, note; mais au lieu de ces mots, dont l'explication serait impossible, on lit évidemment NEVIA GALLA CLARISSIMA ET ILLUSTRIS FEMINA.

⁶ MATER FAMILIAS EJUS. Cette formule peut désigner seulement son épouse; elle peut indiquer que Dardanus était mort lorsque la reconnaissance des habitants de Théopolis lui consacra cette inscription, et que sa veuve, Nevvia Galla, vivait encore. Il y a des exemples que le mot *mater familias* est quelquefois pris dans le sens de veuve.

⁷ L'opinion commune est que le rocher formait à une de ses extré-

railles. Tout cela a été fait sur leur propre terrain; mais ils l'ont voulu rendre commun pour la sûreté de tous ¹. Cette inscription a été placée par les soins de ² Claudius ³ Lepidus, comte et frère de l'homme déjà cité, ex-consulaire de la première Germanie ⁴, ex-maitre du conseil des mémoires ⁵, ex-comte des revenus particuliers ⁶ de l'empereur, afin de pouvoir montrer leur sollicitude pour le salut de tous, et d'être un témoignage écrit ⁷ de la reconnaissance publique. »

» L'entière solitude, le bruit du torrent, les souvenirs que cette inscription rappelle, les beautés que la nature déploie dans ce lieu sauvage, tout concourt à imprimer à l'âme une douce teinte de mélancolie : on aimerait à livrer son cœur à la bienveillance envers le

mités une espèce de cul-de-sac, et que Dardanus l'a fait ouvrir; mais le torrent qui y coule depuis un temps dont on ne peut apprécier la durée, et qui a sans doute scié le sol en cet endroit, est une preuve physique du contraire. Ces mots de l'inscription, *cæsis utrimque montium lateribus*, attestent encore que Dardanus a seulement fait élargir ce passage en coupant de chaque côté une portion du rocher.

¹ TVETIONI pour *tuitioni*. Spon a écrit mal à propos *toventioni*.

² ADNITENTE ETIAN pour *etiam*.

³ Claudio.

⁴ PRIMÆ GERMANIÆ. Sa métropole étoit *Moguntium* (Mayence).

⁵ EX MAGISTRO MEMORIÆ. On appelloit *scriniarii memoriæ*, ou *memoriales*, des officiers qui étoient chargés de conserver les extraits des décisions rendues par le prince, et d'en délivrer des expéditions. Le président de ce bureau étoit une espèce de ministre; il se nommoit *magister scriniæ memoriæ*. Le mot *scriniæ* a été omis ici, et nous ne lisons que *magister memoriæ*. Cet officier, lors de sa nomination, recevoit de la main du prince une ceinture dorée.

⁶ EX COMITE RERUM PRIVATARUM. C'étoit l'intendant des revenus du prince, dont il ne devoit compte qu'à lui : cet office revenoit à celui que remplit aujourd'hui en France l'*intendant de la liste civile*.

⁷ DEVOTIONIS PVBLICÆ TITVLVS POSSET OSTENDI.

magistrat qui a fait un usage utile de sa fortune et de son crédit, et envers ses concitoyens, qui ont voulu éterniser sur cette roche la reconnaissance du bienfait qu'ils avaient reçu. Pourquoi faut-il être contraint de refuser son estime à celui à qui l'on se plairait tant à l'accorder ! saint Jérôme¹ et saint Augustin² font un grand éloge de Dardanus, mais ils ne l'ont jugé que sur ses lettres ; Sidoine Apollinaire, témoin de sa conduite, a pu le juger d'après ses actions, et il dit en propres termes que c'était un monstre qui réunissait tous les vices des divers tyrans qui avaient envahi les Gaules sous l'empire d'Honorius : la légèreté de Constantin³, la faiblesse de Jovin, et la perfidie de Géronce⁴. Souvent des hommes injustes et criminels dans leur conduite publique ont des vertus domestiques, des qualités privées : ils soignent leur famille, ils font du bien à ce qui les entoure ; ces bonnes actions particulières méritent la reconnaissance des personnes qui en ont été l'objet. Mais les magistrats chargés d'un grand pouvoir, et auxquels le prince a confié son autorité, sont toujours responsables de l'usage qu'ils en font ; et ce n'est point pour avoir répandu autour d'eux quelques bienfaits qu'ils doivent être absous des actes d'oppression et d'injustice dont ils se sont rendus coupables. »

Voici ce que dit M. Henry⁵ relativement au même homme :

¹ Hieronymi Epist. 129.

² S. August. Epist. 57.

³ Celui qui passa d'Angleterre dans les Gaules et s'établit à Arles.

⁴ Cum in Constantino inconstantiam, in Jovino facilitatem, in Gerontio perfidiam, singula in singulis, omnia in Dardano crimina simul execrarentur. *Sidon. Apollin.* V, 9.

⁵ Auteur des *Recherches sur les antiquités des Basses-Alpes.*

« Ce Dardanus dont il est question ici, préfet du prétoire des Gaules, vers l'an 409 de l'ère chrétienne, sous le règne d'Honorius, fils du grand Théodose, est le même personnage dont parlent si différemment les pieux écrivains ses contemporains. Nommé avec distinction par saint Jérôme et saint Augustin, il est désigné comme un vil scélérat par Sidonius Apollinaris, qui était presque son compatriote. La dissemblance vient peut-être, comme l'observe M. Millin, de ce que les premiers ne l'ont jugé que par les lettres qu'il leur écrivait ; tandis que le troisième, témoin de sa vie privée et politique, a pu le juger d'après ses actions.

» Cette différence d'opinion sur le compte d'un homme qui a vécu dans les temps de trouble et au milieu des orages politiques, et qui a joué un rôle important dans les guerres qui désolaient l'empire à cette époque malheureuse, que Robertson croit devoir fixer comme le période où le genre humain fut le plus misérable, cette différence, dis-je, ne doit pas nous surprendre, nous qui en voyons de nos jours des exemples trop frappants. Dardanus, partisan de l'empereur Honorius, fut opposé à Jovien, qui avait usurpé la pourpre dans les Gaules. Cet usurpateur, assiégé dans Valence par Ataulfe, roi des Goths, et forcé de se rendre, fut livré par le vainqueur à Dardanus, qui le fit décapiter à Narbonne, selon les uns, qui l'envoya à Honorius, à Ravenne, où il eut la tête tranchée, selon les autres, ou qui le poignarda de sa propre main, suivant d'autres écrivains.

» Ce peu d'accord, ou plutôt une opposition aussi extraordinaire dans la manière de rapporter la mort d'un personnage tel que Jovien, ne prouverait-elle pas

que la vérité des faits n'était rien moins que notoire à ses propres contemporains, et ne pourrait-on pas en déduire cette conséquence en faveur de Dardanus, que les injures dont l'accable Sidonius Apollinaris ne sont peut-être que l'effet de la prévention ou de la haine de ceux de qui saint Sidoine tenait ses renseignements : et qu'alors, comme plus tard, on se jugeait les uns les autres suivant le parti auquel on était attaché, ou suivant l'opinion de ceux avec qui on se trouvait en contact ? »

HONNORAT.

(Extrait des *Annales des Basses-Alpes*, 1^{re} année, tome I^{er}, p. 361 et suiv.)

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

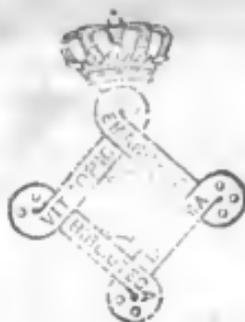


TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER. Les deux conférences de saint Augustin avec Félix le manichéen.....	1
CHAP. II. Le livre de la Nature du bien contre les manichéens. — Le livre contre Secundinus.....	14
CHAP. III. Dispute de saint Augustin avec saint Jérôme.....	26
CHAP. IV. Continuation du même sujet.....	44
CHAP. V. Cruautés des donatistes et bienveillante intervention de saint Augustin. — Les quatre livres contre Cresconius. — Émeute païenne contre les chrétiens de Calame. — Description de Calame.....	65
CHAP. VI. Lettre à Vincent le Rogatiste. — Quelques mots sur la question des peines temporelles portées contre les hérétiques.....	88
CHAP. VII. Correspondance de saint Augustin sur des sujets divers.....	98
CHAP. VIII. Le livre sur le Baptême unique. — Consentius. — Saint Paulin. — Attale. — Lettre de saint Augustin à son clergé et à son peuple. — Retentissement en Afrique de la prise de Rome par Alaric. — Sermon de saint Augustin. — Affaire de Pissien à Hippone.....	117
CHAP. IX. Carthage et ses ruines. — La Conférence de Carthage entre les catholiques et les donatistes. — Résumé des actes de la conférence par saint Augustin.....	139
CHAP. X. Consolations à Proba. — Anecdote de Firmus. — Le livre sur le Don prophétique des démons. — Lettres à Volusien et à Marcellin. — Intercession de saint Augustin en faveur des donatistes.....	163
CHAP. XI. Commencements du pélagianisme. — Pélage et Célestius. — Concile de Carthage en 412. — Le Traité des mérites et de la rémission des péchés, et la Lettre sur le Baptême des enfants.....	194
II.	31

<u>CHAP. XII. Réponse aux cinq questions posées par Honoré de Carthage. — Humilité de saint Augustin. — Voyage de saint Augustin à Constantine. — Peinture de cette ville.....</u>	228
<u>CHAP. XIII. Les mœurs et les habitudes de saint Augustin....</u>	282
<u>CHAP. XIV. Considérations. — Le livre de l'Esprit et de la Lettre.</u>	276
<u>CHAP. XV. Lettre à Pauline sur la vision de Dieu. — Lettre à Fortunation. — Le livre de la fol et des œuvres. — Mort de Marcellin.....?</u>	294
<u>CHAP. XVI. Lettre à saint Paulin de Nole. — Démétriade fait vœu de virginité. — Le livre à Juliana sur le veuvage. — Correspondance avec Macédonius, Hilaire, Évode, saint Jérôme.</u>	307
<u>CHAP. XVII. Du livre de la Nature et de la Grâce. — Du livre de la perfection de la justice de l'homme. — Lettre à Maxime de Ténés. — Les douze livres sur le sens littéral de la Genèse. — Explication des psaumes.....</u>	332
<u>CHAP. XVIII. Conciles contre les pélagiens et décrets d'Innocent 1^{er}. — Les quinze livres sur la Trinité. — Les cent vingt-quatre traités sur l'Évangile de saint Jean, et les dix traités sur la première Éptre de cet apôtre.....</u>	354
<u>CHAP. XIX. Lettre de saint Augustin à Boniface. — Lettres à saint Paulin, à Dardanus, préfet des Gaules. — Diverses opinions sur Dardanus. — Lettre à Juliana sur le Livre à Démétriade. — Lettre à Pierre et à Abraham.....</u>	385
NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.	403
<u>Un fragment de M. Villemin sur les Confessions de saint Augustin.</u>	403
<u>Description de l'Afrique, par Salluste.....</u>	410
<u>Y a-t-il une Trinité dans Platon? par M. l'abbé Maret.....</u>	415
<u>Correspondance et Mémoires sur la conduite à tenir à l'égard des protestants nouveaux convertis.....</u>	420
<u>Inscription de Chardavon en l'honneur de Dardanus, préfet du Prétoire.....</u>	460

ERRATA.

Page 79, *au lieu de* : Comane dans le port, etc., *lisez* : Comane dans le Pont, etc.

Page 88, *au lieu de* : griefs tant de fois réduits à néant, *lisez* : griefs tant de fois réduits au néant.

Page 126, *au lieu de* : Êtes-vous plus sage que Daniel ? et direz-vous avec Ézéchiél, *lisez* : Êtes-vous plus sage que Daniel ? Nous dirons nous avec Ézéchiél.

Page 186, *au lieu de* : et les vérités ainsi découvertes nous deviennent nouvelles, quoique nous les connussions déjà, *lisez* : et les vérités ainsi découvertes nous deviennent nouvelles, quoique nous les connaissions déjà.



